Ibn Qayyem Al- Jawziyah

L'ÂME

Tout ce qui concerne les âmes des vivants et des morts, puisé du Livre et de la Tradition





Traduit par
Fawzi Ali Mohammad

Édition revue et corrigée par
Fadi Mohammad Hassan



Ibn Qayyem Al-Jawziyah

L'ÂME

Tout ce qui concerne les âmes des vivants et des morts, puisé du Livre et de la Tradition



Traduit par

Fawzi Ali Mohammad

Édition revue et corrigée par

Fadi Mohammad Hassan



http://www.al-ilmiyah.com info@al-ilmiyah.com sales @al-ilmiyah.com baydoun@al-ilmiyah.com

Title	:	**L'ÂME**
		Tout ce qui concerne les âmes des vivants et des morts, puisé du Livre et de la Tradition
Classification:		Exhortation
Author	:	Ibn Qayyem Al-Jawziyah
Editor	:	*Fawzi Ali Mohammad*
Revision	:	Fadi Mohammad Hassan
Publisher	:	Dar Al-Kotob Al-Ilmiyah
Pages	:	200
Size	:	15*22
Year	:	2010
Printed in	:	Lebanon
Edition	:	3rd

الكتاب	:	**الروح** (فرنسي)
التصنيف	:	مواعظ
المؤلف	:	ابن قيم الجوزية
المترجم	:	فوزي علي محمد
مراجعة	:	فادي محمد حسن
الناشر	:	دار الكتب العلميـــة - بيروت
عدد الصفحات	:	200
قياس الصفحات	:	15*22
سنة الطباعة	:	2010
بلد الطباعة	:	لبنـــان
الطبعة	:	الثالثة



Aramoun, al-Quebbah,
Dar Al-Kotob Al-ilmiyah Bldg.
Tel : +961 5 804 810/11/12
Fax: +961 5 804813
P.o.Box: 11-9424 Beirut-Lebanon,
Riyad al-Soloh Beirut 1107 2290

عرمون، القبة، مبنى دار الكتب العلمية
هاتف: ٨٠٤٨١٠/١١/١٢ ٥ ٩٦١+
فاكس: ٨٠٤٨١٣ ٥ ٩٦١+
ص.ب: ١١-٩٤٢٤ بيروت-لبنان
رياض الصلح-بيروت ١١٠٧٢٢٩٠



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

INTRODUCTION

Louange à Allah qui est qualifié par la perfection et la munificence, qui connaît parfaitement ce qui existait, ce qui existe actuellement et ce qui existera, qui a décrété la mort à toutes les créatures en égalisant le roi et l'esclave, le riche et le pauvre, le noble et le vil, le soumis et l'insoumis d'entre les habitants des cieux et de la terre; qui jugera équitablement les gens dans l'au-delà, qui recueille l'âme de celui qui a peuplé le bas monde, orné les constructions et habite le bas monde qui n'est pas la demeure éternelle du vivant; qui recueille aussi l'âme de celui qui y déploie ses efforts pour la réforme de sa vie future en prenant le bas monde pour une mer où voguent les vaisseaux de ses bonnes œuvres. Quelle différence y a-t-il entre la sortie de l'âme de ces deux individus? car celle du deuxième aura le bonheur et les délices, tandis que l'autre recevra la déception, le malheur et la peine. L'une sera au Paradis pour y circuler puis revenir pour se retirer dans des lanternes accrochées au Trône et vivre dans le plaisir et le bien- être, quant à l'autre, elle sera renfermée pour subir le châtiment de l'Enfer.

J'atteste qu'il n'y a d'autre divinité à part Allah, l'Unique et n'a pas d'associé. Un Dieu qui a témoigné de Son amour pour Ses serviteurs par Ses bienfaits (qu'Il soit glorifié et exalté), en leur accordant Ses dons et les comblant de Sa bienfaisance. Nous demandons Sa protection contre la cessation de tout cela. C'est à lui (qu'Il soit béni et exalté) qu'appartiennent la gloire, la louange,

la reconnaissance, la grâce, la Création, le commandement et les meilleurs compliments.

J'atteste que Muhammad (qu'Allah le bénisse et le salue) est Son serviteur et Son Messager au bon esprit et au corps pur, le maître des enfants d'Adam, et le meilleur qui a prié, vers qui les révélations ont été descendues ainsi que le Livre glorieux. Et qui est plus véridique qu'Allah en parole, Lui qui a dit: **«Et ils t'interrogent au sujet de l'âme. Dis: «L'âme relève de l'ordre de mon Seigneur». Et on ne vous a donné que peu de connaissance»** [Coran XVII,85].

﴿وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلرُّوحِ قُلِ ٱلرُّوحُ مِنْ أَمْرِ رَبِّى وَمَآ أُوتِيتُم مِّنَ ٱلْعِلْمِ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٨٥﴾﴾ [الإسراء: ٨٥].

Et que la paix soit sur ses Compagnons qui formaient la meilleure génération, les bien guidés et qui n'ont varié aucunement dans leur engagement. Prie pour eux une prière continue aussi longtemps que durent les cieux et la terre jusqu'à ce qu'Allah (à Lui la puissance et la gloire) héritera la terre et ce qu'elle contient, le jour de Comptes et de l'exposition.

Ensuite, c'est un ouvrage qui est riche en intérêts et en valeur, et original en son genre et son contenu. Il renferme tous les sujets concernant l'âme des vivants et des morts, puisé du Livre, de la tradition et des dires des ulémas.

1° - Sujet: Les morts connaissent- ils leurs visiteurs et entendent- ils leur salut ou non?

On a rapporté que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Pas un musulman ne passe par la tombe de son frère coreligionnaire qui le connaissait dans le bas monde, et le salue, sans qu'Allah ne rende la vie au mort pour répondre au salut».

On a rapporté que le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et le salue) ordonna de jeter les tués de Badr dans le puits «Al-Qalib», puis il se tint près de leurs tombes et les appela par leurs noms: «Ô untel le fils d'un tel, ô untel le fils d'un tel, avez- vous trouvé vrai ce que votre Seigneur vous a promis? Quant à moi, je l'ai trouvé ainsi». Alors 'Omar lui dit: «Ô Messager d'Allah, adresses- tu les paroles à des gens qui sont devenus des charognes?». -Par celui qui m'a envoyé avec la vérité, lui répondit- il, vous n'entendez pas mieux qu'eux, mais ils ne peuvent pas répondre.

Le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit aussi que le mort entend le bruit des pas de gens qui accompagnent le convoi funèbre, et il a recommandé aux gens qui visitent les tombes de Saluer les morts tout comme ils saluent les vivants et, de dire aux morts: «Que la paix soit sur vous, ô habitants de ces tombes en toute sécurité». Ces paroles sont adressées à des gens qui entendent et conçoivent, sinon c'est comme on s'adresse à des gens anéantis ou des choses inertes.

Et d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Tout homme ne visite la tombe de son frère coreligionnaire et s'assied auprès d'elle sans (que le mort) ne se réjouisse de cette compagnie, jusqu'à ce qu'il le quitte».

Abou Hourayra, de sa part, a dit que tout homme qui passe par une tombe et salue son habitant, il lui rend le salut même s'il ne le connaît pas.

Un des proches de 'Acem Al-Jouhdori raconte: «Je vis Acem Al-Jouhdori en rêve, deux ans après sa mort, et lui demandai: «N'es- tu pas mort??Où es- tu maintenant?».

- Dans un parterre du Paradis, me répondit- il, avec quelques uns de mes compagnons. Nous nous réunissons chaque veille de vendredi ou au matin avec Abou Bakr Al-Mouzani pour avoir de vos nouvelles».

- En corps et âmes?, dis- je. Hélas, dit- il, les corps sont déjà pourris, plutôt nos âmes se rencontrent- Seriez- vous au courant de notre visite?. -Oui, la veille de vendredi, toute la journée de vendredi et le samedi jusqu'au lever du soleil. -Comment cela en dehors des autres jours? -En vertu du mérite et de l'importance de ce jour».

Abou Al-Tyah raconte: «Moutref sortait souvent de bon matin, mais le vendredi, il marchait la nuit et son fouet lui éclairait le chemin. Une nuit il vint au cimetière à cheval et vit les morts assis chacun près de sa tombe. En le voyant, ils s'écrièrent: «Voilà Moutref qui nous rend visite chaque vendredi. -Et comment le savez- vous qu'il est le jour de vendredi? leur demanda-t- il. -Et même nous connaissons, répondit- on, ce que les oiseaux disent à son sujet. -Qu'est-ce qu'ils disent? -Ils disent: «Paix! Paix!».

Soufian Ben 'Ouyayna raconte: «Quand mon père Mourut, je m'inquiétai trop à son sujet. Je visitais sa tombe chaque jour, puis je cessai de le faire le temps qu'Allah a voulu. Un jour, pendant que je m'asseyais près de sa tombe, le sommeil me gagna et je vis en rêve que la tombe fut ouverte et mon père assis dedans en se calfeutrant de son linceul et avait l'aspect d'un mort. Alors, comme j'avais l'air de quelqu'un qui pleure, mon père me dit: «Ô fils, pourquoi tu t'es absenté toute cette période?». -Ô père, lui répondis- je, étais- tu toujours au courant de mes visites? Oui, dit- il, et chaque fois que tu venais me visiter, je m'en réjouissais ainsi que ceux qui sont proches de moi en t'entendant faire les invocations». Après cela, je lui rendais visite la plupart de temps».

'Othman Ben Sawada Al-Tafawi rapporte que lorsque sa mère appelée Râhiba, qui était une femme dévote, fut à l'article de la mort, elle leva sa tête vers le ciel et invoqua Allah en ces termes:

«Ô Toi qui es ma réserve, à qui je me fie ma vie durant et aussi dans l'autre, ne m'humilie pas après ma mort et ne me laisse pas seule dans ma tombe». Il dit: «Chaque vendredi je visitais sa tombe et lui invoquais Allah de lui pardonner ainsi qu'à tous les morts. Un jour je la vis en rêve et lui demandai: «Ô mère! Comment te trouves- tu?». Ô fils, me répondit- elle, la mort a, certes, ses affres. Quant à moi, je loue Allah et je suis dans un endroit louable où nous nous étendons sur un tapis de myrte et nous accoudant à des coussins de soie et de brocart, et nous resterons ainsi jusqu'au jour de la résurrection». -As tu besoin de quelque chose? répliquai- je. -Oui, dit- elle, je veux que tu viennes toujours pour nous invoquer Allah, car je me réjouis quand tu viens nous visiter le jour de vendredi. On me dit: «Ô Râhiba, voila ton fils qui est arrivé, alors je me réjouis et ceux qui m'entourent parmi les morts se réjouissent également».

Bichr Ben Mançour raconte: «Du temps où la peste qui avait envahi le pays, un homme venait au cimetière pour participer à la prière funéraire. Le soir, il se tenait debout à la porte du cimetière et disait: (en s'adressant aux morts): «Qu'Allah soit votre compagnon, ait pitié de vous, pardonne aux pécheurs d'entre vous et accepte vos bonnes œuvres», sans y rien ajouter. Cet homme raconte: «Un soir, je rentrai chez moi sans passer par le cimetière et faire l'invocation habituelle. Je vis en rêve une foule de gens qui vinrent me trouver. Je leur demandai: «Qui êtes- vous? Que voulez-vous?». -Nous sommes les habitants du cimetière et nous voulons que tu viennes toujours, nous visiter et faire la même invocation, me répondit- on. Dès ce jour- là, je ne cessai de visiter le cimetière et faire l'invocation.

Soulaym Ben 'Oumayr se trouvait dans un cimetière avec quelques uns de ses compagnons, et, voulant satisfaire un besoin, ils lui dirent: «Va auprès d'un de ces fossés et urine». -Il pleura et dit: «Gloire à Allah! Par Allah, j'ai honte des morts comme j'ai honte des vivants. Si le mort ne s'apercevait pas de cela, je n'aurais pas honte de lui».

On a rapporté et affirmé que les œuvres des vivants seront exposées aux morts qui se réjouiront des bonnes d'entre elles.

Quant aux mauvaises, ils s'écrieront: «Grand Allah, pardonne- les leur».

Les récits et les exemples abondent dans ce sens. Il faut donc retenir que les morts reconnaissent leurs visiteurs, autrement cette visite n'a aucun sens. Et le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) enseignait aux fidèles une formule à dire quand on visite les tombes et qui est la suivante: «Que la paix soit sur vous ô habitants de ces demeures parmi les musulmans et les croyants. Si Allah le veut, nous vous rejoindrons. Qu'Allah fasse miséricorde aux devanciers d'entre vous et nous et à ceux qui viendront après eux. Nous demandons à Allah d'accorder le salut à nous tous». Donc ceci explique que le mort reconnait son visiteur et entend sa salutation mais il est incapable de répondre, même il le voit quand il prie dans le cimetière. A ce propos, Abou 'Othman Al-Nahdy a dit: «Ibn Sas a raconté: «Un jour, je suivis le convoi funèbre d'un homme, portant des habits légers. Arrivé tout près d'une tombe, je fis une prière de deux rak'ats puis je m'accoudai contre la pierre funéraire. Je jure par Allah que j'étais bien conscient quand j'entendis une voix me dire: «Va-t- en car tu me causes du mal. Vous êtes des gens qui œuvrent sans connaissance, quant à nous, nous connaissons sans œuvrer. S'il m'était possible de faire une prière comme la tienne, je l'aurais préférée à tant et à tant...

Zayd Ben Wahb a dit: «Etant un jour au cimetière, un homme arriva et nivela la surface d'une tombe puis il vint s'asseoir près de moi. Je lui dis: «Est- ce la tombe d'un frère?». -Oui, un frère en Allah (coreligionnaire). Je le vis en rêve et lui dis: «Ô untel, tu as vécu ta vie, louange à Allah Seigneur de l'Univers». -Tu as formulé cette louange, me dit- il, si je pouvais la faire, cela ne serait préférable au bas monde et ce qui il contient. N'étais- tu pas présent quand les gens m'enterraient, or, j'ai vu un tel prier deux rak'ats, si je pouvais les faire, cela m'aurait été meilleur que le bas monde et ce qu'il contient».

Moutraf Ben 'Abdullah Al-Harachi raconte: «Un jour de vendredi, étant en route vers la mosquée, je passai par le cimetière et vis un convoi funèbre. Je me dis: «Je vais assister à l'enterrement de ce mort. Puis je me mis à l'écart et fis une prière de deux rak'ats

légères essayant de les faire à la perfection, puis le sommeil me gagna. Alors je vis en rêve ce mort s'approcher de moi et me dire: «Tu as fait une prière de deux rak'ats en essayant de les faire à la perfection. -Oui, il en était ainsi, lui répondis- je. -Or, dit- il, vous œuvrez sans connaître et nous connaissons sans œuvrer. Si j'avais fait une prière comme la tienne, cela me serait préférable au bas monde et ce qu'il contient. Je lui demandai: «Qui habitent ces tombes?». -Les musulmans, répondit- il, et chacun a reçu du bien. -Qui est le meilleur d'entre eux? dis- je. Il fit signe de sa main vers une tombe. Alors je me dis: «Mon Allah, notre Seigneur fais sortir cet homme de sa tombe afin qu' Il puisse parler avec lui». Aussitôt un jeune homme en sortit. -Es-tu le meilleur parmi ces morts? Lui demandai- je. -C'est bien ce qu'ils disent de moi, répondit- il. -Par quoi as- tu acquis cette supériorité?, -et je vois que tu es encore un jeune? autrement j'aurais dit que c'était grâce au pèlerinage, la visite pieuse, ('Oumra), au combat dans le sentier d'Allah et aux bonnes œuvres. Il me répondit: «J'ai été éprouvé par les malheurs et je les endurais avec patience. Voilà la cause de ma supériorité. Si ces visions dont Allah seul connait leur nombre et leur diversité, ne sont pas suffisantes pour montrer et affirmer cette réalité, elles s'accordent, au moins, à donner le même sens.

'Abdul Rahman Ben Chamasa Al-Mahri raconte: «Nous rendîmes visite à 'Amer Ben Al-'Aç qui était à l'article de la mort. Il pleura longuement puis il tourna son visage vers le mur. Son fils lui dit: «Ô père! Qu'est-ce qui te fait pleuser? Le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et le salue) ne t'a-t-il pas annoncé que tu auras telle et telle récompense?». Alors il nous regarda et dit: «Nous considérions l'attestation qu'il n'y a d'autre divinité à part Allah et que Mouhamad est le Messager d'Allah était la meilleure œuvre. Or, je passais par trois états: Tout d'abord j'avais une aversion pour le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et le salue) et nul ne le méprisait plus que moi et si je pouvais le saisir, je l'aurais tué. Si j'étais mort après avoir fait cela, je serais certes parmi les damnés du Feu. Puis lorsqu'Allah a jeté l'Islam dans ma poitrine, je lui dis: (au Prophète). «Etend ta main pour que je te prête serment d'allégeance. Quand il me tendit sa main droite, je retins la mienne. -Qu'as- tu, ô 'Amr? me dit- il. -Je veux stipuler quelques choses,

lui répondis- je. -Quelles sont- elles? -Qu'Allah me pardonne. Alors il me dit: «Ne sais- tu donc pas que l'Islam détruit toutes les autres religions, que l'Émigration détruit ce qui était avant elle et que le pèlerinage détruit tout ce qui était avant lui?». A ce moment- là, nul n'a été plus aimé que le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et le salue) ni plus vénéré que lui. Après cela je ne pouvais plus le regarder longuement par égards pour lui, ni pouvais le décrire si on m'avait demandé de le décrire. Si j'étais mort en cet état, j'aurais espéré être l'un des élus du Paradis. On nous a confié des charges et j'ignore si j'ai rempli mon devoir ou non. Quand je meurs qu'aucune pleureuse ni feu n'accompagnent mon convoi funèbre.

Après m'avoir enterré, répandez le sable peu à peu sur ma tombe, puis tenez- vous auprès de ma tombe le temps d'égorger un chameau et de distribuer sa chair afin que je ne me sente pas que je suis devenu seul et pour que je réfléchisse par quoi je répondrai aux Envoyés de mon Seigneur». Ce hadith montre que le mort se familiarise avec ceux qui se tiennent près sa tombe et se réjouit de leur présence.

Nombre d'ulémas ont recommandé de lire du Coran auprès des tombes. A ce propos, 'Ali Ben Mousa Al-Hadad, qui était un homme véridique, a dit: «J'étais avec Ahmed Ben Hanbal en suivant les funérailles d'un mort. Après l'enterrement, un homme aveugle se tint près de la tombe et récita du Coran. Ahmed lui fit cette remarque: «Ô untel, la récitation du Coran près des tombes est une innovation». En quittant le cimetière, Mouhammad Ben Qoudamma dit à Ahmed: «Ô Abou 'Abdullah, que dis- tu de Moubachir Al-Halabi?». «C'est homme digne de confiance, lui répondit- il. -As- tu écrit quelque chose à son sujet?. -Oui. -Sache alors que Moubacher m'a rapporté que le père de 'Abdul-Rahman Ben Al- 'la' Ben Al-Lajlaj a recommandé de lire les premiers et les derniers versets de la sourate «Al-Baqara» près de sa tombe». Et même j'ai entendu le fils de 'Omar faire la même recommandation. Alors Ahmed me dit: «Retourne donc au cimetière et dis à l'homme aveugle de poursuivre sa récitation».

On a rapporté que l'imam Chafé'i approuvait cette récitation.

Dans le même sens, Abou Bakr Al-Atrouch, le fils de la fille

d'Abi- Naçr Ben Al-Tamar a dit: «Un homme avait l'habitude de visiter chaque vendredi la tombe de sa mère et récitait la sourate «Ya-Sin». Un jour, il vint au cimetière, récita la même sourate puis il dit: «Mon Allah, si Tu as assigné une récompense à cette sourate, fais que cette récompense atteigne tous les habitants de ces tombes». Le vendredi suivant, une femme arriva au cimetière et dit à l'homme: «Es- tu un Tel le fils d'une Telle?». -Oui, lui répondit-il. -Après la mort de ma fille, reprit- elle, je la vis en rêve assise au bord de sa tombe, et en lui demandant la cause, elle répliqua: «Un tel le fils d'une Telle est venu visiter la tombe de sa mère, il a récité la sourate Ya-Sin en faisant de sa récompense un don à tous les morts, et j'ai eu ma part -ou suivant une version: «On nous a pardonnés».

Ma'qel Ben Yassar rapporte que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lisez sur vos morts la sourate Ya-Sin». Ceci comporte deux interprétations: La récitation de cette sourate sur les moribonds, ou sur les morts, tout comme il a recommandé de dicter aux agonisants la profession de foi. Et il paraît que la première est plus logique et admissible. Il se peut aussi que l'agonisant puisse profiter de la récitation de cette sourate qui renferme: L'Unicité, le jour de la résurrection, la bonne annonce du Paradis aux monothéistes et la joie du mort qui aura prononcé la profession de la foi, en nous référant à ces versets: **«Alors, il fut dit: «Entre au Paradis». Il dit: «Ah si seulement mon peuple savait!... en raison de quoi mon Seigneur m'a pardonné et mis au nombre des honorés»** [Coran XXXVI, 26-27].

﴿قِيلَ ٱدۡخُلِ ٱلۡجَنَّةَۖ قَالَ يَٰلَيۡتَ قَوۡمِي يَعۡلَمُونَ ﴿٢٦﴾ بِمَا غَفَرَ لِي رَبِّي وَجَعَلَنِي مِنَ ٱلۡمُكۡرَمِينَ ﴿٢٧﴾﴾ [يس: ٢٦-٢٧].

Cette récitation est devenue une tradition suivie par les gens depuis plusieurs siècles. D'autre part, l'homme profite de la récitation de cette sourate en concevant son contenu et son sens alors qu'il est encore vivant, mais une fois mort, il ne conçoit rien et la récitation ne lui apporte aucun intérêt. Mais on a répondu que les morts s'enquêtent des vivants et connaissent leurs actes et leurs paroles en se basant sur ce hadith rapporté par 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) dans lequel le Prophète (qu'Allah le bénisse et le

salue) a dit: «Tout homme- ou tout musulman- qui passe par la tombe d'un mort et le salue, le mort le connaît et lui rend le salut. Et s'il ne le connaît pas, il lui rend le salut».

A ce propos, Al-Fadel Ben Al-Mouwafaq a dit: «Je visitais fréquemment la tombe de mon père. Un jour j'assistai à l'enterrement d'un mort et je quittai le cimetière, pour satisfaire un besoin, sans visiter la tombe de mon père. Je le vis en rêve et il me dit: «Ô fils, pourquoi n'es- tu pas venu pour me visiter?». -Ô père, répondis- je, serais- tu au courant de ma visite? -Ô fils, répliqua-t-il, par Allah, je ne cesse de te voir dès que tu passes par l'arcade jusqu'à ce que tu arrives chez moi, et aussi quand tu me quittes.

Sous- chapitre

Abou Oumama rapporte que le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lorsque l'un de vous meurt, et après avoir couvert la tombe du sable, que l'un d'entre vous se tienne au bord de la tombe et dise: «Ô un tel le fils d'une telle». Car le mort entend mais il ne peut répondre. Puis qu'il lui dise encore une fois: «Ô un tel le fils d'une telle. A ce moment- là le mort s'assied. Ensuite qu'il poursuive: «Guide- nous qu'Allah te fasse miséricorde».

Rappelle- toi qu'en quittant le bas monde, tu disais qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, que Mouhammad est le Messager d'Allah, que tu t'es contenté d'avoir Allah comme Seigneur, l'Islam comme religion et le Coran comme guide». A ce moment- là Mounkar et Nakir arrivent et chacun d'eux demandera à l'autre de rester en arrière en lui disant: «Partons. Qu'est- ce qu'il nous fait asseoir chez celui- là après qu'on lui ait dicté son argument? Alors Allah et Son Messager seront ses défenseurs contre les deux anges.

Un homme se leva et dit: «Ô Messager d'Allah, et si l'on connaît pas le nom de sa mère (du défunt)? -Dans ce cas, répondit-il, qu'on l'attribue à sa mère Eve».

Si ce hadith n'a pas été authentifié, sa pratique dans les différents pays et siècles, sans le renier, est suffisante. Ce qu'Allah (qu'Il soit glorifié) a permis à une communauté de le faire, qui jouit de la raison la plus parfaite et d'un ample savoir, et dont la

réputation a atteint l'orient et l'occident, en s'adressant à quelqu'un qui n'entend ni raisonne, et que cette communauté trouve ceci convenable sans le renier, plutôt on l'a admis et pratiqué au fil des jours. Or, si le mort n'entendait pas, ce serait comme si on adresse ces paroles à des choses inertes tels que le sable ou le bois.

Même si certains des ulémas trouvent ceci bon et convenable, la plupart d'entre eux le trouvent bizarre et inconcevable».

Chahr Ben Hawchab raconte: «Al- Ça'b Ben Jouthama et 'Awf Ben Malek étaient fraternisés. Ça'b dit à 'Awf: «Ô frère, lequel d'entre nous meurt le premier, qu'il vienne, en rêve, à l'autre». -Cela, serait- il possible? répliqua-t- il. -Oui. Après la mort de Ça'b, 'Awf le vit en rêve comme s'il venait vers lui. Il lui demanda: «Ô frère, qu'a-t- on fait de toi?». -On nous a pardonnés après les épreuves que nous avons subies. Je remarquai une certaine tache sur son cou». -Ô frère, lui dis- je, d'où provient cette tache?». -Ô frère, repondit- il, c'est une marque dûe à dix dinars que j'avais empruntés d'un tel le juif, donne- les lui donc. Et sache, ô frère, que tout ce que ma famille a subi après ma mort, j'en ai été au courant, même on m'a appris qu'une chatte a été morte il y a quelques jours. Sache aussi que ma fille mourra après six jours, soyez donc bienveillants à son égard».

Le lendemain matin, je me dis: «Ceci est un signe». Je me rendis chez sa famille qui m'a accueilli favorablement en faisant cette remarque: «Pourquoi tu ne nous a pas rendu visite depuis la mort de ton frère, Ça'b?». -Alors je m'excusai comme les gens font. Puis je pris le Coran et je trouvai dessous une bourse qui contenait dix dinars et je les ai envoyés au juif qui s'écria: «Qu'Allah fasse miséricorde à Ça'b qui était l'un des meilleurs compagnons du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue)».

Ils sont les mêmes dinars que je les lui ai prêtés. Je me dis alors: «C'est le premier Signe qui s'est avéré juste». En demandant la femme de Ça'b au sujet des événements qui ont eu lieu après la mort de son mari, elle me dit que leur chatte est morte depuis quelques jours. Alors je me dis: «C'est le deuxième signe. Je dis à la femme: «Où est la fille de mon frère? -Elle est en train de jouer;

dit-elle. Je rencontrai la fille, et, en la touchant, je la trouvai fiévreuse». Je demandai à la mère de la soigner; mais elle ne tarda pas à mourir six jours après».

Ce récit témoigne du savoir religieux de 'Awf qui était l'un des compagnons du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) et qui avait exécuté la recommandation de Ça'b. Car le dernier lui avait appris que les dix dinars se trouvent dans un tel endroit de sa maison, puis, comme ses propos se sont concordés avec ceux du juif en lui demandant au sujet de ce prêt, il fut convaincu. Cet agissement ne convient, en réalité, qu'aux compagnons du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) et comment 'Awf a répondu à la demande de Ça'b en acquittant sa dette sur des simples dires qu'il a entendus dans son rêve!.

Voici encore un autre hadith qui montre le rang élevé de ces compagnons lesquels Allah a favorisés par la probité et le savoir religieux. Car Thabet Ben Qays Ben Chamas a rapporté que le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) lui a dit: «Ô Thabet, ne consens- tu pas de vivre comme un homme loué, d'être tué en martyr et d'entrer au Paradis?». En fait Thabet fut tué comme tel dans la guerre de Yamama.

D'autre part, la fille de Thabet Ben Qays Ben Chamas a dit: «Après la révélation de ce verset: **«Ô vous qui avez cru! N'élevez pas vos voix au- dessus de celle du Prophète»** [Coran XLIX,2),

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَرۡفَعُوٓاْ أَصۡوَٰتَكُمۡ فَوۡقَ صَوۡتِ ٱلنَّبِيِّ﴾ [الحجرات: ٢]

Son frère entra chez lui et ferma la porte derrière lui pour s'isoler. Comme son absence dura longtemps, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) lui envoya quelqu'un pour savoir la raison de cette absence. Alors Thabet vint trouver le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) et lui dit: «Je suis un homme qui possède une voix vive et j'ai craint que mes œuvres sont devenues vaines». -Non, lui répondit- il, tu n'es pas de ceux-là, plutôt tu vis dans le bien et tu mourras dans le bien». Puis Allah (le Très Haut) révéla ce verset: **«Car Allah n'aime pas le présomptueux plein de gloriole»** [Coran XXXI,18],

﴿إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ مُخۡتَالٖ فَخُورٖ﴾ [لقمان: ١٨].

Alors Thabet s'enferma et passa tout le temps à pleurer. Alors

le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) le manda et lui demanda la raison de son absence, il lui répondit: «Ô Messager d'Allah! Je suis un homme qui aime la beauté et être le maître de mon peuple». - Tu n'es pas de ceux qui sont désignés par ce verset, répliqua-t- il. Car tu vis loué, tu seras tué en martyr et tu entreras au Paradis». Le jour de la guere de Yamama, Thabet sortit avec Khaled Ben Al-Walid pour lutter contre Mousaylama l'imposteur. Lorsque les deux groupes furent en face l'un de l'autre et les musulmans parurent sans défense, Thabet et Salem l'esclave affranchi de Abou Hourayra dirent: «Ce n'est pas de cette façon que nous combattions à côté de Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue). Puis chacun d'eux creusa un fossé et résista. Puis ils combattirent jusqu'à ce qu'ils furent tués en martyrs. Thabet avait sur lui un bouclier très cher, et un musulman passa par son cadavre et le lui enleva. Plus tard, un musulman vit en rêve Thabet qui lui dit: «Je vais te faire cette recommandation, et ne dis pas que c'est un simple rêve, sans l'excécuter. Quand je fus tué, un musulman passa par moi et prit mon bouclier. Sa maison se trouve dans tel endroit et il a un cheval auquel il a donné une longue bride. Il a couvert le bouclier par une marmite. Va donc chez Khaled pour qu'il cherche mon bouclier. Et lorsque tu te rends à Médine, dis à Abou Bakr, le calife du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) que je dois quelques dettes et que j'ai affranchi un tel de mes esclaves». Alors l'homme partit chez Khaled et l'informa ce qu'en fut avec Thabet. Khaled envoya chercher le bouclier et conta à Abou Bakr cette vision. Alors Abou Bakr exécuta le testament- ou la recommandation-. Et nous ne savons pas qu'une autre recommandation qu'a faite un homme et a été exécutée que celle de Thabet Ben Qays. Khaled, Abou Bakr et les autres compagnons se mirent d'accord à exécuter la recommandation, un fait qui montre la probité et le savoir religieux (Fiqh).

2° - Sujet: Les âmes des morts se rencontrent- elles, échangent- elles les visites?

Le sujet revêt une grande importance. Tout d'abord, on doit

connaître que les âmes seront réparties en deux catégories:

- Les âmes pécheuses et châtiées qui, à cause de leur châtiment, n'ont plus le temps ni de se rencontrer ni d'échanger les visites.

- Les âmes épanouies et libres qui se rencontrent, s'entretiennent et échangent les visites. Toute âme sera avec celle qui lui ressemble en œuvres- Quant à l'âme de notre maître Mouhammad (qu'Allah le bénisse et le salue) elle est avec le plus haut Compagnon, comme Allah (le Très Haut) a dit: **«Quiconque obéit à Allah et au Messager... Ceux- là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits: Les prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux- là»** [Coran IV,69].

﴿وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ فَأُوْلَـٰٓئِكَ مَعَ ٱلَّذِينَ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِم مِّنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ وَٱلصِّدِّيقِينَ وَٱلشُّهَدَآءِ وَٱلصَّـٰلِحِينَ ۚ وَحَسُنَ أُوْلَـٰٓئِكَ رَفِيقًا ﴿٦٩﴾﴾ [النساء: ٦٩]

Cette compagnie est constatée dans la vie présente et sera ainsi dans le «Barzakh» (l'intervalle de temps qui sépare la mort du jour de la résurrection) et dans la vie future, car l'homme sera avec celui qu'il aime.

A cet égard, Masrouq rapporte que les compagnons dirent un jour au Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue): «En ce monde, nous sommes tenus à te tenir compagnie, mais quand tu meurs, tu seras au- dessus et nous ne pourrons pas te voir». A cette occasion, Allah (le Très Haut) révéla le verset précité.

Al-Cha'bi raconte qu'un des Ançars vint trouver le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue). Il pleura puis il lui dit: «Ô Prophète d'Allah! Je jure par celui qu'il n'y a d'autre Dieu que lui que je t'aime plus que ma famille et mes biens. Je ne cesse de te mentionner, avec ma femme, et nous éprouvons une certaine inquiétude jusqu'à ce que nous te rencontrions de nouveau. En évoquant ma mort et la tienne, j'ai le pressentiment que je ne pourrai te tenir compagnie que dans la vie présente. Dans l'au-delà, tu seras élevé pour être avec les autres prophètes. Et si j'entrerai au Paradis, j'occuperai une place qui sera bien inférieure à la tienne». Il ne lui répondit pas jusqu'à ce qu'Allah lui eût révélé le verset précité. A ce propos, Allah (le Très Haut) a dit aussi: **«Ô âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée; entre**

donc parmi Mes serviteurs, et entre dans Mon Paradis» [Coran XC,27-30].



Et ceci sera dit à l'âme (pieuse) lors de sa mort.

Dans le récit du voyage noctrune «Al-Isra'», 'Abdullah Ben Mas'oud a dit: «Lorsque le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) fit le voyage nocturne, il rencontra Ibrahim (Abraham), Moïse, et Jésus (que la paix soit sur eux). Ils s'entretinrent au sujet de l'Heure. En posant la question à Ibrahim, il répondit qu'il n'en a aucune connaissance. Il fut de même avec Moïse. Quant à Jésus, il dit: «Allah m'enverra (sur terre) avant la venue de l'Heure», puis il mentionna l'Antéchrist. Jésus tuera ce dernier et les gens retourneront à leur pays pour rencontrer les Ya'jouj et Ma'jouj qui dévaleront de toute hauteur. Ils ne passeront pas par une étendue d'eau sans la boire ni par une chose sans la corrompre.

A ce moment- là, les gens invoqueront Allah en Lui demandant secours. Allah fera descendre une pluie qui emportera leurs corps (de Ya'jouj et Ma'jouj) pour les jeter à la mer, réduira les montagnes en poussière et étendra la terre à perte de vue. Une fois ces phénomènes produits, la venue de l'Heure surprendra les gens telle une femme enceinte dont les parents seront surpris par son accouchement la nuit ou le jour».

Allah (qu'Il soit glorifié) a fait connaître (dans le Coran) ce qu'en sera des âmes des martyrs: Ceux- là seront vivants auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis de ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints. Ceci montre que ces âmes se rencontreront comme on peut le déduire: D'abord elles seront pourvues auprès de leur Seigneur étant donné qu'elles seront vivantes, puis elles seront réjouies de la venue de leurs frères, c'est à dire que chaque martyr annoncera cette venue aux autres.

Les visions abondent dans ce sens. Donnons comme exemple la vision de Çaleh Ben Bachir qui a dit: «Après la mort de 'Ata' Al-Soulami, je le vis en rêve et lui dis: «Qu'Allah te fasse miséricorde. Tu étais très triste dans le bas monde!». -Par Allah me répondit- il, cette tristesse a été substituée par une joie sans fin.

-Quel degré occupes- tu actuellement?. -Je suis avec ceux qu'Allah a comblés de ses bienfaits parmi les Prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux.

De sa part, Çakhr Ben Rached a dit: «Je vis 'Abdullah Ben Al-Moubarak en rêve, après sa mort, et lui dis: «N'es- tu pas mort?». -Oui, répondit- il. -Qu'a fait Allah de toi?. -Il m'a pardonné en effaçant tous mes péchés. -Et qu'en est- il arrivé à Soufian Al-Thawri?. -Comme il est joyeux! Il est avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits, parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les vertueux.

Yaqadha la fille de Rached raconte: «Mon voisin Marwan Al-Mahlami était un juge probe. Quand il mourut, je fus très chagrinée. Je le vis en rêve et lui demandai: «Qu'a fait ton Seigneur de toi, ô Abou 'Abdullah?». -Il m'a fait introduit au Paradis, me répondit- il. Et après? -On m'a élevé vers les gens de la droite. -Et après? -On m'a élevé vers les rapprochés. -Lequel as- tu vu parmi tes frères? -J'ai vu Al-Hasan, Ibn Sirine, et Maymoun Ben Siyah».

Hicham Ben Hassan a rapporté que Oum 'Abdullah- la femme de Marwan Al-Mahmali, et qui était l'une des meilleures femmes de Baçra lui a dit: «Je vis en rêve que je suis entrée dans une belle demeure puis dans un jardin, et là j'ai vu un homme accoudé contre un lit de repos en or, et entouré de tant de domestiques qui portaient des verres. J'ai été très étonnée de ce paysage et en s'enquêtant de cet homme, on m'a répondu qu'il est Marwan Al-Mahmali qui s'est avancé vers moi, puis il s'est assis sur son lit. Je fus réveillée et à ce moment- là le convoi funèbre de Marwan passa près de ma porte».

On a rapporté qu'après la mort de Bichr Ben Al-Bara' Ben Ma'rour, sa mère fut très chagrinée. Elle vint trouver le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) et lui dit: «Les hommes de Banou Salama meurent les uns après les autres. Les âmes des morts se reconnaitront- elles pour que j'envoie mes saluts à Bichr?». -Oui, répondit- il, par celui qui tient mon âme en Sa main! Ô Oum Bichr, les âmes se reconnaitront comme les oiseaux qui se reconnaissent sur les têtes des arbres». Après cela, elle envoyait ses salutations à son fils Bichr avec tout mort de Banou Salama.

'Oubayd Ben 'Oumayr a dit: «Les habitants des tombes attendent d'avoir des nouvelles des vivants, et lorsqu'ils reçoivent un mort, ils lui demandent: «Qu'a fait un tel?». -Et un tel? -Et un tel? -Alors le mort leur dit: «N'est- il pas venu vers vous?» -Non! Nous sommes à Allah et c'est vers Lui que sera le retour. On l'a conduit ailleurs vers l'abîme».

Çaleh Al-Marriy a dit: «Après la mort, les âmes se rencontrent. Les âmes des morts disent à l'âme qu'elles reçoivent: «Comment était ton refuge? Quel corps habitais- tu? d'un bon ou d'un mauvais». Puis il pleura amèrement.

D'après Sa'id Ben Al-Mousaiyab, lorsque l'homme meurt, son père le reçoit comme il le reçoit après une longue absence.

Abou Ayoub Al-Ançari rapporte que le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lorsqu'on recueille l'âme du croyant, les anges de la miséricorde la reçoivent de la part d'Allah tout comme on reçoit l'annonciateur du bien dans le bas monde. Ils disent: «Laissez votre frère pour se reposer, car il vient de passer par une grande calamité. Puis ils lui demandent: «Qu'a fait un tel? Qu'a fait une telle? Une telle s'est- elle mariée?. Lorsqu'on le demande au sujet d'un autre qui est mort avant lui, sans le voir, ils s'écrient: «Nous sommes à Allah et c'est vers lui que nous serons ramenés. Il a été mené vers la pire de destination, l'abîme très profond. Quelle mauvaise destination!».

On a cité auparavant que Masma' Ben Acem a dit: «Je vis Acem Al-Jouhdori en rêve, deux ans après sa mort et lui demandai: «N'es- tu pas mort? -Oui, répondit- il. -Où es- tu maintenant. -Je suis dans un des parterres du Paradis avec quelques uns de mes compagnons. Nous nous réunissons la veille et la matinée de chaque vendredi avec Abou Bakr Ben 'Abdullah Al-Mouzani pour avoir de vos nouvelles. -Ce sont vos corps ou vos âmes qui se rassemblent?. -Hélas, les corps sont déjà pourris, mais ce sont nos âmes qui se réunissent».

3° - Sujet: Les âmes des vivants se rencontrent- elles avec celles des morts ou pas?

Nous avons dans la tradition des exemples innombrables qui affirment cette rencontre; dont seul Allah (le Très Haut) les

connaît. La réalité aussi bien que la sensation l'affirment également. Cette rencontre est pareille à celle des âmes des vivants. A ce propos, Allah (le Très Haut) a dit: **«Allah reçoit les âmes au moment de leur mort ainsi que celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil. Il retient celles à qui Il a décrété la mort, tandis qu'Il renvoie les autres jusqu'au terme fixé. Il y a certainement là des preuves pour des gens qui réfléchissent»** [Coran XXXIX,42].

﴿ٱللَّهُ يَتَوَفَّى ٱلۡأَنفُسَ حِينَ مَوۡتِهَا وَٱلَّتِي لَمۡ تَمُتۡ فِي مَنَامِهَاۖ فَيُمۡسِكُ
ٱلَّتِي قَضَىٰ عَلَيۡهَا ٱلۡمَوۡتَ وَيُرۡسِلُ ٱلۡأُخۡرَىٰٓ إِلَىٰٓ أَجَلٖ مُّسَمًّىۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ
لَأٓيَٰتٖ لِّقَوۡمٖ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٤٢﴾﴾ [الزمر: ٤٢]

En commentant ce verset, Ibn 'Abbas a dit: «Il m'est parvenu que les âmes des vivants et des morts se rencontrent pendant le sommeil et s'entretiennent. Allah retient les âmes des morts et renvoie celles des vivants à leurs corps».

Plusieurs dires ont été avancés à ce sujet dont voici un qui s'avère être le plus logique selon le verset précité. Car Allah (le Très Haut) a montré qu'il y a deux genres de mort, la grande qui est la mort définitive, et la petite qui n'est autre que le sommeil. Et les âmes sont réparties en deux groupes: Le premier concerne les âmes qu'Allah a recueillies et qui se trouvent auprès de lui. (Pour les rendre aux corps au jour de la résurrection). Et le deuxième comprend les âmes qu'Il les rend aux corps pour compléter la vie jusqu'au terme fixé à chacune. S'il n'avait pas divisé la mort dans le sommeil en deux: Une mort définitive et une autre du sommeil, Il n'aurait pas dit: «Celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil». Nombre d'ulémas ont ajouté qu'il s'agit de deux morts. En réalité, Allah (le Très Haut) retient toutes les âmes et en dispose comme Il veut, car Il renvoie l'âme qui a encore une certaine période à vivre et retient l'autre.

Ce qui est certain est que les âmes des vivants et celles des morts se rencontrent, et le vivant voit le mort en rêve et l'interroge sur beaucoup de choses et il lui raconte des choses que le vivant ignore. Il se peut qu'il lui fasse connaître un endroit où il a enfoui de l'argent, par exemple, et nul autre que lui n'en est au courant, ou bien il lui dit qu'il doit une certaine dette en lui fixant son montant et ses circonstances. Et nous avons avancé auparavant

quelques récits qui affirment cette réalité.

Sa'id Ben Al-Mousayb raconte que 'Abdullah Ben Salam et Salman Al-Farisi se rencontrèrent et chacun dit à l'autre: «Si tu meurs avant moi, viens à moi en rêve et raconte- moi ce que tu auras reçu de la part de ton Seigneur. -Les vivants et les morts se rencontront- ils? demanda l'un à l'autre. -Oui, leurs âmes seront au Paradis et y iront là où elles voudront. Un homme mourut et on le vit en rêve et il lui dit: «Fie- toi à Allah et réjouis- toi, car je n'ai jamais constaté qu'un acte qui soit plus bénéfique que le fait de se fier à Allah».

On a rapporté que Ghoudayf Ben Al-Hareth entra chez Chourayh Ben 'Abad Al-Thoumali qui était à l'article de la mort et lui dit: «Ô Aboul- Hajjaj, si tu pourras venir à moi en rêve après ta mort pour me dire ce que tu auras rencontré, ne manque pas de le faire». A savoir que cette demande était fréquemment formulée par les gens versés dans la religion. Puis, après l'écoulement d'une certaine période, il le vit en rêve et lui dit: «N'es- tu pas mort?». -Oui, lui répondit- il. -Comment te trouves- tu maintenant? -Notre Seigneur a passé sur nos péchés sauf ceux qu'ont commis les pécheurs par ostentation».

Maslama Ben 'Abdul Malek vit 'Omar Ben 'Abdul-'Aziz en rêve après la mort de ce dernier et lui dit: «Ô prince des croyants! Ah comme je voudrais savoir quel sort as- tu subi après ta mort?». -Ô Maslama, lui répondit- il, c'est bien le moment de mon repos. -Où te trouves- tu maintenant? -Je suis avec les dirigeants de la guidée au Paradis d'Aden».

Malek Ben Dinar raconte: «Je vis en rêve Mouslim Ben Yasar, après sa mort. Je le saluai mais il ne me rendit pas le salut. Alors je lui dis: «Qu'est- ce qui t'empêche de rendre le salut?». -Parce que je suis mort, dit- il. Comment puis- je donc te le rendre. -Qu'est- ce que tu as rencontré après la mort?, lui demandai- je. -Par Allah, répondit- il, j'ai rencontré des affres et des tremblements très graves. -Et après cela?. -J'ai reçu ce qu'on reçoit d'un Être très généreux. Il a accepté nos bonnes œuvres, passé sur les mauvaises en nous dispensant des charges». Puis Malek poussa un cri et s'évanouit. A la suite de cela, il demeura malade durant

plusieurs jours puis il mourut.

Après la mort de Raja' Ben Haywa, sa femme 'Abida le vit en rêve et lui dit: «Ô Aboul- Miqdad! Quel sort avez- vous subi?». -Le meilleur, lui répondit- il. Mais après vous avoir quittés, nous avons été pris d'un grande peur au point de croire que c'était le jour de la résurrection. -A cause de quoi? -Parce que Al-Jarrah et ses compagnons ont été introduits au Paradis avec leurs péchés et se sont pressés en foule devant sa porte».

Jamil Ben Mourra raconte: «Mouwarreq Al- 'Ajli était pour moi comme un ami et un frère. Je lui dis un jour: «Celui qui d'entre nous meurt le premier, qu'il vienne, en rêve, à l'autre pour lui raconter ce qu'il aura rencontré». Mouwarraq mourut et ma femme le vit en rêve venir frapper à notre porte comme il le faisait de son vivant. Je lui ouvris et lui dis: «Ô Aboul- Mou'tamer, entre chez ton frère». -Comment puis- je entrer, dit- il, du moment que je suis mort? Mais je suis venu pour mettre Jamil au courant de ce qu'Allah a fait de moi. Il m'a mis avec les plus rapprochés de lui».

'Ammar Ben Sayf a dit: «Je vis en rêve Al-Hasan Ben Çaleh et lui dis: «J'avais tant aimé te voir. Qu'est-ce que tu as à me raconter?». -Aie cette bonne nouvelle, répondit- il, je n'ai rien vu une chose meilleure que de bien penser d'Allah».

Après la mort de Rabi'a, une de ses compagnes la vit en rêve portant une robe et un voile de satin et de brocart, à savoir qu'elle était ensevelie d'une robe et d'un voile de laine. Elle lui demanda: «Qu'as- tu fait de cette robe et de ce voile?». -Par Allah, répondit-elle, on me les a arrachés et les ont substitués par ces deux- ci. On a plié mon linceul, l'a scellé et l'a élevé à « 'Illiyine» pour m'en compléter la récompense au jour de la rétribution. -C'est pour cela que tu avais œuvré dans le bas monde? -Ce n'est rien en le comparant avec ce qu'Allah a préparé pour Ses amis. -Qu'a fait 'Abda la fille de Abou Kilab? -Hélas! Hélas! Par Allah elle nous a devancés pour occuper les rangs les plus hauts. -En vertu de quoi alors que les gens te considéraient comme plus dévote qu'elle? -Parce qu'elle ne se souciait plus de son état matin ou soir en ce monde. -Qu'a fait Abou Malek (voulant désigner: Daygham). -Il rend visite à Allah (qu'Il soit béni et exalté) quand il veut. -Qu'a fait Bichr Ben

Mançour? -Comme il est heureux! Par Allah on lui a donné plus que ce qu'il espérait. -Fais- moi donc une recommandation, qui, en l'exécutant, je m'approcherai d'Allah (le Très Haut). -Evoque fréquemment Allah et cela te réconfortera dans ta tombe».

Quand 'Abdul 'Aziz Ben Soulyman mourut, un de ses compagnons le vit en rêve portant des habits verts et à la tête une couronne de perles. Il lui demanda: «Comment as- tu trouvé le goût de la mort? et comment la situation est-elle dans l'au- delà?». -Quant à la mort, répondit- il, ne me demande plus au sujet de ses affres, mais la miséricorde d'Allah nous a tout dissimulé et Allah nous a reçu favorablement de par Sa grâce.

Çaleh Ben Bichr a dit: «Je vis en rêve 'Ata 'Al- Soulami et lui demandai: «Ô Abou Mouhammad, n'es- tu pas avec les morts? -Oui, répondit- il. -Qu'a été ton sort? -Par Allah, je vis dans le bien abondant car mon Seigneur est pardonneur et reconnaissant. -Par Allah, tu étais très triste dans le bas monde! Il me sourit et dit: «Par Allah, ceci m'a procuré un long repos et une joie permanente. -Quel degré occupes- tu maintenant? -Je me trouve avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits, les prophètes, les véridiques et les martyrs vertueux. Quels bons compagnons que ceux- là!».

Mourra Al-Hamadzani avait fait tant de prières (lit: de prosternations) jusqu'à ce que le sable eût ravagé son front. Après sa mort, l'un des siens le vit en rêve et son front brillait tel un astre à grand éclat. En lui demandant la cause, il lui répondit: «C'est la trace de ma prosternation laissée par le sable qui a été substituée par une grande lumière». Puis il lui demanda: «Quelle demeure occupes- tu dans l'au-delà?». -La meilleure des demeures, répondit-il, dont on ne désire pas la changer et on n'y mourra plus».

Abou Ya'qoub Al-Qari a dit: «Je vis en rêve un homme de haute taille et les gens le suivaient. En me disant que c'était Ouways Al-Qarni je le suivis à mon tour et lui dit: «Qu'Allah te fasse miséricorde, fais- moi une recommandation». Comme son visage se renfrogna, il lui dit: «Je suis un homme qui veut être guidé, guide- moi donc». Alors il le regarda en face et dit: «Cherche la miséricorde d'Allah dans Son amour, redoute Sa vengeance quand tu Lui désobéis et ne sois plus désespéré dans les

deux cas. «Puis il partit en me laissant seul».

Abou Bakr Ben Maryam a dit: «Je vis Wafa' Ben Bichr en rêve et lui demandai: «Ô Wafa', quel sort as- tu subi?». -J'ai été sauvé après tant d'efforts, me répondit- il. -Quelle est la meilleure œuvre que tu as trouvée?. -Les pleurs de la crainte d'Allah (à Lui la puissance et la gloire) dit- il.

Moussa Ben Wardan a rapporté qu'il a vu en rêve 'Abdullah Ben Abou Habiba, après sa mort, qui lui dit: «On m'a montré mes bonnes et mauvaises actions. J'ai vu dans mes bonnes actions des grains de grenade que j'avais ramassés (de la terre) et mangés. Et j'ai vu dans mes mauvaises actions deux fils de soie dans mon turban».

Sanid Ben Daoud rapporte que le fils du frère de Jouwayrya Ben Asad lui a raconté: «Etant à 'Abadan, un jeune de Koufa, très dévot, y arriva, et il mourut dans un jour très chaleureux». Alors nous dîmes: «Attendons la fraîcheur du temps pour préparer ses funérailles. Le sommeil me gagna et je me vis dans un cimetière où j'aperçus une voûte de perle qui brillait devant mes yeux. Puis elle se fendit et une jolie fille, la plus belle que j'ai vue dans ma vie en sortit et vint vers moi en me disant: «Je t'adjure par Allah, ne le retiens plus de nous jusqu'à midi». Alors, je me réveillai apeuré et commençai à le préparer. Je lui creusai une tombe juste à l'endroit où j'ai vu la voûte pour l'enterrer».

Yazid Ben Na'ama raconte: «Une de nos servantes mourut par la peste. Son père la vit en rêve et lui demanda: «Ô fillette! Raconte- moi quelque chose au sujet de la vie future?». -Ô père, lui répondit- elle, nous nous trouvons dans une situation très grave. Nous connaissons (les conséquences) et nous n'œuvrons pas. Quant à vous, vous œuvrez et n'avez aucune connaissance. Or, par Allah, une glorification ou deux, une rak'at ou deux qui seront inscrits sur le registre (des actions) me sont meilleurs que le bas monde et ce qu'il contient.

Kathir Ben Mourra a dit: «Je me vis en rêve entrer dans un des hauts degrés du Paradis. Je commençai alors à y circuler plein d'étonnement. Je vis des femmes, qui faisaient les prières dans la mosquée, assises dans un coin. Je me dirigeai vers elles et, après les

avoir saluées, je leur demandai: «En vertu de quoi vous avez acquis ce degré? -Grâce aux prosternations et aux glorifications, répondirent- elles».

Mouzahem, le domestique de 'Omar Ben 'Abdul 'Aziz, rapporte que Fatima la fille d'Abdul- Malek, la femme de 'Omar Ben 'Abdul- 'Aziz a dit: «Une nuit, 'Omar se réveilla et me dit: «Je viens de voir une vision étonnante». -Raconte- la, lui dis- je, que je me sacrifie pour toi. -Pas avant le matin, reprit- il. A la pointe de l'aube, il sortit à la mosquée pour prier, puis il revint et s'assit dans sa place habituelle. Alors je saisis ce moment de sa solitude et lui dis de me raconter sa vision. Il dit: «Je vis en rêve qu'on m'a amené vers une terre vaste et verdoyante. Là, j'ai vu un palais blanc comme l'argent. Un homme sortit de ce palais et s'écria à vive voix: «Où est Mouhammad Ben 'Abdul- Mouttaleb? Où est le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue)?». Peu après, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) arriva et entra au palais. Après un court laps de temps, un autre homme sortit et dit: «Où est Abou Bakr Al-Ciddiq? Où est de fils d'Ibn Abi Qouhafa?». Abou Bakr arriva et y entra. Puis un troisième sortit en s'écriant: «Où est 'Omar Ben Al-Khattab?». 'Omar arriva et y entra. Peu après, un autre homme sortit et dit: «Où est 'Othman Ben 'Affan?». 'Othman arriva et entra au palais. Puis un autre sortit en s'écriant: «Où est 'Ali Ben Abi Taleb?». 'Ali arriva et y entra. Enfin un autre sortit et dit: «Où est 'Omar Ben 'Abdul 'Aziz?». En entrant au palais, on me présenta au Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) qui était entouré d'autres gens. Alors je me dis: «Où dois- je m'asseoir?». Puis je pris place à côté de mon grand père 'Omar Ben Al-Khattab. Abou Bakr était à la droite du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) et 'Omar à gauche. Mais je vis un homme assis entre le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) et Abou Bakr. Alors je demandai: «Qui est cet homme?». -C'est Jésus fils de Marie me répondit- on. Puis j'entendis une voix derrière un voile de lumière me dire: «Ô 'Omar Ben Abdul 'Aziz! Attache- toi à ce que tu fais et résiste». Ensuite, comme il me parut qu'on m'a donné l'autorisation de sortir, je sortis du palais et, en regardant derrière moi je vis 'Othman Ben 'Affan à l'extérieur du palais qui disait:

«Louange à Allah qui m'a accordé la victoire. Je vis encore 'Ali Ben Abi Taleb qui, en sortant du palais, disait: «Louange à Allah qui m'a pardonné».

Sa'id Ben Abi 'Arouba rapporte que 'Omar Ben 'Abdul 'aziz a dit: «Je vis le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) alors qu'Abou Bakr et 'Omar étaient assis chez lui. Je saluai et m'assis avec eux. A ce moment- là, on amena 'Ali et Mou'awya et les fit entrer dans une maison et puis on ferma la porte derrière eux sous mes regards. Peu après, 'Ali sortit en disant: «Je jure par le Seigneur de la Ka'ba, on m'a donné raison». Ensuite Mou'awya sortit en disant: Par le Seigneur de la Ka'ba, on m'a pardonné»[1].

'Abdul- Rahman Ben Ghounm raconte: «Je vis en rêve Mou'adz Ben Jabal, trois jours après sa mort, monté sur un cheval aux pieds blancs, et derrière lui des hommes portant des vêtements verts sur des chevaux aux pieds blancs. Mou'adz récitait: **«Alors il (lui) fut dit: «Entre au Paradis». Il dit: «Ah! Si seulement mon peuple savait!... en raison de quoi mon Seigneur m'a pardonné et mis au nombre des honorés«**[Coran XXXVI, 26-27].

﴿قِيلَ ٱدْخُلِ ٱلْجَنَّةَ قَالَ يَٰلَيْتَ قَوْمِي يَعْلَمُونَ ﴿٢٦﴾ بِمَا غَفَرَ لِي رَبِّي وَجَعَلَنِي مِنَ ٱلْمُكْرَمِينَ ﴿٢٧﴾﴾ [يس: ٢٦- ٢٧]

Puis il se tourna à droite et à gauche et dit: «Ô Ibn Rouaha! Ô Ibn Madh'oun! **«Et ils diront: «Louange à Allah qui nous a tenu Sa promesse et nous a fait hériter la terre! Nous allons nous installer dans le Paradis là où nous voulons» Que la récompense de ceux qui font le bien est excellente»** [Coran XXXIX,74].

(1) Peut- être, on trouve dans cette vision une allusion au grave différend qui a surgi entre l'imam 'Ali et Mou'awya Ben Abi Soufian. Allah a donné raison au premier et pardonné au deuxième, et tous les deux seront au Paradis en nous référant aux dires d'Allah: **«Et nous avons arraché toute raucune de leurs poitrines et ils se sentiront frères, faisant face les uns aux autres sur des lits»** [Coran XV,47].

﴿وَنَزَعْنَا مَا فِي صُدُورِهِم مِّنْ غِلٍّ إِخْوَانًا عَلَىٰ سُرُرٍ مُّتَقَٰبِلِينَ ﴿٤٧﴾﴾ [الحجر: ٤٧].

﴿وَقَالُوا۟ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى صَدَقَنَا وَعْدَهُۥ وَأَوْرَثَنَا ٱلْأَرْضَ نَتَبَوَّأُ مِنَ ٱلْجَنَّةِ حَيْثُ نَشَآءُ ۖ فَنِعْمَ أَجْرُ ٱلْعَـٰمِلِينَ ﴿٧٤﴾﴾ [الزمر: ٧٤]

Ensuite il me salua en me serrant la main.

Ahmed Ben Mouhammad Al-Loubadi raconte: «Je vis en rêve Ahmed Ben Hanbal et lui demandai: «Qu'a fait Allah de toi?. -Ô Abou 'Abdullah?». -Allah m'a pardonné, répondit- il. Puis Allah me dit: «Ô Ahmed, t'a-t- on frappé soixante coups du fouet à cause de Moi?». -Oui, mon Seigneur, repondis- je. -Voilà Mon visage, regarde- le donc, Je t'ai permis de le regarder, reprit- Il[(1)].

Acem Al- Jazri a dit: «Je vis en rêve comme si j'étais avec Bichr Al-Hareth. Je lui demandai: «D'où viens- tu ô Abou Naçr?». -De « 'Illiyine», répondit- il. -Qu'a fait Ahmed Ben Hanbal? -Je viens de le quitter avec 'Abdul- Wahab Al-Warraq qui sont assis devant Allah (à Lui la puissance et la gloire), en train de manger et de boire. -Et toi? -Allah a su que je n'avais pas envie, alors il m'a permis de le regarder».

Abou Ja'far Al-Saqa'a dit: «Je vis en rêve Bichr Ben Al-Hareth, après sa mort, et lui dis: «Ô Abou Naçr, qu'a fait Allah de toi?». -Il a été très indulgent envers moi, répondit- il et m'a pardonné, en me disant: «Ô Bichr! Si tu t'étais prosterné, dans le bas monde, sur des braises, tu ne te serais pas acquitté de ce que J'ai rempli les cœurs de Mes serviteurs (de ton amour)». Et il m'a permis de disposer de la moitié du Paradis en me déplaçant où je voudrai et Il m'a promis de pardonner à tous ceux qui suivent (ou qui ont suivi) mon convoi funèbre». -Qu'a fait Abou Naçr Al-Tammar?». -Il est au dessus de tout le monde grâce à sa patience malgré ses épreuves et sa pauvreté». En commentant l'expression: «La moitié du Paradis». 'Abdul- Haq a dit: «Peut-être il voulait dire: La moitié de ses délices car ses délices sont de deux sortes: Spirituelle et corporelle. Ils commencent d'abord par

(1) Une allusion à la punition qu'avait reçue Ahmed Ben Hanbal de la part du calife Al-Mou'tacem, qui était un des Mou'tazila en l'obligeant de dire que le Coran qui renferme les paroles d'Allah, est créé. Mais Ahmed refusa et on lui administra soixante coups du fouet. Il fut évanoui à la suite en endurant cette punition tout en étant ferme.

les délices spirituelles, et une fois les âmes rendues aux corps ils goûtent les délices corporelles.

Un des hommes pieux a dit: «Je vis en rêve Abou Bakr Al-Chibli dans une assemblée à Raçafa comme il le faisait de son vivant. Il portait des somptueux vêtements. Je me dirigeai vers lui, pris place devant lui». Puis je lui demandai: «Lequel de tes compagnons est le plus proche de toi?». -Celui qui ne cesse d'évoquer Allah, répondit- il, qui s'acquitte des droits et hâte pour acquérir la satistaction d'Allah».

Abou 'Abdul Rahman Al-Sahili a dit: «Je vis en rêve Maysara Ben Soulaym, après sa mort, et lui dis: «Ton absence a duré longtemps!». -Le voyage était trop long, répondit- Il. -Qu'est-ce que tu as rencontré? -On nous a tolérés, parce que, de notre vivant nous accordions les tolérances. -Quel conseil me donnes- tu? -Suis les traditions et tiens compagnie aux hommes de bien, car ceci fera délivrer du Feu et rapprochera les gens du Contraignant (Allah).

Un des amis d'Ibn Jourayj raconte: «Je me vis en rêve au cimetière qui se trouve à La Mecque où des tentes étaient dressées. J'aperçus une tombe couverte d'une voûte et d'une tente en poil et un arbuste de myrte. Je m'approchai de cette tombe, y entrai et saluai. J'y trouvai Mouslim Ben Khaled Al-Zounji qui me rendit le salut. Je lui dis: «Pourquoi ta tombe est différente des autres?». -Parce que je jeûnais souvent, répondit- il. -Où est la tombe de Ibn Jourayj? Où se trouve-t- elle? Car je lui tenais compagnie et j'aime le saluer. Alors il me fit signe de son index et dit: «Ah, Ibn Jourayj! Le registre (de ses bonnes œuvres), l'a élevé à 'Illyine».

Les récits abondent dans ce sens. Si tu n'y crois pas en disant qu'ils ne sont que des visions qui sortent de la réalité, médite donc sur les dires d'un homme qui a vu, en rêve, un ami, un proche parent ou un autre qui lui raconte des choses qu'il ignore et seul le mort les connaît, ou il lui fait savoir l'endroit où il a caché une somme d'argent, ou il lui dit qu'il va mourir bientôt lui ou l'un des siens, ou qu'il y aura une disette ou un événement quelconque et ceci arrive tel comme il lui a raconté! Et nombre de gens ont constaté tout cela!

Il se trompe quiconque prétend que ce sont des croyances et une science en relation avec les âmes et lui apparaissent quand l'homme se trouve dans une oisiveté en faisant un long sommeil. Tout ceci est à refuter car l'âme n'est pas au courant de ce que le mort raconte, ni que cela lui arrive à son esprit ni en possède quoi que ce soit de ces choses. Nous ne renions pas cela et les choses tombent justes, car il en est des visions qui proviennent des suggestions de l'esprit et des croyances.

Or, ces visions sont de trois sortes: Une qui provient d'Allah, une autre du diable et une troisième de la suggestion de l'esprit.

La vision réelle est de plusieurs sortes:

- Une inspiration divine qu'Allah jette dans le cœur de l'homme en forme de paroles qu'Allah (qu'Il soit glorifié) adresse à l'homme en sommeil, comme ont avancé 'Oubada Ben Al-Çamet et autres.

- Une parabole que donne l'ange chargé des visions.

- Qui est dûe à la rencontre de l'âme du dormeur avec celles des morts parmi ses proches parents, ou des amis, ou des autres.

- L'ascension de l'âme vers son Seigneur et Son entretien avec elle.

- L'introduction de l'âme au Paradis et ce qu'elle y voit. Donc la rencontre des âmes des vivants et celles des morts est pour certains une chose concrète.

C'est un sujet qui a suscité tant d'opinions

Certains ont dit: «Toutes les sciences se trouvent latentes dans l'âme. Lorsqu'on s'occupe du monde concret elles ne lui apparaissent pas mais, une fois débarrassée de cela, l'âme voit en rêve ce dont elle est prête à concevoir, mais à la mort elle sera plus prête à tout concevoir. Et pourtant cette réalité est sujet à discussion. Car si même l'âme se débarrasse de la pensée aux choses mondaines pour s'adonner aux contemplations et méditations, son degré de savoir reste limité, car on ne pas acquérir toutes les branches du savoir, étant donné qu'il en est celles dont

seuls les messagers et les prophètes ont été favorisés et ne l'ont connues que par révélation. Mais quand même la méditation l'aide à savoir davantage.

D'autres ont dit que ces visions ne sont que des sciences qu'Allah a données à l'âme sans aucune cause. Mais ceci est à réjeter par ce qu'il contredit la loi, la raison et la coutume innée.

Enfin, d'autres ont dit que les visions sont des paraboles qu'Allah cite à l'homme selon son aptitude à les concevoir, par l'intermédiaire d'un ange qui en est chargé, et il arrive parfois qu'elles concordent avec ce qu'il en connaît.

Salem Ben 'Abdullah rapporte que son père a dit: « 'Omar Ben Al-Khattab rencontra 'Ali Ben Abi Taleb et lui dit: «Ô Aboul- Hasan, je vais te demander au sujet de trois choses, peut-être tu en as connaissance!». -Quelles sont elles?, dit- il. -Il se peut qu'un homme aime un autre sans qu'il lui ait avancé aucun bien, et par contre il se peut qu'il méprise un autre sans qu'il lui ait causé aucun mal?. -J'ai entendu le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue), répondit Ali, dire que les âmes sont (comme) des troupes enregimentées, celles qui ont la même nature s'accordent entre elles, celles qui diffèrent de nature sont en désaccord entre elles».

«C'est la première, dit 'Omar. La deuxième, il arrive qu'un homme rapporte un hadith, puis soudain il l'oublie, puis il le raconte quand il s'en rappelle? Et 'Ali de dire: «J'ai entendu le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) dire: «Un voile d'oubli couvre chaque cœur. Et ceci est pareil à la lune qui diffuse sa clarté. Lorsqu'un nuage la couvre, sa clarté cesse mais elle revient une fois ce nuage dissipé. Ainsi le cœur qui sera voilé par un pareil nuage, et il s'en rappelle quand le voile sera ôté».

- Quant à la troisième, reprit 'Omar, l'homme fait des visions, certaines d'elles seront réalisées en dehors des autres!. -'Ali dit: «J'ai entendu le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) dire: «On élève l'âme de celui qui fait un long sommeil vers le Trône, s'il ne se réveille pas, sa vision sera réalisée, mais s'il se réveille avant d'arriver au Trône, sa vision ne se réalise pas». Alors 'Omar s'écria: «Voilà les trois choses que j'ai voulu savoir.

Louange à Allah qui m'a laissé l'occasion de les savoir avant ma mort». Ceci est expliqué dans une autre version dans laquelle 'Ali Ben Abi Taleb a répondu à 'Omar: «Ce que l'âme voit alors qu'elle est au ciel, est la vérité même. Mais en la rendant au corps, les diables la rencontrent dans l'air pour la démentir et ce sera le faux».

Ce qu'il faut retenir de ce qui a précédé, consiste à croire que les âmes des vivants se rencontrent dans le sommeil, tout comme font les âmes des vivants et des morts, dans l'air, qui se reconnaissent et s'entretiennent, car, à ce moment- là, l'ange chargé de visions leur vient et leur rapporte ce qu'il y aura du bien ou du mal. Car Allah a fait connaître à cet ange le nom de chaque âme, ses activités sur terre, son tempérament et ses sciences, sans aucune confusion et sans se tromper, étant donné que cet ange reçoit tous ces renseignements de la part d'Allah. Il raconte à chaque âme ce qu'elle subira du bien ou du mal dans sa religion et dans son bas monde, en lui citant les paraboles et les formes autant qu'elle puisse concevoir: Tantôt cet ange annonce à l'âme les bonnes nouvelles, tantôt il la met en garde contre un péché qu'elle a commis ou médite de le commmettre, ou contre un malheur qui pourra l'atteindre dont les causes sont présentes pour qu'elle le repousse par d'autres moyens. Tout cela est une miséricorde de la part d'Allah, une bienfaisance et un rappel, grâce à la rencontre de ces âmes. Combien des hommes se sont repentis, se sont reformés à la suite de ces visions en cherchant l'au- delà? Ou bien ont- ils trouvé un trésor enfoui?.

A ce propos, Al-Mou'tamer Ben Soulayman rapporte qu'un homme lui a dit: «Nous étions trois hommes en voyage. L'un de nous s'endormit, et nous vîmes telle une lampe sortir de son nez et entrer dans une caverne. Nous la suivîmes et trouvâmes dans la caverne le reste d'un trésor».

'Oumayr Ben Wahb vit en rêve quelqu'un lui dire: «Va à cet endroit de ta maison et creuse tu y trouveras l'argent de ton père, car ce dernier était mort sans informer personne au sujet de sa fortune. Il y trouva une somme de dix mille dirhams et de l'or en poudre. Il prit tout cela, s'acquitta de ses dettes et vit aisément

avec sa famille. Ceci eut lieu après avoir embrassé l'Islam. Alors la plus jeune de ses filles lui dit: «Ô père! C'est notre Seigneur qui nous a revivifiés par Sa religion et Il est meilleur que Houbal et Al- 'Ouzza. S'il n'était pas ainsi, Il ne t'aurait pas fait hériter cet argent, bien que tu ne l'as adoré que peu de temps (après cela)».

En commentant le récit précédent, 'Ali Ben Abi Taleb Al-Qayrawani Al- 'Aber a dit: «Cette histoire de 'Oumayr n'est plus étonnante que ce que j'ai constaté de nos jours dans notre ville. Car il y avait chez nous un homme appelé Abou Mouhammad 'Abdullah Al-Baghanchi, qui était un homme pieux et réputé pour sa vision des morts, en rêve, et ses entretiens avec eux, en les demandant au sujet de différentes choses. On venait chez lui et lui racontaît qu'un tel est mort sans faire un legs et possédant une fortune sans avoir indiqué sa place. Il lui promettait qu'il allait invoquer Allah la nuit. Il voyait le mort en rêve qui lui racontait tout au sujet de cet argent».

Une vieille femme pieuse venait à mourir et avait sept dinars comme dépôt. La propriétaire de ce dépôt vint trouver l'homme précité en se plaignant de son état et lui donnant son nom et celui de la morte. Le lendemain elle vint le trouver pour obtenir la réponse. Il lui dit: «La morte te dit: «Compte six planchers du plafond de ta maison et tu trouveras l'argent au- dessus du septième, enveloppé par un morceau de laine. La femme s'exécuta et récupéra son dépôt».

En voici un récit concernant le même homme. Un homme réputé pour sa sincérité a dit: «Une femme m'a chargé, moyennant une somme d'argent, de démolir sa maison et la reconstruire. En commençant la démolition, quelqu'un vint demander à la femme la cause, elle répondit: «Je n'aurais pas fait cela si je ne savais pas que mon père vivait dans l'aisance et possédait une grande fortune qui l'avait enfouie quelque part dans la maison».

On lui dit: «Il y avait un autre moyen pour deviner cet endroit sans recourir à la démolition. Tu vas chez un tel, tu lui racontes ton histoire, peut- être il verra ton père en rêve qui lui dira où il avait enfoui son argent. En fait, elle partit chez cet homme et lui donna son nom et celui de son père, puis elle retourna. Le

lendemain matin, elle se rendit tôt chez l'homme qui lui dit: «J'ai vu ton père en rêve et il m'a dit que l'argent se trouve sous l'arcade». Et la femme de poursuivre: «Nous creusâmes sous l'arcade et trouvâmes une partie de l'argent. En retournant chez l'homme, le lendemain, il me dit de creuser auprès du bassin. En y creusant, nous trouvâmes une jarre contenant une petite somme». Alors la femme fut attristée parce qu'elle n'a pas trouvé la somme qu'elle espérait. En faisant part de cela à l'homme, il lui dit, plus tard, ton père te dit: «Contente- toi de ce que tu as trouvé de l'argent, quant au reste, un des djinns s'est assis sur lui pour le garder pour celui qui le trouvera et sera sa part».

4° - Sujet: L'âme meurt- elle ou seul le corps périt?

Les opinions divergent:

- Certains ont dit: «L'âme meurt car toute âme goûte la mort. Ils ont avancé des preuves en se basant sur les dires d'Allah:

- **«Tout ce qui est sur elle (la terre) doit disparaître. (Seule) subsistera la Face (Wajh), de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse»** [Coran LV,26-27].

﴿كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ ﴿٢٦﴾ وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ ﴿٢٧﴾﴾ [الرحمن: ٢٦ـ ٢٧].

- **«Tout doit périr, sauf Son visage»** [Coran XXVIII,88].

﴿كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُ﴾ [القصص: ٨٨].

Et si les anges meurent, à fortiori, les âmes humaines doivent aussi mourir. En parlant des damnés du Feu Allah a dit (par leur bouche): **«Ils diront: «Notre Seigneur, Tu nous as fait mourir deux fois, et redonné la vie deux fois: Nous reconnaissons donc nos péchés. Ya-t- il un moyen d'en sortir?»** [Coran XL,11].

﴿قَالُوا رَبَّنَا أَمَتَّنَا اثْنَتَيْنِ وَأَحْيَيْتَنَا اثْنَتَيْنِ فَاعْتَرَفْنَا بِذُنُوبِنَا فَهَلْ إِلَىٰ خُرُوجٍ مِّن سَبِيلٍ ﴿١١﴾﴾ [غافر: ١١].

La première signifie la mort connue du corps, quant à l'autre, elle est celle des âmes.

D'autres ont répondu que les âmes ne meurent pas car elles ont été créées pour être toujours vivantes, tandis que les corps

périssent. Et les différents hadiths montrent que les âmes, une fois qu'elles quittent les corps, vivront dans les délices ou les châtiments jusqu'à ce qu'Allah les rende aux corps. Si elles meurent, ces délices et ces châtiments cessent, alors qu'Allah (le Très Haut) a dit:

- «**Ne pense pas ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus, et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés**» [Coran III,169-170].

﴿وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ قُتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ أَمْوَٰتًۢا ۚ بَلْ أَحْيَآءٌ عِندَ رَبِّهِمْ يُرْزَقُونَ ﴿١٦٩﴾ فَرِحِينَ بِمَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ وَيَسْتَبْشِرُونَ بِٱلَّذِينَ لَمْ يَلْحَقُوا۟ بِهِم مِّنْ خَلْفِهِمْ أَلَّا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١٧٠﴾﴾ [آل عمران: ١٦٩ـ ١٧٠].

Ce qui est vrai est que la mort des âmes est au moment où elles quittent les corps. Si l'on veut à l'âme ce sort, cela veut dire qu'elle mourra. Et si l'on veut qu'elle soit réduite à néant, elle sera immortalisée et vivra dans un bonheur ou dans un châtiment comme on va le montrer plus loin si Allah le veut, jusqu'à ce qu'Allah la rende au corps.

Une question se pose: Après le soufflement dans la Trompe, cette âme restera t-elle vivante comme elle l'était ou bien elle mourra et puis on lui redonnera la vie?». On répond par les dires d'Allah: «**Et on soufflera dans le Trompe, et voilà que ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront dans la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra (épargner)**» [Coran XXXIX,68].

﴿وَنُفِخَ فِى ٱلصُّورِ فَصَعِقَ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَن فِى ٱلْأَرْضِ إِلَّا مَن شَآءَ ٱللَّهُ﴾ [الزمر: ٦٨].

Qui sont ceux qui seront exceptés?

- Ils sont les martyrs d'après Abou Hourayra, Ibn 'Abbas et Sa'id Ben Joubayr.

- Ils sont les anges: Jibraïl, Mickaïl, Israfil et 'Izraïl, d'après Mouqatel.

- Ceux qui sont au Paradis comme les houris aux grands yeux

et autres, et ceux qui sont en Enfer et les gardes de celui- ci, d'après Abou Ishaq.

Et l'imam Ahmed a avancé que les houris aux grands yeux, les jeunes garçons et les élus du Paradis ne mourront pas au premier soufflement, en se basant sur les dires d'Allah: **«Ils n'y goûteront pas à la mort sauf leur mort première»** [Coran LXIV,56].

﴿لَا يَذُوقُونَ فِيهَا ٱلْمَوْتَ إِلَّا ٱلْمَوْتَةَ ٱلْأُولَىٰ﴾ [الدخان: ٥٦].

Car s'ils mouraient, ce serait alors deux morts. Quant aux dires des damnés:

«Notre Seigneur, Tu nous as fait mourir deux fois» [Coran XL,11].

﴿قَالُوا۟ رَبَّنَآ أَمَتَّنَا ٱثْنَتَيْنِ﴾ [غافر: ١١].

On trouve leur explication dans ce verset:

- **«Comment pouvez- vous renier Allah alors qu'Il vous a donné la vie, quand vous en étiez privés? Puis Il vous fera mourir; puis Il vous fera revivre et c'est vers Lui que vous retournerez»** [Coran II,28].

﴿كَيْفَ تَكْفُرُونَ بِٱللَّهِ وَكُنتُمْ أَمْوَٰتًا فَأَحْيَٰكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٢٨﴾﴾ [البقرة: ٢٨].

Cela signifie qu'ils étaient comme des morts, des gouttes de sperme dans les reins de leurs pères et dans l'utérus de leurs mères: Il leur donne la vie, puis il les fait mourir, puis Il leur redonne la vie au jour de la résurrection. Donc, il n'y a plus de mort des âmes avant le jour de la résurrection, autrement ce sera trois morts et non pas deux. Car le foudroiement au jour du soufflement dans la Trompe ne signifie pas une mort en nous basant sur ce hadith dans lequel, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Au jour de la résurrection tous les hommes s'évanouiront et je serai le premier à reprendre mes sens. A ce moment Moïse sera accroché au bord du Trône d'Allah. Mais j'ignore si Moïse se sera évanoui et aura repris ses sens avant moi ou s'il aura été de ceux qui sont exceptés de l'évanouissement».

Ce foudroiement- ou évanouissement- aura lieu lorsqu'Allah voudra juger les hommes et la terre resplendira de la lumière de son Seigneur, un fait qu'Allah (le Très Haut) l'affirme dans ce verset:

«Laisse- les donc, jusqu'à ce qu'ils rencontrent leur jour où ils seront foudroyés» [Coran LII,45].

﴿فَذَرْهُمْ حَتَّىٰ يُلَٰقُوا۟ يَوْمَهُمُ ٱلَّذِى فِيهِ يُصْعَقُونَ ﴿٤٥﴾﴾ [الطور: ٤٥].

Plusieurs commentaires ont été avancés au sujet de ce verset dont voici les principaux dires:

- Le Cheikh Ahmed Ben 'Amr a dit: «La mort ne signifie pas l'anéantissement total plutôt une transmission d'un état à un autre. La preuve est l'existence des martyrs vivants auprès de leur Seigneur. Si c'est le cas des martyrs, les prophètes, à plus forte raison, sont aussi vivants. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit, dans un hadith, que la terre ne dévore pas les corps des Prophètes. Et dans un autre, il a dit: «Pas un musulman ne me salue sans qu'Allah ne me rende la vie pour lui rendre le salut». Il dit aussi dans le récit du voyage nocturne et l'ascension qu'il a dirigé la prière en commun avec d'autres prophètes et messagers et qu'il a rencontré Moïse au ciel. Les anges sont également vivants même si on ne les voit pas».

- Abou 'Abdullah Al-Qourtoubi a dit: «Si le hadith, qu'on a avancé auparavant montre que toutes les créatures seront foudroyées au jour de la résurrection, ceci ne pose aucun problème mais s'il signifie la mort lors du soufflement dans la Trompe, ceci aura lieu au début de la résurrection. Donc, le sens du hadith est le suivant: «Lorsqu'on souffle dans la Trompe pour ressusciter toutes les créatures, Mouhammad (qu'Allah le bénisse et le salue) sera le premier à lever sa tête et verra Moïse accroché au bord du Trône, et il ne saura pas s'il a été ressuscité avant lui ou bien il a été puni par le foudroiement dans le mont Sinaï, (quand il a demandé au Seigneur de le voir), et Moïse s'effondra foudroyé de peur.

Le verset précité indique que celui qui n'a pas été mort avant le premier soufflement le sera après lui.

5° - Sujet: Par quoi l'âme sera caractérisée après sa séparation du corps?

En d'autre terme: Une fois l'âme recueillie, sera-t- elle sans forme? ou prendra-t- elle la forme du corps qu'elle habitait, ou

prendra- elle d'autres traits? Et quels seront les différents caractères qui permettront aux âmes de se reconnaître mutuellement et de se rencontrer. Bref, quel sera son état?.

C'est une question qu'on a tant discuté sans obtenir une réponse décisive. Et certains ulémas ont avancé qu'elle sera démunie de toute forme et ne sera ni à l'intérieur du monde ni en dehors de lui après avoir quitté le corps. Selon d'autres, elle est une partie du corps et ce qui la caractérise des autres sont ses œuvres quand elle était dans le corps.

Donc après sa mort elle n'aura aucun caractère distinctif, plutôt elle sera nulle comme le corps périt et fait disparaître toutes les qualités du vivant. Mais les gens de la sunna affirment, d'après le Coran, les traditions, la raison et la lagique, que l'âme est un être indépendant qui monte, descend, contacte, se sépare, sort, va et revient, s'agite et s'apaise. Donc ce qui a été avancé et contredit cette réalité, est à rejeter.

La preuve c'est qu'Allah (qu'Il soit glorifié et exalté) a montré les différentes activités de l'âme. Il a dit: **«Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les anges leur tendront les mains (disant): «Laissez sortir vos âmes»** [Coran VI,93].

﴿وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذِ ٱلظَّٰلِمُونَ فِى غَمَرَٰتِ ٱلْمَوْتِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ بَاسِطُوٓا۟ أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوٓا۟ أَنفُسَكُمُ﴾ [الأنعام: ٩٣].

Dès que l'âme pieuse quitte le corps, il lui sera dit: **«Ô toi, âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaisante et agréée»** [Coran LXXXIX, 27-28].

﴿يَٰٓأَيَّتُهَا ٱلنَّفْسُ ٱلْمُطْمَئِنَّةُ ۝٢٧ ٱرْجِعِىٓ إِلَىٰ رَبِّكِ رَاضِيَةً مَّرْضِيَّةً ۝٢٨﴾ [الفجر: ٢٧- ٢٨].

Allah (le Très Haut) a dit: **«Et par l'âme et Celui qui l'a harmonieusement façonnée, et lui a alors inspiré son immoralité de même que sa piété»** [Coran CXI, 7-8].

﴿وَنَفْسٍ وَمَا سَوَّىٰهَا ۝٧ فَأَلْهَمَهَا فُجُورَهَا وَتَقْوَىٰهَا ۝٨﴾ [الشمس: ٧- ٨].

Comme Il a bien façonné l'âme, Il a aussi bien façonné le corps quand Il a dit: **«Qui t'a créé, puis modelé et constitué harmonieusement»** [Coran LXXXII,7].

﴿ٱلَّذِى خَلَقَكَ فَسَوَّىٰكَ فَعَدَلَكَ ۝٧﴾ [الانفطار: ٧].

Il a fait donc du corps comme un moule pour l'âme.

On peut donc déduire de ce qui précède que l'âme prend du corps la forme pour être distinguée des autres; ainsi le corps prend de l'âme le bon et le mauvais selon sa piété ou son immoralité et vice versa. Donc chacun a son influence sur l'autre et laisse son impact- Voilà pourquoi on dit à l'âme quand elle quitte le corps, d'après un hadith: «Sors ô âme méchante d'un corps mauvais, ou: Sors ô bonne âme d'un bon corps».

D'autre part, Allah (le Très Haut) a dit: **«Allah reçoit les âmes au moment de leur mort ainsi que celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil». Il retient celles à qui Il a décrété la mort, tandis qu'Il renvoie les autres jusqu'à un terme fixé»** [Coran XXXIX,42].

﴿ٱللَّهُ يَتَوَفَّى ٱلۡأَنفُسَ حِينَ مَوۡتِهَا وَٱلَّتِي لَمۡ تَمُتۡ فِي مَنَامِهَاۖ فَيُمۡسِكُ ٱلَّتِي قَضَىٰ عَلَيۡهَا ٱلۡمَوۡتَ وَيُرۡسِلُ ٱلۡأُخۡرَىٰٓ إِلَىٰٓ أَجَلٖ مُّسَمًّىۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَأٓيَٰتٖ لِّقَوۡمٖ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٤٢﴾﴾ [الزمر: ٤٢].

Comme Il fait mourir l'âme, la retient et la renvoie, ainsi l'âme entre, sort et revient. Le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue), d'autre part, a dit que la vue suit l'âme quand elle quitte le corps. L'ange de la mort reçoit l'âme bonne et la donne aux anges, en dégageant une odeur de musc. Ils l'élèvent vers le ciel où les anges prient pour elle. Elle s'élève d'un ciel à un autre jusqu'à ce qu'elle se tienne devant Allah (à Lui la puissance et la gloire) et Il ordonne qu'on l'élève à « 'Illyine». Quant à l'âme mauvaise- ou méchante-, elle dégage une odeur puante et en s'élevant vers le ciel pour comparaître devant le Seigneur, Il ordonne d'inscrire son nom avec les damnés de «Sijjine» (la fournaise). L'âme sera ensuite rendue à la terre. Elle entrera dans la tombe avec le corps pour être questionnée.

De sa part, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit que l'âme du croyant sera accrochée tel un oiseau à un arbre au Paradis. Et suivant une variante: L'âme du martyr sera dans le gésier d'un oiseau vert qui boit des rivières du Paradis et mange de ses fruits. Il a dit aussi que l'âme sera châtiée ou honorée dans (Al-Barzakh) jusqu'au jour de la résurrection.

Allah (le Très Haut) a fait connaître, dans le Coran, que les âmes de Pharaon et son peuple, sont exposées au Feu matin et soir jusqu'au jour de la résurrection, et les âmes des martyrs sont

toujours vivantes auprès de leur Seigneur, et Ses bienfaits ininterrompus. Quant aux corps, ils ont déjà été péris.

Le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a montré dans un hadith que les âmes de ces derniers sont dans les gésiers d'oiseaux verts qui voltigent au Paradis là où ils veulent, puis ils reviennent se refugier dans des lanternes. Le Seigneur se montre à eux et leur demande: «Désirez- vous quelque chose?», et eux de répondre: «Que désirons- nous alors que nous sommes comblés de bienfaits». Et quand Ils s'aperçoivant qu'Il insiste dans sa demande, ils lui répondent: «Nous voulons que nos âmes soient rendues aux corps pour être tués de nouveau dans Ton Sentier».

Donc si cela sera le cas des âmes qui se déplacent, mangent et boivent, leur distinction les unes des autres est plus claire que celle des corps qui se ressemblent. Les corps des croyants et des mécréants se ressemblent, quant à leurs âmes, elles sont tout à fait différentes. D'autre part, on voit deux frères germains dont les corps se ressemblent beaucoup, quant à leurs âmes, elles sont complètement différentes. Et si les âmes suprêmes, qui sont les anges, sont différentes les unes des autres sans corps, ainsi que les djinns, à plus forte raison, les âmes des humains sont différentes.

6° - Sujet: L'âme sera-t- elle rendue au corps lors de la question?

Le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a répondu à cette question dans ce hadith rapporté par Al-Bara' Ben Azeb. Il a dit: «Nous suivions un convoi funèbre jusqu'au cimetière «Baqi' Al-Gharqad». Après l'enterrement, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) vint nous trouver et prit place parmi nous, alors que nous étions cois et silencieux. Il dit, par trois fois: «Je me refugie auprès d'Allah contre le tourment de la tombe». Lorsque le croyant meurt en quittant les bas monde pour l'autre, des anges descendent ayant le visage tel un soleil. Ils s'asseyent en formant une rangée à perte du vue. L'ange de la mort arrive, prend place au chevet du moribond et dit: «Ô âme! Sors pour rencontrer un pardon et une satisfaction d'Allah». Alors l'âme sort du corps telle une goutte qui tombe d'une outre pleine

d'eau. Il la recueille et ne la laisse pas en sa main plus qu'un clin d'œil. Il la remet aux anges qui la mettent dans un linceul en l'embaumant. Elle dégage une odeur plus parfumée que le musc. Les anges l'élèvent vers les cieux, et chaque fois qu'ils passent par un ciel, les anges qui s'y trouvent disent: «Comme elle est bonne cette odeur». On leur répond: «C'est un tel le fils d'un tel», en l'appelant par son plus beau nom qu'on l'appelait au bas monde. Les anges demandent de leur ouvrir. Ils leur ouvrent et les accompagnent.

Et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils arrivent au ciel où se trouve Allah (qu'Il soit glorifié et exalté) qui ordonne aux anges: «Inscrivez le nom de Mon serviteur que voici parmi ceux qui seront à « 'Illyine», puis rendez- le à la terre, car c'est d'elle que Je l'ai créé, à elle je le rends et c'est d'elle que Je le ferai sortir une fois encore». Alors on rend l'âme au corps. Deux anges entrent dans la tombe, font asseoir l'homme en lui disant: «Qui est ton Seigneur?» -Mon Seigneur est Allah, répond- il. -Quelle est ta religion?. -Ma religion est l'Islam. Qu'en dis- tu de cet homme qui a été envoyé vers vous? -Il est le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue). -Qu'en sais- tu? -J'ai lu le Livre d'Allah (le Coran) et j'ai cru à lui. Alors un héraut s'écrie du ciel: «Mon serviteur a dit la vérité. Donnez- lui un lit au Paradis et ouvrez- lui une de ses portes». Alors une bonne odeur s'en dégage et on lui élargit sa tombe à perte de vue. Puis un homme au beau visage, portant de beaux habits et dégageant une bonne odeur vient lui dire: «Reçois cette bonne nouvelle qui te fait réjouir. Voilà le jour dont on t'a promis». -Qui es-tu, demande le mort, car ton beau visage ne rapporte que le bien. -Je suis tes bonnes œuvres. -Ô Seigneur, s'écrie le mort, fais dresser l'Heure afin que je retourne à ma famille et mes biens».

«Quant au mécréant, étant à l'article de la mort pour quitter le bas monde à l'autre, des anges descendent du ciel, aux visages noirs et apportant de vêtements de poils. Ils s'asseyent à côté de lui en formant une rangée à perte de vue. Puis l'ange de la mort arrive, s'assied à son chevet et dit: «Ô âme méchante! Sors pour recevoir un courroux et une colère d'Allah». Alors l'âme se disperse dans

tout le corps. L'ange de la mort la saisit comme on enfonce une tige de fer dans la laine mouillée. Et dès qu'il la prend, il ne la laisse pas en sa main plus qu'un clin d'œil et il la donne aux anges qui la mettent dans le linceul de poil en dégageant une odeur puante, la plus mauvaise qu'on sent sur la terre. Ils montent au ciel et, en traversant les cieux, les anges qui s'y trouvent s'écrient: «Quelle mauvaise odeur?». Et les anges de répondre: «C'est un tel le fils d'un tel», en l'appelant par les plus mauvais noms par lesquels on l'appelait au bas monde. On demande de leur ouvrir, mais on ne leur ouvre pas». Puis le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) récita:

«Et ils n'entrent au Paradis que quand le chameau pénètre dans le chas de l'aiguille» [Coran VII,40].

﴿لَا تُفَتَّحُ لَهُمْ أَبْوَٰبُ ٱلسَّمَآءِ وَلَا يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ حَتَّىٰ يَلِجَ ٱلْجَمَلُ فِى سَمِّ ٱلْخِيَاطِ﴾ [الأعراف: ٤٠].

Alors Allah (à Lui la puissance) dit: «Inscrivez- le parmi ceux qui sont à «Sijjine» (l'abîme de la terre)». Alors on jette cette âme avec dédain. Puis le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) récita: **«Car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond»** [Coran XXII,31].

﴿وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَتَخْطَفُهُ ٱلطَّيْرُ أَوْ تَهْوِى بِهِ ٱلرِّيحُ فِى مَكَانٍ سَحِيقٍ﴾ [الحج: ٣١].

On rend l'âme au corps et deux anges viennent vers lui et lui disent: «Qui est ton Seigneur?». -Ha! Ha! Je ne sais pas! dit- il. -Qu'en dis- tu de cet homme qui vous a été envoyé?. -Ha! Ha! Je ne sais pas. Alors un héraut s'écrie du ciel: «Mon serviteur que voici a menti. Etendez- lui un lit au Feu et ouvrez- lui une porte de l'Enfer, d'où il reçoit la chaleur ardente de ses flammes. Sa tombe sera rétrécie au point de faire écraser ses côtes. Puis un homme au visage très laid, portant de mauvais habits, dégageant une odeur puante, lui dit: «Aie cette nouvelle qui te causera le malheur. Voici le jour dont on t'a promis». -Qui es-tu s'écrie l'homme, ton visage n'apporte que le mal». -Je suis tes mauvaises œuvres. -Ô Seigneur s'écrie-t- il, ne fais pas dresser l'Heure».

En commentant cela, Ibn Hazm a dit: «Celui qui pense que le mort vivra dans sa tombe jusqu'au jour de la résurrection, aura commis une erreur. Car les versets (qu'on a précités) ne montrent pas cela surtout les dires d'Allah (le Très Haut): **«Ils diront: «Notre Seigneur, Tu nous as fait mourir deux fois, et redonné la vie deux fois»** [Coran XL,11].

﴿قَالُوا رَبَّنَا أَمَتَّنَا اثْنَتَيْنِ وَأَحْيَيْتَنَا اثْنَتَيْنِ﴾ [غافر: ١١].

Et aussi: **«Comment pouvez- vous renier Allah alors qu'Il vous a adonné la vie, quand vous en étiez privés? Puis Il vous fera mourir, puis Il vous fera revivre»** [Coran II,28].

﴿كَيْفَ تَكْفُرُونَ بِاللَّهِ وَكُنتُمْ أَمْوَاتًا فَأَحْيَاكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٢٨﴾﴾ [البقرة: ٢٨].

Donc, si le mort vivait dans sa tombe, Allah (le Très Haut) nous aurait fait mourir trois fois et redonné la vie trois fois!», ce qui est une erreur et contredit le Coran, à moins qu'il ne soit quelqu'un qu'Allah a redonné la vie pour qu'il soit un signe à l'un des Prophètes; ou comme ceux qui sont sortis par milliers, de leurs demeures par crainte de la mort. Puis Allah leur dit: «Mourrez», puis Il leur a redonné la vie; ou comme celui qui passait par un village désert et dévasté. ('Ouzeyr). Quant aux autres, leur âme ne leur revient qu'au jour fixé qui est le jour de la résurrection. On prend comme preuve également le hadith dans lequel le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue), au cours du voyage nocturne et de l'ascension, a dit qu'il a vu les âmes des élus du Paradis à droite d'Adam et celles des dannés de l'Enfer à sa gauche. Aussi quand, après la bataille de Badr, il a parlé avec les morts parmi les associateurs. Et lorsque ses compagnons lui ont fait la remarque qu'ils sont devenus des cadavres pourris, il leur a répondu qu'il s'est adressé à leurs âmes, ce qui est confirmé par les dires d'Allah: **«Allah fait entendre qui Il veut, alors que toi (Mouhammad), tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans les tombeaux»** [Coran XXXV,22].

﴿إِنَّ اللَّهَ يُسْمِعُ مَن يَشَاءُ وَمَا أَنتَ بِمُسْمِعٍ مَّن فِي الْقُبُورِ﴾ [فاطر: ٢٢].

Ceux qui sont dans les tombeaux sont les cadavres.

Çafiya Bent Chayba rapporte: «Le fils de 'Omar entra dans

la mosquée et vit le corps d'Ibn Al-Zoubayr étendu avant son enterrement. On lui dit: «Voilà Asma' la fille de Abou Bakr Al-Ciddiq». Il se dirigea vers elle, lui présenta ses condoléánces en disant: «Ces cadavres sont rien, mais ce sont les âmes qui sont auprès d'Allah». Elle lui répondit: «Qu'est- ce qu'il m'empêche (d'endurer), alors que la tête de Yahia Ben Zakaria a été dédiée à l'une des prostituées des enfants d'Israël». A ceux qui prétendent que l'âme sera rendue au corps dans le tombeau pour vivre comme elle faisait au bas monde, on dit qu'ils commettent une faute très grave. Mais on la rendra seulement pour répondre aux questions des deux anges. S'ils prennent pour argument les dires d'Allah: **«Notre Seigneur, Tu nous as fait mourir deux fois, et redonné la vie deux fois»**, on leur dit que ceci ne contredit pas le fait de rendre l'âme du corps pour être interrogée, mais ceci ne sera que passager et pour un court laps de temps. Quant à celui des Enfants d'Israël qui a été revivifié, ceci n'a été fait que pour qu'il indique son meurtrier, puis il est tombé mort.

De ce qui précède, on peut déduire qu'il y a cinq formes d'attachement de l'âme au corps, à savoir:

1 - Son existence comme fœtus dans la matrice de la mère.

2 - Son habitation dans le corps lors de la naissance.

3 - Lors du sommeil, comme il se peut qu'elle se sépare de lui.

4 - Dans (Al-Barzakh). Car cette séparation ne sera pas totale, mais elle néglige le corps. Et nous avons avancé qu'Allah rend l'âme à notre Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) pour rendre le salut à ceux qui le saluent, mais ce retour n'exige pas la revivification du corps.

5 - L'attachement total le jour où les hommes seront ressuscités, et qui est le plus parfait.

Si l'âme du dormeur se trouve dans son corps, alors qu'il est vivant encore, son état n'est pas pareil à celui de l'éveillé, car le sommeil est le «frère» de la mort. Ainsi le mort quand l'âme lui sera rendue, aura un état intermédiaire entre le vivant et le mort dont l'âme n'est pas rendue à son corps, tout comme l'état du dormeur qui n'est ni mort ni vivant. Considère cela pour éviter toute ambiguité.

Au sujet du récit du voyage nocturne (Al-Isra'), certains ulémas ont avancé qu'il a vu leurs âmes et leurs silhouettes, car ils sont vivants auprès de leur Seigneur. Il a vu, par exemple: Ibrahim appuyant son dos contre la Maison; Moïse debout priant dans son tombeau; brun et d'une taille haute, Jésus dont la tête dégouttait encore de l'eau comme s'il sortait d'un bain etc...

D'autres leur ont répondu qu'il a vu leurs âmes et pas leurs corps qui sont encore sous la terre et ne seront ressuscités qu'au jour de la résurrection. Car si la terre était fendue pour faire sortir ces corps avant ce jour, et s'ils étaient morts lors du premier soufflement dans la Trompe, cela aurait constitué une troisième mort. Et si les âmes étaient ressuscitées avant les corps, Allah ne les aurait pas rendues aux corps qui sont au Paradis. Et le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit dans un hadith qu'Allah a interdit au Paradis de recevoir aucun prophète avant lui, car il sera le premier qui sortira de la terre et qui entrera au Paradis. Bien que son corps soit sous la terre, frais et intact, mais son âme se trouve auprès du Haut Compagnon, avec les âmes des autres prophètes.

Ce qu'il faut retenir consiste à ne plus considérer que les âmes sont comme les corps, car on trouve deux âmes qui sont identiques de nature différente se réunir, et s'éloigne l'une de l'autre même si leurs corps sont proches l'un de l'autre.

La descente de l'âme, sa montée, son rapprochement et son éloignement, ne sont plus semblables à ceux des corps, car tous ces mouvements se produisent dans un très court laps de temps.

Quand le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) s'était adressé aux tués de Badr, et l'un de ses compagnons lui avait fait cette remarque: «Comment parles- tu avec des hommes qui sont devenus des charognes», ceci ne contredit pas le fait qu'Allah avait rendu leurs âmes à leurs corps à ce moment- là. Et Il lui dit: **«Tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans les tombeaux»**, cela signifie que, comme le mort dans sa tombe ne profite pas de tes paroles ainsi est le mécréant au cœur mort qui ne veut pas entendre pour être guidé. Le verset précité est semblable à celui- ci: **«Tu ne peux faire entendre les morts ni faire entendre l'appel aux sourds quand ils s'enfuirent en tournant le dos»** [Coran XXVII,80].

﴿إِنَّكَ لَا تُسْمِعُ ٱلْمَوْتَىٰ وَلَا تُسْمِعُ ٱلصُّمَّ ٱلدُّعَآءَ إِذَا وَلَّوْاْ مُدْبِرِينَ ﴿٨٠﴾﴾ [النمل: ٨٠].

Peut- être on dit que l'impossibilité de faire entendre les morts ou les sourds signifie l'inaptitude des uns et des autres à entendre car leurs cœurs sont déjà morts, et ceci est une réalité, mais ceci n'empêche pas de faire entendre aux âmes les remontrances et le blâme à cause de leur attachement aux corps dans un certain moment.

Le vrai sens du verset précité signifie que tu ne peux pas, ô Mouhammad (qu'Allah le bénisse et le salue) faire entendre ceux qu'Allah a voulu épargner d'entendre, et tu n'es qu'un avertisseur de ces derniers.

On a montré dans un hadith précédent que les âmes seront rendues aux corps dans la tombe pour être questionnées par les deux anges Mounkar et Nakir, et le cas du croyant et du mécréant quand on recueille leurs âmes. La question qui se pose est la suivante: Le tourment s'applique-t- il sur l'âme sans le corps, ou sur le corps sans l'âme, ou bien sur les deux ensemble? Ibn Taymiya a répondu à cette question et dit que le bonheur aussi bien que le châtiment atteignent l'âme et le corps réunis. Et c'est bien l'avis des gens de la sunna et la majorité des ulémas.

Cependant d'autres opinions ont été avancées à ce sujet: Les philosophes et les dénégateurs de la ressuscitation des corps prétendent que ceci ne s'applique que sur les âmes seules. Et ceux-ci, en réalité, ne sont que des mécréants. Quant aux «Mou'tazila», ils reconnaissent la ressuscitation des corps mais ceci aura lieu après la sortie des tombes et non au Barzakh. Ils ont ajouté que seules les âmes seront châtiées ou vivantes dans les délices, mais au jour de la résurrection les âmes et les corps ensemble seront atteints par les uns et les autres.

Quant au tourment de la tombe, trois opinions ont été avancées à son sujet:

1 - L'âme seule le subira.

2 - L'âme et le corps le subiront.

3 - C'est le corps qui subira ce tourment, à savoir que les partisans de cette opinion admettent la deuxième car ils considèrent que l'âme signifie la vie. Ceux là sont les Mou'tazila et «Al-Ach'arya» qui renient que l'âme existe toujours après le corps,

et c'est une opinion tout à fait erronée, car d'après le Livre et la Tradition, l'âme demeure et elle vivra dans le bonheur ou le châtiment. Même les philosophes admettent cette réalité bien qu'ils renient la ressuscitation des corps.

De tous les dires précédents, il faut retenir que lorsque l'homme meurt, son âme et son corps seront dans un bonheur ou un malheur, et que son âme sera ainsi après sa séparation du corps, bien qu'elle s'allie parfois au corps pour subir ensemble le bonheur et le châtiment, et qu'au jour de la résurrection, les âmes seront rendues aux corps.

Sous- chapitre

Nous trouvons dans la Tradition tant de hadiths concernant le tourment de la tombe et la question de Mounkar et Nakir. A ce propos, Ibn 'Abbas rapporte que le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) passa par deux tombes et dit: «Ces deux morts subissent un tourment dans leurs tombes mais pas à cause d'un grand péché qu'ils ont commis, car le premier ne prenait pas garde d'être souillé par son urine, et le deuxième colportait la calomnie». Puis il prit une queue de palmier, la coupa en deux et planta chaque partie sur les deux tombes en disant: «Peut- être ceci allègera leur tourment».

Zayd Ben Thabet raconte: «Nous étions avec le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) dans un jardin appartenant à Banou- Najjar. En sortant, sa mule faillit le tomber de son dos. Nous trouvâmes sur notre chemin quelques tombeaux. Il nous demanda: «Qui d'entre vous connaît ces morts?». -Moi, dit un homme. -Depuis quand ils sont morts? -Ils sont morts étant encore des associateurs. -Cette nation sera éprouvée dans la tombe. Si vous n'enterriez pas les uns les autres, je vous aurais demandé à Allah de vous faire entendre le tourment de la tombe qu'ils subissent comme je l'entends moi- même». Puis il nous regarda en face et dit: «Demandez protection auprès d'Allah contre le châtiment du Feu», et les gens de dire: «Nous nous refugions auprès d'Allah contre le châtiment du Feu». -Demandez refuge aussi contre le tourment de la tombe, reprit- il. Les hommes

s'exécutèrent. Puis il dit: «Et demandez également refuge contre les tentations apparentes et cachées». Et les hommes le firent. -Demandez aussi refuge contre l'Antéchrist. Et les hommes le firent.

D'après Abou Hourayra, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lorsque l'un d'entre vous fait son dernier Tachahoud (et avant de saluer) qu'il demande refuge auprès d'Allah contre ces quatre: Le châtiment de l'Enfer, le tourment de la tombe, les tentations de la vie et de la mort et les tentations de l'Antéchrist».

'Aîcha rapporte: «Une vieille femme juive de Médine entra chez moi et dit: «Les morts subissent un tourment dans leurs tombeaux». Je la démentis et sans vouloir la croire. Elle me quitta et, peur après, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) rentra et je lui fis part des propos de cette femme. Il me répondit: «Cette femme a dit vrai. Les morts subissent un tourment dans la tombe et tous les animaux l'entendent».

En commentant le hadith précédent, un des ulémas a dit: «C'est pour cette raison que les gens, quand ils remarquaient que leurs animaux mangeaient les herbes mêlées du sable, se dirigeaient avec leurs animaux vers les tombeaux des juifs, Chrétiens et hypocrites tels que les Ismaëlites, les Qaramita de Banou 'Oubayd et autres, au pays de Châm et de l'Egypte, dans le but de voir comment les chevaux, par exemple, allaient se comporter quand ils entendaient le bruit du tourment de la tombe. Car à ce moment- là, ils s'effarouchaient et subissaient une certaine fièvre qui les débarrassait de ce qu'ils avaient mangé. En voici une anecdote racontée par Aboul- Hakam Ben Berkhan, qui était un savant qui a dit: «Après avoir enterré un mort dans leur village situé à l'est de Séville et que leurs troupeaux broutaient les herbes tout près d'eux, ils virent une bête venir vers une tombe en y mettant ses oreilles, comme si elle voulait écouter quelque chose. Mais elle ne tarda pas à la quitter, puis elle réitéra son faire plusieurs fois».

Quant à la question dans la tombe, plusieurs hadiths ont été rapportés à ce sujet. Le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lorsque le musulman répond aux deux anges et atteste qu'il n'y a d'autre divinité à part Allah, voilà le sens des dires d'Allah (le Très Haut): **«Allah affermit les croyants par une parole**

ferme, dans la vie présente et dans l'au- delà» [Coran XIV-27].

﴿يُثَبِّتُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْـَٔاخِرَةِ﴾ [إبراهيم: ٢٧].

Et dans ce hadith où il est dit que la tombe du mécréant se rétrécit au point que ses côtes s'entrelacent», on y trouve une preuve que le tourment atteint le corps et l'âme ensemble.

Abou Hatem rapporte que le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lorsqu'on met le mort dans la tombe, il entend le bruit des chaussures des gens en le quittant. S'il était croyant, la prière se tiendrait à son chevet, le jeûne à sa droite, la zakat à sa gauche, les actes de bien tels que l'aumône, le maintien du lien de parenté, l'ordre de faire le convenable et les actes de charité à ses pieds, et tous ceux- là diraient: «Pas d'issue de ce côté».

Alors on lui demande de s'asseoir en lui montrant le soleil qui vient de se coucher. On l'interroge: «Cet homme qui est venu vers vous, qu'en dis- tu de lui et de ce qu'il a apporté?». Alors l'homme répond: «Laissez- moi d'abord prier». -Tu vas prier mais réponds d'abord à notre question. -Cet homme est Mouhammad, j'atteste qu'il est le Messager d'Allah, a apporté la vérité de la part d'Allah. -C'est sur quoi tu es vécu, tu es mort et tu seras ressuscité si Allah le veut.

Alors on lui ouvre une porte qui donne sur le Paradis en lui disant: «C'est ta place et ce qu'Allah t'a préparé». Sa joie augmentera, sa tombe sera élargie de soixante- dix coudées et bien éclairée. Le corps sera réduit en sable, l'origine de sa création. Quant à son âme, elle sera parmi les bonnes âmes, tel un oiseau perché sur les arbres du Paradis. Tel est le sens des dires d'Allah (le Très Haut): **«Allah affermit les croyants par une parole ferme...»**. Puis le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) montra le cas du mécréant dont la tombe sera rétrécie au point que ses côtes s'entrelacent. Telle est la vie pleine de gêne selon les dires d'Allah: **«Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera, certes, une vie pleine de gêne, et, au jour de la résurrection, Nous l'amènerons aveugle au rassemblement»** [Coran XX,124].

﴿وَمَنْ أَعْرَضَ عَن ذِكْرِى فَإِنَّ لَهُۥ مَعِيشَةً ضَنكًا وَنَحْشُرُهُۥ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ أَعْمَىٰ ﴿١٢٤﴾﴾ [طه: ١٢٤].

Et dans une autre version, il est dit: «Lorsque l'homme meurt et, après son enterrement, deux anges noirs appelés: Mounkar et Nakir viennent vers lui et lui disent: «Que disais- tu au sujet de cet homme Mohammad (qu'Allah le bénisse et le salue)?». S'il est croyant, il dira: «Il est le serviteur d'Allah et Son Messager». Ils lui répondront: «Nous savions déjà ce que tu disais: «On lui élargira sa tombe de soixante- dix coudées, bien éclairée en lui disant: «Dors». Il dira: «Laissez- moi afin que je me rende chez ma famille et mes biens pour les mettre au courant». -Non, dors comme une mariée dont nul ne l'éveille que le plus aimé». Il restera ainsi jusqu'à ce qu'Allah le ressuscitera. S'il est un hypocrite, il répondra: «Je ne sais rien, je ne faisais que répéter ce que les gens disaient. Puis on ordonnera à la terre de retrécir la tombe. Ces deux hadiths montrent clairement que le corps sera châtié».

Nafe' raconte: «Nous vinmes trouver Çafiya Bent Abi 'Dubayd et la trouvâmes effrayée. En lui demandant la cause, elle répondit: «J'étais chez l'une des femmes du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) qui m'a rapporté que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Je pense que si quelqu'un devait être épargné du tourment de la tombe, Sa'd Ben Mou'adz aurait été l'un d'eux, mais quand même il en a été étreint».

Un homme a dit: «J'étais chez 'Aîcha quand on vit les funérailles d'un jeune garçon. Elle pleura. Je lui demandai la cause de ses pleurs et elle me répondit: «J'ai pleuré par pitié de ce garçon qui va être étreint dans sa tombe».

Sous- chapitre

D'après la Tradition et selon l'avis unanime des gens versés dans la religion, on doit croire que le tourment de la tombe est une vérité qu'on doit admettre sans la renier surtout parce qu'elle a été rapportée d'après le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), sinon on l'aurait rejetée et reniée. Or, Allah (le Très Haut) n'a-t- Il pas dit: **«Prenez ce que le Messager vous donne»** [Coran LIX,7].

﴿وَمَا ءَاتَىٰكُمُ ٱلرَّسُولُ فَخُذُوهُ﴾ [الحشر: ٧].

Quant aux dires des innovateurs et des égarés, Aboul-

Houdzayl a dit: «Celui qui ne croit pas, il sera châtié entre les deux soufflements de la trompe, car la question dans la tombe aura lieu entre eux».

Certains des Mou'tazila ont avancé: «Allah (qu'Il soit glorifié) châtie les morts dans leurs tombeaux sans que ceux- ci ressentent le châtiment, mais lors du rassemblement, ils ressentiront les douleurs, tout comme l'ivre et l'évanoui qui ne ressentent pas la douleur quand on les frappe. Il en est d'autres d'entre eux qui renient catégoriquement ce châtiment. En réalité ils ne sont que des égarés.

Sous- chapitre

Ce qu'on doit retenir consiste à savoir que le tourment de la tombe est le châtiment du Barzakh. Donc tout mort qui mérite le châtiment, il le subira qu'il soit enterré, ou dévoré par les bêtes féroces, ou brûlé jusqu'à devenir de cendre, ou crucifié ou noyé. Les âmes de ceux- là recevront ce tourment ainsi que leurs corps, tout comme le recevront ceux qui seront enterrés.

Samoura Ben Joundob rapporte: «Après avoir prié, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) avait l'habitude de se tourner vers vous et nous dire: «L'un de vous a-t-il fait, la nuit dernière, quelque rêve?». Et si l'un de nous avait fait un rêve, il le racontait et le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) disait ce qu'Allah voulait qu'il dise. Un jour qu'il nous avait posé la question habituelle et qu'on lui avait répondu négativement il dit: «Eh bien, moi, j'ai vu cette nuit (en songe) deux hommes venir à moi. Ils me prirent par la main et m'emmenèrent vers la Terre Sainte et voilà que j'aperçus deux individus: L'un assis, l'autre debout. Ce dernier tenait à la main un crochet de fer qu'il introduisait dans la bouche (de l'homme assis) pour ramener le coin de sa bouche vers le nuque. Ensuite, il procédait de la même façon avec l'autre coin de la bouche; puis quand le premier coin de la bouche était guéri, il nouvelait le supplice. -Que signifie ceci?, demandai- je à mes compagnons. -En route, me répondirent- ils».

Et nous nous mîmes donc de nouveau en marche jusqu'à ce que nous nous trouvâmes auprès de deux autres individus: L'un

couché sur le dos, l'autre debout, nu- tête, tenant à la main une pierre, s'en servait pour broyer la tête du premier. Après chaque coup, la pierre roulait, et pendant le temps qu'il mettait pour aller la ramasser, la tête de l'autre se cicatrisait et reprenait sa forme. Alors le premier se remettait à frapper la victime. -Qu'est- ceci? demandai- je à mes compagnons. -En route, me répondirent- ils. Nous reprîmes alors notre marche et trouvâmes une cavité pareille à un four à pain, étroit au sommet et large à sa base- Au-dessous était un braiser. Quand les flammes du brasier atteignaient cette cavité, le contenu se soulevait au point d'en sortir presque. Quand le feu s'apaisait, le contenu retombait au fond. Or, il y avait là-dedans des hommes et des femmes, tous nus. -Qu'est- ceci? demandai- je. -En route, me répondit- on.

Et de nouveau nous marchâmes jusqu'à ce que nous parvinmes auprès d'un fleuve de sang. Un homme s'y tenait debout, tandis qu'au milieu de ce fleuve, il y avait un autre homme ayant devant lui un tas de pierres. Chaque fois que l'homme qui était dans le fleuve cherchait à sortir, l'autre homme lui lançait une pierre à la bouche et l'obligeait ainsi à retourner à sa place. Et la scène recommençait sans fin. -Qu'est- ceci? m'écriai- je. -En route, me répondit- on.

Nous reprîmes notre marche jusqu'à ce que nous atteignîmes un parterre de verdure où se dressait un arbre gigantesque. Au pied de cet arbre, se tenait un vieillard et des enfants. Puis, voici que près de lui, un homme entretenait un feu allumé devant lui. Mes compagnons me firent monter sur l'arbre et me firent ensuite entrer dans une maison telle que je n'en avais jamais vu de plus belle. Là se trouvaient des hommes âgés, des jeunes gens, des femmes et des enfants. Après m'avoir fait sortir de cette maison, mes compagnons me refirent remonter à l'arbre et entrer dans une maison plus belle, plus splendide que la première où il y avait également des vieillards et des jeunes gens.

Je dis alors à mes compagnons: «Vous m'avez promené toute cette nuit, apprenez- moi maintenant ce que signifie tout ce que j'ai vu». Ils me répondirent: «Oui. Eh bien, l'homme dont tu as vu déchirer la bouche était un imposteur qui colportait des mensonges

qui se transmettaient sur son autorité jusqu'aux confins de l'horizon. On continuera à le traiter ainsi jusqu'au jour du jugement dernier. Quant à celui que tu as vu broyer la tête, c'était un homme à qui Allah avait enseigné le Coran et qui dormait toute la nuit en négligeant le Livre et passait le jour sans le mettre en pratique. On lui infligera ce même châtiment au jour de la résurrection. Ceux que tu as aperçus dans le cavité, ce sont des gens coupables de fornication et d'adultère. Celui que tu as vu dans le fleuve était un de ceux qui vivent de l'usure».

Le vieillard qui se tenait au pied de l'arbre, c'était Abraham et les enfants qui l'entouraient étaient les fils des hommes. Celui qui entretenait le feu, c'était Malek le gardien de l'Enfer. La première demeure dans laquelle tu es entré, c'est le lieu de séjour de la plupart des croyants, cette demeure- ci est celle réservée aux martyrs. Moi, je suis Jibraïl et mon compagnon est Michaël». Maintenant, lève la tête.

«Aussitôt, je levai la tête, et voici qu'au- dessus de moi il y avait quelque chose qui ressemblait à un nuage». Voilà, me dirent mes compagnons la place qui t'est réservée». -Laissez- moi y entrer, leur demandai- je alors. -Il te reste encore un temps à vivre, me répondirent- ils, et ce temps tu ne l'as pas encore accompli; quand tu l'auras achevé, tu entreras dans la demeure qui t'est réservée».

Ce hadith affirme le châtiment du Barzakh, à savoir que la vision du prophète concorde toujours avec ce qui aura lieu.

Dans le hadith rapporté par Abou Hourayra concernant le voyage nocturne on trouve ceci: «... Puis on lui (au Prophète) apporta une monture (Al-Bouraq) dont le pas atteint la limite de sa vue. Il la monta et partit accompagné de Jibril. Ils passèrent par des gens qui semaient le jour et le lendemain ils récoltaient et trouvaient la récolte telle qu'elle était sans en rien diminuer. Il demanda à Jibril: «Qui sont ces gens- là?». -Ils sont, lui répondit-il, les combattants dans le sentier d'Allah et dont la récompense sera décuplée jusqu'à atteindre sept cents multiples, selon les dires d'Allah: **«Et toute dépense que vous faites (dans le bien). Il la remplace, et c'est lui le Meilleur des donateurs»** [Coran XXXIV,39].

﴿فَهُوَ يُخْلِفُهُۥ وَهُوَ خَيْرُ ٱلرَّٰزِقِينَ﴾ [سبأ: ٣٩].

Puis ils passèrent par des gens qui se frappaient la tête contre un rocher sans répit, et leurs têtes revenaient telles qu'elles étaient. -Qui sont ces gens- là?, demanda-t- il. -Ils sont, dit Jibril, ceux dont les têtes s'alourdissent sans faire la prière (à son moment déterminé).

Puis ils passèrent par des gens qui portaient les haillons qui, à la façon des animaux, broutaient les plantes épineuses, le Zakoum et les pierres chaudes de la Géhenne: -Qui sont- ils? demanda le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue). Et Jibril de répondre: «Ils sont ceux qui ne payent pas la zakat de leurs biens. Allah n'est pas injuste mais ils sont injustes envers eux- mêmes. Car Allah n'est nullement injuste envers les hommes. Puis ils trouvèrent des gens, et devant eux, se trouvaient de la viande bonne cuite et d'autre crue et mauvaise et ils prenaient de la deuxième en laissant la première. -Qui sont ces gens- là, ô Jibril? demanda-t- il. Il lui répondit: «Ce sont les hommes qui ont des femmes licites, les laissent pour cohabiter avec d'autres illicites et celles- ci passent avec eux toute la nuit jusqu'au matin. Puis ils trouvèrent sur leur chemin un morceau de bois qui ne laisse aucun passant sans le frapper. Et Allah a dit: **«Et ne vous placez pas sur tout chemin, menaçant, empêchant du sentier d'Allah»** [Coran VII,86].

﴿وَلَا تَقْعُدُوا بِكُلِّ صِرَاطٍ تُوعِدُونَ وَتَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ﴾ [الأعراف: ٨٦].

Puis ils passèrent par un homme qui avait fait un fagot de bois, qui ne pouvait pas le porter et, pourtant, il y ajoutait encore d'autres morceaux de bois. -Ô Jibril, qui est cet homme- là? -C'est un homme de ta communauté, dit- il, à qui on avait confié un dépôt et incapable de le restituer. Puis ils rencontrèrent des gens auxquels on coupait les lèvres à l'aide des ciseaux de fer sans répit, et ces lèvres ne tardaient pas à revenir telles qu'elles étaient auparavant. -Ô Jibril, qui sont ces gens- là? -Ce sont, dit- il, les instigateurs des séditions. Enfin ils trouvèrent un homme assis auprès d'un petit trou d'où surgissait une grande lumière. Cet homme essayait en vain de la repousser sans en réussir. -Qu'est-ce ceci? demanda-t- il. -C'est un homme, répondit Jibril qui proférait une parole puis, voulant la reprendre, il ne pouvait pas le faire en éprouvant un regret de l'avoir proférée».

Puis, concernant le hadith du voyage nocturne, Anas Ben Malek rapporte que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Nous passâmes par des gens qui se grattaient les visages et les poitrines avec leurs ongles de cuivre. -Qui sont ces gens, ô Jibril? -Ils sont, dit- il, ceux qui médisaient des autres et atteignaient à leur honneur».

7° Sujet: Par quoi on répond aux dénégateurs et athées qui renient le tourment de la tombe?

Ces gens- là disent: «Il nous arrive parfois de déterrer les tombeaux sans y trouver ni des anges qui frappent le mort par des massues de fer, ni scorpions, ni vipères, ni feu. Et si nous découvrons le mort nous le trouvons tel quand on l'a enterré sans aucun changement. Et comment ce tombeau sera-t- il élargi ou rétréci alors que le fossé est tel quand on l'a creusé? Et comment ce fossé pourra-t- il contenir les anges et peut- on imaginer son aspect, s'agit- il d'un croyant à qui on tient compagnie ou d'un mécréant laissé seul?».

Les partisans de ceux- là, d'entre les innovateurs et les égarés ajoutent aussi: Tout propos contredit la bonne raison et le concret montre le faux dans lequel tombe son auteur. D'autant plus, on voit le crucifié sur un morceau de bois, immobile pendant une longue période, son corps ne brûle pas ni ne bouge? Que dire aussi des morts qui ont été dévorés par les bêtes féroces et les diverses parties de son corps sont déjà dans les ventres de ces bêtes, ou les gésiers des oiseaux carnassiers, ou les ventres des poissons? Comment ces parties pourront- elles être questionnées après leur dispersion. Un mort en cet état, comment les anges le questionnent- ils? Et comment ce tombeau sera-t- il transformé en un parterre du Paradis ou un fossé de l'Enfer? Et comment les parois de la tombe seront- elles éloignées ou rétrécies?.

A ceux- là on répond:

La première chose: Les messagers (qu'Allah prie sur eux et les salue) n'ont pas raconté des faits qui rendent les raisons perplexes. Plutôt ils ont raconté:

1 - Ce que les raisons et l'innéité en sont témoins.

2 - Ce que les raisons ne peuvent pas concevoir des choses mystérieuses tels que le Barzakh, le jour Dernier, les récompenses et les châtiments. Car tout ce que les raisons peuvent imaginer n'est pas exempt de deux choses: Ou bien il est irrationnel, ou les raisons ne sont pas saines, et tout ce qu'elles peuvent imaginer est une chimère en croyant en même temps que c'est une réalité. Allah (le Très Haut) a dit:

«Et ceux à qui le savoir a été donné voient que ce que l'on t'a fait descendre de la part de ton Seigneur est la vérité qui guide au chemin du Tout- Puissant, du Digne de Louange» [Coran XXXIV,6].

﴿وَيَرَى ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ ٱلَّذِىٓ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ هُوَ ٱلْحَقَّ وَيَهْدِىٓ إِلَىٰ صِرَٰطِ
ٱلْعَزِيزِ ٱلْحَمِيدِ ۝٦﴾ [سبأ: ٦].

Et aussi: **«Celui qui sait que ce qui t'est révélé de la part de ton Seigneur est la vérité, est- il semblable à l'aveugle? Seuls les gens doués d'intelligence réfléchissent bien»** [Coran XIII,19].

﴿۞ أَفَمَن يَعْلَمُ أَنَّمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ٱلْحَقُّ كَمَنْ هُوَ أَعْمَىٰٓ
إِنَّمَا يَتَذَكَّرُ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ ۝١٩﴾ [الرعد: ١٩].

Et: **«Et à ceux à qui Nous avons donné le Livre se réjouissent de ce qu'on a fait descendre vers toi tandis que certaines factions en rejettent une partie»** [Coran XIII,36].

﴿وَٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَفْرَحُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ
وَمِنَ ٱلْأَحْزَابِ مَن يُنكِرُ بَعْضَهُۥ﴾ [الرعد: ٣٦].

A savoir que les âmes ne se réjouissent pas de tout ce qui est impossible.

Allah (le Très Haut) a dit: **«Ô gens! Une exhortation vous est venue, de votre Seigneur, une guérison de ce qui est dans les poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants. Dis: «Ceci provient de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde, voilà de quoi ils devraient se réjouir»** [Coran X,57].

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدْ جَآءَتْكُم مَّوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَشِفَآءٌ لِّمَا فِى ٱلصُّدُورِ
وَهُدًى وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ ۝٥٧ قُلْ بِفَضْلِ ٱللَّهِ وَبِرَحْمَتِهِۦ فَبِذَٰلِكَ فَلْيَفْرَحُوا۟
هُوَ خَيْرٌ مِّمَّا يَجْمَعُونَ ۝٥٨﴾ [يونس: ٥٧- ٥٨].

- **La deuxième:** Car l'impossible ne guérit, ni guide, et n'est pas une miséricorde ni une cause de réjouissance. C'est bien le cas de celui que l'on ne trouve pas du bien dans son cœur, et il ne suit pas strictement la religion de l'Islam. Il est toujours perplexe et suspicieux et n'arrive pas à obtenir la guidée ni la preuve. Tout cela lui arrive quand il se devie du vrai, et c'est une incompréhension des paroles d'Allah et Son Messager, et elle est la source de toute innovation et de tout égarement. C'est plutôt le faux qui se trouve dans la souche et les branches, surtout quand on en ajoute la mauvaise intention.

Or, les «Qadaryia»(1), les: «Mourji'a»(2), les «Khawarij»(3), les «Mou'tazila»(4), les «Jahmyia»(5), les «Rafida»(6) et tous ceux qui suivent les innovations n'ont- ils pas fait tomber les autres dans la mauvaise compréhension des paroles d'Allah et celles de Son Messager, au point que tout ce qu'ils ont avancé est suivi par une faction des gens, alors qu'ils ont négligé ce qu'ils ont hérité du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue), des compagnons et de ceux qui les ont suivis!.

Donc, détourne- toi de celui qui ne suit pas ce que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a apporté en s'en déviant et ayant une mauvaise intention, et il est inutile de discuter avec lui toutes ces choses- là.

- **La troisième:** Allah (qu'Il soit glorifié) a créé trois demeures:

(1) - Les Qadaryia sont les partisans du libre arbitre qui disent que l'homme est l'auteur de tous ses actes.

(2) - Les Mourji'a sont un secte islamique qui ne jugent pas les œuvres de l'homme, plutôt ils les laissent au jour de la résurrection. Ils disent: Aucun péché ne nuit à la foi ni une obéissance à la mécroyance.

(3) - Les Khawarij sont ceux qui se sont soulevés contre Ali Ben Abi Taleb lors de la bataille de Ciffine, et n'ont pas agréé l'arbitrage.

(4) - Les Mou'tazila forment une partie des sunnites qui disent que le Coran est créé et préférent le raisonnement à la tradition.

(5) - Les Jahmyia qui ont suivi Jahm Ben Çafwan qui croient à l'incarnation et à la tendance à concevoir la divinité à l'image de l'homme.

(6) - Les Rafida sont un secte de Chi'ites qui permettent la critique des Compagnons.
Ils ont refusé l'ordre de Zayd Ben 'Ali qui consistait à cesser de dénigrer Abou Bakr et 'Omar.

La vie présente, celle du Barzakh et la demeure ultime en assignant à chacune d'elles des lois qui lui sont appropriées. Il a créé l'homme d'un corps et d'une âme, en appliquant les lois de la vie présente sur eux, en sorte qu'elles visent toute parole, tout acte et même ce que les âmes couvent comme secrets, même s'ils contredisant ces paroles et ces actes. Les lois du Barzakh s'appliquent sur les âmes et les corps aussi selon les cas des premières. Comme les âmes suivent les corps en subissant l'effet des lois de la vie présente en goûtant le plaisir et les douleurs, car ce sont les âmes qui procurent l'un et l'autre, ainsi les corps suivent les âmes dans le bonheur et le malheur. Ce sont les âmes qui subissent l'un et l'autre car elles sont inaperçues tandis que les corps le sont et qui sont comme des tombeaux pour les âmes, et là les âmes sont apparentes et les corps enfouis dans les tombes. Les lois du Barzakh s'appliquent sur les âmes et atteignent les corps, s'agit- il d'un bonheur ou d'un malheur, tout comme les lois de la vie présente qui s'appliquent sur les corps pour atteindre les âmes. Donc, conçois bien cela afin d'en avoir une idée générale qui te débarrasse de toute perplexité et de tout avis contraire.

Dans la vie présente, Allah (qu'Il soit glorifié), nous donne comme exemple le dormeur dont l'âme ressent le plaisir et le châtiment dans son sommeil, et ceci influe sur le corps au point que celui- ci manifeste l'effet de l'un et de l'autre. Il se peut que, dans son sommeil, il voit qu'on l'a frappé et trouve quand il se réveille les traces sur son corps, ou qu'il a mangé et bu, et au matin, il goûte encore le manger et le boire. Et ce qui est plus étonnant que cela encore, tu vois le dormeur se lever, durant son sommeil, pour frapper ou se défendre comme à l'état d'éveil, sans qu'il le ressente.

Donc si l'âme sent le mal ou le plaisir, ce qui influe directement sur le corps, ainsi sera le cas dans le Barzakh, car durant cette période, elle se trouve plus attachée au corps sans le quitter. Et au jour de la résurrection, et après le retour des âmes aux corps, tout cela sera éprouvé manifestement.

Lorsque tu donnes à ce sujet sa part de réflexion, alors tu constates que tout ce que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit au sujet du tourment de la tombe quant à son bonheur,

son malheur, son élargissement pour devenir un des parterres du Paradis, ou son rétrécissement pour être l'un des fossés de l'Enfer, est compatible avec la raison et le bon sens sans aucun doute. Et quiconque renie tout cela ou en doute, ceci revient à sa mauvaise compréhension ou son manque de raisonner.

- La quatrième: Quant à la demeure ultime, elle ressort du savoir d'Allah qui la laisse mystérieuse afin qu'Il distingue ceux qui croient de ceux qui mécroient. La première chose est la descente des anges pour être au chevet du moribond qui les voit avec ce qu'ils ont comme linceul et de beaume qui seront du Paradis ou de l'Enfer. Il se peut aussi qu'ils le saluent et il rend leur salut par une parole, ou un geste, ou un signe, ou à la rigueur par son cœur. Car on a rapporté, d'après ceux qui étaient présents chez un moribond, qu'ils avaient constaté tout cela. Et l'histoire de Khayr Al-Nassâj est une preuve évidente. Car on a rapporté que cet homme- là étant à l'article de la mort, on l'a entendu dire (à l'ange de la mort): «Sois patient qu'Allah te pardonne, tu ne vas pas sûrement manquer à l'ordre que tu as reçu, et ce que j'ai été ordonné de faire, peut- être, me manquera». Puis il ordonna de lui apporter de l'eau, il fit ses ablutions, fit une prière, puis dit à l'ange: «Exécute maintenant l'ordre que tu as reçu», puis il tomba mort.

Ibn Abi Al-Dunia rapporte: «Le jour de sa mort, 'Omar Ben 'Abdul- 'Aziz demanda de le faire asseoir. Puis il dit: «C'est moi qui ai manqué à mes devoirs. Tu m'as interdit et j'ai désobéi», et il répéta cela trois fois, mais j'atteste qu'il n'y a d'autre divinité à part Allah». Puis il leva la tête et regarda fixement quelque chose. On lui dit: «Ô prince des croyants, sur quoi tu fixes ton regard?». -Je vois des êtres, dit- il, qui ne sont ni humains ni djinns», puis il mourut. Et dans une autre version rapportée par Maslama Ben 'Abdul- Malek, on a entendu 'Omar Ben 'Abdul- 'Aziz réciter au moment de sa mort, ce verset: **«Cette demeure dernière, Nous la réservons à ceux qui ne recherchent ni à s'élever sur terre, ni à y semer la corruption. Cependant, l'heureuse fin appartient aux pieux»** [Coran XXVIII,83].

﴿تِلْكَ الدَّارُ الْآخِرَةُ نَجْعَلُهَا لِلَّذِينَ لَا يُرِيدُونَ عُلُوًّا فِي الْأَرْضِ وَلَا فَسَادًا وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ ﴿٨٣﴾﴾ [القصص: ٨٣].

Les exemples et les récits abondent dans ce sens, mais ce qui est le plus convaincant et une preuve décisive, sont les dires d'Allah (le Très Haut) à ce sujet: **«Lorsque le souffle de la vie remonte à la gorge (d'un moribond), et qu'à ce moment là vous regardez, et que Nous sommes plus proche de lui que vous (qui l'entourez) mais vous ne (le) voyez pas»** [Coran LVI,83-85].

﴿فَلَوْلَآ إِذَا بَلَغَتِ ٱلْحُلْقُومَ ﴿٨٣﴾ وَأَنتُمْ حِينَئِذٍ تَنظُرُونَ ﴿٨٤﴾ وَنَحْنُ أَقْرَبُ إِلَيْهِ مِنكُمْ وَلَٰكِن لَّا تُبْصِرُونَ ﴿٨٥﴾﴾ [الواقعة: ٨٣ـ ٨٥].

Puis l'ange de la mort tend sa main et recueille l'âme sans être vu de ceux qui sont présents ni ils ne l'entendent. L'âme remonte au ciel, comme on en a parlé auparavant. Ensuite on rend l'âme à la terre pour voir celui qui lave le corps et l'ensevelit et ceux qui portent le cercueil. Elle dit à ceux- là: «Avancez- moi! Avancez-moi! Où m'emmenez- vous? Une fois le mort enterré et la tombe couverte du sable, ceci n'empêche plus les anges d'y pénétrer même si la tombe est faite de plomb. Allah (qu'Il soit glorifié) a fait du sable et des pierres, par rapport aux anges tel l'air par rapport aux oiseaux.

L'élargissement de la tombe ou son rétrécissement pour le corps dépendent du cas de l'âme. Et si l'on déterre la tombe et voit le mort ayant un corps parfait, c'est à dire les côtes à leurs places, cela n'empêche pas que ces derniers ont été entrelacés puis ont repris l'état d'auparavant. Ceux qui renient tout cela ne font que démentir le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue).

On a rapporté d'une source digne de confiance, qu'un homme a été chargé de creuser trois tombes. Une fois le travail achevé, il se reposa et le sommeil le gagna. Il vit en rêve deux anges descendre. Ils se tinrent debout devant la première tombe et l'un d'eux dit à l'autre: «Que ce soit une tombe d'un parasange de longueur et ainsi que sa largeur». Et auprès de la deuxième tombe, ils dirent: «Que sa longueur soit un mile ainsi que sa largeur». Puis auprès de la troisième, ils dirent: «Que ce soit d'un empan». Puis cet homme se réveilla pour voir les gens enterrer dans la première tombe un homme inconnu et sur qui on ne porte aucune attention. Puis on enterra un autre homme dans la deuxième, et enfin on enterra dans la troisième tombe une femme noble et aisée dont une grande foule

de gens suivaient son convoi funèbre.

- La cinquième: Le feu et la verdure qui se produisent dans la tombe ne sont pas pareils à ceux du bas monde mais de l'autre. C'est pour cela que les vivants ne les ressentent pas. Allah (qu'Il soit glorifié) fait chauffer les pierres de la tombe jusqu'à ce que leur chaleur devienne plus intense que le feu du bas monde. Ce qui est plus étonnant encore est le fait suivant: Deux morts qui sont enterrés l'un à côté de l'autre, l'un d'eux c'est comme il se trouve dans un fossé de l'Enfer et l'autre dans un parterre du Paradis, et l'un ne goûte pas ce que goûte l'autre.

Le pouvoir du Seigneur dépasse toute imagination mais l'âme est éprise par la dénégation et ne croit pas à tout ce dont elle n'a aucune connaissance, sauf celle qu'Allah a voulu épargner. On étend au mécréant deux plaques de feu qui brûlent sa tombe tout comme on attise le feu du four à pain. Si Allah (à Lui la puissance et la gloire) avait voulu faire voir cela à l'un de ses serviteurs en dehors des autres, et si ceux- là avaient tous vu cela, le devoir des obligations et la croyance aux mystères n'auraient aucun sens, et les gens n'auraient pas enterré les uns les autres, et le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) aurait fait entendre aux gens le tourment de la tombe suivant un hadith que nous avons cité auparavant.

Abou 'Abdullah Mouhammad Ben Al-Raziz Al-Harraoui raconte: «Un jour je quittai ma maison après l'Açr pour me diriger vers un jardin. Avant le coucher du soleil, je me trouvai au milieu des tombeaux. Je vis l'un d'eux telle une braise incandescente et le mort assis pour subir de sa chaleur. Je commençai alors à me gratter les yeux pour savoir si je suis à l'état d'éveil ou de sommeil. Je jetai un coup d'œil sur le mur du jardin et constatai que je suis éveillé. Puis je rentrai chez moi plein d'étonnement et de perplexité. on m'apporta mon repas mais je ne pus prendre aucune bouchée. En faisant une enquête sur ce mort, on me dit qu'il était un percepteur des tributs. (Celui qui impose une taxe illégale sur les commerçants).

La vue de ce feu dans la tombe, comme la vue des anges et des djinns, est un don qu'Allah accorde à qui Il veut. Et Ibn Abi

Al-Dunia rapporte que Al-Cha'bi a raconté au Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) qu'un homme a dit à ce dernier: «En passant par les tombeaux de ceux qui ont été tués dans la bataille de Badr, je vis un homme surgir de la terre et un autre le frappait par une massue de fer jusqu'à ce qu'il l'enfonçât de nouveau dans la terre». Il lui répondit que c'était Abou Jahl qui serait torturé jusqu'au jour de la résurrection.

Salem Ben 'Abdullah rapporte que son père a dit: «Pendant que je marchais entre la Mecque et Médine, sur ma monture portant une outre pleine d'eau, je passai par un cimetière et vis un homme sortir de sa tombe qui était en flammes, le carcan au cou. Il me dit: «Ô 'Abdulah! Ou ô serviteur d'Allah! Donne- moi à boire de ton outre». Et voilà qu'un autre homme surgit de la tombe en s'écriant: «Ô 'Abdullah! Non. -Ne lui donne pas à boire». Puis il attira l'autre par la chaîne pour le rendre à la tombe».

'Amr Ben Dinar raconte: «Un homme de Médine avait une sœur qui habitait dans sa banlieue, et était souffrante; et il la visitait fréquemment. Quand elle mourut, il l'enterra. Après avoir quitté le cimetière, il se rappela qu'il a oublié quelque chose dans la tombe. Il y retourna et demanda l'assistance d'un autre homme pour la déterrer. Une fois celle- ci ouverte, il demanda à l'autre de se mettre à l'écart. Il trouva ce qu'il a perdu, mais il a vu la tombe comme en flammes. Il la recouvrit et retourna aussitôt chez sa mère pour la demander au sujet de sa sœur. -Pourquoi me demandes- tu cela alors qu'elle est déjà morte, lui dit- elle. -Non, tu dois me raconter quelque chose au sujet de son comportement, insista-t- il. -Eh bien, dit- elle, ta sœur retardait parfois la prière et même, je crois, qu'elle la faisait sans ablutions, puis elle se tenait à la porte des voisins pour entendre leur conversation et ensuite elle la colportait aux autres».

Mirthad Ben Hawchab raconte: «Un jour, j'étais assis entre Yousof Ben 'Omar et un homme dont la joue paraissait telle une plaque de fer. En lui demandant la cause, il répondit: «Etant encore jeune, je commettais les perversités. Quand la peste éclata dans le pays, je me dis: «Je dois monter la garde dans l'une des issues du pays. Puis je me portai volontiers à creuser les tombeaux.

Un jour, et entre le coucher du soleil et la nuit, je me trouvai accoudé contre une tombe quand on apporta un mort pour l'enterrer dans cette tombe. Une fois la tombe couverte du sable, je vis deux oiseaux aussi grands que deux chameaux, venant de l'ouest. L'un d'eux tomba du côté de la tête du mort et l'autre du côté de ses pieds, et ils déterrèrent la tombe. L'un d'eux y entra et l'autre resta auprès de ses bords. Je me tins alors près de ce dernier, à savoir que je passais la plupart de temps affamé. J'entendis celui- ci dire au mort: «N'étais- tu l'homme qui visitait les beaux- frères en portant deux vêtements teints en rouge et traînant les pans par ostentation?». -J'étais plus faible de faire cela, lui répondit- il. Alors il lui asséna un coup si dur qu'il fit jaillir l'eau et de la graisse de la tombe. Et cette scène se répéta trois fois. Puis il leva ses regards sur moi en disant: «Regarde comme il sera frappé de désespoir devant Allah». Ensuite, il me donna un coup sur la joue qui me fit tomber par terre. J'y passai toute la nuit, et, au matin, je vis la tombe telle qu'elle était la veille».

Cette eau et cette graisse qui paraissent telles quelles à l'œil ordinaire, sont un effet du feu qui enveloppe le mort. Car, il est dit dans un hadith: «L'Antéchrist apparaîtra ayant de l'eau et du feu, le feu est une eau froide et l'eau un feu attisé».

- La septième: Allah (qu'Il soit glorifié) fait produire en ce bas monde ce qui est de plus en plus étonnant. Donnons comme exemple Jibril (que la paix soit sur lui) qui descendait vers le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) pour s'entretenir avec lui, et ceux qui étaient présents, ni le voyaient, ni l'entendaient. Et ceci arrivait aux autres prophètes. De sa part, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) recevait la révelation tel un tintement de cloche et nul ne l'entendait à part lui. Les djinns, qui sont parmi nous, conversent à haute voix et nul humain ne les entend. Et dans les batailles que menaient les musulmans contre les associateurs, les anges frappaient ces derniers par leurs fouets et les tuaient, et les musulmans ne voyaient rien de tout cela.

Comment peuvent- ils renier cela ceux qui croient à l'omnipotence d'Allah (le Très Haut)? S'il leur dissimule ces faits, c'est par une grâce et une miséricorde de Sa part, car les mortels

sont incapables de les supporter. Et l'homme est tellement faible de supporter la vue du tourment de la tombe.

Si l'homme est capable d'éliminer le mercure et la moutarde de l'œil et de la poitrine d'un mort et de les rendre ensuite, Allah serait- Il incapable de le faire? Et comment peut- on inaginer que le Tout- Puissant en est incapable, et de laisser ces deux matières là où elles sont. Renier cela serait une ignorance et un égarement.

Si l'un d'entre nous était capable d'élargir la tombe de dix coudées, ou de cent, ou même de plus encore, en longueur, ou en largeur, ou en profondeur, comment le seigneur de l'univers serait-Il incapable de le faire autant qu'Il voudra en le dissimulant aux yeux des hommes, en sorte que ceux- ci ne le considèrent qu'un simple fossé, alors que la tombe sera en réalité, plus vaste, plus parfumée et plus éclairée!.

L'élargissement de la tombe, son rétrécissement, son illumination, sa transformation en verdure ou en feu, sont des phénomènes qui sont produits dans ce monde, ne sont pas pareils à ceux de l'autre dont Allah (à Lui la puissance et la gloire) les dissimule aux gens et la croyance à eux sera une cause de leur bonheur. Et s'Il les avait dévoilés, quiconque pourrait les voir: Aussi si le mort se trouvait parmi les vivants, ceci n'empêcherait pas les anges de descendre pour l'interroger sans que les vivants s'en aperçoivent, ainsi s'ils le frappaient. Il arrive aussi que le vivant s'endorme à côté d'un autre et ce dernier subit une torture et souffre sans que le premier s'en aperçoive.

Il est de la pure ignorance qu'un homme pense que les anges sont incapables de fendre le sol pour arriver au mort, alors qu'Allah (qu'Il soit exalté) les rende comme l'air par rapport aux oiseaux, sans que les substances opaques ou épaisses puissent les empêcher.

- La huitième: Rien n'empêche que l'âme soit rendue au crucifié, au noyé ou au brûlé, et nous ne constatons pas cela, car ce retour de l'âme dépasse notre conception. Donnons comme exemple les évanouis et les possédés qui gardent toujours leur âme sans qu'ils le sentent. Celui dont les membres ou les parties de son corps sont dispersés, rien n'empêche l'âme d'être en contact avec

eux, et ceci émane du pouvoir du Tout- Puissant, afin que ces âmes ressentent la douleur ou le plaisir. Notons à cet égard, qu'Allah (le Très Haut) a créé même dans les choses inertes des sensations pour qu'elles le glorifient. Même les pierres descendent de sa crainte, les montagnes se prosternent devant Lui, ainsi que les arbres, l'eau et les plantations. Allah (le Très Haut) a confirmé cette réalité en disant: **«Et il n'existe rien qui ne célèbre sa gloire et ses louanges. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier»** [Coran XVII,44].

﴿وَإِن مِّن شَيْءٍ إِلَّا يُسَبِّحُ بِحَمْدِهِۦ وَلَٰكِن لَّا تَفْقَهُونَ تَسْبِيحَهُمْ﴾ [الإسراء: ٤٤].

Tout homme de sens rassis saisit le pouvoir de celui qui les porte à le faire. Il a dit aussi: **«Nous soumîmes les montagnes à glorifier Allah, soir et matin, en sa compagnie (de David)»** [Coran XXXVIII,18].

﴿إِنَّا سَخَّرْنَا الْجِبَالَ مَعَهُۥ يُسَبِّحْنَ بِالْعَشِيِّ وَالْإِشْرَاقِ ۝١٨﴾ [ص: ١٨].

Et la glorification n'est pas limitée à ces deux moments- là. Il a dit également: **«Nous avons certes accordé une grâce à David de notre part. Ô montagnes et oiseaux répétez avec lui (les louanges d'Allah)»** [Coran XXXIV,10].

﴿وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا دَاوُۥدَ مِنَّا فَضْلًا يَٰجِبَالُ أَوِّبِي مَعَهُۥ وَالطَّيْرَ﴾ [سبأ: ١٠].

Et cette compagnie n'est pas restreinte. Celui qui prétend que cette répétition est l'écho, aura forgé un mensonge contre Allah.

D'autre part, Allah (le Très Haut) a dit:

- **«N'as- tu pas vu que c'est devant Allah que se prosternent tous ceux qui sont dans les cieux et tous ceux qui sont sur terre, le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux, ainsi que beaucoup de gens?»** [Coran XXII,18].

﴿أَلَمْ تَرَ أَنَّ اللَّهَ يَسْجُدُ لَهُۥ مَن فِي السَّمَٰوَٰتِ وَمَن فِي الْأَرْضِ وَالشَّمْسُ وَالْقَمَرُ وَالنُّجُومُ وَالْجِبَالُ وَالشَّجَرُ وَالدَّوَابُّ وَكَثِيرٌ مِّنَ النَّاسِ﴾ [الحج: ١٨].

- **«N'as- tu pas vu qu'Allah est glorifié par tous ceux qui sont dans les cieux et la terre; ainsi que les oiseaux déployant leurs ailes? Chacun, certes, a appris sa façon de l'adorer et de le glorifier. Allah sait parfaitement ce qu'ils font»** [Coran XXIV,41].

﴿أَلَمْ تَرَ أَنَّ اللَّهَ يُسَبِّحُ لَهُۥ مَن فِي السَّمَٰوَٰتِ وَالْأَرْضِ وَالطَّيْرُ صَٰٓفَّٰتٍ كُلٌّ قَدْ عَلِمَ صَلَاتَهُۥ وَتَسْبِيحَهُۥ وَاللَّهُ عَلِيمٌۢ بِمَا يَفْعَلُونَ ۝٤١﴾ [النور: ٤١].

Allah (le Très Haut) nous fait connaître que les cieux et la terre ont répondu aux paroles d'Allah, après les avoir entendues, selon ce verset: **«Il s'est ensuite adressé au ciel qui était encore fumée et lui dit, ainsi qu'à la terre: «Venez tous deux, bon gré mal gré». Tous deux dirent: «Nous venons obéissants»** [Coran LXI,11].

﴿ثُمَّ ٱسْتَوَىٰٓ إِلَى ٱلسَّمَآءِ وَهِىَ دُخَانٌ فَقَالَ لَهَا وَلِلْأَرْضِ ٱئْتِيَا طَوْعًا أَوْ كَرْهًا قَالَتَآ أَتَيْنَا طَآئِعِينَ ﴿١١﴾﴾ [فصلت: ١١].

Les compagnons, de leur part, entendaient les glorifications de la nourriture et le gémissement du tronc de palmier dans la mosquée (lors de la construction de la chaire). Donc, si ces choses inertes ne manquaient pas de sensation, que dire alors de ces corps qui étaient habités par les âmes?.

Allah (le Très Haut) a confirmé cette réalité et a dit (en parlant des Enfants d'Israël): **«N'as- tu pas vu ceux qui sortirent de leurs demeures, -il y en avait des miliers- par crainte de la mort? Puis Allah leur dit: «Mourez». Après quoi Il les rendit à la vie»** [Coran II,243].

﴿أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ خَرَجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِمْ وَهُمْ أُلُوفٌ حَذَرَ ٱلْمَوْتِ فَقَالَ لَهُمُ ٱللَّهُ مُوتُوا۟ ثُمَّ أَحْيَٰهُمْ﴾ [البقرة: ٢٤٣].

Et en parlant de 'Ouzayr. Il a dit: **«Ou celui qui passait par un village désert et dévasté: «Comment Allah va-t- Il redonner la vie à celui- ci après sa mort?» dit- il. Allah donc le fit mourir et le garda ainsi cent ans. Puis Il le ressuscita en disant: «Combien as- tu demeuré ainsi?». Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie d'une journée»** [Coran II,259].

﴿أَوْ كَٱلَّذِى مَرَّ عَلَىٰ قَرْيَةٍ وَهِىَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا قَالَ أَنَّىٰ يُحْىِۦ هَٰذِهِ ٱللَّهُ بَعْدَ مَوْتِهَا فَأَمَاتَهُ ٱللَّهُ مِا۟ئَةَ عَامٍ ثُمَّ بَعَثَهُۥ قَالَ كَمْ لَبِثْتَ قَالَ لَبِثْتُ يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ﴾ [البقرة: ٢٥٩].

Donnons comme exemple aussi: Le récit des gens de la Caverne et les quatre oiseaux qu'Ibrahim a égorgés et dépéciés, et la victime parmi les Enfants d'Israël... Si Allah (le Très Haut) avait rendu l'âme à tous ceux- là après leur mort, comment peut- on le rendre à l'impuissance pour rendre les âmes à leurs corps et réaliser Ses décrets sur elles en les faisant parler pour leur faire goûter le plaisir ou le malheur selon leurs œuvres? Renier cela ne constitue-t-il pas une dénégation, une méconnaissance et un mensonge».



Sous chapitre

- La neuvième:

Il faut savoir que le tourment de la tombe ou son bonheur sont relatifs à ceux du Barzakh, qui est l'intervalle du temps compris entre la mort et la résurrection. A cet égard, Allah (le Très Haut) a dit:

«Derrière eux, cependant, il y a une, barrière (Barzakh), jusqu'au jour où ils seront ressuscités» [Coran XXIII,100].

﴿وَمِن وَرَآئِهِم بَرْزَخٌ إِلَىٰ يَوْمِ يُبْعَثُونَ﴾ [المؤمنون: ١٠٠].

Dans le Barzakh, les gens se trouvent dans deux mondes: Le bas et l'autre, où le mort vit dans un parterre ou un fossé de feu, même le crucifié, le noyé, le brûlé, le dévoré par les animaux féroces ou les oiseaux, tous ceux- là auront leur part de ce tourment ou de ce bonheur selon leurs œuvres. On cite en confirmation, de cette réalité, ce hadith (Qoudousi) dans lequel il est dit qu'un homme avait recommandé aux siens de brûler son corps après sa mort et de répandre ses cendres une partie en mer et une autre sur terre, croyant par ce faire qu'il sera délivré du tourment de la tombe. Alors Allah ordonna à la mer et à la terre de rendre les cendres. Cet homme, une fois reconstitué, se tint devant son seigneur qui lui demanda: «Pourquoi as- tu agi ainsi?». -Par crainte de Toi ô Seigneur, répondit- il, et Tu le sais certes. Et Allah lui fit miséricorde. Ce qu'il faut retenir de cela consiste à croire que la situation au Barzakh, qu'elle soit un bonheur ou un tourment, atteindra le mort dans tous les cas même si on essaye de l'éviter. D'autre part, toutes les substances et les matières en ce monde sont soumises à la volonté d'Allah qui en dispose à Sa guise. Quiconque renie cette réalité, aura mécru en Allah le Seigneur des mondes.

- La dixième: La mort est un retour (à Allah) -ou un rendez-vous, et Allah (à Lui la puissance et la gloire) a prescrit à l'homme deux rendez- vous, et deux résurrections afin qu'Il rétribue ceux qui font le mal selon ce qu'ils œuvrent, et récompense ceux qui font le bien par la meilleure récompense».

La première résurrection c'est quand l'âme quitte le corps et sa destination vers la première demeure de la rétribution. Quant à la deuxième, elle sera le jour où Allah (le Très Haut) rendra les âmes aux corps en quittant les tombes pour être conduits soit au Feu soit au Paradis, et ce sera le deuxième Rassemblement. Et selon un hadith prophétique, il est dit qu'on doit croire à la deuxième résurrection. Personne ne renie la première même s'il y en a certains qui mécroient à ce qui passera dans la tombe. Et Allah (qu'Il soit glorifié) a mentionné cette deuxième dans certaines sourates du Coran. Sa justice et Sa sagesse l'exigent en faisant deux demeures de rétribution, mais la rétribution finale qui est la plus importante aura lieu le jour de la résurrection comme Il l'affirme dans ce verset: **«Toute âme goûtera la mort. Mais seulement au jour de la résurrection que vous recevrez votre entière rétribution»** [Coran III,185].

﴿كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ ٱلْمَوْتِۗ وَإِنَّمَا تُوَفَّوْنَ أُجُورَكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِۖ﴾ [آل عمران: ١٨٥].

Sa justice, Sa sagesse et Sa perfection exigent aussi de faire goûter aux âmes et aux corps de Ses amis, les délices et les plaisirs et ce qui leur convient, et de châtier les coupables et les âmes de Ses ennemis désobéissants. Comme le bas monde est une demeure de charges et d'épreuves et non celle de rétribution, le Barzakh est le début de la demeure de rétribution en y appliquant ce qu'il convient à chaque être, mais la rétribution finale aura lieu au jour de la résurrection. Donc, il y a une certaine liaison entre les deux, ce qui est affirmé par un hadith où il est dit: «On ouvre une porte (au croyant) qui donne sur le Paradis pour recevoir de ses délices et ses exhalations. Quant au mécréant, il recevra la chaleur et les flammes du Feu, en lui ouvrant une porte qui donne sur l'Enfer.

8° Sujet: Pourquoi le tourment de la tombe n'est pas cité clairement dans le Coran?

Et ceci pour le connaître, croire à lui et prendre les précautions pour l'éviter.

Deux raisons sont à envisager:

La première qui est globale: Allah (à Lui la puissance et la

gloire) a fait descendre deux révélations sur Son Messager (Qu'Allah le bénisse et le salue), selon ces versets:

- **«Allah a fait descendre sur toi le Livre et la sagesse»** [Coran IV,113].

﴿وَأَنزَلَ ٱللَّهُ عَلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ﴾ [النساء: ١١٣].

- **«C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les Arabes) un Messager des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la sagesse»** [Coran LXII,2].

﴿هُوَ ٱلَّذِى بَعَثَ فِى ٱلْأُمِّيِّـۧنَ رَسُولًا مِّنْهُمْ يَتْلُوا۟ عَلَيْهِمْ
ءَايَٰتِهِۦ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ﴾ [الجمعة: ٢].

- **«Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse»** [Coran XXXIII,34].

﴿وَٱذْكُرْنَ مَا يُتْلَىٰ فِى بُيُوتِكُنَّ مِنْ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ وَٱلْحِكْمَةِ﴾ [الأحزاب: ٣٤].

Le Livre est le Coran et la sagesse est la sunna (les traditions), d'après l'avis unanime des ulémas, et c'est bien ce que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a reçu de la part d'Allah (le Très Haut), et ce à quoi nous devons croire, et quiconque en mécroit n'est plus un musulman. Et le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «J'ai reçu le livre et quelque chose qui lui est pareille».

- **La deuxième:** Qui est détaillée montre que le bonheur du Barzakh et son châtiment sont mentionnés dans le Coran dans plusieurs passages, en voici ces quelques uns à titre d'exemple:

- **«Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les anges leur tendront leurs mains (disant): «Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité et parce que vous détourniez orgueilleusement de Ses enseignements»** [Coran VI,93].

﴿وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذِ ٱلظَّٰلِمُونَ فِى غَمَرَٰتِ ٱلْمَوْتِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ بَاسِطُوٓا۟ أَيْدِيهِمْ
أَخْرِجُوٓا۟ أَنفُسَكُمُ ٱلْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابَ ٱلْهُونِ بِمَا كُنتُمْ تَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ
وَكُنتُمْ عَنْ ءَايَٰتِهِۦ تَسْتَكْبِرُونَ﴾ [الأنعام: ٩٣].

Ce sont les paroles qu'adressent les anges véridiques aux injustes et qu'ils subiront le châtiment de l'avilissement ce jour-même (de leur mort). Et si ce châtiment était retardé jusqu'à

l'écoulement du temps du bas monde, ils ne leur auraient pas dit: «Aujourd'hui».

- **«Allah donc le protégea des méfaits de leurs ruses, alors que le pire châtiment cerna les gens de Pharaon; le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit): «Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment»** [Coran XL,45-46].

﴿فَوَقَىٰهُ ٱللَّهُ سَيِّـَٔاتِ مَا مَكَرُوا۟ ۖ وَحَاقَ بِـَٔالِ فِرْعَوْنَ سُوٓءُ ٱلْعَذَابِ ﴿٤٥﴾
ٱلنَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا ۖ وَيَوْمَ تَقُومُ ٱلسَّاعَةُ أَدْخِلُوٓا۟ ءَالَ فِرْعَوْنَ
أَشَدَّ ٱلْعَذَابِ ﴿٤٦﴾﴾ [غافر: ٤٥- ٤٦].

On y remarque que le châtiment des deux demeures est mentionné clairement sans faire allusion à aucune autre.

- **«Laisse- les donc, jusqu'à ce qu'ils rencontrent leur jour où ils seront foudroyés. Le jour où leur ruse ne leur servira à rien, où ils ne seront pas secourus. Les injustes auront un châtiment préalable. Mais la plupart d'entre eux ne savent pas»** [Coran LII, 45-47].

﴿فَذَرْهُمْ حَتَّىٰ يُلَٰقُوا۟ يَوْمَهُمُ ٱلَّذِى فِيهِ يُصْعَقُونَ ﴿٤٥﴾ يَوْمَ لَا يُغْنِى عَنْهُمْ كَيْدُهُمْ شَيْـًٔا
وَلَا هُمْ يُنصَرُونَ ﴿٤٦﴾ وَإِنَّ لِلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ عَذَابًا دُونَ ذَٰلِكَ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ
لَا يَعْلَمُونَ ﴿٤٧﴾﴾ [الطور: ٤٥- ٤٧].

Il se peut que cela signifie le châtiment du meurtre en ce monde, ou d'un autre. Mais le sens qui est le plus logique se rapporte au châtiment dans le Barzakh, car nombre d'entre eux ont été tués en ce monde sans être châtiés». Comme on peut dire aussi que celui d'entre eux qui meurt sera châtié dans le Barzakh, et ce qui lui reste comme châtiment autre que le préalable, il le subira après le châtiment du bas monde. Et ceci est confirmé par les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «Le mécréant recevra dans sa tombe de la chaleur de la Géhenne et non pas toute la chaleur...». Donc ce qui lui attend de cette chaleur sera plus énorme.

Allah (le Très Haut) a dit aussi: **«Lorsque le souffle de la vie remonte à la gorge (d'un moribond), et qu'à ce moment là vous regardez, et que Nous sommes plus proche de qui (vous l'entourez) mais vous ne (le) voyez point. Pourquoi donc, si vous croyez que vous n'avez pas de compte à rendre, ne la faites- vous pas revenir (cette**

âme), si vous êtes véridiques? Si celui- ci est du nombre des rapprochés (d'Allah), alors (il aura) du repos, de la grâce et un jardin de délices. Et s'il est du nombre des gens de la droite, il sera (accueilli par ces mots): «Paix à toi» de la part des gens de la droite... Et s'il est de ceux qui avaient traité de mensonge (la résurrection) et s'étaient égarés, alors, il sera installé dans une eau bouillante, et il brûlera dans la fournaise. C'est cela la pleine rectitude. Glorifie donc le nom de ton Seigneur, le Très Grand» [Coran LVI,83-96].

﴿فَلَوْلَآ إِذَا بَلَغَتِ ٱلْحُلْقُومَ ﴿٨٣﴾ وَأَنتُمْ حِينَئِذٍ تَنظُرُونَ ﴿٨٤﴾ وَنَحْنُ أَقْرَبُ إِلَيْهِ مِنكُمْ وَلَٰكِن لَّا تُبْصِرُونَ ﴿٨٥﴾ فَلَوْلَآ إِن كُنتُمْ غَيْرَ مَدِينِينَ ﴿٨٦﴾ تَرْجِعُونَهَآ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٨٧﴾ فَأَمَّآ إِن كَانَ مِنَ ٱلْمُقَرَّبِينَ ﴿٨٨﴾ فَرَوْحٌ وَرَيْحَانٌ وَجَنَّتُ نَعِيمٍ ﴿٨٩﴾ وَأَمَّآ إِن كَانَ مِنْ أَصْحَٰبِ ٱلْيَمِينِ ﴿٩٠﴾ فَسَلَٰمٌ لَّكَ مِنْ أَصْحَٰبِ ٱلْيَمِينِ ﴿٩١﴾ وَأَمَّآ إِن كَانَ مِنَ ٱلْمُكَذِّبِينَ ٱلضَّآلِّينَ ﴿٩٢﴾ فَنُزُلٌ مِّنْ حَمِيمٍ ﴿٩٣﴾ وَتَصْلِيَةُ جَحِيمٍ ﴿٩٤﴾ إِنَّ هَٰذَا لَهُوَ حَقُّ ٱلْيَقِينِ ﴿٩٥﴾ فَسَبِّحْ بِٱسْمِ رَبِّكَ ٱلْعَظِيمِ ﴿٩٦﴾﴾ [الواقعة: ٨٣ـ ٩٦].

Il a montré dans ces versets la situation des âmes lors de la mort. A savoir qu'Allah a parlé de cette situation le jour de la résurrection pour évoquer la destination des âmes comme but qu'on doit chercher avec ferveur, en partageant les âmes à la fin en trois catégories lors de la mort tout comme elles seront dans l'autre monde.

Il a dit aussi: **«Ô âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée; entre donc parmi Mes Serviteurs, et entre dans Mon Paradis»** [Coran LXXIX, 27-30].

﴿يَٰٓأَيَّتُهَا ٱلنَّفْسُ ٱلْمُطْمَئِنَّةُ ﴿٢٧﴾ ٱرْجِعِىٓ إِلَىٰ رَبِّكِ رَاضِيَةً مَّرْضِيَّةً ﴿٢٨﴾ فَٱدْخُلِى فِى عِبَٰدِى ﴿٢٩﴾ وَٱدْخُلِى جَنَّتِى ﴿٣٠﴾﴾ [الفجر: ٢٧ـ ٣٠].

Et quand est- ce qu'on dira cela à l'âme? Certains parmi les ulémas ont avancé que ce sera lors de la mort en se basant sur le sens apparent du verset, alors que l'âme se sera débarrassée du corps. Ceci est confirmé par un hadith prophétique cité auparavant et nous allons en parler plus loin. Et les dires d'Allah (le Très Haut): «Entre parmi Mes serviteurs», sont pareils à ceux du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) quand il a dit: «Avec le plus Haut Compagnon».

Lorsque, ô lecteur, tu médites sur les différents hadiths relatifs au tourment de la tombe et à son bonheur, tu y trouves une explication à tout cela et une constatation de cette réalité.

Le 9° Sujet: Quelles sont les causes du tournent de la tombe?

Deux points de vue à envisager:

- **Le premier:** Qui est global: Les gens seront châtiés à cause de leur méconnaissance d'Allah (le Très Haut), leur désobéissance à Ses ordres et les péchés qu'ils commettent. Car Allah ne châtie pas une âme qui L'a connu, L'a aimé, obéi à Ses ordres et s'est abstenue de Ses interdits, ni même le corps ne sera pas châtié, étant donné que ce châtiment n'est qu'une traduction de la colère contre Son sujet. Tout pécheur qui aura courroucé Allah (le Très Haut) en ce monde sans se repentir et meurt ainsi, subira le châtiment dans le Barzakh qui sera en fonction de qu'il aura avancé.

- **Le deuxième:** Qui est détaillé, est puisé de différents hadiths. Citons comme exemple les deux morts qui subissaient le tourment de la tombe: Le premier parce qu'il ne prenait pas garde d'être souillé par son urine, et le deuxième parce qu'il colportait la calomnie. Le premier n'observait pas la pureté, et le deuxième semait la discorde et l'animosité d'entre les gens à cause de ses paroles, même si celles- ci étaient vraies. Or, la négligence de la pureté rend la prière invalide, et la calomnie ressemble à quelqu'un qui dévore la chair d'un autre mort. Le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a parlé dans un hadith, de l'homme qui forge un mensonge dont la gravité atteint l'horizon, de celui qui lit le Coran la nuit sans mettre ses enseignements en exécution le jour; des fornicateurs, hommes et femmes, de celui qui vit de l'usure etc... Il a vu tous ceux- là subir le châtiment dans le Barzakh. Et les exemples abondent...

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a parlé aussi de celui qui a volé une ceinture du butin et qui a été transformée en un feu dans sa tombe, à savoir qu'il avait droit de sa part de ce butin (étant un combattant). Que dire alors de ceux qui volent ou qui fraudent injustement?. Donc, le tourment de la tombe provient des péchés commis par le cœur, l'œil, l'oreille, la bouche, la langue, le ventre, le sexe, la main, le pied et tout le corps. Que dire aussi du calomniateur, qui appelle à une innovation (en matière religieuse),

qui forge des mensonges sur Allah et Son Messager, de l'usurier, qui dévore injustement les biens de l'orphelin et des gens, qui se sert du pot de vin, du buveur invétéré du vin, des fornicateurs- hommes et femmes-, des homosexuels, du voleur, du traître, du perfide, du trompeur, qui n'applique pas les peines prescrites, qui nuit aux musulmans, qui renie pas les qualités et les noms d'Allah, qui donne une fetwa contraire à la loi, qui aide au crime et à l'agression, qui tue injustement, qui se lamentent sur les morts, et les pleureuses, qui fait un faux temoignage, qui prend des tombes des lieux de prière, des orgueilleux, les diffamateurs hommes et femmes, qui troque la vie future par la vie présente, qui jure par Allah en mentant, qui trahit le dépôt, qui retarde sa prière de son moment déterminé et la fait sans recueillement, le capable qui n'accomplit pas le pèlerinage, qui ne se soucie pas des sources de sa nourriture si elles sont licites ou pas, qui romp le lieu de parenté, du médisant, qui diffame les femmes mariées, qui consulte le devin et le croit, qui ne secourt pas le misérable, la veuve et l'orphelin. Tous ceux- là et leurs semblables subiront le châtiment de la tombe en fonction du degré de leurs péchés. Sur ce, peu nombreux en seront exempts comme il est constaté de nos jours.



Le 10° Sujet: Les causes et actes qui délivrent

Deux cas sont à envisager:

- **Le premier général:** L'acte d'éviter ce châtiment, et le plus bénéfique consiste à ce que l'homme, quand il se met au lit, juge soi- même en récapitulant les œuvres qu'il a accomplies pendant la journée. Puis qu'il se repente sincèrement ayant l'intention à ne plus récidiver. S'il meurt la nuit, il sera considéré en tant que repentant, et s'il se réveille le matin ayant encore du temps à vivre, qu'il soit reconnaissant envers son Seigneur qui l'a laissé vivre. Qu'il répète la nuit les invocations que formulait le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) jusqu'à ce que le sommeil le gagne.

- **Le deuxième:** Qui est plus détaillé consiste à se rappeler des hadiths prophétiques et les suivre et les appliquer. En voici quelques uns à titre d'exemple:

- «Monter la garde en vue d'Allah une nuit et un jour, vaut

mieux que le jeûne d'un mois en y faisant les prières nocturnes. Si l'homme meurt en cet état, ses bonnes œuvres ainsi que ses biens seront accrus (jusqu'au jour de la résurrection et sera préservé du tourment de la tombe».

- «Un homme demanda au Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «Ô Messager d'Allah, pourquoi les croyants seront- ils interrogés dans la tombe sauf le martyr?».

- Il lui suffit l'éclat des sabres au- dessus de sa tête (en combattant dans le sentier d'Allah); lui répondit- il:

- «D'après Al-Miqdam Ben Ma'd Yakreb, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Allah réserve six faveurs au martyr: Il lui pardonnera à la première goutte de son sang; on lui montrera sa place au Paradis; il ne sera plus châtié dans sa tombe; il sera épargné de la grande frayeur; on lui donnera soixante- douze femmes d'entre les houris aux grands yeux, et il intercédera en faveur de soixante- dix personnes parmi les siens».

Ibn 'Abbas raconte qu'un des Compagnons du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) dressa sa tente sur une tombe sans qu'il le sache. C'était la tombe d'un homme qui récitait toute la sourate Al-Mulk (la Royauté). (Coran LXVII). Le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) commenta cela et dit: «Cette sourate est celle qui défend et délivre du tourment de la tombe». Et dans un autre hadith qui confirme cela, Ibn 'Abbas rapporte que le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit à un de ses compagnons: «Te dirai- je quelque chose qui te fera réjouir?». -Certes oui, répondit- il. -Récite, reprit le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): **«Béni soit celui dans la main de qui est la royauté, et Il est Omnipotent»** [Coran LXVII,1].

﴿تَبَٰرَكَ ٱلَّذِي بِيَدِهِ ٱلْمُلْكُ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ①﴾ [الملك : ١].

Retiens- la par cœur et enseigne- la à ta femme et tes enfants et tes voisins car elle délivre et défend l'homme au jour de la résurrection auprès du Seigneur en Lui demandant de le réserver du châtiment du Feu, et grâce à elle, Allah sauve son auteur du tourment de la tombe. Comme je voudrais que chaque musulman la retienne par cœur».

Il est dit dans un autre hadith: «Celui qui meurt à la suite

d'une colique, il sera considéré comme un martyr, sera délivré du tourment de la tombe et y recevra des grâces du Paradis».

D'après 'Abdullah Ben 'Amr, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Tout musulman qui meurt le jour ou la veille de vendredi, Allah le réserve du tourment de la tombe».

Les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) «Il lui suffit l'éclat des sabres au- dessus de sa tête», signifient que cet homme s'aventure en s'exposant au meurtre pour manifester la sincérité de sa foi, il court ce danger pour la cause d'Allah et élever haut Sa parole. Sa délivrance du châtiment de la tombe en est le prix. Il est considéré comme un véridique et jouit des privilèges du martyr. Et même il est meilleur et il n'est plus interrogé dans sa tombe.

Parmi les causes qui délivrent du tourment de la tombe, on rapporte également ce hadith rapporté par 'Abdul Rahman Ben Samoura qui a dit: «Etant à Médine, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) vint nous trouver et dit: «Hier, j'ai vu en rêve une chose étonnante. J'ai vu un homme de ma communauté dont l'ange de la mort est venu pour recueillir son âme. La piété filiale s'est intervenue pour repousser l'ange de la mort. J'ai vu aussi un autre que les démons l'avaient cerné, mais l'évocation d'Allah les a dispersés. J'ai vu également un autre de ma communauté haletant de soif. Chaque fois qu'il s'approchait d'un bassin pour étancher sa soif, on le repoussait et l'éloignait. Le jeûne du mois de Ramadan l'a abreuvé et rassasié. J'ai vu aussi un homme de ma communauté et des prophètes qui formaient des cercles. Quand l'homme voulait s'approcher de l'un de ces cercles, on l'empêchait. Mais son lavage après une impureté rituelle le tint par la main et le fit asseoir tout près de moi. J'ai vu un autre entouré par l'obscurité de toute part en le rendant perplexe. Son pèlerinage et sa 'Oumra le firent entrer dans la lumière. J'ai vu un autre qui défendait de sa main l'ardeur du feu et ses flammes. Ses aumônes formèrent un voile devant lui et une ombre autour de sa tête. J'ai vu un autre qui s'adressait aux croyants qui ne lui répondaient pas. Son maintien du lien de parenté leur dit: «Ô

Croyants! Parlez avec lui car il maintenait son lien de parenté, et serrez- lui la main». J'ai vu un homme de ma communauté dont les gardiens de l'Enfer l'avaient encerclé, son ordre de faire le bien et d'interdire la blâmable s'est intervenu, il l'a sauvé d'eux et l'a confié aux anges de la miséricorde. J'ai vu un autre agenouillé et un voile est interposé entre lui et son Seigneur, son beau caractère l'a pris par la main et l'a fait entrer chez son Seigneur (à Lui la puissance et la gloire). J'ai vu un autre dont le registre était déployé à sa gauche, sa crainte d'Allah (qu'Il soit glorifié) a pris ce registre et l'a placé devant ses yeux. J'ai vu un autre dont la balance était légère, ses enfants qui étaient morts avant lui sont arrivés et ont alourdi sa balance. J'ai vu un autre assis au bord de la géhenne, son espoir d'Allah (le Très Haut) l'a sauvé de cette situation. J'ai vu un autre homme de ma communauté qui était précipité dans le Feu, une larme qui a versée en pleurant par sa crainte d'Allah (à Lui la puissance et la gloire) l'en a délivré. J'ai vu un autre qui frémissait sur le Cirat comme une feuille de palmier agitée par un vent impétueux, sa bonne pensée d'Allah (le Très Haut) l'a apaisé et il a pu passer le Cirat (pont). J'ai vu un homme qui, tantôt rampait sur le Cirat et tantôt il s'accrochait à quelque chose, sa prière l'a fait tenir debout sur ses pieds et l'a sauvé. Enfin, j'ai vu un autre dont les portes du Paradis s'étaient fermées devant lui. Son attestation qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah a ouvert les portes et l'a fait entrer au Paradis.

On trouve dans la tradition tant de hadiths qui lui sont anologues et qui le confirment.

Le 11° Sujet: La question dans la tombe est- elle générale ou limitée?

Abou 'Omar Ben 'Abdul- Birr a avancé que cette question est limitée au croyant, ou à l'hypocrite ou à un incrédule, bref à tout musulman. Quant au mécréant et au négateur, on ne les interrogera ni sur leur Seigneur, ni sur leur religion, ni sur leur Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue). Allah raffermit les croyants (par la parole ferme), parce que ceux qui nient la vérité auront des doutes.

Mais le Coran et la tradition contredisent cela et la question sera adressée à tous les hommes comme il est confirmé par ce verset:

«Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au- delà. Tandis qu'Il égare les injustes, et Allah fait ce qu'Il veut» [Coran XIV,27].

﴿يُثَبِّتُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱلْقَوْلِ ٱلثَّابِتِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَيُضِلُّ ٱللَّهُ ٱلظَّٰلِمِينَ ۚ وَيَفْعَلُ ٱللَّهُ مَا يَشَآءُ ﴿٢٧﴾﴾ [إبراهيم: ٢٧].

Et d'après Anas Ben Malek, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lorsque l'homme a été mis dans son tombeau, que ses compagnons le quittent et se rendent chez eux, il entend le craquement de leurs sandales, alors deux anges pénètrent dans la tombe; ils font asseoir le mort en lui demandant: «Que disais- tu de cet homme (Mouhammad)?». Le croyant répond: «Je témoigne qu'il est le serviteur d'Allah et Son Messager». Ils répliquent: «Regarde ta place que tu aurais occupée en Enfer, si Allah ne te l'avait pas substituée par une autre au Paradis». Le croyant voit les deux places. Quant au mécréant, il répond: «Je ne sais pas. Je répétais ce que les gens disaient». Alors les deux anges lui disent: «Tu n'as rien su? Tu n'as rien lu?». Puis on le frappe avec une massue de fer entre ses oreilles, et il pousse un cri que tout le voisinage l'entend sauf les humains et les djinns».

On a cité auparavant des hadiths se rapportant au cas du croyant et du mécréant quand l'ange de la mort descend pour recueillir l'âme de l'un et de l'autre. Ce qu'il faut retenir consiste à croire que la question dans la tombe sera adressée aussi bien au croyant qu'au mécréant, libertin, douteux et pervers.

Allah (le Très Haut) interrogera le mécréant au jour de la resurrection:

- **«Et le jour où Il les appellera qu'il dira: «Que répondiez- vous aux Messagers»** [Coran XXVII,65].

﴿وَيَوْمَ يُنَادِيهِمْ فَيَقُولُ مَاذَآ أَجَبْتُمُ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٦٥﴾﴾ [القصص: ٦٥].

- **«Par ton Seigneur! Nous les interrogerons tous sur ce qu'ils œuvraient»** [Coran XV,91-92].

﴿فَوَرَبِّكَ لَنَسْـَٔلَنَّهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٩٢﴾﴾ [الحجر: ٩٢].

- **«Nous interrogerons ceux vers qui furent envoyés des messagers et Nous interrogerons aussi les envoyés»** [Coran VII,6].

﴿فَلَنَسْـَٔلَنَّ ٱلَّذِينَ أُرْسِلَ إِلَيْهِمْ وَلَنَسْـَٔلَنَّ ٱلْمُرْسَلِينَ ۝٦﴾ [الأعراف: ٦].

S'ils seront interrogés au jour de la résurrection, à fortiori, ils seront interrogés dans leurs tombes.

- Le 12° Sujet: Les musulmans sont- ils les seuls concernés par la question de Mounkar et Nakir?

Ceci était le sujet de tant de discussions entre les ulémas. Abou 'Abdullah Al-Tirmidzi a dit: «Cette question concerne la communauté musulmane seule, car les messagers avaient apporté leurs messages à leurs peuples. Ils avaient crié au mensonge sans y croire. Les messagers devaient alors s'écarter d'eux et ces peuples devaient subir les châtiments convenables. Et lorsqu'Allah (le Très Haut) envoya Mouhammad (Qu'Allah le bénisse et le salue) avec la miséricorde pour être le dirigeant de toutes les créatures comme Il a dit: **«Et Nous ne t'avons envoyé qu'une miséricorde pour l'univers»** [Coran XXIII,107],

﴿وَمَآ أَرْسَلْنَـٰكَ إِلَّا رَحْمَةً لِّلْعَـٰلَمِينَ ۝١٠٧﴾ [الأنبياء: ١٠٧].

Allah cessa de châtier les gens en substituant le châtiment par l'épée (le meurtre), afin de leur permettre d'adhérer à l'Islam, et certains l'avaient embrassé par peur, puis Il leur a accordé un répit pour que la foi s'ancre dans leurs cœurs. Voilà pourquoi l'hypocrisie surgit et des gens manifestèrent la foi alors qu'ils étaient des mécréants dans leur for intérieur. Ils vivaient comme tels sans être connus par les autres sur leur réalité ou démasqués. Et une fois morts, Allah leur destina les deux anges pour déceler leurs secrets en leur posant la question connue et distinguer les bons des mauvais. Alors Allah (le Très Haut) affermit les bons par la parole ferme et égare les autres injustes».

Mais d'autres ulémas ne sont pas de cet avis disant que la question sera posée à tous les hommes sans restriction, bien que d'autres aient le même avis en se basant sur un hadith dans lequel le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «On m'a révélé

que vous serez éprouvés dans vos tombes et vous y serez interrogés à mon sujet».



- LE 13° Sujet: Les enfants seront- ils interrogés?

Deux opinions ont été avancées à ce sujet:

- **La première:** Est basée sur plusieurs hadiths qu'il est dit (d'après Abou Hourayra) que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) fit la prière funéraire sur un enfant et on l'entendit dire dans son invocation: «Mon Dieu, réserve- le du tourment de la tombe». Et 'Ali Ben Ma'bad rapporte qu'un convoi funèbre d'un enfant passa par 'Aïcha (qu'Allah l'agrée). Elle pleura par pitié de lui et du retrécissement de la tombe sur lui.

- **La deuxième:** Est avancée par d'autres qui ont dit que la question ne sera posée que sur ceux qui ont conçu le message et y ont cru. Quant à l'enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de la puberté et la raison, comment sera-t- il interrogé. Mais dans l'au-delà, Allah (qu'Il soit glorifié) enverra à ces enfants un messager. Celui qui croira en lui sera sauvé et celui qui en mécroira, sera entré à l'Enfer. Donc ce sera pour eux une épreuve et non plus une question au sujet de quelque chose qui s'est passée déjà dans le bas monde.

Quant au hadith rapporté par Abou Hourayra, il ne s'agit pas du tourment de la tombe appliqué sur un enfant pour avoir obéi ou désobéi, car Allah ne châtie pas un individu qui n'a commis pas de péché. D'autre part, il se peut qu'il soit une douleur que subit le mort pour une autre raison même si cela n'est pas une punition pour un acte qu'il a commis. Et le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Le mort sera châtié pour les pleurs de ses parents sur lui, c'est à dire il ressent la douleur qui est autre que le châtiment pour un péché qu'a commis un vivant et Allah (le Très Haut) a dit à cet égard: **«Personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui»** [Coran VI,164].

﴿وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ﴾ [الأنعام: ١٦٤].

Et Il est dit dans un autre hadith: «Le voyage est une fraction du châtiment». Donc le châtiment est plus général que la douleur. Sans doute, il y aura dans la tombe des douleurs, des angoisses et d'autres soucis dont une partie atteint l'enfant pour le faire

souffrir. Par la suite, il est recommandé à celui qui fait la prière funéraire sur un enfant de lui demander la préservation contre ce châtiment. Et c'est Allah qui est l'Omniscient.

- Le 14° Sujet: Le châtiment de la tombe est- il permanent?

Il en est deux sortes de châtiment.

- **Le premier:** Est permanent mais il peut être allégé entre les deux souffles. Et une fois les gens ressuscités, ils s'écrieront: **«Malheur à nous! Qui nous a ressuscités de là où nous dormions»** [Coran XXXVI,52].

﴿قَالُوا۟ يَٰوَيْلَنَا مَنۢ بَعَثَنَا مِن مَّرْقَدِنَا ۜ﴾ [يس: ٥٢].

Et dans un hadith relatif à la vision du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), il est dit que des gens subiront ce châtiment jusqu'au jour de la résurrection.

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) parla aussi de l'homme qui se pavana en portant deux manteaux, Allah le fit engloutir par la terre et il s'y enfonce jusqu'au jour de la résurrection.

- **Le deuxième:** Est temporaire jusqu'à une période déterminée. Tel est le cas de quelques pécheurs désobéissants dont le châtiment sera allégé en fonction de leurs péchés. Il se peut aussi que ce genre de châtiment s'interrompe grâce aux aumônes qu'on fait en leurs noms, ou une demande de pardon ou une autre œuvre pie telle qu'une lecture du Coran ou un pèlerinage, tout comme on intercède en faveur d'un fautif en ce monde pour que sa punition soit allégée. Mais au jour de la résurrection nulle intercession ne sera agréée qui après la permission d'Allah à qui Il veut comme il est affirmé par ces versets:

- **«Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission»** [Coran II,255].

﴿مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ﴾ [البقرة: ٢٥٥].

- **«Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés»** [Coran XXIII,28].

﴿وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ٱرْتَضَىٰ﴾ [الأنبياء: ٢٨].

- **«L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet»** [Coran XXXIV,23].

﴿وَلَا تَنفَعُ ٱلشَّفَٰعَةُ عِندَهُۥٓ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُۥ﴾ [سبأ: ٢٣].

- **«Dis: «L'intercession toute entière appartient à Allah. A lui la royauté des cieux et de la terre»** [Coran XXXIX,44].

﴿قُل لِّلَّهِ ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعًا لَّهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ﴾ [الزمر: ٤٤].

Dans le même sens, 'Abdullah Ben Nafe' raconte qu'un homme des habitants de Médine mourut. Un homme le vit en rêve et le trouva comme faisant partie des damnés du Feu. Il fut très attristé à son sujet. Puis, après une heure, il le trouva comme un des élus de Paradis. En lui demandant la cause, il lui répondit: «Un homme pieux fut enterré avec nous et il intercéda en faveur de quarante individus parmi ses voisins et je fus l'un d'eux».

Bachar Ben Ghaleb a dit: «Comme j'invoquais Allah souvent en faveur de Rabi'a (Al- 'Adawya), je la vis en rêve. Elle me dit: «Ô Bachar Ben Ghaleb! On nous apporte tes dons sur des plateaux de lumière et couverts par des voiles de soie». -Comment cela? demandai- je. -Ainsi sont les invocations des croyants vivants en faveur des morts. On les exauce et on apporte ces invocations sur des plateaux de lumière et couvertes par un voile de soie et les présente au mort en lui disant: «Tel est ton cadeau d'un tel».

- Le 15° Sujet: Où se trouve la demeure des âmes entre la mort et le jour de la résurrection?

C'est une question d'une grande importance. Ces âmes seront- elles au ciel, ou sur la terre, ou au Paradis? Ces âmes habiteront- elles autres corps dans lesquels elles se trouvaient pour y goûter le plaisir ou être châtiées, ou bien elles resteront indépendantes?.

Nombre de gens ont discuté ce sujet sans s'y mettre d'accord:

Les uns ont dit que les âmes des croyants sont au Paradis auprès d'Allah qu'ils soient des martyrs ou pas sans qu'un grand péché ou une dette ne puissent les empêcher d'y accéder, car Allah (le Très Haut) les accueille par le pardon et la miséricorde. Tels sont les dires d'Abou Hourayra et 'Abdullah Ben 'Omar.

- D'autres ont avancé qu'elles sont dans le parvis du Paradis, où elles reçoivent une partie de ses délices et de ses bienfaits.

D'après Malek cette âme est libre et va où elle veut.

Selon d'autres ces âmes sont auprès des tombes.

D'après l'imam Ahmed, les âmes des croyants sont au Paradis et celles des mécréants en Enfer.

Çafwan Ben 'Amr a dit: «J'ai demandé 'Abdullah Ben Al-Yaman si les âmes des croyants ont un lieu de rassemblement? Il m'a répondu que c'est la terre d'après les dires d'Allah (le Très Haut): **«Nous avons certes écrit dans le Zabur, après l'avoir mentionné (dans le Livre céleste) que la terre sera héritée par Mes bons serviteurs»** [Coran XXI,105].

﴿وَلَقَدْ كَتَبْنَا فِي ٱلزَّبُورِ مِنۢ بَعْدِ ٱلذِّكْرِ أَنَّ ٱلْأَرْضَ يَرِثُهَا عِبَادِيَ ٱلصَّٰلِحُونَ ﴿١٠٥﴾﴾ [الأنبياء: ١٠٥].

Et c'est bien dans la terre où les âmes se réunissent jusqu'à la résurrection. Selon Salman Al-Farisi, les âmes des croyants sont dans le Barzakh et circulent où elles veulent, tandis que celles des incrédules sont dans «Sijjine».

L'auteur de cet ouvrage a avancé: «Nous n'ajoutons rien aux dires d'Allah (à Lui la puissance et la gloire) à ce sujet, ni à ceux de Son Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue). Car ce sont la preuve évidente et Allah a dit: **«Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux- mêmes: «Ne suis- Je pas votre Seigneur?». Ils répondirent: «Mais si, nous en témoignons...». -afin que vous ne disiez point, au jour de la résurrection: «Vraiment, nous n'y avons pas fait attention»** [Coran VII,172].

﴿وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ قَالُوا۟ بَلَىٰ شَهِدْنَآ أَن تَقُولُوا۟ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَٰذَا غَٰفِلِينَ ﴿١٧٢﴾﴾ [الأعراف: ١٧٢].

Il a dit aussi: **«Nous vous avons créés, puis Nous vous avons donné une forme, ensuite Nous avons dit aux anges: «Prosternez- vous devant Adam»** [Coran VII,11].

﴿وَلَقَدْ خَلَقْنَٰكُمْ ثُمَّ صَوَّرْنَٰكُمْ ثُمَّ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِءَادَمَ﴾ [الأعراف: ١١].

Donc, Allah (le Très Haut) a créé toutes les âmes en une seule fois. Et de sa part, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le

salue) a dit: «Les âmes sont comme des troupes enregimentées, celles qui sont de la même nature, s'accordent, et celles qui sont d'une nature différente se divergent». Allah (le Très Haut) a pris de ces âmes leur engagement et leur témoignage qu'Il est leur Seigneur. Elles sont des êtres créés à la perfection et raisonnables avant de demander aux anges de se prosterner devant Adam, et aussi avant qu'elles soient entrées dans les corps, alors que ces derniers étaient encore du sable et d'eau; Puis Il les installa dans le Barzakh auquel elles reviennent après la mort. Ensuite, Il ne cesse d'en sugir les unes à la suite des autres en les insufflant dans les corps à partir du sperme, et elles seront d'une même nature ou d'une nature différente. Il les éprouve dans le bas monde comme Il veut. Il les fait mourir pour les rendre au Barzakh comme le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) les a vues dans son voyage nocturne et au ciel inférieur: Les âmes des élus étaient à droite d'Adam et celles des damnés à sa gauche.

En commentant cela, Ibn Hazm a dit que c'est bien l'avis des gens versés dans la religion, et Allah, en confirmation, a dit:

- **«Les gens de la droite -que sont les gens de la droite?. Et les gens de la gauche -que sont les gens de la gauche? Les premiers (à suivre les ordres d'Allah sur la terre) ce sont ceux qui seront les premiers dans (l'au-delà). Ce sont ceux- là les rapprochés d'Allah dans des jardins des délices, une multitude d'élus parmi les premières (générations), et un petit nombre parmi les dernières (générations), sur des lits ornés (d'or et de pierreries)»** [Coran LVI,8-15].

﴿فَأَصْحَٰبُ ٱلْمَيْمَنَةِ مَآ أَصْحَٰبُ ٱلْمَيْمَنَةِ ۝٨ وَأَصْحَٰبُ ٱلْمَشْـَٔمَةِ مَآ أَصْحَٰبُ ٱلْمَشْـَٔمَةِ ۝٩ وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلسَّٰبِقُونَ ۝١٠ أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلْمُقَرَّبُونَ ۝١١ فِى جَنَّٰتِ ٱلنَّعِيمِ ۝١٢ ثُلَّةٌ مِّنَ ٱلْأَوَّلِينَ ۝١٣ وَقَلِيلٌ مِّنَ ٱلْـَٔاخِرِينَ ۝١٤ عَلَىٰ سُرُرٍ مَّوْضُونَةٍ ۝١٥﴾ [الواقعة: ٨ ـ ١٥].

- **«Si celui- ci est du nombre des rapprochés (d'Allah), alors (il aura) du repos, de la grâce et un jardin de délices»** [Coran LVI,88-89].

﴿فَأَمَّآ إِن كَانَ مِنَ ٱلْمُقَرَّبِينَ ۝٨٨ فَرَوْحٌ وَرَيْحَانٌ وَجَنَّتُ نَعِيمٍ ۝٨٩﴾ [الواقعة: ٨٨ ـ ٨٩].

Les âmes restent là où elles sont jusqu'à la création du dernier être, ainsi toute la création sera complète. Alors, et après un seul souffle, Allah rendra les âmes à leurs corps pour demeurer au

Barzakh jusqu'à la venue de l'Heure, et à ce moment- là, Allah rendra les âmes aux corps. Telle sera la deuxième vie pour que les gens soient prêts au Jugement et seront, par la suite, répartis en deux groupes: Le premier au Paradis, et le deuxième à l'Enfer.

Sa'id Ben Souwayd a dit qu'il demanda Ibn Chébab au sujet des âmes des croyants, il lui répondit: «Il m'est parvenu que les âmes des martyrs sont tels que des oiseaux verts accrochés au Trône, ils circulent matin et soir dans le parterre du Paradis, puis reviennent chaque jour pour saluer leur Seigneur.

D'autres ulémas ont avancé que l'âme est une des parties du corps comme sa vie et sa raison qui disparaît à sa mort et elles n'existent que tant que l'homme est vivant. Mais ces dires contredisent ce qui se trouve dans le Coran et la tradition et d'après l'avis unanime des théologiens et Compagnons comme nous allons le montrer plus loin. Et d'après leurs dires, ces âmes disparaissent totalement et n'ont aucune demeure après la mort.

Selon d'autres ces âmes se trouvent réunies à d'autres qui leur conviennent suivant leur comportement dans la vie présente: Les âmes méchantes habitent les corps des animaux qui sont de la même nature tels que les animaux féroces, ou les chiens, ou les animaux qui ont le même tempérament et les mêmes qualités. Tout ceci est rejeter car il n'est plus des dires des musulmans.

Sous- chapitre

Nous allons montrer en ce qui suit, ce qui est faux et ce qui est juste de ces différentes opinions.

Ceux qui ont dit que ces âmes sont au Paradis, ils se sont basés sur les dires d'Allah: **«Si celui- ci est du nombre des rapprochés (d'Allah), alors il aura du repos, de la grâce et un jardin de délices»**. Et ceci après la sortie des âmes des corps, et Allah a réparti les âmes en trois catégories: Celles qui seront dans le Paradis de délices, celles des gens de la droite parmi les musulmans et qui seront préservées du châtiment, et celles des dénégateurs et égarés qui seront installées dans une eau bouillante et brûleront dans la fournaise, et ceci aura lieu après leur séparation des corps. Ils ont pris comme argument les dires d'Allah: **«Ô toi âme apaisée,**

retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée» [Coran LXXXIX, 27-29].

﴿يَا أَيَّتُهَا النَّفْسُ الْمُطْمَئِنَّةُ ﴿٢٧﴾ ارْجِعِي إِلَىٰ رَبِّكِ رَاضِيَةً مَّرْضِيَّةً ﴿٢٨﴾﴾ [الفجر: ٢٧- ٢٨].

Et ceci lui sera dit quand l'âme quitte le bas monde et ce seront les paroles de l'ange. Et ceci ne contredit pas les dires de ceux qui ont avancé que ceci leur sera dit dans l'au- delà, car on lui adressera ces paroles lors de la mort et lors de la résurrection, et ceci lui sera comme une bonne annonce comme Allah (le Très Haut) a dit à cet égard: **«Ceux qui disent: «Notre Seigneur est Allah», et qui se tiennent dans le droit chemin, les anges descendent sur eux. «N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis».** [Coran XLI,30].

﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَامُوا تَتَنَزَّلُ عَلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةُ أَلَّا تَخَافُوا وَلَا تَحْزَنُوا وَأَبْشِرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنتُمْ تُوعَدُونَ ﴿٣٠﴾﴾ [فصلت: ٣٠].

Ceci aura lieu, lors de la mort, dans la tombe et lors de la ressuscitation, et la première annonce lors de la mort.

Quant au hadith: «Les âmes des croyants sont dans le paradis auprès d'Allah, les ulémas ne sont pas d'accord à ce sujet:

Certains ont dit que ces croyants soient- ils des martyrs ou pas et même s'il seront retenus sans entrer au Paradis à cause d'un grand péché qu'ils ont commis ou d'une dette qu'ils n'ont pas acquittée, car Allah les reçoit par le pardon et la miséricorde.

Selon d'autres, ce hadith concerne les martyrs seuls en dehors des autres en tirant argument:

1- Des dires d'Allah: **«Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée»** [Coran III,169-170].

﴿وَلَا تَحْسَبَنَّ الَّذِينَ قُتِلُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَمْوَاتًا بَلْ أَحْيَاءٌ عِندَ رَبِّهِمْ يُرْزَقُونَ ﴿١٦٩﴾ فَرِحِينَ بِمَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِن فَضْلِهِ وَيَسْتَبْشِرُونَ بِالَّذِينَ لَمْ يَلْحَقُوا بِهِم مِّنْ خَلْفِهِمْ أَلَّا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿١٧٠﴾﴾ [آل عمران: ١٦٩- ١٧٠].

2 - De la tradition, ce hadith: «Les martyrs circulent matin et soir, puis ils se refugient dans des lanternes accrochées au Trône. Allah (qu'Il soit béni) leur demande: «Connaissez- vous une haute considération meilleure que celle- ci?». -Non, répondent- ils. Mais

comme nous aimons que Tu rendes nos âmes à nos corps pour combattre dans Ton sentier et être tués de nouveau». -Et Ibn 'Abbas rapporte que le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit à ses compagnons: «Quand vos frères ont été tués (le jour de Ouhod), Allah (le Très Haut) a mis leurs âmes dans les gésiers des oiseaux verts, ils boivent des rivières du Paradis, mangent de ses fruits et le soir, ils se retirent dans des lanternes d'or suspendues à l'ombre du Trône. Après avoir pris de ses bonnes nourritures et boissons et habité ces lanternes, ils disent: «Qui peut informer nos frères que nous sommes encore vivants au Paradis, pour qu'ils ne cessent pas de combattre dans le sentier d'Allah?». Allah (à Lui la puissance et la gloire) leur répond: «Je m'en charge», et le verset précité fut descendu.

Et dans un autre hadith, il est dit: «Le martyr est favorisé de six grâces: Allah lui pardonne dès la première goutte de sang qui sort de son corps; on lui montre sa place au Paradis, il est vêtu de l'habit de la foi, on lui donne des femmes des houris aux grands yeux; il est réservé du tourment de la tombe; il est en sécurité contre la grande frayeur; on met sur sa tête la couronne de la vénération, incrustée d'un corindon qui vaut mieux la terre et ce qu'elle contient et il intercède en faveur de soixante- dix personnes parmi ses proches».

Tamim Al-Dari rapporte que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lorsque l'ange de la mort monte au ciel avec l'âme du croyant, Jibril et soixante- dix mille anges les accueillent et chacun de ces anges s'empresse à annoncer la bonne nouvelle provenant du ciel à cette âme. Et une fois arrivés au trône, il se prosterne devant Allah qui dit à l'ange de la mort: «Va avec l'âme de Mon serviteur que voici et pose- la dans un jardin parmi les jujubiers sans épines et des bananiers aux régimes bien fournis, dans une ombre étendue, près d'une eau coulante continuellement».

Sous- chapitre

Quant à celui qui dit que les âmes restent dans le pourtour des tombes, s'il signifie par là que les âmes ne quittent pas ce lieu, ceci

est une erreur, et ces dires sont refutés par le Livre et la tradition comme nous allons le montrer plus loin. S'il veut dire que ce sera pour une période déterminée qui commence par le contrôle de la tombe alors que cette âme se trouve dans sa demeure, ceci est vrai, mais on ne doit pas dire que cette demeure est le pourtour de la tombe. Ceci est l'avis d'un groupe de théologiens dont Abou 'Omar Ben 'Abdul- Birr qui s'est référé au hadith qui dit: «Lorsque l'un d'entre vous meurt, on lui montre, matin et soir, sa place.

Certains commettent une erreur en disant que l'âme est de la même nature que d'autres substances ou matières qui, en occupant une certaine place, elle ne peut pas la quitter pour se déplacer ailleurs. Or, d'après différents hadiths, cette âme peut être dans le ciel supérieur avec le haut compagnon, et précisément à « 'Illyine» et peut être rendue à la tombe pour répondre au salut et connaître celui qui la salue. Citons à ce propos que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit qu'il a vu Moïse prier dans sa tombe et l'a vu au sixième ou septième ciel. Cette âme peut être capable de se déplacer avec cette vitesse inouïe, ou bien ce qui la contacte du pourtour de la tombe soit pareil aux rayons solaires. Il est constaté également que l'âme du dormant monte au ciel en franchissant les cieux superposés, pour se prosterner devant le Trône, puis elle sera rendue à la vitesse d'un clin d'œil. Ainsi l'âme du mort qui monte avec les anges, pour se placer devant Allah et se prosterner devant lui en attendant Son décret, et l'ange lui montrera ce qu'Allah lui a préparé au Paradis.

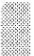
Puis cette âme sera rendue à la terre pour voir ceux qui la lavent, la portent et l'enterrent. Et nous avons montré cela dans un hadith précédent.

Ismaël Ben Talha Ben 'Oubaydallah rapporte que son père a dit: «Etant dans le bois à la recherche de mes biens, la nuit survint. Je me rendis à la tombe de 'Abdullah Ben 'Omar Ben Karam et entendis une récitation du Coran provenant de la tombe d'une voix que je n'ai jamais entendu de pareilles. Alors je vins trouver le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) pour lui en faire part. Il me dit: «C'est 'Abdullah! Ne sais- tu pas qu'Allah a

recueilli leurs âmes (des martyrs) et les a mises dans des lanternes de corindon et de rubis, puis il les a accrochées au milieu du Paradis; et, la nuit, Il rend leurs âmes jusqu'à la pointe de l'aube pour qu'elles regagnent les places où elles étaient?». A partir de cette réalité, Malek et d'autres ont dit que ces âmes sont libres et circulent là où elles veulent. Elles descendent très vite du Trône à la terre puis occupent leurs places primitives.

Quant au salut adressé aux morts et à l'entretien avec eux, ceci n'affirme pas que ces âmes ne sont pas au Paradis mais au pourtour de la tombe.

Citons comme preuve le cas du maître des fils Adam (le Prophète qu'Allah le bénisse et le salue) dont l'âme se trouve à 'Illyine pui répond le salut à tous ceux qui le saluent. On a rapporté aussi, dans le même sens, que les Compagnons saluaient les martyrs de Ouhod alors que leurs âmes circulent au Paradis là où ils veulent. Il ne faut donc pas avoir l'esprit obtus et mécroire à cette réalité, car ces âmes étant au septième ciel, rien n'empêche qu'elles soient rendues aux tombes pour répondre au salut. Or l'âme a un cas différent du corps. A ce propos, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a vu Jibril muni de six cents ailes qui bouchaient l'horizon entre l'orient et l'occident, et pourtant il est venu trouver le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), a mis ses genoux contre ceux de ce dernier, étant tout proche de lui, alors que Jibril se trouvait au ciel le plus haut. Des cœurs ont été créés et habilités particulièrement à croire à cela; et quiconque qui a un esprit obtus ne croit non plus à la descente d'Allah (le Très Haut), chaque nuit, au ciel inférieur alors qu'Il est en réalité sur Son Trône au ciel le plus haut, ainsi que sa descente le jour de 'Arafa et, au jour de la résurrection pour juger Ses créatures, et aussi sa descente à la terre qu'Il a étendue et préparée pour réaliser le but pour lequel Il l'a créée.



Sous- chapitre

Il faut savoir que les âmes sont différentes les unes des autres suivant leurs forces, faiblesses, grandeurs etc..., car les grandes d'entre elles ont des particularités qu'on ne trouve pas chez les

autres. Et ces âmes se sont débarrassées des entraves du corps, comme on le constate en ce monde. Elles sont munies d'une certaine force qui leur permet de traverser l'espace pour monter vers Allah et s'accrochent à Lui, c'est à dire, qu'elles ne cessent pas d'obéir à Ses ordres, l'évoquent toujours et l'aiment. Ce qui n'est pas le cas des autres âmes qui sont enfermées dans les corps. Mais une fois libérées, elles deviennent purifiées de fautes, en jouissant d'une force particulière. Et d'après la tradition, on a vu en rêve le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), Abou Bakr et 'Omar, dont les âmes avaient mis en déroute les armées des mécréants malgré leur multitude.

Ce qui est étonnant encore, c'est de voir les âmes des croyants qui s'aiment en Allah se rencontrer et se reconnaître mutuellement malgré les grandes distances qui séparent les unes des autres. Et lorsque ces âmes se concordent, elles tiennent compagnie les unes aux autres avant que les unes aient vu les autres. A cet égard, 'Abdullah Ben 'Amr a dit que les âmes des croyants se rencontrent bien qu'une distance d'un jour de marche les sépare, alors que l'une d'elles n'avait jamais vu l'autre. (Certains ont attribué ces propos au Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue)).

'Ikrima et Moujahed ont dit: «Lorsque l'homme s'endort, son âme suit un chemin dont l'origine se trouve dans le corps et elle circule pour atteindre une place qu'Allah veut; et ceci continue tant que l'homme est en plein sommeil. Quand il s'éveille, l'âme revient au corps. Tout ceci est pareil aux rayons solaires qui atteignent la terre alors que leur origine est le soleil même.

D'autres ulémas ont avancé que l'âme s'étend à partir du nez de l'homme et son origine existe dans le corps même. Lorsqu'on ôte l'âme totalement, l'homme meurt. Et ceci est pareil à la lampe à l'huile à laquelle on ôte la mèche. Ne vois- tu pas que la mèche est celle qui porte le feu et donne la lumière? Ainsi l'âme qui s'étend du nez de l'homme, durant son sommeil, pour atteindre le ciel, circuler partout et rencontrer les âmes des morts. Si l'ange chargé de l'âme aime lui montrer ce qu'il veut, et si cet homme dormant était à l'état d'éveil sage, intelligent et véridique ne cherchant rien du faux, cet ange lui rendrait l'âme en remplissant

son cœur de la certitude de ce qu'il avait vu par la grâce d'Allah (à Lui la puissance et la gloire) en fonction de son tempérament. Si cet homme a un tempérament aérien et pétulent et aime le faux en le contemplant, s'il s'endort et Allah lui fait voir une chose bonne ou mauvaise, son âme lui sera rendue, ce qu'il avait vu des embûches du diable ou du faux, son âme s'y tiendrait tout comme elle le fait à l'état d'éveil, et rien n'entrerait dans son cœur et il ne concevrait rien de ce qu'il avait vu parce qu'il a mêlé le faux au vrai.

D'autre part, tu vois l'homme écouter la science et la sagesse et ce qui lui est bénéfique, puis, une fois qu'il passe par un cercle ou de chanson, ou de divertissements, où on prêche le faux, il écoute tout cela attentivement en lui ouvrant le cœur. Il sera, par la suite, brouillé par ce qu'il a entendu comme science et sagesse au point de ne plus pouvoir distingner le faux du vrai. Ainsi sera le cas des âmes à l'état de sommeil. Mais après leur séparation des corps, elles seront châtiées à cause de ces fausses croyances qui étaient attachées aux corps et à cause de leurs passions. Ajoutons à ce châtiment un autre qu'Allah leur a créé et aux corps également considérés comme complices. Telle est la vie qui sera pleine de gêne dans le Barzakh et la provision qu'ont acquise ces âmes.

A l'inverse de cela, les âmes supérieures et purifiées qui n'aiment pas le faux en s'en familiarisant, jouissent des justes croyances des sciences et des connaissances qu'elles avaient reçues de la niche prophétique et de la bonne volonté. Alors Allah leur créera de leurs bonnes œuvres un bien- être dans le Barzakh et qui deviendra tel un des parterres du Paradis. Quant aux autres âmes, ceci leur sera tel un des fossés du Feu.

Sous- chapitre

Quant à ceux qui ont dit que les âmes des croyants sont auprès d'Allah (le Très Haut) sans rien ajouter, ils ont observé la politesse avec le texte coranique où Allah (à Lui la puissance et la gloire) a ajouté: **«Ils sont vivants, et bien pourvus»**. Ceux- là ont pris comme argument, d'après Abou Hourayra, les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «Lorsque l'âme quitte le corps, on

la fait monter jusqu'à arriver au ciel où se trouve Allah (qu'Il soit glorifié) si le mort était un homme de bien. Quant à celle du méchant, les portes ne lui seront point ouvertes devant elle et sera rendue à la tombe. Et nous avons cité auparavant un hadith qui donne le même sens.

Quant à Houdzayfa Ben Al-Yaman, il a dit que toutes les âmes seront arrêtées devant le Miséricordieux (à Lui la puissance et la gloire) jusqu'au soufflement dans le Trompe.

On a rapporté qu'après le meurtre d'Ibn Al-Zoubayr, et sa crucifixion, Ibn 'Omar entra dans la mosquée où se trouvait Asma' la mère d'Ibn Al-Zoubayr et lui dit en la consolant: «Tu dois craindre Allah et être patiente, car ces cadavres ne sont rien, plutôt ce sont les âmes qui se trouvent auprès d'Allah». Elle lui répondit: «Qu'est- ce qu'il m'empêche d'être patiente alors qu'on avait fait de la tête de Yahia Ibn Zakaria un don à l'une des prostituées des enfants d'Israël.

Hilal Ben Yasaf a dit: «Nous étions assis avec Ka'b, Al-Rabi' Ben Khaytham et Khaled Ben 'Ar'ara, quand Ibn 'Abbas arriva. Alors on dit: «Voilà le cousin de votre Prophète, faites- lui place». Puis Ibn 'Abbas dit à Ka'b: «J'ai bien saisi tout ce qu'il y a dans le Coran sauf ces quatre choses et je veux que tu me les éclaircisses: «Sijjine, 'Illiyine, Sidrat- Al-Muntaha (le lotus de la limite) et les dires d'Allah (le Très Haut) au sujet d'Idris: **«Et Nous l'élevâmes à un haut rang»** [Coran XIX,57].

﴿وَرَفَعْنَٰهُ مَكَانًا عَلِيًّا ۝٥٧﴾ [مريم: ٥٧].

Et Ka'b de répondre: «Illiyine» signifie le septième ciel ou se trouvent les âmes des croyants. «Sijjin» est la septième terre où les âmes des mécréants sont au- dessous du corps d'Iblis. Quant aux dires d'Allah su sujet d'Idris, ils signifient qu'Allah lui a révélé ceci: «Chaque jour, Je t'élève d'un degré qui est équivalent à celui que tous les fils d'Adam puissent acquérir grâce à leurs bonnes œuvres. Et Allah chargea un ange pour dire à l'ange de la mort de retarder la mort d'Idris pour lui permettre d'acquérir plus de rangs. Cet ange porta Idris jusqu'au septième ciel où il rencontra l'ange de la mort qui lui demanda son besoin. Il lui transmit alors l'ordre d'Allah. Il lui dit: «Où se trouve- il actuellement?». -Au septième

ciel, lui répondit- il. -Ceci m'étonne, s'écria l'ange de la mort, car j'ai été ordonné de recueillir son âme au quatrième. Et il s'exécuta. Quant à Sidrat Al-Muntaha, elle est sur la tête des anges porteurs du Trône où s'arrête toute la connaissance des créatures, car aucune connaissance ne se trouve en delà de cet arbre, et c'est pourquoi on l'a appelé le lotus de la limite».

Al- Dahak a dit: «Lorsqu'on recueille l'âme du croyant, on la fait monter au ciel inférieur où les anges rapprochés l'accompagnent jusqu'au septième ciel où se trouve Sidrat- Al-Mountaha, car c'est là où s'arrête tout ce qu'Allah (à Lui la puissance et la gloire) a décrété sans le dépasser. On dit: «Seigneur! C'est un tel Ton serviteur», alors qu'Il le sait mieux qu'eux. Alors Allah (le Très Haut) lui envoie un acte scellé pour le garantir contre tout châtiment. Tel est le sens des dires d'Allah: **«Qu'ils prennent garde! Le livre des bons sera dans 'Illyun- et qui te dira ce qu'est 'Illyun- un livre cacheté? Les rapprochés (d'Allah), les anges, en témoignent»** [Coran LXXXIII, 18-21].

﴿كَلَّآ إِنَّ كِتَـٰبَ ٱلْأَبْرَارِ لَفِى عِلِّيِّينَ ﴿١٨﴾ وَمَآ أَدْرَىٰكَ مَا عِلِّيُّونَ ﴿١٩﴾ كِتَـٰبٌ مَّرْقُومٌ ﴿٢٠﴾
يَشْهَدُهُ ٱلْمُقَرَّبُونَ ﴿٢١﴾﴾ [المطففين: ١٨ـ ٢١].

Ces dires ne contredisent pas ceux qui ont dit que ces âmes sont au Paradis, car le Paradis est auprès de Sidrat- Al-Muntaha, et auprès d'Allah.

Sous- chapitre

Selon plusieurs rapporteurs, il est dit que les âmes des croyants se réunissent à «Al-Jabya» (le Syrie), et celles des incrédules dans un endroit marécageux à Hadramout appelé «Barhout». Et dans une autre version, 'Ali a dit: «Le meilleur puits sur terre est le puits Zamzam, la pire des places est Barhout à Hadramout, la meilleure vallée est celle de la Mecque où Adam fut descendu, et la pire des vallées est celle de «Al-Ahqaf» qui se trouve à Hadramout où se réunissent les âmes des mécréants.

Quant à ceux qui ont dit que les âmes se réunissent dans la terre citée dans ce verset: **«Et Nous avons écrit dans le Zabur, après l'avoir mentionné (dans le livre céleste) que la terre sera héritée par Mes bons serviteurs»** [Coran XXI,105].

﴿وَلَقَدْ كَتَبْنَا فِي ٱلزَّبُورِ مِنۢ بَعْدِ ٱلذِّكْرِ أَنَّ ٱلْأَرْضَ يَرِثُهَا عِبَادِيَ ٱلصَّٰلِحُونَ ﴿١٠٥﴾﴾ [الأنبياء: ١٠٥].

Ceux- là ont mal interprété le verset, car, d'après les différents dires des compagnons et surtout ceux d'Ibn 'Abbas, il s'agit de la terre du Paradis, en se basant sur ce verset: **«Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés»** [Coran XXIV,55].

﴿وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنكُمْ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ لَيَسْتَخْلِفَنَّهُمْ فِي ٱلْأَرْضِ كَمَا ٱسْتَخْلَفَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ﴾ [النور: ٥٥].

Ils ont pris encore comme argument le hadith qui dit: «On m'a fait plier la terre de l'orient et de l'occident, et le royaume de ma nation atteindra celle qui a été pliée. Et d'autres ont précisé qu'il s'agit de la terre où se trouve Jérusalem qui fera partie de la terre citée dans le verset.

De sa part, Salman Al-Farisi a dit que les âmes des croyants se trouvent dans un Barzakh de la terre où elles circulent à leur guise. Ce Barzakh signifie l'intervalle compris entre le bas monde et l'au- delà, ou un espace très vaste qui n'est pas limité.

Ceux qui ont avancé que les âmes des croyants se trouvent à droite d'Adam et celles des mécréants à sa gauche, ils ont puisé leurs dires du hadith du voyage nocturne où le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a vu ces âmes. La droite signifie la supériorité et la haute considération, et la gauche signifie l'infériorité et l'emprisonnement.

Si l'on objecte et dit que le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a vu ces âmes au ciel le plus inférieur alors que les âmes des martyrs sont au septième ciel, comment donc ces denières âmes sont à droite d'Adam? On répond par ceci:

1 - Cela ne les empêche pas d'être ainsi si l'on considère leur supériorité aux autres qui se trouvent à gauche.

2 - Cela n'empêche pas non plus à les montrer au Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) au ciel inférieur même si la demeure des âmes se trouve au- dessus.

3 - Dans le hadith, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue)

n'a pas dit qu'il a vu toutes les âmes mais une foule innombrable à droite et à gauche d'Adam, sachant que les âmes d'Ibrahim et de Moïse sont au sixième et au septième ciel ainsi que le haut compagnon qui est encore plus haut, car les âmes des élus sont au dessus les unes des autres selon leurs rangs, tandis que les âmes des damnés sont au- dessous les unes des autres.

Quant aux dires de Abou Mouhammad Ben Hazm que la demeure des âmes est là où elles ont été créées avant la création des corps, ceci émane de sa croyance que la création des âmes devance celle des corps. Or certains ulémas ont avancé que les âmes ont été créées après les corps. Et ceux qui ont dit le contraire n'ont présenté aucune preuve puisée du Livre ou de la tradition sauf ce qu'ils ont compris des textes non fondés. Mais Ibn Hazm a pris comme argument les dires d'Allah (le Très Haut):

- **«Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux- mêmes: «Ne suis- Je pas votre Seigneur?». Ils répondirent: «Mais si, nous en témoignons»** [Coran VII,172].

﴿وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ قَالُوا۟ بَلَىٰ شَهِدْنَآ﴾ [الأعراف: ١٧٢].

- **«Nous vous avons créés, puis Nous vous avons donné une forme, ensuite Nous avons dit aux anges: «Prosternez- vous devant Adam»** [Coran VII,11].

﴿وَلَقَدْ خَلَقْنَٰكُمْ ثُمَّ صَوَّرْنَٰكُمْ ثُمَّ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِءَادَمَ﴾ [الأعراف: ١١].

Allah (le Très Haut) a créé toutes les âmes en une seule fois, pris d'elles les engagements et le témoignage avant d'ordonner aux anges de se prosterner, et avant de faire entrer les âmes dans les corps alors que ceux- ci étaient encore du sable. Après la mort, Allah (le Très Haut) les installe dans le Barzakh auquel elles reviendront.

Sous- chapitre

Ceux qui ont dit que la destination de l'âme sera l'anéantissement total, comme Ibn Al-Bâqilani, ont ajouté: C'est parce que l'âme est un des éléments du corps, c'est à dire la vie, et

lorsque le corps meurt, son âme disparaît. Et pour expliciter cela, certains d'entre eux comme les «Ach'arya» ont dit que tous les éléments du corps dont l'existence dépend de la vie périront. Et comme l'âme est un élément, elle ne sera plus. Mais l'âme qui existait est différente de celle qui apparaîtra après la mort, et elle sera changée de milliers de fois durant une période qui ne dépasse pas une heure. Ainsi ils ont renié le fait que l'âme, une fois, recueillie, sera montée au ciel, et elle ne subira ni châtiment ni goûtera le bonheur. Mais si Allah (le Très Haut) veut châtier un corps ou le rendre heureux, Il lui rend l'âme à ces fins; sinon, il n'y aura plus des âmes qui demeurent d'elles- mêmes. Certains d'entre eux ont précisé que la vie sera rendue à l'os caudal (à partir duquel le cou sera reconstitué, qui sera châtié ou comblé de bienfaits).

Mais tous ces dires sont refutés par le Livre, la tradition, l'avis unanime des compagnons et les gens de sens rassis. Ce sont plutôt les dires de quelqu'un qui n'a connu ni son propre âme ni les âmes des autres. De Sa part, Allah (le Très Haut) s'est adressé à l'âme en l'ordonnant d'entrer, de sortir, de retourner... Et d'après la tradition, l'âme monte, descend, demeure, sera retenue ou relâchée, demande qu'on lui ouvre les portes du ciel, se prosterne, parle, sort du corps telle une goutte d'eau d'une outre; bref comme on a parlé de sa sortie du corps dans un hadith précédent... Comme on a insisté à Ibn Al-Baqlani d'expliquer son point de vue, il a répondu: Ou bien on donne un élément de vie à la première partie du corps, ou on crée à cette nouvelle vie un autre corps pour être châtié ou honoré. Il s'avère de cette réponse qu'elle est pire que les dires de ce groupe.

Sous- chapitre

Quant aux dires que l'âme, après la mort, habite un autre corps, ceci comporte une vérité et une erreur:

La partie vraie émane des dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) que les âmes des martyrs sont dans les gésiers des oiseaux verts qui se déplacent au Paradis pour revenir le soir s'abriter dans des lanternes accrochées au Trône. Les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) que l'âme est un oiseau

perché sur un arbre du Paradis, cela signifie que cet oiseau est un vaisseau pour l'âme pour se déplacer, tel le corps, et ceci n'est accordé qu'à une partie des croyants et martyrs. Il se peut aussi que cette âme prenne la forme d'un oiseau, comme ont avancé Ibn Hazem et Abou 'Omar, et non plus comme les ignorants croient que les âmes seront métamorphosées. Tous ces hadiths montrent l'honneur qu'Allah (le Très Haut) accorde aux martyrs dont les corps ont été déchiquetés en combattant dans Son sentier et les substituant par d'autres corps afin qu'elles puissent goûter les délices. Mais au jour de la résurrection, ces âmes seront rendues aux corps dans lesquels elles se trouvaient au bas monde.

Peut- être on objecte et dit que ce sera de la métempsycose! On répond que c'est bien le sens qu'on tire de ces hadiths et son appellation: «Métempsycose» n'abolit pas cette réalité. Ceci sera pareil à renier les épithètes d'Allah (à Lui la puissance et la gloire) et mécroire à Ses actes comme Sa descente chaque nuit au ciel inférieur, Son installation sur le Trône, la montée des anges chez Lui et leur descente, la montée de la bonne parole vers Lui, et la montée du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) vers Lui pour être proche de Lui à deux portées d'arc ou plus près encore...

Dans ce sens, l'imam Ahmed a dit: «On n'a pas le droit de renier l'une des épithètes d'Allah sur des simples dires de ceux qui dénigrent ces qualités et épithètes».

Les rénégats qui ne croient pas à la résurrection disent que les âmes, après la mort, habitent les corps des animaux, des oiseaux et des insectes qui leur conviennent pour goûter le châtiment ou le bonheur, puis elles les quittent pour habiter d'autres corps. Telle est la «mauvaise» métempsycose que préconisent ces rénégats, et qui est le contraire à quoi les messagers et prophètes appellent ces gens. Et c'est une mécroyance en Allah et au Jour dernier.

Après avoir cité les différentes opinions au sujet de la demeure des âmes, laquelle on doit admettre et adopter?.

On a dit que ces demeures sont différentes les unes des autres.

Il en est des âmes qui sont à 'Illyine, qui sont les âmes des prophètes et dans des rangs différents, comme le Prophète

(qu'Allah le bénisse et le salue) les a vues au cours de son voyage nocturne et son ascension au ciel, celles qui sont dans les gésiers des oiseaux verts au Paradis, telles que celles de certains martyrs et non pas tous; Celles qui sont retenues aux portes du Paradis pour une raison quelconque telle que la dette ou autre; Celles qui sont enfermées dans la tombe telle que l'âme du martyr qui a fraudé un manteau du butin.

Il en est aussi des âmes qui demeurent sur terre sans s'élever, telles que les âmes inférieures et terrestres qui ne tiennent point compagnie aux âmes célestes et supérieures qui, dans le bas monde ont obéi à leur Seigneur, l'ont aimé et invoqué et se sont rapprochées de Lui par les œuvres pies. Car l'homme sera dans le Barzakh avec celui qui aime ainsi qu'au jour de la résurrection. Allah (le Très Haut) accouple les âmes dans le Barzakh et dans l'au- delà, que ces âmes soient bonnes ou mauvaises. Enfin il y a les âmes des fornicateurs- hommes et femmes- qui sont dans le four etc...

Si tu médites sur la tradition relative à ce sujet, tu constates les raisons de ces différentes demeures, et aucune tradition ne contredit l'autre. Toutes ces âmes, en principe, passent par quatre étapes, ou quatre demeures:

1 - Le ventre de la mère où on connaît l'enfermement, l'étroitesse, l'angoisse et les trois ténèbres.

2 - La demeure où cette âme est élevée et où elle a acquis le bien et le mal et les causes du bonheur et du malheur.

3 - La demeure du Barzakh qui est plus importante et plus vaste que la précédente.

4 - La dernière demeure qui sera le Paradis ou l'Enfer. Allah fait passer l'âme par ces états successifs jusqu'à ce qu'elle atteigne la demeure qui la mérite et qu'elle lui convienne et pour laquelle elle a été créée en fonction de ses œuvres. Qu'Il soit béni et loué Celui qui a créé l'âme, a façonnée, a fait vivre et mourir, a rendue heureuse ou malheureuse, l'a favorisée ou défavorisée. Celui qui arrive à concevoir tout cela, témoigne, certes, qu'il n'y a d'autre divinité à part Allah, qui n'a pas d'associé, à Lui appartiennent la louange et la royauté, et le bien ne se trouve qu'en Sa main, le

jugement ne revient qu'à Lui, Il est le Tout- Puissant et l'Omnipotent et le Sage...

- Le 16° Sujet: Les âmes des morts profitent- elles des œuvres des vivants?

La réponse est positive grâce aux deux choses admises par les théologiens et les exégètes:

1 - Ce que le mort avait avancé durant sa vie.

2 - Les invocations des musulmans en sa faveur, l'imploration du pardon, les aumônes faites en son nom et le pèlerinage à sa place et pour son compte.

Mais ceci a suscité une divergence concernant la récompense que procure cet acte: Est- elle la dépense ou l'œuvre proprement dite. La majorité des ulémas affirment que c'est l'acte lui- même et chez les Hanafites c'est la dépense.

Cette divergence a atteint également les autres actes cultuels tels que le jeûne, la prière, la récitation du Coran et autre. D'après l'imam Ahmed, les anciens ulémas et une partie des adeptes d'Abou Hanifa, la récompense de ces actes profitent au mort. A cet égard, on a demandé à Abou 'Abdullah: «Que dis- tu de l'homme qui fait un acte de bien, une prière ou une aumône ou autre en conservant la moitié de la récompense à son père ou sa mère, cela leur parviendra-t- il?». -Je l'espère, repondit- il. Quant à moi, je récite trois fois le verset du Trône et la sourate «Al-Ikhlaç» en les dédiant aux morts.

Ce qui n'est pas l'avis de Chafé'i et Malek, ainsi que les innovateurs qui ont dit: «Rien de cela ne profite aux morts».

Ce qui affirme la première cause- concernant les œuvres du mort- est le hadith rapporté par Abou Hourayra dans lequel le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lorsque l'homme meurt, ses œuvres cessent sauf ces trois: Une aumône courante, une science utile et un bon enfant qui lui invoque Allah. Donc l'exception de ces trois n'est que pour montrer que le mort est leur auteur.

D'autre part, Abou Hourayra rapporte que le Messager

d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Or ce qui profite au mort d'entre ses œuvres et bonnes actions sont ces choses: Une science qu'il a enseignée et divulguée, un bon enfant qu'il a laissé, un Mouçhaf qu'il a laissé en héritage, une mosquée qu'il a bâtie; une hospice pour les voyageurs en détresse, une source d'eau qu'il a creusée et une aumône courante qu'il a soustraite de ses biens et sa part (d'un héritage) dont la récompense lui parviendra après sa mort.

Et d'après Jarir Ben 'Abdullah, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Celui qui, dans l'Islam, appelle les gens à une voie droite, aura une récompense équivalente à celle de ceux qui l'ont suivi sans toutefois que leurs propres récompenses en soient diminuées. Et celui qui appelle, dans l'Islam, à un égarement se verra inscrit à son actif un péché équivalent à celui qui l'ont suivi sans toutefois que leur propre péché en soit diminué».

La preuve que ces actes profitent aux morts, on la puise du Coran et de la tradition.

Du Coran on cite ce verset: **«Et (il appartient également) à ceux qui sont venus après eux en disant: «Seigneur, pardonne- nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi»** [Coran LXI,10].

﴿وَٱلَّذِينَ جَآءُو مِنۢ بَعۡدِهِمۡ يَقُولُونَ رَبَّنَا ٱغۡفِرۡ لَنَا
وَلِإِخۡوَٰنِنَا ٱلَّذِينَ سَبَقُونَا بِٱلۡإِيمَٰنِ﴾ [الحشر: ١٠].

Allah (qu'Il soit glorifié) rend grâce à ces gens- là, qui implorent le pardon aux croyants qui sont venus avant eux, et ceci prouve que cette imploration profite aux morts.

De la tradition, on se contente de ces quelques hadiths.

- 'Awf Ben Malek a dit qu'il a vu le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) debout auprès d'une tombe, après avoir enterré le mort, et l'a entendu dire: «Mon Allah! Pardonne- lui, fais- lui miséricorde, accorde- lui le salut, honore sa demeure, élargis son entrée, lave- le avec l'eau, la neige et la grêle, purifie- le de ses péchés comme Tu purifies l'habit blanc de la saleté, donne- lui une demeure qui soit meilleure que la sienne, une famille meilleure que la sienne, une épouse meilleure que la sienne, introduis- le au

Paradis et protège- le contre le tourment de la tombe et le châtiment de l'Enfer».

- D'après 'Othman Ben 'Affan (qu'Allah l'agrée), le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) se tenait auprès de la tombe, après l'enterrement du mort et disant: «Demandez le pardon à votre frère et l'affermissement, car on l'interroge maintenant».

- Bouryad Ben Al-Hacib a dit: «Lorsque les gens voulaient visiter le cimetière, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) leur enseignait cette invocation: «Que la paix soit sur vous, ô habitants de ces demeures parmi les croyants et les musulmans, et, si Allah le veut, nous vous rejoindrons. Nous demandons à Allah d'accorder le salut à vous et à nous».

Les invocations du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), en actes et paroles, en faveur des morts, ainsi que celles des compagnons, génération après génération, sont innombrables. Et on a dit qu'Allah élèvera le rang de l'homme au Paradis. En Lui demandant la cause, Il lui répondra: «Grâce aux invocations de ton enfant en ta faveur».

Sous- chapitre

La récompense de l'aumône profite également au mort d'après ce hadith rapporté par 'Aîcha (qu'Allah l'agrée) qui a dit: «Un homme vint trouver le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) et lui dit: «La mort a enlevé subitement ma mère qui n'a pas fait un testament. Je crois que si elle l'avait fait, elle aurait ordonné de faire une aumône. Aurait- elle une récompense si je fais l'aumône à sa place?». -Certes oui, lui répondit- il».

Sa'd Ben 'Oubada vint trouver le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) et lui dit: «Oum Sa'd (ma mère) est morte. Quelle est la meilleure aumône que je puisse faire en son nom?». -L'eau, lui dit- il. Alors Sa'd creusa un puits d'eau au nom de sa mère (en en faisant un legs pieux).

Le jeûne procure également la récompense. Et 'Aïcha rapporte que le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a

dit: «Celui qui meurt et doit encore des jours à jeûner, son héritier les jeûne à sa place».

Et dans une autre version on trouve cet ajout: «On doit s'acquitter des droits envers Allah plus qu'un autre devoir».

Ibn 'Abbas raconte qu'une femme a pris le large et fait un vœu de jeûner un mois complet si Allah la rendrait saine et sauve. Elle mourut avant d'exécuter son vœu. Sa fille vint trouver le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) pour lui en faire part. Alors il lui ordonna de jeûner ce mois à la place de sa mère. Et selon une variante il insista à faire ce jeûne sans recourir à l'expiation qui consiste à nourrir les pauvres. Ce qui affirme que la récompense du jeûne parvient au mort.

La récompense du pèlerinage parvient également au mort. A ce propos Ibn 'Abbas raconte qu'une femme de Jouhayna vint trouver le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) et lui dit: «Ma mère avait fait le vœu d'accomplir le pèlerinage mais elle est morte avant d'avoir pu l'accomplir; puis- je faire ce pèlerinage pour elle?». -Oui, répondit- il, fais- le. Si ta mère avait laissé quelque dette, ne devrais- tu pas la payer?. -Oui, dit- elle. Eh bien, reprit le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), acquittez les dettes envers Allah, car nul autre n'a plus que Lui le droit que Ses dettes soient payées».

Les ulémas ont jugé à l'unanimité que si le vivant a une dette sur un mort, ou un droit quelconque, et il l'en dégage, cela profite au mort et le rend pur de toute obligation.

Si un endetté vivant doit une somme quelconque envers un créditeur et s'en acquitte, et que celui-ci la rende ou lui en fasse rémission, donc il est plus méritant d'agir ainsi envers un mort qui profite de la récompense de cet acte, alors qu'il est incapable d'acquitter cette dette. Aucune loi ni principe n'empêchent cette faveur de parvenir au vivant, que dire alors du mort?.

De tout ce qui précède on déduit que tout acte de bien ou cultuel accompli au nom d'un mort, sa récompense parvient à ce dernier.

Les actes cultuels sont de deux sortes: Matérielle et corporelle.

La récompense, l'aumône qui est matérielle, celle du jeûne qui

est corporelle et celle du pèlerinage qui est à la fois matérielle et corporelle, profitent au mort.

Ceux qui ne sont pas de cet avis, se sont référés à ces versets:

«Et qu'en vérité, l'homme n'obtient que (le fruit de ses efforts)» [Coran LIII,39].

﴿وَأَن لَّيْسَ لِلْإِنسَٰنِ إِلَّا مَا سَعَىٰ ﴿٣٩﴾﴾ [النجم: ٣٩].

- **«Et vous ne serez rétribués que selon ce que vous faisiez»** [Coran XXXVI,54].

﴿وَلَا تُجْزَوْنَ إِلَّا مَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ﴾ [يس: ٥٤].

- **«Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait»** [Coran II,286].

﴿لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا ٱكْتَسَبَتْ﴾ [البقرة: ٢٨٦].

Mais on leur répond par le hadith qu'on a cité auparavant et dans lequel le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Lorsque l'homme meurt ses œuvres cessent sauf ces trois: Une aumône courante, une science utile et un bon enfant qui lui invoque Allah. Or, cet homme n'est- il pas l'auteur de ces trois?.

Si on veut restreindre la récompense disant que seuls ces actes-ou qui leur sont similaires- la procurent, on répond qu'ils sont considérés comme des dons de la part du vivant et ces dons sont comme une délégation pour obtenir un droit. Or toutes les œuvres n'exigent pas une récompense qui est une grâce de la part d'Allah (le Très Haut) et un bienfait. Comment donc l'homme fait une telle délégation pour obtenir une grâce qui n'incombe qu'à Allah qui si Il veut, Il la donne ou Il la retient! Ceci est pareil à un homme qui délègue un pauvre sur un autre qu'on espère son aumône.

Tant d'interrogations et de remarques ont été faites au sujet de ces dons. En voici quelques unes à titre d'exemple:

- S'il est permis d'accorder toute la récompense ou une partie provenant de ces actes, au mort, il est permis aussi de le faire au vivant.

- S'il était permis de faire ce don au mort, le vivant l'aurait fait d'abord pour lui- même. D'autre part, vous avez dit qu'il faut qu'on formule l'intention avant d'accomplir cet acte sinon la récompense n'atteindra pas le mort. Or quelle différence existe- elle

si l'on fait cette intention avant ou après?.

- S'il est permis de faire ce don en accomplissant les devoirs prescrits qui incombent au vivant, il en sera également quand on fait des œuvres surérogatoires.

- Or les charges (d'adoration) sont un examen et une épreuve qu'aucune compensation ne puisse les remplacer. Car ces charges ne concernent que celui qui en est soumis en dehors de toute autre personne. Et si cet autrui profitait de la récompense de ces actes, le plus Miséricordieux des miséricordieux l'aurait accordée à qui Il veut. Or, Allah (qu'Il soit glorifié) a décrété que seul l'auteur puisse bénéficier de ses œuvres et efforts. Telle est la coutume d'Allah. Ceci est pareil à un malade dont aucun ne peut prendre le médicament à sa place, ainsi que l'assoiffé, l'affamé et le nu. L'eau, la nourriture et le vêtement ne profitent qu'à ceux- là en dehors des autres. On a ajouté aussi que si une œuvre profite au mort, le repentir à la place d'un autrui aura profité à ce dernier.

- Voilà donc pourquoi Allah n'accepte ni sa profession de l'islam ni la prière d'un individu à la place d'un autre. Et si c'est le cas de la prière qui est la tête de l'adoration et il n'est plus agréé de faire don de sa récompense au mort, que dire alors des autres devoirs cultuels qui ne sont que des branches?.

- Quant à l'invocation, elle est une supplication et une demande à Allah d'accorder la grâce au mort, de lui pardonner et de l'envelopper de Sa miséricorde. Voilà le don de la récompense qu'un vivant puisse faire en faveur du mort.

Ceux qui ont dit que le mort profite des œuvres et actes du vivant, ont divisé les actes cultuels en deux parties:

- Ceux qui ne profitent qu'à leur auteur, tels que la profession de l'islam, la prière, le jeûne et la lecture du Coran sans que cette récompense puisse atteindre les autres ou qu'ils leur soient bénéfiques en quoi que ce soit.

- Ceux qui sont bénifiques au mort tels que la restitution des dépôts, l'acquittement des dettes et les aumônes soustraites de leurs propres biens, ainsi que le pèlerinage car on peut l'accomplir à la place d'un autre de son vivant. Donc, à plus forte raison, la récompense du pèlerinage parvient au mort.

Quant aux autres devoirs cultuels tels que le jeûne et la prière, les ulémas n'étaient pas d'accord à leur sujet, car certains d'entre eux étaient pour et d'autres contre, en présentant les arguments suivants:

1 - Malek a dit que nul ne jeûne à la place d'un autre, à l'inverse des autres ulémas.

2 - Ibn 'Abbas et An-Nasai' ont avancé qu'on peut jeûner à la place d'un mort qui doit encore des jours à jeûner, mais on ne peut pas prier à sa place.

3 - La cause de la divergence est dûe à «l'isnad» qui concerne la personne du rapporteur.

4 - Le hadith du jeûne contredit les dires d'Allah: **«Et qu'en verité, l'homme n'obtient que (le fruit) de ses efforts»** [Coran LIII,39].

5 - Le hadith rapporté par An-Nasa'i, d'après Ibn 'Abbas dans lequel le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Un homme ne peut pas prier à la place d'un autre ni jeûner, mais il peut donner, contre chaque jour de jeûne- un moudd de blé aux pauvres».

6 - Ce hadith du jeûne est en contradiction, par syllogisme, avec les autres actes cultuels tels que la prière, la profession de l'islam et le repentir.

Quant au pèlerinage, la récompense de la dépense (sacrifice) seule peut parvenir au mort, mais les actes des autres rites, ils incombent à l'auteur tout comme ceux de la prière.

Ceux qui ont dit que ces actes profitent au mort ont répondu à toutes ces remarques disant que tout ce que nous avons avancé ne contredit ni le Livre ni la tradition, ni la base de la religion. Et nous allons répondre avec toute impartialité et sincérité.

En commentant ce verset: **«L'homme n'obtient que le fruit de ses efforts»**, certains ont dit qu'il s'agit du mécréant, car le croyant l'obtient de toute façon et arrive à son but. On peut admettre cette individuation si elle a été appuyée par les preuves.

Cette réponse paraît très faible, car ce verset concerne tous les hommes sans exception et il a une portée générale, et il est pareil à cet autre verset: **«Qu'aucune (âme) ne portera le fardeau (péché) d'autrui»** [Coran LIII,38].

﴿أَلَّا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ﴿٣٨﴾﴾ [النجم: ٣٨].

Tous ces versets désignent tout le monde comme il est confirmé par la suite: «**Et que son effort, en vérité, lui sera présenté (le jour du jugement). Ensuite il sera récompensé pleinement)**» [Coran LIII, 40-41].

﴿وَأَنَّ سَعْيَهُۥ سَوْفَ يُرَىٰ ۝٤٠ ثُمَّ يُجْزَىٰهُ ٱلْجَزَآءَ ٱلْأَوْفَىٰ ۝٤١﴾ [النجم: ٤٠ـ ٤١].

Ceci englobe le mal et le bien et concerne le pieux, le pervers, le croyant et l'incrédule. Et ceci est pareil aux dires d'Allah: «**Quiconque fait un bien fût- ce du poids d'un atome, le verra et quiconque fait un mal fût- ce du poids d'un atome, le verra**» [Coran CXIX, 7-8].

﴿فَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُۥ ۝٧
وَمَن يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُۥ ۝٨﴾ [الزلزلة: ٧ـ ٨].

- Ceci est pareil aussi aux dires d'Allah dans un hadith «Qoudoussi» (Divin): «Ô Mes serviteurs! Ce sont vos œuvres que Je dénombre pour vous en rétribuer. Celui d'entre vous qui trouve du bien qu'il loue Allah, et s'il trouve autre chose qu'il ne blâme que lui- même».

Allah (le Très Haut) a dit aussi: «**Ô homme! Toi qui t'efforces vers ton Seigneur sans relâche, tu le rencontreras alors**» [Coran LXXXIV,6].

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلْإِنسَٰنُ إِنَّكَ كَادِحٌ إِلَىٰ رَبِّكَ كَدْحًا فَمُلَٰقِيهِ ۝٦﴾ [الانشقاق: ٦].

Ne te trompe pas par les dires de certains exégètes que l'homme dans un tel verset désigne 'Ouqba Ben Abi Mou'ayt, et dans un autre: Al-Walid Ben Al-Moughira ou un autre car le Coran est plus majestueux de désigner ces associateurs. Or, l'homme est l'homme proprement dit comme il est cité dans ces versets:

- «**L'homme est certes en perdition**» [Coran CIII,2].

﴿إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ لَفِى خُسْرٍ ۝٢﴾ [العصر: ٢].

- «**L'homme est, certes, ingrat envers son Seigneur**» [Coran C,6].

﴿إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ لِرَبِّهِۦ لَكَنُودٌ ۝٦﴾ [العاديات: ٦].

- «**Oui, l'homme a eté créé instable**» [Coran LXX,19].

﴿۞ إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ خُلِقَ هَلُوعًا ۝١٩﴾ [المعارج: ١٩].

- **«Vraiment l'homme devient rebelle, dès qu'il estime qu'il peut se suffire à lui- même»** [Coran XCVI, 6-7].

﴿كَلَّآ إِنَّ ٱلۡإِنسَٰنَ لَيَطۡغَىٰٓ ٦ أَن رَّءَاهُ ٱسۡتَغۡنَىٰٓ ٧﴾ [العلق: ٦ـ ٧].

- **«L'homme est vraiment très injuste, très ingrat»** [Coran XIV,34].

﴿إِنَّ ٱلۡإِنسَٰنَ لَظَلُومٞ كَفَّارٞ﴾ [إبراهيم: ٣٤].

- **«Alors que l'homme s'en est chargé (de la responsabilité)»** [Coran XXXIII,72].

﴿وَحَمَلَهَا ٱلۡإِنسَٰنُۖ﴾ [الأحزاب: ٧٢].

Tel est l'homme, en vérité, et tels sont ses caractères et son comportement vis-à- vis de lui- même, et il ne saurait se débarrasser de ses vices s'il y avait pas la grâce de son Seigneur. Car c'est Allah (le Très Haut) qui a fait aimer la foi à Son serviteur, l'a embellie dans son cœur, l'a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Et c'est Lui aussi qui a affirmé Ses prophètes et messagers sur Sa religion et qui a éloigné d'eux le mal et la turpitude.

Et le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) disait:

S'il n'y avait pas Allah,
Nous n'aurions ni prié ni fait l'aumône.

Allah (le Très Haut) a dit:

- **«Il n'appartient nullement à une âme de croire si ce n'est avec la permission d'Allah»** [Coran X,100].

﴿وَمَا كَانَ لِنَفۡسٍ أَن تُؤۡمِنَ إِلَّا بِإِذۡنِ ٱللَّهِۚ﴾ [يونس: ١٠٠].

- **«Mais ils ne se rappelleront que si Allah veut»** [Coran LXXIV,56].

﴿وَمَا يَذۡكُرُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُۚ﴾ [المدثر: ٥٦].

- **«Mais nous ne pouvez vouloir, que Si Allah veut, (Lui), le Seigneur de l'univers»** [Coran LXXXI,29].

﴿وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلۡعَٰلَمِينَ ٢٩﴾ [التكوير: ٩٢].

Donc, c'est Allah qui est le Seigneur des mondes et dont la déité englobe tout l'univers: Tous les êtres, leurs actions et leurs états.

Toujours en commentant ce verset: **«Et qu'en vérité, l'homme n'obtient que le (fruit) de ses efforts»**, un groupe d'exégètes ont dit

qu'il est abrogé par ce verset: **«Ceux qui auront cru et que les descendants les auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent»** [Coran LII,21].

﴿وَالَّذِينَ آمَنُوا وَاتَّبَعَتْهُمْ ذُرِّيَّتُهُم بِإِيمَانٍ أَلْحَقْنَا بِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ﴾ [الطور: ٢١].

Ils se sont basés sur les simples dires d'Ibn 'Abbas qui paraissent être faibles, et ces dires n'annullent pas l'effet du premier verset. Puis le fait de réunir les deux versets est une chose qui n'est ni impossible ni difficile.

Or les enfants suivent les pères dans l'au- delà comme ils les ont suivis dans le monde ici- bas. Et cette dépendance est une preuve de l'honneur des pères et leur récompense grâce à leurs efforts qu'ils ont déployés.

Quant aux mérites que les enfants reçoivent sans œuvrer, ce n'est point un égard pour eux mais pour les pères, et c'est une faveur d'Allah qu'Il accorde aux pères pour les réjouir en faisant entrer leurs descendants avec eux au Paradis; tout comme Allah a créé pour le Paradis: Les domestiques éternellement jeunes, les Houris aux grands yeux et des gens qui n'ont rien œuvré ni avancé un bien.

Les deux versets: **«L'homme n'obtient que le fruit de ses œuvres»** et: **«Nul ne portera le fardeau d'autrui»** sont des versets fondamentaux qui émanent de la justice du Seigneur (le Très Haut), de Sa sagesse et de Sa perfection. La raison et la nature innée en sont les témoins. Et les deux versets signifient que nul ne sera chargé du fardeau de l'autre, et l'homme ne possèdera que ce qu'il aura acquis par ses efforts. Ceci est pareil aux dires d'Allah (le Très Haut):

- **«Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même, et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Et Nous n'avons jamais puni (un peuple) avant de (lui) avoir envoyé un Messager»** [Coran XVII,15].

﴿مَّنِ اهْتَدَىٰ فَإِنَّمَا يَهْتَدِي لِنَفْسِهِ ۖ وَمَن ضَلَّ فَإِنَّمَا يَضِلُّ عَلَيْهَا ۚ وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۗ وَمَا كُنَّا مُعَذِّبِينَ حَتَّىٰ نَبْعَثَ رَسُولًا ﴿١٥﴾﴾ [الإسراء: ١٥].

Dans ce verset, Allah (qu'Il soit glorifié) a décrété quatre sentences qui sont le summum de la justice et de la sagesse:

1 - Il a guidé les hommes vers la foi et les bonnes œuvres qui ne profitent qu'à eux- mêmes en dehors des autres.

2 - L'égarement d'un homme en manquant à l'un et à l'autre, son péché ne retombe que sur lui- même.

3 - Nul ne sera puni pour un péché qu'a commis un autre.

4 - Nul ne sera châtié avant de lui avoir montré la preuve en lui envoyant les messagers.

Médite donc sur ces quatres principes émanant de la sagesse d'Allah (le Très Haut), de Sa justice et de Sa grâce, comme une réponse et un avertissement à ceux qui sont pleins d'orgueil et de fausses ambitions, à ceux qui méconnaissent Allah, Ses Noms et Ses Epithètes.

Certains ont dit que l'homme concerné par ces versets est le vivant et non pas le mort. Et Aboul- Wafa' Ben 'Aqil a donné la réponse suivante: «L'homme, de son vivant, grâce à ses efforts et sa bonne compagnie aux autres, a épousé les femmes et engendré les enfants, a avancé le bien aux autres et les a ménagés avec bonté. Ainsi il a acquis leur amour, et eux, de leur part, lui implorent la miséricorde et lui font don de la récompense de leurs actes cultuels. Tout ceci n'est obtenu qu'en vertu des efforts de l'homme. Et dans le même sens, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «La meilleure nourriture qu'un homme puisse prendre est celle qui provient du travail de sa main, et l'enfant est aussi de l'acquisition de l'homme».

C'est une réponse qui n'est pas mauvaise mais elle est incomplète. Car l'homme qui fait des efforts, mû par sa foi et son obéissance à Allah et à Son Messager (qu'Allah le bénisse et le salue), profitera des œuvres de ses coreligionnaires croyants, tout comme ils profiteront de ses œuvres dans la vie présente. Les croyants sont utiles les uns aux autres dans les œuvres qu'ils accomplissent en commun telle que la prière, étant donné que la prière de chacun d'eux sera de vingt- sept multiples. D'autre part on a dit que la récompense de cette prière en commun est augmentée en fonction du nombre de ceux qui la font. Cela s'applique aussi sur le Jihad (le combat dans le sentier d'Allah), le pèlerinage, l'ordre de faire le bien et l'interdiction du répréhensible,

l'entraide à faire les actes de charité. Et le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Le Croyant par rapport au croyant, sont comme les pierres d'un édifice qui consolident les unes les autres», disant cela, il entrelaça ses doigts. Si cela s'applique aux affaires du bas monde, il est plus méritant d'être appliqué aux affaires de la religion. Le fait de s'attacher aux anses de l'Islam est une des causes principales grâce auxquelles les musulmans profitent les uns les autres de leur vivant ainsi qu'après la mort, lorsque les invocations les entourent de toute part.

De sa part, Allah (le Très Haut) a fait connaître aux gens que les anges porteurs du Trône et ceux qui l'entourent, implorent le pardon pour ceux qui ont cru et invoquent Allah en leur faveur. Allah a parlé, dans le Coran, des invocations de Ses prophètes et Messagers, tels que Noé, Ibrahim et Mouhammed, en faveur de leurs peuples et l'imploration du Pardon. Donc la foi de l'homme lui procurerait ces invocations, comme si c'était grâce à ses efforts. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit à 'Amr Ben Al-'Aç: «Si ton père avait reconnu l'unicité d'Allah, cela lui aurait été très bénéfique». A savoir qu 'Amr avait affranchi quelques esclaves au nom de son père.

Enfin, nombre de théologiens ont avancé que le Coran n'a pas contredit le profit d'un homme grâce aux efforts d'un autre, mais il a précisé que tout effort appartient à son auteur, bien qu'une différence existe entre les deux, mais Allah (qu'Il soit glorifié) n'a pas dit que cet effort ne profite pas à un autre que son auteur qui peut le garder pour lui- même, ou s'il veut il laisse les autres en profiter.

Sous- chapitre

Allah (le Très Haut) a dit

- «(L'âme) sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait» [Coran II,286].

﴿لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا ٱكْتَسَبَتْ﴾ [البقرة: ٢٨٦].

- «Ce jour- là, aucune âme ne sera lésée en rien. Et vous ne serez rétribués que selon ce que vous faisiez» [Coran, XXXVI,54].

﴿فَٱلْيَوْمَ لَا تُظْلَمُ نَفْسٌ شَيْـًٔا وَلَا تُجْزَوْنَ
إِلَّا مَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٥٤﴾﴾ [يس: ٥٤].

Ceci montre clairement qu'aucune mauvaise action ne sera ajoutée à ce que l'homme avait fait sa vie durant, aucune bonne action ne sera diminuée et il ne sera pas puni pour un mauvais acte qu'a commis un autre. Mais ceci n'exclue pas le principe qu'un homme puisse profiter d'un don qu'on lui fait comme récompense d'un acte quelconque sans qu'il ait participé à cet acte. Donc ce n'est plus le prix d'un travail mais une aumône (qu'Allah lui accorde) en vertu des œuvres d'autrui:

Ceux qui sont contre ce principe prennent comme argument le hadith: «Lorsque l'homme meurt, ses œuvres cessent...». Mais cela ne veut pas dire que l'œuvre d'un autre pour son compte, en lui faisant don de la récompense a encore cessé. Car ce qui a été interrompu et lui revenait de ses propres œuvres, ce qui lui parvient sont deux choses différentes.

D'autre part à ceux qui ont dit: «Si ceci est permis à faire don au mort, à plus forte raison il faut le faire au vivant», on donne les réponses de quelques ulémas:

L'imam Ahmed, ses disciples et d'autres ont avancé qu'il ne faut pas avantager les morts seuls par la récompense, mais on peut faire un acte de bien en allouant au mort une partie de la récompense. Ibn 'Aqil a objecté et dit que c'est une mauvaise interprétation de la loi religieuse, un abus du dépôt divin en demandant à Allah (à Lui la puissance et la gloire) une récompense d'une œuvre qu'on fait pour le compte d'autrui, alors qu'Allah nous a montré le moyen pour faire parvenir ce profit au mort telle que l'imploration du pardon et la prière funèbre. Puis Ibn 'Aqil se demande: L'acquittement de la dette d'un homme déconfit de son vivant ou après sa mort n'a-t- il pas le même but qui consiste à ne plus revendiquer cette dette? Puis il conclut lui- même: Si ceci était admissible, le fait d'expier les péchés à la place d'un vivant par le repentir- toujours à sa place- pourrait l'exempter du châtiment dans l'au- delà par l'acte accompli par un autre en sa faveur et la demande du pardon?.

Et l'auteur de cet ouvrage de répondre: «Ceci ne permet donc

pas au mort de profiter des actes du vivant en son nom, telles que: La demande du pardon, les invocations et l'aumône! Or, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) n'a-t- il pas permis à un homme d'accomplir le pèlerinage à la place d'un autre homme vivant mais incapable de le faire lui- même?.

D'autres ont répondu: Dans la vie présente on n'est pas sûr de la bonne conséquence de peur que ce dernier n'apostasie et alors il ne profitera de quoi que ce soit de ces actes! Mais Ibn 'Aqil réplique: C'est une excuse refutée en faisant don de la récompense de ces actes au vivant qu'on n'est pas sûr de son apostasie, car s'il meurt, toutes ses œuvres qu'il aura accomplies seront vaines ainsi que ces actes faits en son profit.

Mais toute ces présomptions sont à rejeter en nous basant sur les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) qui a permis- plutôt ordonné- à un vivant de jeûner et faire le pèlerinage à la place du mort qui devait les faire. La différence entre un vivant et un mort, c'est que le vivant n'a pas besoin plus que le mort à ces actes, car il pourra accomplir tout cela pour son propre compte à l'inverse du mort qui en a besoin. D'autre part, il se peut que les vivants capables et aisés pourraient se fier les uns aux autres en les chargeant d'accomplir ces devoirs à leur place, et alors les actes cultuels viendraient comme une sorte de compensation, et par la suite, ce qu'on devait faire pour se rapprocher d'Allah, serait un moyen pour se rapprocher des mortels, et il n'y aurait aucune sincérité en accomplissant ces actes et aucun profit ne parviendrait ni à un vivant ni à un mort. Donc, conclut l'auteur de cet ouvrage, nous n'approuvons pas de prendre un salaire contre l'apprentissage de la prière, le Coran et autre, car Allah n'accorde la récompense qu'à l'homme sincère qui n'œuvre que pour Lui, à savoir aussi, que cela contredit les principes de la religion.

Sous- chapitre

A ceux qui ont dit que l'homme doit d'abord faire ces actes pour son propre compte puis formule l'intention de faire don de leur récompense au mort, sinon elle ne profite en rien à ce dernier, on répond: Ces dires ne sont basés sur aucun argument. Et Ibn

'Aqil a avancé: «Lorsque l'homme fait un acte cultuel, que ce soit une prière, un jeûne, une lecture du Coran en faisant don de leur récompense au mort, ceci parvient à ce dernier et le profite à condition que cet acte soit devancé par une intention ou à la rigueur qu'elle l'accompagne».

De sa part, 'Abdullah Ben Hamdan a dit: «Celui qui, pour se rapprocher d'Allah, fait un acte volontaire, s'agit- il d'une aumône, une prière, un jeûne, un pèlerinage, une 'Oumra, une lecture du Coran, un affranchissement ou acte corporel d'adoration qu'on peut faire à la place d'un autre, ou s'agit- il d'une dépense en aumône en consacrant soit toute la récompense ou une partie d'elle à un musulman mort, même au Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), ou bien s'il lui invoque Allah en implorant le Pardon, ou s'il acquitte une dette à sa place, tout ceci profitera au mort à condition de formuler l'intention.

Le fond du problème consiste à stipuler que la récompense de ces actes doive d'abord atteindre la personne à qui on les fait, comme il se peut que l'auteur soit le premier bénéficiaire et, de lui, elle se transmet aux autres. Celui qui stipule l'intention comme condition avant ou à la fin de l'acte, ajoute que si l'auteur ne la formule pas, cette récompense n'atteint pas un autre que lui, car la récompense résulte de l'acte tout comme la trace laissée par son auteur. C'est pourquoi si l'homme affranchit un esclave, le droit de patronage lui appartient, et ce droit ne se transmet pas à un autre après l'affranchissement.

Par contre si cet affranchissement est fait au nom d'un autre, ce droit revient à cet autrui. Et c'est le cas aussi quand il s'acquitte d'une dette qu'il doit, il n'a pas le droit de le considérer comme il a été fait au nom d'un autre que lui. Et d'après la tradition, on remarque que tous ceux qui avaient posé la question au Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) au sujet de ces actes, ils lui ont demandé ce qu'ils pourront faire pour le profit des morts.

Donc celui qui ne stipule pas considère que la récompense revient à l'auteur qui, s'il le veut, la donne à titre de présent à un autre, et sera pareil à celui qui fait un don de son propre argent à un autrui.

A ceux qui ont dit que les charges cultuelles sont un examen et une épreuve dont chacun est tenu de les accomplir comme étant un devoir personnel, on répond que le législateur n'a pas empêché le musulman d'être utile à son frère coreligionnaire en vertu de ses œuvres.

Car ceci émane de la miséricorde et la bienfaisance du Seigneur envers Ses serviteurs, et aussi de l'idéalité de cette religion droite qui est basée sur la justice, la charité et la reconnaissance. Le Seigneur (qu'Il soit exalté) n'a-t- Il pas ordonné aux anges et aux porteurs de Son Trône de L'invoquer en faveur de Ses serviteurs croyants, leur implorer le pardon et de les préserver du châtiment de leurs mauvaises actions. N'a-t- il pas ordonné à Son Prophète d'implorer le pardon aux croyants et aux croyantes et, au jour de la résurrection, de l'envoyer au poste glorieux pour intercéder en faveur des pécheurs d'entre les gens de sa communauté, de faire la prière funéraire sur leurs morts en leur invoquant Allah!.

D'autre part, la chari'a a admis que le péché- ou la faute- que commettent les hommes en négligeant les œuvres surérogatoires sera effacé si quelques uns d'entre eux, même un seul, l'ont accompli à leur place, comme étant un «devoir de suffisance».

Allah (le Très Haut) allège, même cesse, le tourment de la tombe d'un mort qui devait une dette et qu'un vivant se porte garant pour l'acquitter à sa place, même si cette obligation est un examen dont seul le redevable est tenu de s'en acquitter.

De sa part, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a permis de faire le pèlerinage et le jeûne à la place du mort, bien que l'un et l'autre sont deux devoirs personnels et un examen pour lui. Il a exempt celui qui prie derrière un imam de faire les prosternations de distraction (en négligeant un acte quelconque) si la prière de l'imam est parfaite, et aussi de réciter le sourate «Al-Fatiha» dont l'imam porte sa charge. Donc faire un acte de bienfaisance à un redevable (mort) en lui faisant don de la récompense de ces actes, n'est- il pas une imitation de la bienfaisance du Seigneur? Et Allah ainsi les gens de bien la font. Or, toutes les créatures sont les familles d'Allah et le plus aimé de Lui est celui qui est le plus utile à sa famille. Si Allah (le Très Haut)

aime l'homme qui donne à sà famille une gorgée d'eau ou de lait ou une tranche de pain, comment sera le cas quand il leur rend service lors de leur faiblesse, leur indigence, la cesse de leurs œuvres et leur besoin de quelque chose dont on leur fait don?.

On trouve dans la tradition que certains des compagnons ont avancé: «Celui qui répète soixante- dix fois par jour cette invocation: «Seigneur, pardonne- moi ainsi qu'à mes père et mère, aux musulmanes, aux musulmans, aux croyants et aux croyantes, celui-là aura une récompense équivalente à leur nombre». Donc, en leur implorant le pardon, il leur aura avancé un acte de bien et Allah ne laisse pas perdre la récompense des bienfaiteurs.

Quant aux dires: «Si un acte de bien d'un vivant avait profité à un mort, le repentir et la profession de l'islam à sa place- lui auraient été utiles». Cette supposition a deux aspects:

1 - La concordance entre les deux en sorte que l'un dépend de l'autre, puis en excluant l'un d'eux l'autre n'aura aucun effet, en d'autre terme: Si un acte quelconque profite au mort, le repentir et la profession de l'islam lui auraient profité. Lorsque le premier ne lui est pas utile, à plus forte raison le deuxième le sera également.

2 - Si le repentir et la profession de l'islam à la place d'un mort ne lui profitent pas, donc la prière, le jeûne, et la lecture du Coran ne lui seront d'aucune utilité. Or cette inhérence et cette jonction sont à rejeter obsolument pour les raisons suivantes:

1 - Parce qu'il est un syllogisme qui contredit la tradition et l'opinion de la pluplart des théologiens.

2 - Parce qu'on a joint ce qu'Allah a séparé, car Allah (le Très Haut) a distingué la profession de l'islam d'un homme à la place d'un autre de l'aumône faite en son nom, du pèlerinage et de l'affranchissement. Car ce syllogisme est pareil à celui qu'on applique sur la bête morte et celle qu'on a égorgée suivant la loi ou l'usure et la vente.

3 - Allah (qu'Il soit exalté) a fait de l'Islam une cause pour que les musulmans profitent l'un de l'autre dans la vie d'ici- bas et après la mort. Si l'on n'apporte pas la cause de cette utilité des œuvres des musulmans, cette utilité n'aura pas lieu.

Car, et dans le même sens, le Prophète (qu'Allah le bénisse et

le salue) avait dit à 'Amr: «Si ton père avait reconnu l'Uncité d'Allah, et tu avais jeûné et fait l'aumône en son nom, ceci lui aurait profité. Et Allah (qu'Il soit glorifié) a fait de la profession de l'islam une cause pour qu'un homme profite d'un acte de bien fait par un autrui, tout comme Il a fait de la sincérité et la persévérance une cause pour agréer les bonnes œuvres, sinon elles sont à rejeter. D'autre part Il a imposé les ablutions pour être la cause de l'agrément de la prière. Ainsi sont les autres causes et leurs effets, ces causes légales, logiques et concrètes. Celui qui considère que l'absence de la cause est comme existence, aura commis un faux.

Sont pareils à cela les dires de certains: Si l'intercession en faveur des pécheurs était acceptée, elle le serait aussi en faveur des associateurs. Et si les monothéistes qui avaient commis les grands péchés étaient sortis de l'Enfer, les mécréants sortiraient aussi».

En somme, il convient aux hommes de sens rassis et aux savants de ne plus se préoccuper pour répondre à toutes ces balivernes, plutôt il faut qu'ils s'en dévient même s'ils avaient composé des ouvrages à ce sujet.

Sous- chapitre

A ceux qui ont dit que les devoirs cultuels sont de deux parties: La première permet la délégation pour faire parvenir leur récompense au mort, et l'autre ne la permet pas, on leur répond que ceci émane de la même présomption. Et comment le prenez- vous comme argument? et de quel Livre ou de quelle tradition l'avez-vous puisé? Quelle preuve pouvez- vous présenter pour s'en revenir? Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) n'a-t- il pas légiféré le jeûne à la place du mort, bien que ce jeûne ne puisse pas être fait par délégation? N'a-t- il pas permis aux uns d'accomplir des œuvres surérogatoires à la place des autres sans que ceux- ci aient commis un péché ou une faute en les délaissant pour certaines raisons? N'a-t- il pas permis au tuteur d'un garçon impubère d'accomplir les rites du pèlerinage à sa place sans toutefois qu'il soit privé de la récompense! D'autre part, le législateur a considéré que l'islamisation des parents est pareil à celui de leurs enfants.

Ne voit- on pas comment cette religion parfaite qui a compté les actes de piété accomplis par leur auteur peuvent profiter aux autres! Comment donc convient- il d'interdire un homme d'être utile à ses parents, ses proches et son coreligionnaire au moment où ils ont besoin bien de ces actes en leur accordant leur récompense! Celui qui fait parvenir la récompense du pèlerinage, de l'aumône et de l'affranchissement, est le même qui fait parvenir aux autres la récompense du jeûne, de la prière, de la lecture du Coran et de la retraite spirituelle, qui n'est autre que l'islamisation de l'homme à qui on en fait don. Le législateur, quant à lui, n'a nullement interdit les actes de bienfaisance, plutôt il les a recommandés. N'a-t- on pas entendu, dans la tradition, plusieurs récits dans lequels on a constaté que tous les actes de bien ont procuré la récompense aux morts?.

- Le 17° Sujet: Les âmes sont- elles anciennes ou créées

Si l'âme était créée du moment qu'elle relève de l'ordre d'Allah, comment cet ordre pourrait- il être créé? Allah (qu'Il soit glorifié) nous a fait connaître qu'Il a insufflé en Adam de Son esprit. Cette adjonction montre-t- elle que l'âme est ancienne ou pas? et quelle est sa réalité? Il nous a dit qu'Il a créé Adam de Sa propre main- c'est à dire de Son pouvoir- et lui a insufflé de Son esprit en joignant le pouvoir à l'esprit.

C'est une question dont nombre d'ulémas ont mal interprétée et d'autres se sont trompés. Mais Allah (le Très Haut) a guidé Son Messager (Qu'Allah le bénisse et le salue) et ceux qui l'ont suivi vers la réalité évidente et le chemin clair.

Tous les Messagers (qu'Allah prie sur eux et les salue) ont été d'accord que l'âme est créée et préparée dépendant de son Seigneur. Donc, tout l'univers est créé et la ressuscitation des corps aura lieu indubitablement, Allah est le seul créateur et tout ce qui existe en dehors de Lui est créé. Tous les Compagnons et ceux qui les ont suivis ont admis cette réalité sans aucune divergence. Mais, plus tard, certains ont prétendu que cette âme existait déjà et n'est pas créée. Ils ont pris comme argument le fait que l'âme procède

du commandement d'Allah et que ce commandement n'est pas créé, et qu'Allah (le Très Haut) a joint l'âme à Lui comme Il a joint à Lui Sa science, Son Livre, Son omnipotence, Son ouïe, Sa vue et Sa puissance. Un groupe d'ulémas se sont arrêtés au juste milieu disant que l'âme n'est ni ancienne ni créée.

On a demandé Hafedh Açbahan Abou 'Abdullah Ben Mandeh à ce sujet et il a donné la réponse suivante: «Quelqu'un m'a posé cette question concernant l'âme qu'Allah (qu'Il soit glorifié) a fait d'elle la force vitale de chaque être. Des gens ont traité de ce sujet prétendant que l'âme n'est pas créée et que les saints esprits font partie de la personne d'Allah. Je vais donc répondre à tous ceux- là et montrer par la preuve qui contredit leurs dires en le puisant du Livre, de la tradition, des opinions des Compagnons et des gens de la science. Je vais aussi montrer l'erreur qu'ont commise ceux qui ont donné leur avis sans aucune connaissance surtout qui ont approuvé les dires de Jahm et ses adeptes (les innovateurs en matière de religion).

«Certains ont dit que toutes les âmes sont créées, qui est la doctrine de la plupart de compagnons, en prenant comme argument les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «Les âmes sont comme des troupes enregimentées, celles qui sont de la même nature s'accordent, et celles qui sont de nature différente divergent». Et ces troupes ne sont que créées d'Allah qui a dissimulé leur réalité aux gens, en se basant sur les dires d'Allah: **«Dis: «L'âme relève de l'ordre d'Allah»** [Coran XVII,85].

﴿قُلِ ٱلرُّوحُ مِنۡ أَمۡرِ رَبِّي﴾ [الإسراء: ٨٥].

D'autres ont avancé: L'âme est une des lumières d'Allah et une vie de La sienne, en se référant aux dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «Allah créa toutes les créatures dans l'obscurité ensuite Il leur jeta de Sa lumière». Puis leurs opinions ont divergé quant à la mort de ces âmes, le châtiment de leurs corps dans le Barzakh et leur demeure après la mort.

Mouhammad Ben Naçr Al-Marwazi a dit: «Un groupe d'athées ont mal interprété l'esprit de Jésus comme l'ont fait les chrétiens avant eux. Ils ont dit que cet esprit (ou cette âme) s'est détaché de la personne d'Allah pour habiter le corps du croyant.

Une grande partie de chrétiens ont adoré Jésus et sa mère Marie car ils ont considéré que Jésus est né de l'esprit d'Allah et jeté en Marie. Donc cette âme n'est pas créée.

Un groupe d'athées ont dit que l'âme d'Adam est pareille à celle de Jésus et elle n'est pas créée d'après les dires d'Allah:

- **«Et dès que je l'aurai harmonieusement formé et lui aurai insufflé Mon souffle de vie»** [Coran XV,29].

﴿فَإِذَا سَوَّيْتُهُۥ وَنَفَخْتُ فِيهِ مِن رُّوحِى﴾ [الحجر: ٢٩].

- **«Puis Il lui donna sa forme parfaite et lui insuffla de Son Esprit»** [Coran XXXII,9].

﴿ثُمَّ سَوَّىٰهُ وَنَفَخَ فِيهِ مِن رُّوحِهِۦ﴾ [السجدة: ٩].

Ils ont prétendu que l'âme d'Adam n'est pas créée, tout comme certains ont dit que la lumière provenant du Seigneur n'est pas créée et qui a été, après Adam, léguée aux prophètes et messagers, puis à 'Ali, puis à Al-Hasan et Al-Housayn, ensuite à leurs successeurs. Donc, l'imam, d'après leurs dires, connaît toute chose et n'a pas besoin de l'apprendre de personne. Tous les musulmans sont d'accord que les âmes d'Adam, de Jésus et des autres des fils d'Adam sont toutes créées pour Allah qui les a créées et constituées, puis Il les a attribuées à Lui-même comme les autres créatures, comme Il l'affirme dans ce verset: **«Il vous a assujetti tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, le tout venant de Lui»** [Coran XLV,13].

﴿وَسَخَّرَ لَكُم مَّا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا مِّنْهُ﴾ [الجاثية: ١٣].

Le maître de l'Islam Ibn Taymya a dit: «L'âme de l'homme est créée d'après l'avis unanime des ulémas et des gens qui suivent la tradition. Ils ont été d'accord qu'Allah est celui qui fend la graine et le Créateur de l'âme. Ils ont attaqué vivement ceux qui ont mal interprété la nature de l'esprit de Jésus ainsi des âmes des autres. Ils ont surtout critiqué Jahm qui a dit: «Je trouve dans le Livre d'Allah un verset qui prouve que le Coran est créé et qui est le suivant: **«Le Messie Jésus, Marie, et un souffle (de vie venant de Lui)»** [Coran IV,17].

﴿إِنَّمَا ٱلْمَسِيحُ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ رَسُولُ ٱللَّهِ وَكَلِمَتُهُۥٓ أَلْقَىٰهَآ إِلَىٰ مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِّنْهُ﴾

[النساء: ١٧١].

Donc Jésus et le Coran sont créés. Ils lui ont répondu: «Allah t'a privé de la compréhension du Coran car on lui a donné des termes qu'on ne les donne pas au Coran: On a dit de lui: Un nourrisson, un enfant, un garçon. Puis Jésus était concerné par les ordres divins, les interdits, la promesse et l'avertissement. Il est de la descendance de Noé et d'Ibrahim. Donc, il ne nous est plus permis de dire des choses pareilles au sujet du Coran. Le verset que tu as pris comme argument, signifie ceci: Sa parole était: «Soit» et Jésus était. Ce terme: «Soit» est un ordre d'Allah qui ne signifie pas un être créé. Les chrétiens aussi bien que Jahm ont raconté des mensonges sur Allah au sujet de Jésus. Car Jahm et ses disciples ont dit: «Il est l'Esprit d'Allah et Son verbe, or Son verbe est créé». Quant aux chrétiens, ils ont dit: «Jésus est l'Esprit d'Allah et Sa Parole qui émane de Sa propre personne comme on dit: «Cette pièce de tissu provient de ce vêtement». Or Jésus fut créé par la parole et il n'est pas la Parole elle- même. La parole d'Allah était: «Soit». L'expression: «Un souffle (de vie de Lui) Signifie un esprit émanant de Son ordre.

Si l'âme de Jésus était créée, que dire alors des autres âmes? Allah (le Très Haut) a attribué l'esprit à Lui quand Il a raconté l'histoire de Marie et dit:

«Nous lui envoyâmes Notre Esprit (Gabriel), qui se présenta à elle sous la forme d'un homme parfait. Elle dit: «Je me refugie contre toi auprès du Tout Miséricordieux. Si tu es pieux (ne m'approche point)». Il dit: «Je suis en fait un Messager de mon Seigneur pour te faire don d'un fils pur» [Coran XIX, 18-19].

﴿قَالَتْ إِنِّيٓ أَعُوذُ بِٱلرَّحْمَٰنِ مِنكَ إِن كُنتَ تَقِيًّا ﴿١٨﴾ قَالَ إِنَّمَآ أَنَا۠ رَسُولُ رَبِّكِ لِأَهَبَ لَكِ غُلَٰمًا زَكِيًّا ﴿١٩﴾﴾ [مريم: ١٨- ١٩].

Sous chapitre

Ce qui prouve que les âmes sont créées sont les points suivants:

1 - Les dires d'Allah: **«Allah est le Créateur de toute chose»** [Coran XIII,16].

﴿ٱللَّهُ خَٰلِقُ كُلِّ شَيْءٍ﴾ [الرعد: ١٦].

Cette expression a une portée générale et ne désigne pas une chose en particulier car Allah (qu'Il soit exalté) est le Dieu qui jouit de toutes les qualités de la perfection. Sa science, Son pouvoir, Sa vie, Sa volonté, Sa vue et toutes Ses autres épithètes entrent dans Son nom et non pas dans les choses créées ainsi que Sa nature n'entre dans aucune d'elles. Il est le créateur par Sa nature et Ses épithètes et en dehors de Lui, tout est créé. On sait d'une façon absolue que l'âme ne signifie pas Allah et elle n'est pas non plus une de Ses épithètes. Elle est l'une de Ses créations.

2 - Les dires d'Allah à Zakaria: **«Je t'ai créé alors que tu n'étais rien»** [Coran XIX,9].

﴿وَقَدْ خَلَقْتُكَ مِن قَبْلُ وَلَمْ تَكُ شَيْـًٔا﴾ [مريم: ٩].

qui sont adressés à son âme et à son corps et non pas à son corps uniquement car le corps ne conçoit rien, mais plutôt c'est l'âme qui raisonne et conçoit et à qui on s'adresse.

3 - Les dires d'Allah: **«C'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez»** [Coran XXXVII,96].

﴿وَٱللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ ﴿٩٦﴾﴾ [الصافات: ٩٦].

4 - Les dires d'Allah: **«Nous vous avons créés, puis Nous vous avons donné une forme, ensuite Nous avons dit aux anges: «Prosternez- vous devant Adam»** [Coran VII,11].

﴿وَلَقَدْ خَلَقْنَٰكُمْ ثُمَّ صَوَّرْنَٰكُمْ ثُمَّ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِءَادَمَ﴾ [الأعراف: ١١].

Ceci concerne nos âmes et nos corps, comme ont avancé la plupart des ulémas, ou bien ils concernent les âmes avant la création des corps, selon d'autres. Et ceci est une preuve que les âmes sont créées.

5 - Toutes le textes montrent qu'Allah (qu'Il soit glorifié) est notre Seigneur et le Seigneur de nos pères et de toutes les choses. Cette déité englobe nos âmes et nos corps, et tout ce qui a un Seigneur, est créé.

6 - La première sourate du Coran où il est dit: **«Louange à Allah, Seigneur de l'univers»,**

﴿ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢﴾﴾ [الفاتحة: ٢].

Et les âmes font partie de l'univers:

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ﴿٥﴾﴾ [الفاتحة: ٥].

Toutes les âmes adorent Allah et implorent Son secours. Et si elles n'étaient pas créées, elles auraient été adorées.

- Les âmes ont besoin d'une guidée et implorent leur Créateur pour leur montrer le droit chemin.

- Ces âmes sont honorées à qui on fait miséricorde, ou égarées, méprisées et malheureuses. Tel est le cas de tout être créé qui n'est pas ancien.

7 - L'homme en totalité est un serviteur et cette servitude atteint son âme et son corps. Or la servitude de l'âme est l'essentielle et celle du corps l'ensuit.

8 - Les dires d'Allah: **«S'est- il écoulé pour l'homme un laps de temps durant lequel il n'était même pas une chose mentionnable!»** [Coran LXXVI,1].

﴿هَلْ أَتَىٰ عَلَى ٱلْإِنسَٰنِ حِينٌ مِّنَ ٱلدَّهْرِ لَمْ يَكُن شَيْـًٔا مَّذْكُورًا ۝١﴾ [الإنسان: ١].

Ceci prouve que si l'âme était ancienne, l'homme ne cesserait d'être quelque chose dont on fasse mention, car il est un homme par son âme et non pas par son corps, comme a dit l'un des poètes:
Ô Serviteur du corps, combien tu peines par son service.
Or tu es un homme par l'âme et non pas par le corps.

9 - Ce hadith rapporté par 'Imaran Ben Hoçayn qui a dit: «Des gens de Yémen vinrent trouver le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) et lui dirent: «Ô Messager d'Allah! Nous sommes venus pour nous instruire dans la religion. Nous te demandons de nous informer du début de la création? «Il leur répondit: «Allah était et rien n'existait avec Lui. Son Trône était sur l'eau. Il a écrit dans le Livre céleste toute chose. Ni âmes, ni esprits anciens existaient avec Allah qui l'égalaient. Qu'Il soit au- dessus de tout cela. Plutôt, Il est seul le Premier et nul n'associait avec Lui Son Ancienneté.

10 - Les textes qui montrent que les anges sont des âmes qui n'ont pas besoin de corps, alors qu'ils sont des créatures qui existaient avant la création des hommes. Si l'ange était celui qui insuffle l'esprit dans le corps du fils d'Adam, comment donc que l'âme serait ancienne? Ceux qui commettent une erreur à ce sujet, ont cru que l'ange jette dans le fœtus une âme ancienne et éternelle, tout comme si quelqu'un envoie un vêtement à un autre pour le

porter. C'est une erreur flagrante et un égarement. Or, Allah (qu'Il soit exalté) envoie l'ange au fœtus qui lui jette un souffle pour produire l'âme, et c'est le souffle qui est la cause de la production de l'âme, tout comme la copulation et l'éjaculation sont la source de la formation du corps et la nourriture une cause de son évolution. La substance de l'âme provient du souffle de l'ange et la substance du corps provient du jet du sperme dans l'utérus. La première est une matière céleste tandis que l'autre est terrestre. Il en est des gens dont la matière céleste l'emporte sur la matière terrestre, alors leurs âmes seront nobles et supérieures pour convenir aux anges. Et il en est d'autres dont la matière terrestre l'emporte et, par la suite, leurs âmes seront inférieures et avilies et terrestres. Donc, l'ange est (comme) le père de l'âme et le sable celui du corps.

11 - Le hadith dejà précité que les âmes sont des troupes enregimentées...

12 - L'âme est soumise à la mort, la retention et la libération. Son cas est pareil à toute chose créée. A cet égard, Allah (le Très Haut) a dit: **«Allah reçoit les âmes au moment de leur mort ainsi que celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil. Il retient celles à qui Il a décrété la mort, tandis qu'Il renvoie les autres jusqu'à un terme fixé. Il y a certainement là des preuves pour les gens qui réfléchissent»** [Coran XXXIX,42].

﴿ٱللَّهُ يَتَوَفَّى ٱلْأَنفُسَ حِينَ مَوْتِهَا وَٱلَّتِي لَمْ تَمُتْ فِي مَنَامِهَا فَيُمْسِكُ
ٱلَّتِي قَضَىٰ عَلَيْهَا ٱلْمَوْتَ وَيُرْسِلُ ٱلْأُخْرَىٰٓ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى ۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَٰتٍ لِّقَوْمٍ
يَتَفَكَّرُونَ ﴿٤٢﴾﴾ [الزمر: ٤٢].

Dans le même sens, on cite ce hadith rapporté par Qatada Al-Ançari qui a dit: «Une nuit, nous voyagions avec le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue). L'un de nous dit: «Si tu nous faisais halte pour nous reposer, ô Messager d'Allah?». -Je crains, répondit- il, que vous dormiez au moment de la prière». Alors, dit Bilal, je vous réveillerai. «Tout le monde se coucha, tandis que Bilal appuyait seulement son dos contre sa monture; mais ses yeux se fermèrent malgré lui, et il s'endormit. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) se réveilla et vit que du soleil était déjà à ce moment au- dessus de l'horizon- «Ô Bilal, s'écria le Prophète

(qu'Allah le bénisse et le salue), où est donc ce que tu nous avais dit?». -Jamais, répliqua Bilal, je n'ai été pris d'un sommeil pareil à celui- ci. -Allah, reprit le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), enlève nos âmes quand Il lui plait et Il nous les rend quand Il veut». Telle est l'âme qu'Allah reccueille au moment de sa mort et qu'Il reçoit aussi quand elle dort. Et c'est elle- même que l'ange de la mort l'accueille. Il la confie à d'autres anges qui la font monter au ciel. Si cette âme est celle d'un croyant, elle sera ensevelie d'un linceul du Paradis, et les anges prieront pour elle. Mais l'âme du mécréant sera ensevelie d'un linceul du Feu et les anges appelleront la malédiction sur elle.

Cette âme sera exposée au Seigneur qui prononcera Son décret à son sujet, puis elle sera rendue à la terre et introduite entre le mort et son linceul, et interrogée par les deux anges. Elle est l'âme qui vivra dans les délices, dans les gésiers des oiseaux verts, qui mangeront et boiront au Paradis, ou bien elle est celle qui sera exposée au Feu matin et soir.

C'est l'âme qui croit, mécroit, obéit, désobéit, l'heureuse et la malheureuse. Elle est l'instigatrice du mal, qui ne cesse de blâmer, l'apaisée, qui se fie à Son Seigneur et à Son commandement, qui ne cesse d'évoquer son Seigneur. Elle est la châtiée, l'honorée, la retenue, la libre, qui tombe malade ou jouit d'un corps sain, qui goûte aux plaisirs, qui souffre, qui craint, qui s'attriste etc... Tous ces caractères et comportements ne font qu'affirmer que l'âme est créée. On a rapporté que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), quand il se mettait au lit, disait: «Mon Allah! C'est Toi qui as créé mon âme et Tu la fais mourir, à Toi sa mort et sa vie. Si Tu la retiens, fais- lui miséricorde. Et Si Tu la relâches, garde- la par quoi Tu gardes Tes serviteurs pieux».

C'est bien qu'Allah (le Très Haut) qui crée les âmes et les corps. Il a dit:

«Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé, et cela est certes facile à Allah» [Coran LVII,22].

﴿مَآ أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا فِيٓ أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَٰبٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَآ ۚ
إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ ﴿٢٢﴾﴾ [الحديد: ٢٢].

Comment l'âme peut être ancienne et se suffit d'un Créateur qui l'a bien formée, alors que son besoin à Lui dans sa pauvreté et sa nécessité, des situations qui sont les témoins justes qu'elle est créée. Son existence, ses qualités et ses œuvres n'émanent que de son Seigneur et créateur et n'a aucun pouvoir d'elle- même. Elle ne possède pas la faculté de faire ni le bien, ni le mal, pour elle- même et qui n'est maîtresse ni de la mort, ni de la vie, ni de la résurrection. Elle ne saisit du bien que ce qu'Allah lui accorde; ne se purifie du mal que ce qu'Allah l'en préserve; n'est guidée vers une chose qui lui est bénéfique en ce monde et dans l'autre que grâce à Sa guidée; ne se réforme que par Sa réussite et Sa réforme qui lui assigne; ne connaît que ce qu'Il lui a enseigné et ne dépasse pas ce qu'Il lui a inspiré. C'est Lui qui l'a créée, l'a harmonieusement façonnée, qui a inspiré son immoralité et sa piété, tout ceci est à l'inverse de celui qui a dit que l'âme n'est pas créée, ou qui dit même qu'Il est son Créateur, Il ne crée pas ses actions, plutôt c'est elle qui est l'auteur de toutes ses actions. L'un et l'autre sont les dires des égarés et qui cherchent à tromper les autres.

Il est déjà connu que si l'âme était ancienne et non créée, elle serait capable de subsister par elle- même, dans son existence, ses qualités et sa perfection, et ceci émane d'un égarement très profond. Son besoin d'Allah (qu'Il soit exalté) pour son existence, sa perfection et sa piété est un élément de sa personne qui n'est pas justifié par une cause, plutôt il est une chose propre à elle, tout comme la suffisance (des autres) de son Seigneur et Créateur est un élément de Sa personne qui n'est pas justifié par une cause. Allah (qu'Il soit glorifié) se suffit de Lui- même et l'âme a besoin de Lui.

Donc nul ne s'associe avec Lui à Sa suffisance ni Son ancienneté, ni Son Royaume ni Sa déité ni Sa perfection.

Allah (le Très Haut) a dit: «**Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, Lui qui se dispense de tout. Il est le digne de louange**» [Coran XXXV,15].

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ أَنتُمُ ٱلْفُقَرَآءُ إِلَى ٱللَّهِ ۖ وَٱللَّهُ هُوَ ٱلْغَنِىُّ ٱلْحَمِيدُ ﴿١٥﴾ ﴾ [فاطر: ١٥].

Ceci est adressé aussi bien aux âmes qu'aux corps. Il a guidé Ses serviteurs vers la preuve la plus claire en disant: «**Lorsque le**

souffle de la vie remonte à la gorge (d'un moribond), et qu'à ce moment là vous regardez, et que Nous sommes plus proche de lui que vous (qui l'entourez) mais vous ne (le) voyez point. Pourquoi donc, si vous croyez que vous n'avez pas de compte à rendre, ne la faites- vous pas revenir (cette âme), si vous êtes véridiques» [Coran LVI, 83-87].

﴿فَلَوْلَآ إِذَا بَلَغَتِ ٱلْحُلْقُومَ ﴿٨٣﴾ وَأَنتُمْ حِينَئِذٍ تَنظُرُونَ ﴿٨٤﴾ وَنَحْنُ أَقْرَبُ إِلَيْهِ مِنكُمْ
وَلَٰكِن لَّا تُبْصِرُونَ ﴿٨٥﴾ فَلَوْلَآ إِن كُنتُمْ غَيْرَ مَدِينِينَ ﴿٨٦﴾
تَرْجِعُونَهَآ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٨٧﴾﴾ [الواقعة: ٨٣ـ ٨٧].

Ce qui signifie, en d'autre terme, si vous n'êtes pas en possession d'un autre, contraints et rétribués pour vos œuvres, pourquoi ne feriez- vous pas revenir cette âme à son corps? Ne savez- vous donc pas qu'elle devra être jugée et rétribuée en fonction de ses œuvres?.

Sous- chapitre

Tous les versets fondamentaux du Coran montrent qu'Allah (le Très Haut) est le Créateur des âmes et leur inventeur. Dans ce verset: **«L'âme relève de l'ordre de mon Seigneur»**, cet ordre ne signifie pas un commandement ou une demande comme ce mot est ulitisé couramment, mais plutôt un mot d'ordre pour que la chose soit. Ce terme est cité dans plusieurs versets comme ceux- ci à titre d'exemple:

- **«L'ordre d'Allah arrive»** [Coran XVI,1].

﴿أَتَىٰٓ أَمْرُ ٱللَّهِ﴾ [النحل: ١].

qui veut dire Sa décision. Et dans lequel Allah nous informe de l'imminence proche du jour de Jugement.

- **«Leurs divinités, qu'ils invoquaient en dehors d'Allah, ne leur ont servi à rien, quand l'ordre de ton Seigneur fut venu»** [Coran XI,10].

﴿فَمَآ أَغْنَتْ عَنْهُمْ ءَالِهَتُهُمُ ٱلَّتِي يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مِن شَيْءٍ لَّمَّا جَآءَ أَمْرُ رَبِّكَ﴾
[هود: ١٠١].

Cet ordre signifie le châtiment.

- **«L'ordre (concernant) l'Heure ne sera que comme un clin d'œil ou plus bref encore»** [coran XVI,77].

﴿وَمَآ أَمْرُ ٱلسَّاعَةِ إِلَّا كَلَمْحِ ٱلْبَصَرِ أَوْ هُوَ أَقْرَبُ﴾ [النحل: ٧٧].

Tout ceci prouve que l'âme est ancienne et non créée. Certains ulémas ont avancé que selon l'ordre d'Allah et par Son pouvoir l'âme s'installe dans le corps. Et d'autres ont ajouté que l'âme en question n'est pas celle de l'homme mais c'est l'Esprit qui est un des anges illustres qui se tiendra debout sur une rangée avec d'autres anges au jour de la résurrection comme il est dit dans ce verset: **«Le jour où l'Esprit et les anges se dresseront en rang, nul ne saura parler, sauf celui à qui le Tout Miséricordieux aura accordé la permission et qui dira la vérité»** [Coran LXXVIII,38].

﴿يَوْمَ يَقُومُ ٱلرُّوحُ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ صَفًّا ۖ لَّا يَتَكَلَّمُونَ إِلَّا مَنْ أَذِنَ لَهُ ٱلرَّحْمَٰنُ وَقَالَ صَوَابًا ﴿٣٨﴾﴾

[النبأ: ٣٨].

Et ils ont cité à l'appui ce hadith rapporté par 'Abdullah qui a dit: «Pendant que je marchais avec le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) dans le «Harra de Médine» (une région couverte de pierres volcaniques) et qui s'appuyait sur une queue de dattier, nous passâmes par un groupe de juifs. L'un d'eux dit aux autres: «Interrogez- le au sujet de l'âme- ou de l'esprit». -Non, répliqua un autre, ne l'interrogez pas. Peut- être il vous donnera une réponse qui ne vous plaira pas. On lui dit: «Ô Aboul- Qasem, qu'est- ce que l'âme?». Comme il garda le silence, poursuivit 'Abdullah, je devinai qu'il recevait une révélation. Et ce verset fut alors descendu: **«Et ils t'interrogent au sujet de l'âme, -Dis: «L'âme relève de l'ordre de mon Seigneur». Et on ne vous a donné que peu de connaissance»** [Coran XVII,85].

﴿وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلرُّوحِ ۖ قُلِ ٱلرُّوحُ مِنْ أَمْرِ رَبِّى وَمَآ أُوتِيتُم مِّنَ ٱلْعِلْمِ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٨٥﴾﴾

[الإسراء: ٨٥].

Ils lui ont donc posé une question dont la réponse n'est connue que par la révélation et les hommes n'en ont aucune connaissance. Quant aux âmes des fils d'Adam, elles ne font pas partie du mystère.

A son tour, Ibn 'Abbas a raconté: «Les Qoraychites (les associateurs) envoyèrent 'Ouqba Ben Abi Mou'ayt et 'Abdullah Ben Abi Oumaya Ben Al-Moughira chez les juifs de Médine pour les demander au sujet du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue). Ils leur dirent: «Un homme est paru parmi nous prétendant qu'il est un prophète et dont la religion est différente de la nôtre et de la

vôtre. Qu'en dites- vous?». -Qui l'a suivi? répondirent- ils. -Les faibles, les esclaves et des gens qu'on n'attend de leur part aucun bien. Quant aux nobles de son peuple, ils ne l'ont pas suivi. Et les juifs de répliquer: «Il est temps qu'un prophète apparaisse et qui est tel vous venez de le décrire. Pour vous assurer qu'il est un prophète, demandez- le au sujet de trois choses. S'il vous donne la réponse (exacte), il est alors un prophète véridique, sinon, alors il n'est qu'un imposteur. Interrogez- le au sujet de l'âme qu'Allah a soufflée en Adam. S'il dit qu'elle provient d'Allah, dites- lui: «Comment Allah châtiera-t- Il une chose émanant de lui?». Alors le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) demanda à Jibril de lui donner la réponse et Allah, à ce moment- là fit descendre ce verset: **«Et ils t'interrogent de l'âme...»** pour ainsi dire que l'âme est l'une des créations d'Allah et non plus une partie de Lui.

L'esprit est cité dans plusieurs passages du Coran dont chacun lui donne un sens différent de l'autre, comme par exemple:

1 - Il signifie la révélation, d'après ces deux versets:

- **«Il envoie par Son ordre l'Esprit sur celui qu'Il veut parmi Ses serviteurs»** [Coran XL,15].

﴿يُلْقِي ٱلرُّوحَ مِنْ أَمْرِهِۦ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ﴾ [غافر: ١٥].

- **«Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Esprit (le Coran) provenent de Notre ordre»** [Coran XLII,52].

﴿وَكَذَٰلِكَ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ رُوحًا مِّنْ أَمْرِنَا﴾ [الشورى: ٥٢].

2 - Il signifie: La force, la fermeté et le secours qu'Allah accorde à qui Il veut parmi Ses serviteurs croyants comme il est dit dans ce verset:

«Et Il les a aidés de Son secours» [Coran LVIII,22].

﴿وَأَيَّدَهُم بِرُوحٍ مِّنْهُ﴾ [المجادلة: ٢٢].

3 - Il signifie Jibril (Gabriel) d'après ces versets:

- **«Et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur»** [Coran XXVI, 193-194].

﴿نَزَلَ بِهِ ٱلرُّوحُ ٱلْأَمِينُ ﴿١٩٣﴾ عَلَىٰ قَلْبِكَ لِتَكُونَ مِنَ ٱلْمُنذِرِينَ ﴿١٩٤﴾﴾ [الشعراء: ١٩٣-١٩٤].

- **«Quiconque est ennemi de Gabriel doit connaître que c'est Lui qui, avec la permission d'Allah, a fait des cendre sur ton cœur cette révélation»** [Coran II,97].

﴿قُلْ مَن كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُۥ نَزَّلَهُۥ عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ ٱللَّهِ﴾ [البقرة: ٩٧].

- **«Dis: C'est le Saint Esprit (Gabriel) qui l'a fait descendre»** [Coran XVI,102].

﴿قُلْ نَزَّلَهُۥ رُوحُ ٱلْقُدُسِ﴾ [النحل: ١٠٢].

4 - L'Esprit au sujet duquel les juifs ont demandé le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) est celui qui est cité dans ces versets:

- **«Le jour où l'Esprit et les anges se dresseront en rangs»** [Coran LXXVIII,38].

﴿يَوْمَ يَقُومُ ٱلرُّوحُ وَٱلْمَلَـٰٓئِكَةُ صَفًّا﴾ [النبأ: ٣٨].

- **«Durant celle- ci descendent les anges ainsi que l'Esprit»** [Coran XCVII,4].

﴿تَنَزَّلُ ٱلْمَلَـٰٓئِكَةُ وَٱلرُّوحُ فِيهَا﴾ [القدر: ٤].

5 - Il s'agit de Jésus fils de Marie d'après les dires d'Allah: **«Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messager d'Allah, Sa parole qu'Il envoya en Marie, et un souffle (de vie) venant de Lui»** [Coran IV,171].

﴿إِنَّمَا ٱلْمَسِيحُ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ رَسُولُ ٱللَّهِ وَكَلِمَتُهُۥٓ أَلْقَىٰهَآ إِلَىٰ مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِّنْهُ﴾ [النساء: ١٧١].

Quant aux âmes des fils d'Adam, elles ont été citées énormément dans le Coran telles quelles, en voici ce verset à titre d'exemple: **«Ô toi, âme apaisée»** [Coran LXXXIX,27].

﴿يَـٰٓأَيَّتُهَا ٱلنَّفْسُ ٱلْمُطْمَئِنَّةُ ﴿٢٧﴾﴾ [الفجر: ٢٧].

Sous- chapitre

Quant à la conclusion qu'ont déduite ces gens- là qu'Allah a attribué l'esprit à Lui en se référant à ce verset: **«... et lui aurai insufflé Mon souffle de vie»** [Coran XV,29].

﴿وَنَفَخْتُ فِيهِ مِن رُّوحِى﴾ [الحجر: ٢٩].

Qu'on sache qu'Allah a attribué à Lui deux sortes d'épithètes:

1 - Celles que ne subsistent pas par elles- même telles que: La science, le pouvoir, la parole, l'ouïe et la vue mais on les attribue à l'être.

2 - Les choses concrètes telles que: La Maison, la Chamelle, le Serviteur, le Messager et l'Esprit. Car tous ceux- là constituent des

choses créées qui appartiennent à un Créateur. Ce sont des attributions de particularisation et d'honneur pour être distingué des autres. Car cette Maison et cette Chamelle sont comme toutes les chamelles et les maisons qui Lui appartiennent. Mais cette attribution à Sa déité exige Son amour pour elles et Son Honneur, à l'inverse des autres créations générales à Sa déité qui exigent leur Création et leur existence, et cette attribution est facultative comme Il a dit: **«Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et choisit»** [Coran XXVII,68].

﴿وَرَبُّكَ يَخْلُقُ مَا يَشَآءُ وَيَخْتَارُ﴾ [القصص: ٦٨].

Donc l'attribution de l'esprit à Lui fait partie des créations particulières et non des générales.

Si l'on objecte et dit: «Comment intréprétez- vous donc ces dires: **«Et lui aurai insufflé Mon souffle de vie»** [Coran XV,29].

﴿وَنَفَخْتُ فِيهِ مِن رُّوحِى﴾ [الحجر: ٢٩].

en s'attribuant Son esprit, on répond que ceci est de Son initiative comme Il a dit dans ce verset: **«Ce que J'ai créé de Mes mains»** [Coran XXXVIII,75].

﴿لِمَا خَلَقْتُ بِيَدَىَّ﴾ [ص: ٧٥].

Cette séparation est corroborée par ce hadith dans lequel le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «... Puis ils se rendront chez Adam et lui diront: «Tu es Adam le père de toute l'humanité. Allah t'a créé de Ses mains, a insufflé un esprit émanant de lui et t'a appris les noms de toutes les choses...», en citant à Adam quatre particularités dont Il a été favorisé en dehors des autres créatures. Donc si cet esprit émanait de l'ange, il ne serait point l'une de ces particularités, et Adam serait pareil au Jésus, ainsi que tous les enfants d'Adam, car cet esprit qu'ont reçu est un souffle de l'ange.

Ce groupe d'ulémas qui prétendent que l'âme est ancienne, n'ont pas bien conçu le sens de versets. Cette âme qui est attribuée au Seigneur est une âme créée, et cette attribution est une particularisation et un honneur comme on l'a montré.

Quant à l'insufflation, Allah (le Très Haut), en parlant de Marie, a dit: **«Et elle la vierge (Marie) qui avait préservé sa chasteté!**

Nous insufflâmes en elle un souffle (de vie) venant de Nous» [Coran XXI,91].

﴿وَٱلَّتِيٓ أَحۡصَنَتۡ فَرۡجَهَا فَنَفَخۡنَا فِيهَا مِن رُّوحِنَا﴾ [الأنبياء: ٩١].

Et dans un autre endroit, Il a dit qu'Il envoya Son Esprit (Gabriel) à Marie qui avait préservé sa virginité, et il se présenta à elle sous la forme d'un homme parfait. Cette insufflation d'Allah était un ordre et un permis et une exécution accomplie par l'ange.

Il reste deux points qui doivent être élucidés:

1 - Si cette insufflation en Marie, de la part de l'ange, est celle faite aux créatures, pourquoi donc on appelle le Messie «L'Esprit d'Allah?». Et si toutes les âmes humaines sont créées de ce souffle, pourquoi le Messie a été particularisé?.

2 - L'accrochage de l'âme à Adam était- il produit par l'insufflation de l'Esprit, avec la permission d'Allah, comme le cas de Marie, ou bien c'était le Seigneur (qu'Il soit glorifié) qui l'a insufflée à Adam comme Il l'a créé de Sa main? Ce sont deux questions très importantes. A la première on répond: L'Esprit qui a insuflé en Marie est le même qu'Il a attribué à Lui- même d'entre les autres, mais, il n'est plus l'ange à qui on a confié la charge de l'insufflation de l'âme dans les ventres des femmes enceintes et chargé aussi d'écrire les biens du fœtus, son terme, ses œuvres, sa destination heureuse ou malheureuse.

Quant à l'Esprit qu'Il envoya à Marie, il est l'Esprit qu'Il a choisi pour Lui- même, d'entre les autres; pour être tel le père des hommes. Quand le souffle entra dans le sexe de Marie, il était comme la semence de l'homme dans l'utérus de la femme sans copulation. Et la création d'Adam n'était pas pareille à celle de Jésus d'une mère, ni à celles des autres hommes d'un père et d'une mère. Cet Esprit n'était pas celui qui avait insuflé l'âme en Adam, autrement ce dernier n'aurait pas été distingué des autres. Or, Allah (le Très Haut) l'avait favorisé par ces quatres: Allah le créa de Sa main; Il insuffla en lui un souffle de vie venant de Lui; Il lui apprit les noms de toutes les choses; et Il fit prosterner les anges devant lui. Cette insufflation était- elle directe ou selon Son ordre comme le cas de Marie? Ceci exige une preuve.

La différence entre les deux c'est que la Main n'est pas créée à

l'inverse de l'âme qui est créée. Or, la création est un des actes d'Allah (qu'Il soit glorifié), tandis que l'insufflation est- elle un acte indépendant ou dépendant par l'intermédaire d'un autre que Lui et selon Son ordre? Cette réalité n'exige pas une preuve. Ce qu'il faut retenir est que l'âme d'Adam est créée et non ancienne.

- Le 18° Sujet: Les âmes sont- elles créées avant les corps ou après?

Deux opinions ont été avancées à ce sujet. Nous allons parler en détail de chacune d'elles en citant les preuves qui l'appuient.

1 - La création de l'âme devance celle du corps.

Les partisans de cette opinion se sont basés sur les dires d'Allah: **«Nous vous avons créés, puis Nous vous avons donné une forme, ensuite Nous avons dit aux anges: «Prosternez- vous devant Adam»** [Coran VII,11].

﴿وَلَقَدْ خَلَقْنَٰكُمْ ثُمَّ صَوَّرْنَٰكُمْ ثُمَّ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِءَادَمَ﴾ [الأعراف: ١١].

Ce verset comporte un intervalle de temps et un ordre et l'un et l'autre affirment que la création de l'âme a devancé celle du corps. Ceci est encore confirmé par cet autre verset: **[Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux- mêmes.. «Ne suis- Je pas votre Seigneur? Ils répondirent: «Mais si, nous en témoignons»** [Coran VII,172].

﴿وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ
قَالُوا۟ بَلَىٰ شَهِدْنَآ﴾ [الأعراف: ١٧٢].

Cet interrogatoire est, certes, adressé aux âmes et non plus au corps et ce dernier n'existait pas encore.

Mouslim Ben Yassar Al-Jouhani rapporte qu'on a demandé à 'Omar Ben Al-Khattab d'interpréter le verset précité, il a répondu: «J'ai entendu le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) donner cette réponse à la même question et dire: «Allah créa à Adam, caressa son dos de Sa main droite et en tira un premier goupe et dit: «J'ai créé ceux- ci qui sont les damnés du Feu et qui accompliront les œuvres des habitants du Feu. (Puis Il caressa le dos d'Adam), en tira un autre groupe et dit: «J'ai créé ceux- là pour le Paradis et ils feront les œuvres des élus du

Paradis». Alors un homme lui demanda: «Ô Messager d'Allah! Qu'est-ce que nous devons faire?». Il lui répondit: «Lorsqu'Allah crée un homme pour le Paradis Il le fera accomplir les œuvres des élus du Paradis jusqu'à sa mort et, grâce à ces œuvres, Il le fera introduire au Paradis... Et lorsqu'il crée un autre pour l'Enfer, Il le fera accomplir les œuvres des damnés jusqu'à sa mort. Et à cause d'elles, Il le fera précipiter en Enfer».

Abou Hourayra rapporte ce hadith qu'il remonte au Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue). Il a dit: «Quand Allah (le Très Haut), créa Adam, Il caressa son dos de sa main, tous les êtres humains qui seront créés jusqu'au jour de la résurrection, tombèrent tels de grains de poussière- ou telles des petites fourmis- en créant une certaine lumière entre les yeux de chacun d'eux. Puis Il les exposa à Adam qui s'écria: «Ô Seigneur, qui sont ces gens là?». -Ta descendance, lui répondit- Il. Adam vit l'un d'entre eux dont la lumière lui plut beaucoup: «Ô Seigneur, demanda-t- il, qui est cet homme- là?» -C'est ton fils David qui sera né dans les dernières générations. -Quelle sera la durée de sa vie? -Soixante ans. -O Seigneur, reprit Adam, accorde- lui quarante ans de ma propre vie. Allah (le Très Haut) dit alors: «On lui inscrira cet âge, il sera scellé et ne sera plus changé. Vers la fin de l'âge d'Adam, l'ange vint pour recueillir son âme. Adam lui dit: «Ne me restera-t-il donc pas quarante ans à vivre?». Et l'ange de lui répondre: «Ne les as- tu pas accordés à David?». -Adam renia et sa descendance reniera après lui; il oublia et sa descendance oubliera après lui; il pécha et sa descendance pèchera après lui.

En commentant le verset précité, Oubay Ben Ka'b a dit: «Allah rassembla tous les fils d'Adam qui seront créés jusqu'au jour de la résurrection étant encore des âmes; Il leur donna la forme, les interrogea, puis Il prit leur engagement en les faisant témoigner sur eux- même: **«Ne suis-Je pas votre Seigneur?». Ils répondirent: «Mais si, nous en témoignons...» -afin que vous ne disiez point, au jour de la résurrection: «Vraiment, nous n'y avons pas fait attention»** [Coran VII, 172].

﴿وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِيٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ قَالُوا۟ بَلَىٰ شَهِدْنَآ أَن تَقُولُوا۟ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَٰذَا غَٰفِلِينَ ﴿١٧٢﴾﴾ [الأعراف: ١٧٢].

Et Allah de reprendre: «Donc Je vais prendre à témoins les sept cieux et les sept terres, ainsi que votre père Adam. Donc ne M'associez rien, et Je vais vous envoyer Mes Messagers pour qu'ils vous rappellent votre engagement vis- à- vis de Moi, et Je vais descendre aussi Mes Livres Sur vous». Ils lui répondirent: «Nous témoignons que Tu es Notre Dieu et notre Seigneur, et nous n'avons d'autre Seigneur que Toi. Alors Allah leur présenta leur père Adam qui vit le riche, le pauvre, le beau et d'autres parmi eux. Alors il s'écria: «Ô Seigneur, pourquoi Tu n'as pas égalé entre Tes Serviteurs? -Je veux qu'ils reconnaissent Mes bienfaits, répondit-Il. Adam vit aussi parmi eux les prophètes tels des cierges, et qui étaient favorisés par d'autre engagement du message et de la prophétie. Tel est le sens des dires d'Allah:

- **«Lorsque Nous prîmes des prophètes leur engagement, de même que toi, de Noé, d'Abraham, de Moïse et de Jésus fils de Marie»** [Coran XXXIII,7].

﴿وَإِذْ أَخَذْنَا مِنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ مِيثَـٰقَهُمْ وَمِنكَ وَمِن نُّوحٍ وَإِبْرَٰهِيمَ وَمُوسَىٰ وَعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ﴾

[الأحزاب: ٧].

- **«Dirige tout ton être vers la religion exclusivement (pour Allah), telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes- Pas de changement de la création d'Allah»** [Coran XXX,30].

﴿فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا ۚ فِطْرَتَ ٱللَّهِ ٱلَّتِى فَطَرَ ٱلنَّاسَ عَلَيْهَا ۚ لَا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ ٱللَّهِ ۚ﴾

[الروم: ٣٠].

- **«Voici un avertisseur analogue aux avertisseurs anciens»** [Coran LIII,56].

﴿هَـٰذَا نَذِيرٌ مِّنَ ٱلنُّذُرِ ٱلْأُولَىٰٓ ﴿٥٦﴾﴾ [النجم: ٥٦].

- **«Et Nous n'avons trouvé chez la plupart d'entre eux aucun respect de l'engagement; mais Nous avons trouvé la plupart d'entre eux pervers»** [Coran VII,102].

﴿وَمَا وَجَدْنَا لِأَكْثَرِهِم مِّنْ عَهْدٍ ۖ وَإِن وَجَدْنَآ أَكْثَرَهُمْ لَفَـٰسِقِينَ ﴿١٠٢﴾﴾

[الأعراف: ١٠٢].

L'âme de Jésus était parmi celles desquelles l'engagement a été pris. Allah (le Très Haut) envoya l'Esprit à Marie quand elle s'était retirée de sa famille en un lieu vers l'orient, et cet Esprit entra dans sa bouche.

Et dans le même sens, Ibn Mas'oud rapporte, d'après certains compagnons, que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Quand Allah fit sortir Adam du Paradis et avant de le faire descendre sur terre, Il caressa le côté droit du dos d'Adam et tira une descendance à l'aspect blanc telles des perles et de petites fourmis et dit: «Entrez au Paradis par Ma miséricorde».

Tel est le sens de ce verset: **«Et les gens de la droite; que sont les gens de la droite?»** [Coran LVI,27].

﴿وَأَصۡحَٰبُ ٱلۡيَمِينِ مَآ أَصۡحَٰبُ ٱلۡيَمِينِ ٢٧﴾ [الواقعة: ٢٧].

Puis Il caressa le côté gauche du dos d'Adam et tira une descendance à l'aspect noir et comme les petites fourmis, et dit: «Entrez en Enfer sans me soucier de vous». Tel est le sens de ce verset: **«Et les gens de la gauche; que sont les gens de la gauche»** [Coran LVI,41].

﴿وَأَصۡحَٰبُ ٱلشِّمَالِ مَآ أَصۡحَٰبُ ٱلشِّمَالِ ٤١﴾ [الواقعة: ٤١].

Ensuite, Il prit leur engagement. Les premiers le Lui donnèrent de bon gré, tandis que les autres le lui donnèrent malgré eux, contraints. Donc chacun des fils d'Adam connaît qu'Allah est Son Seigneur. Et Allah (le Très Haut) dit à cet égard:

- **«Alors que se soumet à Lui, bon gré, mal gré, tout ce qui existe dans les cieux et sur la terre»** [Coran III,83].

﴿وَلَهُۥٓ أَسۡلَمَ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ طَوۡعٗا وَكَرۡهٗا﴾ [آل عمران: ٨٣].

- **«Dis: «L'argument décisif appartient à Allah. S'Il l'avait voulu certainement Il vous aurait tous guidés (sur le droit chemin)»** [Coran VI,149].

﴿قُلۡ فَلِلَّهِ ٱلۡحُجَّةُ ٱلۡبَٰلِغَةُۖ فَلَوۡ شَآءَ لَهَدَىٰكُمۡ أَجۡمَعِينَ ١٤٩﴾ [الأنعام: ١٤٩].

'Amr Ben 'Absa rapporte qu'il a entendu le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) dire: «Allah créa les âmes deux mille ans avant les hommes. Ceux qui ont été de la même nature se sont accordés, et ceux qui ont été de nature différente se sont divergés».

2 - Ceux qui ont prétendu que les âmes ont été créées après les corps, ils ont présenté comme argument les deux versets suivants:

- **«Ô hommes! Nous avons créés d'un mâle et d'une femelle et Nous avons fait de vous des nations et des tribus»** [Coran XLIX,13].

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنَّا خَلَقۡنَٰكُم مِّن ذَكَرٖ وَأُنثَىٰ وَجَعَلۡنَٰكُمۡ شُعُوبٗا وَقَبَآئِلَ﴾ [الحجرات: ١٣].

- **«Ô hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et a créé de celui- ci son épouse et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah»** [Coran IV,1].

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱتَّقُواْ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُم مِّن نَّفْسٍ وَٰحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَآءً ۚ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ﴾ [النساء: ١].

Le premier verset est adressé à l'homme qui est âme et corps. Donc, il est créé après la création de ses père et mère. Et le deuxième verset est plus clair car il montre que la création de toute la race humaine eut lieu après la création de la souche.

Si l'on objecte et dit que ceci ne dément pas la réalité que les âmes ont été créées avant les corps même si ceux- ci ont été créés après la création du père de l'humanité. Ils répondent: «Nous allons montrer l'inverse en nous basant sur la tradition qui ne confirme pas votre supposition d'une façon absolue. On dit qu'Allah (qu'Il soit exalté) créa les âmes en fixant leur nombre, leurs termes et leurs œuvres. Il tira les formes de leur substance puis Il les y rendit en fixant la date de la sortie de chacune d'elles à son moment déterminé.

Ceci ne signifie pas que les âmes sont créées d'une façon constante et sont restées ainsi dans un même endroit vivantes et munies de la parole et de la connaissance, puis elles seront envoyées aux corps au fur et à mesure, comme a avancé Abou Mouhammad Ben Hazm. Ces traditions comportent- elles des choses qui dépassent notre pouvoir? Il est vrai que le Seigneur (à Lui la puissance et la gloire) crée ces âmes une partie après une autre comme nous l'avons montré, ainsi la création effective et apparente sera conforme à ce qu'Il a prédestiné pour toute Sa Création, en fixant les termes de la naissance, de la mort, leurs qualités et leurs formes. Puis elles seront créées et naîtront comme Il a prédestiné sans aucun changement.

Les hadiths présentés ne sont qu'une confirmation de la prédestination, et même certains d'entre eux montrent qu'Allah (qu'Il soit glorifié) tira leurs semblables, les façonna puis distingua les heureux des malheureux. Quant à leur interrogatoire pour tirer leur aveu de Sa déité et leur témoignage sur eux- mêmes de la

servitude, tout cela est une interprétation du verset du moment que celui- ci prouve l'inverse. En somme, il s'avère que le rapporteur de ce hadith n'est pas digne de confiance. Et au sujet de la prédestination; 'Abdullah Ben 'Omar a rapporté un long hadith et à la fin un homme de Mouzayna ou Jouhayna demanda au Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «Comment nous devons donc agir?». Il lui répondit: «On facilite aux habitants du Paradis les œuvres des élus et aux habitants de l'Enfer les œuvres des damnés».

Quant au hadith rapporté par Abou Hourayra, on peut en déduire le tirage de la descendance sous forme des petites fourmis, et il y avait parmi eux ceux qui avaient le visage rayonnant et ceux qui avaient le visage assombri, sans y trouver la preuve qu'Allah a créé les âmes avant les corps, ou qu'Il a obtenu leur aveu; ni on y trouve la preuve d'envoyer chaque âme à son corps. Il est vrai qu'Allah (qu'Il soit exalté) a assigné à chaque âme son corps qui lui est destiné. Mais dire qu'Il a créé cette âme pour ce corps en ce temps- là, puis Il l'a gardée comme telle dans un endroit loin du corps jusqu'à ce qu'Il ait créé ce corps, aucun hadith qu'ils ont avancé ne confirme pas cela. Dire aussi que l'âme de Jésus fait partie des âmes desquelles Il a pris l'engagement, est une opinion fausse. Or, l'esprit qu'Allah envoya à Marie n'était pas celui de Jésus, plutôt, il était l'Esprit qui avait insufflé dans sa bouche pour la rendre enceinte, comme Allah le confirme dans ces versets: **«Nous lui envoyâmes Notre Esprit (Gabriel), qui se présenta à elle sons la forme d'un homme parfait. Elle dit: «Je me refugie contre toi auprès du Tout Miséricordieux. Si tu es pieux, (ne m'approche point)». Il dit: «Je suis en fait un Messager de ton Seigneur pour te faire don d'un fils pur»** [Coran IX,17-19].

﴿فَأَرْسَلْنَا إِلَيْهَا رُوحَنَا فَتَمَثَّلَ لَهَا بَشَرًا سَوِيًّا﴾ [مريم: ١٧].

Si c'était l'esprit du Messie, il n'aurait pas tenu ce langage en lui adressant de tel propos.

Quatre point sont à envisager et élucider:

1 - Allah (qu'Il soit exalté) tira les hommes des reins d'Adam en leur donnant leurs formes et distinguant le malheureux de l'heureux, et le sain de l'éprouvé. Et ceci fut un sujet de contestation.

2 - Il argumenta contre eux en les faisant à ce moment là, avouer qu'Il est leur Seigneur et prenant les anges à témoins. Et la plupart des exégètes ont adopté le verset tel quel sans aller plus loin dans leur interprétation. Et Abou Ishaq a ajouté: «Il se peut qu'Allah- en tirant ces descendances, Il les a dotées de compréhension, comme par exemple quand une fourmi avait dit aux autres: **«Ô fourmis, entrez dans vos demeures, (de peur) que Salomon et Ses armées ne vous écrasent (sous leurs pieds)»** [Coran XXVII,18].

﴿قَالَتْ نَمْلَةٌ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلنَّمْلُ ٱدْخُلُوا۟ مَسَـٰكِنَكُمْ لَا يَحْطِمَنَّكُمْ سُلَيْمَـٰنُ وَجُنُودُهُۥ﴾ [النمل: ١٨].

Et aussi quand Allah asservit les montagnes à exalter Sa gloire en compagnie de David.

3 - Nous avons avancé l'interprétation du verset: **«Quand ton Seigneur tira une desendance des reins des fils d'Adam».**

4 - Allah fit témoigner ces âmes après leur tirage dans un certain endroit après qu'Il les eut créées. Et ceci se renouvelle à tout moment en envoyant ces âmes aux corps les unes après les autres. Il dote ces âmes, en tant que petites fourmis, de la raison pour avoir leur témoignage. Donc ce sont les âmes et non pas les corps qui raisonnent et subissent le châtiment et goûtent le bonheur. On donne comme argument, les dires d'Allah: **«Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus»** [Coran III,169].

﴿وَلَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ قُتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ أَمْوَٰتًۢا ۚ بَلْ أَحْيَآءٌ عِندَ رَبِّهِمْ يُرْزَقُونَ ﴿١٦٩﴾﴾ [آل عمران: ١٦٩].

Donc ce sont les âmes qui ont été interrogées et ont donné leur témoignage, alors que les corps ont été pourris et perdus dans le sable. Et ce sont les âmes qui se réjouissent, s'attristent, reconnaissent les unes les autres. C'est une réalité constatée même dans les rêves que font les gens et, on peut, le matin, constater l'effet de ces rêves sur leurs visages.

Bref, Allah (qu'Il soit glorifié) argumente contre toutes les âmes qu'elles soient celles de ceux auxquels fut parvenu cet

engagement ou non, de ceux auxquels furent envoyés les prophètes et les Messagers en tant qu'avertisseurs et annonciateurs, en prenant en considération l'état de chacun. Et chaque individu sera responsable dans les limites de ce qui lui a été parvenu. Ceci, certes, émane de la justice d'Allah.

Sous- chapitre

Mais d'autres, en interprétant ce verset: «Quand ton Seigneur tira une descendance...», ont avancé: «Cela signifie qu'Allah les tira et leur donna la forme, alors qu'ils étaient encore des gouttes de sperme dans les reins de leurs pères, les fit sortir au bas monde suivant les dates de leur création en les faisant témoigner qu'Il est leur Seigneur. Nul être ne considère ce qu'Allah a créé sans qu'il ne fasse ce témoignage et en croire. Ils en seront témoins et même ils témoigneront contre eux- mêmes, comme Allah a dit: **«... vu qu'ils témoignent contre eux- même de leur mécréance»** [Coran IX,17].

﴿شَٰهِدِينَ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِم بِٱلۡكُفۡرِ﴾ [التوبة: ١٧].

même s'ils n'avouent pas qu'ils sont mécréants. Ceci est pareil à quelqu'un qui dit: «Mes membres témoignent de ce que tu dis», qui signifie que: Si mes membres étaient demandés sur ce sujet et pouvaient parler, ils pourraient faire ce témoignage, tout comme Allah a dit: **«Allah atteste, aussi les anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui»** [Coran III,18].

﴿شَهِدَ ٱللَّهُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ وَأُوْلُواْ ٱلۡعِلۡمِ قَآئِمَۢا بِٱلۡقِسۡطِۚ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ﴾ [آل عمران: ١٨].

qui veut dire qu'Allah a fait connaître et montrer cela aux hommes, ou lorsqu'on convoque quelqu'un pour présenter son témoignage devant un juge.

Tout être qui a atteint l'âge de puberté et qui conçoit le sens du mal, du bien, de la promesse de l'avertissement, de la récompense, du châtiment, devient comme l'un de ceux desquels Allah (le Très Haut) avait pris l'engagement de reconnaître Son Unicité, grâce à la raison qu'Il lui a accordée et en lui montrant les signes et les preuves. Cet être là est du nombre de ceux qui sont concernés par ce verset: **«C'est à Allah que se prosternent, bon gré,**

mal gré, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre» [Coran XIII,15].

﴿وَلِلَّهِ يَسْجُدُ مَن فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ طَوْعًا وَكَرْهًا﴾ [الرعد: ١٥].

Cependant, et d'après un hadith prophétique, la sentence est suspendue pour le fou tant qu'il n'a pas recouvré la raison, pour l'enfant tant qu'il n'a pas atteint l'âge de raison et pour celui qui dort tant qu'il n'est pas réveillé».

D'autre part, Allah (le Très Haut) a dit: **«Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé»** [Coran XXXIII,72].

﴿إِنَّا عَرَضْنَا الْأَمَانَةَ عَلَى السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَالْجِبَالِ فَأَبَيْنَ أَن يَحْمِلْنَهَا وَأَشْفَقْنَ مِنْهَا وَحَمَلَهَا
الْإِنسَانُ﴾ [الأحزاب: ٧٢].

L'engagement fait partie de cette charge que les cieux, la terre et les montagnes avaient refusé de la porter, et ceci parce qu'ils sont démunis de la raison et de la conception, mais l'homme raisonnable s'en est chargé.

Quant à la suite du verset précité: **«Afin que vous ne disiez point au jour de la résurrection: «Vraiment, nous n'y avons pas fait attention»** [Coran VII,172].

﴿أَن تَقُولُوا يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَٰذَا غَافِلِينَ﴾ [الأعراف: ١٧٢].

on peut se demander: «Cette inattention concerne- t-elle le jour de la résurrection ou la prise de l'engagement?». Il s'avère des dires d'Allah qu'il ne s'agit pas de la première supposition, car chacun est tenu de connaître qu'il y aura une résurrection et un Compte.

Quant à la prise de cet engagement, elle ne concerne pas les enfants et les avortons, selon les dires de certains ulémas, qui n'ont pas atteint encore l'âge de raison, et Allah ne s'en prendra pas à eux parce qu'ils ont été dans une inattention et Il ne leur demandera pas compte de ce qu'ils n'ont pas commis! D'autre part, les dires d'Allah: **«Ou que vous auriez dit (tout simplement): «Nos ancêtres autrefois donnaient des associés à Allah, et nous sommes leurs descendants, après eux»** [Coran VII,173].

﴿أَوْ تَقُولُوا إِنَّمَا أَشْرَكَ آبَاؤُنَا مِن قَبْلُ وَكُنَّا ذُرِّيَّةً مِّن بَعْدِهِمْ﴾ [الأعراف: ١٧٣].

ne s'appliquent pas à ces impubères qui ne sont pas responsables de l'association de leurs ancêtres. Et Allah le confirme par ce verset: **«Qu'aucune (âme) ne portera le fardeau (le péché) d'autrui»** [Coran LIII,38].

﴿أَلَّا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ﴿٣٨﴾﴾ [النجم: ٣٨].

Si l'on objecte et dit que ceci contredit les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «Allah caressa le dos d'Adam- et en tira sa descendance et prit leur engagement, en se servant du «passé simple» au lieu «du futur», on répond qu'il a imité le texte et le style coranique, et on donne comme exemple, ce verset:

- «Lorsqu'Allah prit cet engagement des prophètes: «Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la sagesse, et qu'ensuite un messager vous viendra confirmer ce qui est avec vous. Vous devez croire en lui, et vous devrez lui porter secours». Il leur dit: «Consentez- vous et acceptez- vous Mon pacte à cette condition?». -«Nous consentons», dirent- ils. «Soyez- en donc témoins, dit Allah. Et Me voici, avec vous, parmi les témoins» [Coran III,81].

﴿وَإِذْ أَخَذَ اللَّهُ مِيثَاقَ النَّبِيِّينَ لَمَا آتَيْتُكُم مِّن كِتَابٍ وَحِكْمَةٍ ثُمَّ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مُّصَدِّقٌ لِّمَا مَعَكُمْ لَتُؤْمِنُنَّ بِهِ وَلَتَنصُرُنَّهُ قَالَ أَأَقْرَرْتُمْ وَأَخَذْتُمْ عَلَىٰ ذَٰلِكُمْ إِصْرِي قَالُوا أَقْرَرْنَا قَالَ فَاشْهَدُوا وَأَنَا مَعَكُم مِّنَ الشَّاهِدِينَ ﴿٨١﴾﴾ [آل عمران: ٨١].

Allah (qu'Il soit glorifié) a considéré que ce qu'Il a fait descendre sur Ses prophètes et messagers comme Livre et sagesse, tel un engagement pris de leurs peuples, après eux, qu'ils devraient croire (en Mouhammad) qui a été envoyé pour confirmer ce qu'ils avaient reçu comme Livres. Donc cette connaissance de cause est tel un engagement en les faisant consentir et être des témoins. Et plusieurs versets du Coran confirment cette réalité, dont voici quelques uns à titre d'exemple:

- «Et rappelez- vous le bienfait d'Allah sur vous, ainsi que l'alliance qu'Il a conclue avec vous, quand vous avez dit: «Nous avons entendu et nous avons obéi» [Coran V,7].

﴿وَاذْكُرُوا نِعْمَةَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَمِيثَاقَهُ الَّذِي وَاثَقَكُم بِهِ إِذْ قُلْتُمْ سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا﴾

[المائدة: ٧].

- «Ne vous ai- Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré, et ne vous

ai- Je pas engagés à M'adorer? Voilà un chemin bien droit» [Coran XXXVI, 60-61].

﴿أَلَمْ أَعْهَدْ إِلَيْكُمْ يَبَنِيٓ ءَادَمَ أَن لَّا تَعْبُدُوا۟ ٱلشَّيْطَـٰنَ إِنَّهُۥ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿٦٠﴾ وَأَنِ ٱعْبُدُونِى هَـٰذَا صِرَٰطٌ مُّسْتَقِيمٌ ﴿٦١﴾﴾ [يس: ٦٠ـ ٦١].

Allah (qu'Il soit exalté) prit cet engagement de tous les peuples en leur envoyant les messagers et prophètes en tant qu'avertisseurs et maudit ceux qui le violent comme ont agi les enfants d'Israël selon ce verset: **«Et puis, à cause de leur violation, Nous les avons maudits et endurci leurs cœurs»** [Coran V,13].

﴿فَبِمَا نَقْضِهِم مِّيثَـٰقَهُمْ لَعَنَّـٰهُمْ وَجَعَلْنَا قُلُوبَهُمْ قَـٰسِيَةً﴾ [المائدة: ١٣].

Donc tout pubère et raisonnable est tenu de respecter cet engagement qui consiste à témoigner de l'unicité d'Allah et Sa déité sans rien Lui associer, autrement il sera châtié.

En méditant bien sur le contenu du verset suivant et sur sa construction: **«Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux- mêmes»**, on constate les faits suivants:

1 - Il a dit des fils d'Adam et non pas d'Adam seul, car ses fils sont autres que lui.

2 - Des reins des fils d'Adam et non pas de ceux d'Adam seul.

3 - De leurs descendances.

4 - Il les fit témoigner contre eux- mêmes, et le témoin doit dire ce qu'il a vu et constaté, et tout homme fera ce témoignage après sa naissance et son existence dans le bas monde et non pas avant.

5 - Allah (qu'Il soit glorifié) fait de ce témoignage un argument contre les hommes pour qu'ils ne s'excusent pas de leur inattention, comme il est dit dans ce verset: **«Qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah»** [Coran IV,165].

﴿لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى ٱللَّهِ حُجَّةٌۢ بَعْدَ ٱلرُّسُلِ﴾ [النساء: ١٦٥].

6 - Il leur rappelle de ne ne plus dire au jour de la résurrection: **«Nous n'y avons pas fait attention»** [Coran VII,172].

﴿إِنَّا كُنَّا عَنْ هَـٰذَا غَـٰفِلِينَ﴾ [الأعراف: ١٧٢].

à savoir que ceci concerne leur inattention lors de leur sortie des

reins d'Adam en les faisant témoigner sur eux- mêmes, car nul d'entre eux ne s'en rappelle pas.

7 - Les dires d'Allah: **«ou que vous auriez dit (tout simplement): «Nos ancêtres autrefois donnaient des associés à Allah, et nous sommes leurs descendants»** [Coran VII,173].

﴿أَوْ تَقُولُوٓا۟ إِنَّمَآ أَشْرَكَ ءَابَآؤُنَا مِن قَبْلُ وَكُنَّا ذُرِّيَّةً مِّنۢ بَعْدِهِمْ﴾ [الأعراف: ١٧٣].

Et ceci pour qu'ils ne prétendent pas qu'ils étaient inattentifs ou qu'ils imitaient leurs ancêtres dans leur culte.

8 - Les dires d'Allah: **«Vas- tu nous détruire pour ce qu'ont fait les imposteurs?»** [Coran VII,173].

﴿أَفَتُهْلِكُنَا بِمَا فَعَلَ ٱلْمُبْطِلُونَ﴾ [الأعراف: ١٧٣].

Cela signifie que s'Il allait les châtier pour leur association et leur reniement, ils auraient donné cette réponse. Mais, en vérité, Allah (qu'Il soit glorifié) les châtiera parce qu'ils n'ont pas cru en leurs messagers en les traitant de menteurs. S'il va les détruire pour avoir imité leurs ancêtres dans leur association sans prendre comme argument l'envoi des messagers, Il le fera à cause de leur inattention sans renier le faire de leurs ancêtres, ou à cause du faire des imposteurs. Or, Allah (qu'Il soit glorifié) nous a fait connaître qu'Il ne détruit pas sans raison une cité dont les habitants sont encore insouciants, mais après les avertissements et les menaces.

9 - Allah (à Lui la puissance et la gloire) a fait témoigner chaque homme qu'Il est Son Seigneur et Son Créateur dans plusieurs passages du Coran, en voici ce verset à titre d'exemple: **«Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement: «Allah». Comment se fait- il donc qu'ils se détourment?»** [Coran XLIII,87].

﴿وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَهُمْ لَيَقُولُنَّ ٱللَّهُ فَأَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ ﴿٨٧﴾﴾ [الزخرف: ٨٧].

Tel est l'argument, qui est le témoignage contre eux- mêmes en le leur rappelant par la bouche des messagers Sans dire qu'Il a obtenu ce témoignage préalablement avant leur création et leur existence.

10 - Ce verset est une évidence claire pour avoir ce témoignage de la déité et de l'unicité. Et on trouve ses semblables dans plusieurs passages du Coran, comme celui- ci: **«C'est ainsi que nous**

expliquons intelligemment les signes. Peut- être reviendront- ils» [Coran VII,174].

﴿وَكَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ وَلَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿١٧٤﴾﴾ [الأعراف: ١٧٤].

C'est à dire ils cesseront d'être associateurs pour devenir monothéistes. Ce témoignage et cette constatation émanent de la nature innée de l'homme et ne sont pas acquis. Ceci est corroboré par les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «Tout être est né sur l'islam» et aussi par ce verset: **«Dirige tout ton être vers la religion exclusivement (pour Allah). Elle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes- pas de changement à la création d'Allah- voilà la religion de droiture; mais la plupart des gens ne savent pas»** [Coran XXX,30].

﴿فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا ۚ فِطْرَتَ ٱللَّهِ ٱلَّتِى فَطَرَ ٱلنَّاسَ عَلَيْهَا ۚ لَا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلْقَيِّمُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٠﴾﴾ [الروم: ٣٠].

Tels sont certains dires au sujet du verset précité «Quand ton Seigneur». On peut en déduire que les âmes n'ont pas été créés avant les corps pour demeurer comme des créations stables, mais Allah a fait sortir (des reins d'Adam) Sa descendance en donnant à chacun sa forme alors qu'elle était comme les petites fourmis, après leur témoignage, puis Il les a rendues tels qu'elles étaient. Il est vrai aussi qu'Il les a partagés en heureux et malheureux comme affirmation de la prédestination. Moujahed a ajouté: «Allah (le Très Haut) créa les fils d'Adam, les façonna dans les reins d'Adam, puis Il leur ordonna de se prosterner. Et l'auteur de cet ouvrage a dit: «Dans le Coran, des versets expliquent le sens des autres, tel que celui- ci: **«Ô hommes! Si vous doutez au sujet de la résurrection, c'est Nous qui vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme»** [Coran XXIII,5].

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِن كُنتُمْ فِى رَيْبٍ مِّنَ ٱلْبَعْثِ فَإِنَّا خَلَقْنَٰكُم مِّن تُرَابٍ ثُمَّ مِن نُّطْفَةٍ ثُمَّ مِنْ عَلَقَةٍ﴾ [الحج: ٥].

en leur rappelant l'origine de la création de leur père Adam.

Sous- chapitre

Ceux qui ont dit que les âmes ont été créées après les corps, ils se sont basés sur les faits suivants:

- La création d'Adam, le père de la race humaine, fut réalisée de la façon suivante, d'après un hadith rapporté par Ibn Mas'oud: «Quand Allah (qu'Il soit glorifié) créa ce qu'Il voulut créer, Il s'assit en majesté sur le Trône. Il chargea Iblis de la garde du ciel inférieur, à savoir qu'elle a été confiée à un des anges avant lui. Iblis se dit: «Allah ne m'a confié ce poste que pour me distinguer des autres, et il s'enfla d'orgueil. Constatant cela, Allah (à Lui la puissance et la gloire) dit alors aux anges: **«Je vais établir sur la terre un vicaire (Khalifa)»** [Coran II,30].

﴿إِنِّي جَاعِلٌ فِي الْأَرْضِ خَلِيفَةً﴾ [البقرة: ٣٠].

Ils lui demandèrent: «Comment sera-t- il et qu'est- ce qu'il fera sur la terre?». -Il aura des enfants qui y feront le mal, jalouseront les uns les autres et s'entretueront. Ils objectèrent: **«Vas- Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier?». Il dit: «En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas?»** [Coran II,30].

﴿وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَائِكَةِ إِنِّي جَاعِلٌ فِي الْأَرْضِ خَلِيفَةً قَالُوا أَتَجْعَلُ فِيهَا مَن يُفْسِدُ فِيهَا وَيَسْفِكُ الدِّمَاءَ وَنَحْنُ نُسَبِّحُ بِحَمْدِكَ وَنُقَدِّسُ لَكَ قَالَ إِنِّي أَعْلَمُ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٣٠﴾﴾ [البقرة: ٣٠].

C'est à dire: Je sais ce qu'Iblis va faire. Alors Allah ordonna à Jibril de descendre sur la terre et de Lui apporter une poignée de sable, mais la terre demanda la protection d'Allah sans le laisser faire. Il en fut de même quand Il envoya Mikaïl (Michel). Il envoya à la fin l'ange de la mort qui prit des poignées de tous les coins de la terre et de toutes les couleurs: Le rouge, le blanc et le noir et il mélangea le tout. C'est pourquoi il y a parmi les hommes: Les blancs, les rouges et les noirs. Il donna ce mélange au Seigneur. Ce mélange de sable devint une boue collante. Puis Allah (le Très Haut) dit aux anges: **«Je vais créer d'argile un être humain. Quand Je l'aurai bien formé et lui aurai insufflé de Mon Esprit, jetez- vous devant lui prosternés»** [Coran XXXVIII, 71-72].

﴿إِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَائِكَةِ إِنِّي خَالِقٌ بَشَرًا مِّن طِينٍ ﴿٧١﴾ فَإِذَا سَوَّيْتُهُ وَنَفَخْتُ فِيهِ مِن رُّوحِي فَقَعُوا لَهُ سَاجِدِينَ ﴿٧٢﴾﴾ [ص: ٧١- ٧٢].

Alors Allah créa Adam de Sa main pour qu'Iblis ne s'enorgueillisse pas. Cet être créé demeura ainsi quarante ans. Les

anges; y compris Iblis, passèrent par lui et s'effrayèrent, mais Iblis était le plus effrayé. Il passa par lui et le frappa et ce corps produisit un certain tintement. Il lui dit: «Tu es créé certainement pour un but que j'ignore». Puis il entra par sa bouche et sortit par son derrière. Ensuite Iblis dit aux anges: «Que ceci ne vous effraye pas car il est creux et votre Seigneur est «Impénétrable. Si l'on me donne un pouvoir sur lui, je le détruirai». Une fois le terme (de sa création) échut, Allah dit aux anges: «Quand je lui aurai insufflé de Mon Esprit, prosternez- vous devant lui». Quand le souffle de la vie entra dans la tête d'Adam, il éternua, et les anges de lui dire: «Dis: Louange à Allah». Adam dit: «Louange à Allah» et Allah de répliquer: «Que ton Seigneur te fasse miséricorde». Puis quand l'âme entra dans ses yeux, il vit les fruits du Paradis. Une fois l'âme arrivée à son ventre, il voulut manger avant que l'âme eut atteint ses pieds. Alors il se leva à la hâte pour cueillir les fruits du Paradis. Tel est le sens des dires d'Allah: **«L'homme a été créé prompt dans sa nature»** [Coran XXIII,37].

﴿خُلِقَ ٱلْإِنسَٰنُ مِنْ عَجَلٍۚ﴾ [الأنبياء: ٣٧].

D'après Ibn Zayd, quand Allah (le Très Haut) créa le feu, les anges en furent paniqués. Ils Lui demandèrent: «Ô Seigneur, pourquoi Tu l'as créé?». -Pour ceux qui Me désobéiront parmi Mes créatures, leur répondit- il. En ce temps- là, il n'y avait comme créatures que les anges et nul n'existait sur terre. Tel est le sens des dires d'Allah: **«S'est- il écoulé pour l'homme un laps de temps durant lequel il n'était même pas une chose mentionnable?»** [Coran LXXVI,1].

﴿هَلْ أَتَىٰ عَلَى ٱلْإِنسَٰنِ حِينٌ مِّنَ ٱلدَّهْرِ لَمْ يَكُن شَيْـًٔا مَّذْكُورًا ۝١﴾ [الإنسان: ١].

Alors 'Omar Ben Al-Khattab dit: «Comme je voudrais être en ce temps là». Puis il poursuivit «A leur tour, les anges dirent: «Se pourrait- il qu'un jour viendra où nous Te désobéirons?», car ils étaient les seules créatures. -Non, leur répondit le Seigneur, mais je vais créer d'autre créature pour être un vicaire sur la terre». Ensuite il mentionna le reste du hadith...

Le Coran, les hadiths et les traditions montrent qu'Allah (qu'Il soit glorifié) insuffla l'esprit en Adam après la création de son corps, et de ce souffle l'âme fut produite. Donc si son âme était

créée avec les autres âmes, les anges ne se seraient plus étonnés de la création d'Adam ni de la création du feu, alors qu'ils voyaient parmi ces âmes le croyant, le mécréant, le bon et le méchant.

Comme les âmes des mécréants sont les disciples d'Iblis, elles étaient créées avant la mécroyance d'Iblis, et Allah (qu'Il soit glorifié) les jugea en tant que mécréants après la création du corps et de l'âme d'Adam, alors qu'Iblis n'était pas encore un mécréant. Comment donc pouvons- nous considérer que ces âmes étaient croyantes ou non alors qu'Iblis n'avait pas encore manifesté sa mécroyance?. Et la mécroyance de ces âmes n'avait-elle pas lieu après qu'Iblis leur eut embelli les péchés et les eut trompés?.

Dans un hadith rapporté par Abou Hourayra, il et après la création de l'univers, il est dit que la création d'Adam fut retardée jusqu'au vendredi. Donc, si les âmes ont été créées avant les corps, l'âme aurait été avec les autres choses en six jours. Puisque rien n'affirme cela, on peut déduire que la création de l'âme suit celle de la descendance et que Adam seul fut créé durant les six jours. Quant aux autres âmes elles sont créées au fur et à mesure comme on le constate de nos jours.

Si l'âme existait avant le corps, vivante, connaissante et parlante, elle s'en serait rappelée en ce monde et en le sentant d'une façon ou d'une autre. Mais il est loin d'être ainsi alors qu'elle se trouvait parmi les autres âmes, puis elle occupe le corps sans se rappeler de son état primitif.

Et si, après sa séparation du corps sentait et se rappelait ce qu'elle avait subi en habitant ce corps des choses qui l'avaient empêché d'atteindre sa perfection, elle se serait rappelé sûrement de son état avant d'habiter le corps, à moins qu'on dise que son accrochage au corps l'avait empêchée de cela...

D'autre part, si l'âme existait avant le corps, elle aurait été vivante, connaissante et parlante, mais une fois qu'elle avait habité le corps, elle était privée de toute les sensations, de la connaissance et de la raison petit à petit. Et si c'était ainsi, ce serait une chose étonnante qu'elle soit parfaite et raisonnable puis redevienne faible et ignorante, ensuite qu'elle récupère tout ce qu'elle avait perdu. Comment peut- on raisonner ainsi alors qu'Allah (le Très Haut) a

dit: **«Et Allah vous a fait sortir des ventres de vos mères, démunis de tout savoir, et vous a donné l'ouie, les yeux et les cœurs (l'intelligence), afin que vous soyez reconnaissants»** [Coran XVI,78].

﴿وَٱللَّهُ أَخۡرَجَكُم مِّنۢ بُطُونِ أُمَّهَٰتِكُمۡ لَا تَعۡلَمُونَ شَيۡـٔٗا وَجَعَلَ لَكُمُ ٱلسَّمۡعَ وَٱلۡأَبۡصَٰرَ
وَٱلۡأَفۡـِٔدَةَ لَعَلَّكُمۡ تَشۡكُرُونَ ٧٨﴾ [النحل : ٧٨].

Ce qui signifie que notre état lors de notre création est pareil à notre état originel, puis on nous a accordé la science, la raison, le savoir au fur et à mesure.

Donc si les âmes ont été créées avant les corps en cet état où l'on trouve chez elles la bonté, la méchanceté, la foi, le bien et le mal, ceci ne leur aurait été prédestiné avant qu'elles œuvrent. Mais toutes ces qualités qu'elles ont acquises furent après qu'elles eurent été façonnées en habitant les corps.

- Les 19° Sujet: Quelle est la réalité de l'âme? Fait- elle partie du corps?

Nombre de théologiens de différentes religions ont débattu de ce problème. Leurs opinions n'ont pas été convaincantes et même ils ont commis tant d'erreurs. Mais Allah (le Très Haut) a guidé les suiveurs de Mohammad (qu'Allah le bénisse et le salue) vers la vérité par Sa permission, car Il guide qui Il veut sur le droit chemin. Nous allons citer, en ce qui suit, leurs différents dires en les commentant afin de montrer ce qui est juste.

Aboul- Hasan Al-Ach'ari a dit: «Les gens se sont divisés au sujet de l'âme et de la vie. L'âme est- elle un corps ou non?. Al-Nadham (l'un des chefs Mou'tazilites) a avancé que l'âme est un corps et elle est aussi le souffle de vie. Il a ajouté que l'âme est vivante en elle- même.

D'autres ont dit que l'âme est un élément qui ne subsiste pas par lui- même, ou suivant un autre sens: Un accident.

Selon les «Péripatéistes» (Aristote et ses disciples), l'âme n'est ni un corps ni un accident, n'a ni une longueur, ni une largeur, ni une hauteur ni une profondeur; elle n'est ni de ce monde ni en dehors de lui ni le cotoie. Et certains théologiens et philosophes musulmans ont adopté cette doctrine tels que Ibn Sina (Avicenne)

et d'autres. Mais il s'avère que cette doctrine est la plus erronée.

'Abdullah Ben Al-Khatib a résumé les différents dires au sujet de l'âme, en ce qui suit: «L'âme est une forme- ou une substance-, ou bien un élément passager qui circule dans le corps, ou bien elle n'est ni l'un ni l'autre. Dans le premier cas, elle est inhérente au corps et les deux constituent l'homme».

On a donné à l'homme quatre définitions: Il est l'âme seule; il est le corps seul; il est les deux ensemble; ou il peut être l'un d'eux. D'après Al-Razi, ceux qui ont dit que l'homme est un organisme existant à l'intérieur du corps, ont présenté quatre points de vue:

1 - Il est l'ensemble des quatre humeurs (le sang, la bile, la pituite et l'atrabile).

2 - Il est le sang seul.

3 - Il est l'esprit subtil qui nait du côté gauche du cœur et s'infiltre dans les différentes artères pour arriver aux différents membres.

4 - Il est l'esprit qui monte du cœur au cerveau et prend la forme convenable pour recevoir la capacité de la mémorisation, le rappel et l'intelligence.

5 - C'est une partie inséparable du cœur.

6 - C'est une substance différente du corps, c'est-à- dire une substance lumineuse, supérieure, légère, vivante et mobile qui pénètre au sein des membres telle l'eau dans la rose, la graisse dans l'huile ou le feu dans le charbon. Tant que les membres sont aptes à recevoir les traces de cette substance subtile, tant que cette dernière colle aux membres en créant la sensation et les mouvements volontaires. Lorsque ces membres sont gâtés par la dominance de ces Humeurs épaisses, alors ils seront inaptes à recevoir ces traces et l'âme se sépare du corps pour rejoindre le monde des âmes.

Telle est l'opinion correcte appuyée par le Livre et les traditions et toutes les autres sont à rejeter. Et nous allons montrer les preuves:

1 - Les dires d'Allah: **«Allah reçoit les âmes au moment de leur mort ainsi que celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil. Il retient celles à qui Il a décrété la mort, tandis qu'Il envoie les autres**

jusqu'à un terme fixé» [Coran XXXIX,42].

﴿ٱللَّهُ يَتَوَفَّى ٱلْأَنفُسَ حِينَ مَوْتِهَا وَٱلَّتِى لَمْ تَمُتْ فِى مَنَامِهَا فَيُمْسِكُ ٱلَّتِى قَضَىٰ عَلَيْهَا ٱلْمَوْتَ وَيُرْسِلُ ٱلْأُخْرَىٰٓ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى﴾ [الزمر: ٤٢].

Ceci comporte trois preuves: L'annonce de la mort, la retention et l'envoi.

2 - Les dires d'Allah (le Très Haut): **«Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, que les anges leur tendront les mains (disant): «Laissez sortir vos âmes». Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité et par ce que vous détourniez orgueilleusement de Ses enseignements. Et vous voici venus à Nous, seuls, tout comme Nous Vous avions créés la première fois»** [Coran VI, 93-94].

﴿وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذِ ٱلظَّٰلِمُونَ فِى غَمَرَٰتِ ٱلْمَوْتِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ بَاسِطُوٓا۟ أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوٓا۟ أَنفُسَكُمُ ٱلْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابَ ٱلْهُونِ بِمَا كُنتُمْ تَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ وَكُنتُمْ عَنْ ءَايَٰتِهِۦ تَسْتَكْبِرُونَ وَلَقَدْ جِئْتُمُونَا فُرَٰدَىٰ كَمَا خَلَقْنَٰكُمْ أَوَّلَ مَرَّةٍ﴾ [الأنعام: ٩٣- ٩٤].

Ces versets renferment quatre preuves: Les anges qui reçoivent les âmes; la façon de la sortie des âmes; l'annonce du châtiment et le retour vers leur Seigneur.

3 - Les dires d'Allah (le Très Haut): **«Et la nuit, c'est Lui qui prend vos âmes, et Il sait ce que vous avez acquis pendant le jour. Puis Il vous ressuscite le jour afin que s'accomplisse le terme, ensuite, c'est vers Lui que sera votre retour»** [Coran VI,60].

﴿وَهُوَ ٱلَّذِى يَتَوَفَّىٰكُم بِٱلَّيْلِ وَيَعْلَمُ مَا جَرَحْتُم بِٱلنَّهَارِ ثُمَّ يَبْعَثُكُمْ فِيهِ لِيُقْضَىٰٓ أَجَلٌ مُّسَمًّى ثُمَّ إِلَيْهِ مَرْجِعُكُمْ﴾ [الأنعام: ٦٠].

Et: **«Et lorsque la mort atteint l'un de vous, Nos messagers (les anges) enlèvent son âme sans aucune négligence»** [Coran VI,61].

﴿حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَ أَحَدَكُمُ ٱلْمَوْتُ تَوَفَّتْهُ رُسُلُنَا وَهُمْ لَا يُفَرِّطُونَ﴾ [الأنعام: ٦١].

Ceci renferme trois autres preuves: La mort des âmes la nuit; l'envoi des âmes à leurs corps le jour; et le recueil des âmes par les anges lors de la mort.

4 - Les dires d'Allah (le Très Haut): **«Ô toi, âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée; entre donc parmi Mes serviteurs, entre dans Mon Paradis»** [Coran LXXXIX, 27-30].

﴿يَٰٓأَيَّتُهَا ٱلنَّفْسُ ٱلْمُطْمَئِنَّةُ ۝٢٧ ٱرْجِعِىٓ إِلَىٰ رَبِّكِ رَاضِيَةً مَّرْضِيَّةً ۝٢٨ فَٱدْخُلِى فِى عِبَٰدِى ۝٢٩ وَٱدْخُلِى جَنَّتِى ۝٣٠﴾ [الفجر: ٢٧- ٣٠].

Ces versets renferment trois preuves: Le retour de l'âme, son entrée et son état satisfait. Mais ces propos seront- ils dits lors de la mort, ou lors de la résurrection ou dans les deux situations?. -Dans un hadith, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit à Abou Bakr: «Or, l'ange t'adressera ces propos lors de la mort». Quant à Zayd Ben Aslam, il a dit: «On annonce le Paradis à l'âme lors de la mort, lors du Rassemblement et lors de la résurrection. Selon Abou Çaleh: «Lors de la mort on dira à l'âme de retourner vers ton Seigneur», et: «Entre dans Mes serviteurs et Mon Paradis le jour de la résurrection».

5 - Les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «Lorsqu'on recueille l'âme, la vue la suit» qui renferment deux preuves: Le recueil de l'âme et l'assistance à sa sortie.

6 - 'Imara Ben Khouzayma rapporte que son père a dit: «Je me vis en rêve me prosterner sur le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue). En lui faisant part- de cela, il me dit: «L'âme rencontre une autre âme». Disant cela, il pencha sa tête vers sa gorge, puis ajouta: «Les âmes se rencontrent au cours de leur sommeil et s'interrogent entre elles. Et Allah retient celles à qui Il a décrété la mort».

7 - Les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) à Bilal (dans un hadith précité): «Allah a retenu vos âmes puis Il les vous a rendues quand Il a voulu» qui renferment deux preuves: La retention de l'âme et sa relâche.

8 - Les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) que les âmes des croyants sont des oiseaux perchés sur les arbres du Paradis et s'en nourrissent- ou selon une autre version: Elles sont dans les gésiers des oiseaux verts qui voltigent au Paradis. Le Seigneur leur demande: «Que désirez- vous?», ils répondent: «Le retour à la terre pour être tués encore une fois dans Son sentier. La nuit, Allah retient ces âmes pour les mettre dans de lanternes d'émeraude et de chrysolite accrochées au Trône- ou au milieu du Paradis- selon une autre version. Et à l'aube, ces âmes seront rendues.

Le hadith dans lequel le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) décrit la sortie de l'âme du croyant et celle du mécréant et leur montée au ciel par les anges. L'une et l'autre seront rendues aux corps dans la tombe pour être interrogées. Dans la tombe on fera voir à l'homme sa place au Paradis ou en Enfer. (Voir un hadith cité auparavant concernant le sujet 6^0).

9 - Les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) que les âmes sont comme des troupes enregimentées. Et ces troupes sont des êtres existants qui s'accordent et qui divergent. Donc Il est inconcevable qu'elles soient des accidents, ou qu'elles ne soient à l'intérieur de ce bas monde ou à l'extérieur même pas une partie d'elles.

10 - Il est dit dans le hadith de la Trompe que l'ange Israfil appelle les âmes, et elles répondent à son appel. Celles des croyants musulmans arriveront comme une lumière et les autres assombries. Il rassemble toutes ces âmes et les accroche à sa Trompe, puis il y souffle. Alors le Seigneur (qu'Il soit glorifié) dit: «Par Ma toute-puissance, que chaque âme rejoigne son corps». Alors les âmes quittent la Trompe telles des abeilles qui remplissent l'espace compris entre le ciel et la terre. Chaque âme regagne son corps, puis Allah (le Très Haut) ordonne à la terre de se fendre. Alors les âmes sortiront à la hâte pour comparaître devant leur Seigneur, courant, le cou tendu vers l'appelleur en entendant sa voix d'un endroit très loin, et les voilà debout en regardant. Il faut absolument en croire car c'est le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) qui l'a raconté. Alors Allah (qu'Il soit glorifié) ne créera pas aux gens autres âmes qui existaient déjà dans le bas monde, plutôt elles seront les mêmes âmes qui y avaient acquis le bien et le mal. Allah reconstituera les corps pour que les âmes les regagnent.

11 - Il est dit que l'âme et le corps se disputeront devant le Seigneur (à Lui la puissance et la gloire) au jour de la résurrection. A cet égard, Ibn 'Abbas a dit: «L'antagonisme ne cessera d'exister entre les gens, et au jour de la résurrection, même l'âme et le corps. L'âme dira, en ce jour- là: «Ô Seigneur, je n'étais qu'un esprit de toi que Tu m'avais habité ce corps.

Donc, je ne suis pas fautive «Et le corps de répondre: «Ô

Seigneur, je ne suis qu'un corps et Tu m'as créé. Cette âme entra dans moi comme un feu. C'est par elle que je me levais, m'asseyais, m'en allais et venais. Je n'ai commis aucun péché». Il leur dira: «Je vais trancher entre vous. Racontez- moi l'histoire d'un aveugle et d'un infirme qui sont entrés dans un jardin. L'infirme dit à l'aveugle: «Je vois tant de fruits. Si je pouvais me tenir debout, j'en aurais cueilli: «Et l'aveugle de répondre: «Je peux te porter sur mes épaules». Il le porta. L'infirme cueillit des fruits et les deux en mangèrent. Lequel d'entre nous est le coupable?».

- Tous les deux. Vous avez condamné vous- mêmes.

12 - Les traditions qui parlent du bonheur de la tombe et de ses tourments qui y auront lieu jusqu'au jour de la résurrection et qui seront appliqués sur l'âme.

13 - Les dires de Salman Al-Farisi et d'autres compagnons que les âmes des croyants vont où elles veulent dans le Barzakh, tandis que celles des mécréants sont à «Sijjin».

14 - Ce qu'a vu le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) dans son voyage noturne et son ascension:

- Les âmes qui étaient à droite et à gauche d'Adam.

- Les âmes des prophètes au ciel qui sont au ciel tandis que leurs corps sont dans la terre.

- Les âmes des enfants qui entouraient Abraham (que la paix soit sur lui).

- Les châtiments que subissaient les âmes de certains pécheurs.

- Les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) concernant ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah et qui sont auprès de Lui bien pourvus et ravis de ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints. Ceci concerne les âmes, quant aux corps, ils attendent le retour des âmes à eux.

15 - Ce hadith est une preuve pour répondre aux athées et innovateurs et refuter leurs dires concernant l'âme. Ibn 'Abbas a dit: «Pendant que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) était un jour avec ses compagnons, il récita ce verset: **«Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort»** [Coran VI,93],

﴿وَلَوْ تَرَىٰ إِذِ الظَّالِمُونَ فِي غَمَرَاتِ الْمَوْتِ﴾ [الأنعام: ٩٣].

et dit: «Par celui qui tient l'âme de Mouhammad en Sa main, à toute âme qui quitte le bas monde on lui montre sa place soit au Paradis, soit en Enfer. A ce moment- là, deux rangées d'anges qui bouchent les deux horizons dont le visage ressemble au soleil se tiennent devant le mort qui ne voit qu'eux, même si vous remarquez qu'il vous regarde. Chaque ange porte des linceuls et des aromates. Si l'homme (agonisant) est l'un des élus du Paradis, ils lui annoncent le Paradis et disent: «Ô âme apaisée, sors pour obtenir la satisfaction d'Allah, le Paradis et ce qu'Allah t'a préparé comme honneur qui est meilleur pour toi que le bas monde et ce qu'il contient. Ils ne cessent d'être compatissants envers lui plus qu'une mère envers son enfant. Puis ils recueillent son âme du dessous de chaque ongle et de chaque articulation. L'homme meurt doucement et chacun de ses membres se refroidit au fur et à mesure, même si vous voyez à ce moment la dureté de son état, et ceci jusqu'à ce que l'âme atteigne le menton. Cette âme répugne à sortir plus que le nouveau- né qui sort de la matrice de sa mère. Les anges la disputent puis l'un d'eux la reçoit». Puis il récita ce verset: **«Dis: «L'ange de la mort qui est chargé de vous, vous fera mourir. Ensuite vous serez ramenés vers votre Seigneur»** [Coran XXXII,11].

﴿ قُلْ يَتَوَفَّىٰكُم مَّلَكُ ٱلْمَوْتِ ٱلَّذِى وُكِّلَ بِكُمْ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّكُمْ تُرْجَعُونَ ﴿١١﴾ ﴾ [السجدة: ١١].

Cet ange l'ensevelit dans des linceuls blancs en serrant le mort à lui plus qu'une mère qui serre son enfant. Une bonne odeur plus parfumée que le musc se dégage. Les anges tirent alors un beau augure et disent: «Bienvenue à la bonne odeur et à la bonne âme. Notre Seigneur, prie pour l'âme et pour le corps qu'elle vient de quitter». Ils la prennent et montent au ciel et toutes les portes seront ouvertes devant eux, et, dans chaque ciel, les anges prient pour elle jusqu'à ce qu'elle se tienne devant le «Contraignant» qui dit: «Bienvenue à l'âme bonne. Faites- la entrer au Paradis, montrez- lui sa place au Paradis et ce que Je lui ai préparé comme honneur et délices. Puis renvoyez- la à la terre car J'ai décrété que je l'ai tirée de cette terre, à elle Je la renvoie et d'elle je la ferai sortir une autre fois». Par celui qui tient l'âme de Mouhammad en

Sa main, elle répugne à en sortir plus qu'elle le fait en quittant le corps, en s'écriant: «Où m'amenez- vous? A ce corps que j'habitais?». On lui répond: «Nous en sommes ordonnés et il faut absolument te rendre à ce corps». Les anges descendent avec elle sur la terre dans un intervalle de temps qu'on met pour le lavage et l'ensevelissement. Ils posent ensuite l'âme entre le corps et le linceul».

16 - Le fait de rencontrer les âmes des morts en rêve en les demandant au sujet des choses inconnues, et les récits abondent dans ce domaine.

Ce qui est étonnant c'est que l'âme du dormant voit au cours de son sommeil et constate les traces (de son rêve) après le réveil, ce qui explique l'effet d'une âme sur une autre. Al-Qayrawani a rapporté cet événement dans son ouvrage intitulé «Al-Boustan». L'un de nos ancêtres a raconté: «J'avais un voisin qui insultait souvent Abou Bakr et 'Omar et portait atteinte à leur personne. Un jour, il les a insultés beaucoup sans m'épargner de ses offenses. Je le quittai pour me rendre chez moi attristé et chagriné. Je m'endormis sans prendre mon dîner. Je vis en rêve le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) et lui dis: «Ô Messager d'Allah, un tel insulte tes compagnons». -Lesquels? Me demanda-t- il. -Abou Bakr et 'Omar, dis- je. Il me dit: «Prends ce couteau et égorge- le; répliqua-t- il. Je pris le couteau, fis étendre le voisin et l'égorgeai. En voyant mes mains tachées du sang, je jetai le couteau et essuyai mes mains par le sable pour les nettoyer. Je me réveillai en entendant des cris provenant de sa maison. En demandant pour savoir les causes de ces cris, on me répondit que mon voisin a décédé soudainement. Je me rendis chez lui, le matin, et vis les traces du couteau sur sa gorge».

Cafiya Bent Chayba raconte: «Un jour, j'étais chez 'Aicha (qu'Allah l'agrée) quand une femme arriva en couvrant sa main d'un morceau de tissu. Les femmes qui étaient présentes la poussèrent pour savoir la cause. Elle dit à 'Aicha: «Je ne suis venue à toi qu'à cause de ma main. Mon père était un homme très indulgent. Je vis en rêve des bassins et des hommes avec des récipents pour donner à boire à ceux qui venaient à eux. Je vis mon

père et lui dis: «Où est ma mère?». -Regarde, me répondit- il. Je regardai et vis ma mère ne portant qu'un chiffon. Et mon père de repartir: «Elle ne donnait en aumône que de haillons et d'un morceau de graisse d'une vache qu'on a égorgée. Elle prenait et le faisait fondre pour se désaltérer en s'écriant: «Ah! Comme j'ai soif!». Alors, reprit la femme, je pris un vase et donnai à boire à ma mère. J'entendis ensuite une voix au- dessus de moi dire: «Qu'Allah rende immobile la main de celle qui lui a donné à boire. Voilà l'histoire de ma main comme tu remarques».

Al- 'Ala' Ben Zyad avait l'habitude de se réveiller la nuit dans un moment déterminé pour faire les prières nocturnes. Un jour, éprouvant une certaine fatigue, il dit à sa femme: «Réveille-moi à telle heure». Mais la femme oublia de le faire. La nuit, Al-'Ala' vit en rêve quelqu'un lui dire: «Ô 'Ala' Ben Zyad, lève- toi et évoque Allah pour qu'Il se rappelle de toi», et il le tint par le toupet. Ces quelques cheveux ne cessèrent d'être dressés jusqu'à sa mort. Yahya Ben Bestam a dit: «Quand Al- 'La' mourut nous le lavâmes et ces cheveux étaient toujours dressés».

Il arrive que l'homme éprouve, dans son sommeil, de la soif ou de la faim ou de la douleur, et quelqu'un vient à lui pour lui donner à boire ou à manger ou le soigner. Cet homme se réveille le matin comme si de rien n'était.

'Aicha rapporte que l'une de ses servantes l'a ensorcelée. Un homme du pays «Sind» entra chez elle alors qu'elle était souffrante et lui dit: «Tu es ensorcelée». -Qui l'a fait? demanda-t- elle. -Une de tes servantes, répondit- il dont l'enfant avait uriné dans son giron. 'Aicha manda alors la servante, mais celle- ci lui dit: «Attends afin que je lave ma robe. Quand elle fut en sa présence, elle lui demanda: «M'as- tu ensorcelée?». -Oui, répondit- elle. -Et pour quelle raison? -Pour hâter mon affranchissement. Alors 'Aîcha chargea son frère de vendre la servante aux bédouins qui la traitent d'une façon grossière. Le frère s'exécuta. Puis 'Aîcha vit en rêve quelqu'un lui dire: «Tu dois faire une lotion en puisant l'eau de trois puits dont l'un supplée l'autre». Alors on lui apporta cette eau, et 'Aîcha fit un lavage et guérit».

Ibn Al-Kharraz raconte: «Je traitais un homme atteint de

colique. Il s'absenta de moi un laps de temps et, en le rencontrant, je m'enquêtai de son état. Il me dit: «Je vis en rêve un homme aux traits d'un ermite qui s'appuyait sur un bâton. En me voyant il me dit: «Tu es un homme atteint de colique. Tu dois prendre du lentisque (un arbrisseau dont le tronc fournit une résine appelée mastic) et de la confiture de roses mêlées de miel». J'utilisai ce médicament pendant quelques jours et je fus guéri». Et Ibn Al-Kharraz de s'écrier: «C'était galien (Jalinos)».

Sous- chapitre

Les dires d'Allah (le Très Haut): **«Pour ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements et qui s'en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront plus ouvertes»** [Coran VII,40].

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا وَٱسْتَكْبَرُوا۟ عَنْهَا لَا تُفَتَّحُ لَهُمْ أَبْوَٰبُ ٱلسَّمَآءِ﴾ [الأعراف: ٤٠].

sont une preuve que les portes du ciel s'ouvrent aux âmes des croyants après leur mort jusqu'à ce qu'elles arrivent devant le Seigneur. Quant aux mécréants, ces portes restent fermées devant leurs âmes ainsi que celles du Paradis à leurs corps.

Nous avons déjà parlé au sujet de la visite des tombes, de l'entretien (avec les morts) des nouvelles qu'ils reçoivent et des plaintes des âmes des morts aux vivants des choses répugnées pour que ces derniers les font disparaître.

Un jour, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) dit à Bilal: «Chaque fois que j'entre au Paradis j'entends le bruit de tes pas devant moi. Par quoi tu as acquis ce mérite?». Et Bilal de répondre: «Toutes les fois que je deviens impur, de nuit et de jour, je fais mes ablutions et prie deux rak'ats surérogatoires. -Voilà bien la raison, conclut le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue)-, à savoir que ce qu'il a entendu était l'âme de Bilal et non plus son corps qui n'était pas au Paradis».

Si l'âme était un des accidents passagers du corps ou une essence absolue qui est une substance dépourvue de toute action, les dires de quelqu'un: «Je suis sorti, je suis allé, je me suis levé ou assis, ou autres propos, auraient été faux, car ceci ne s'applique pas à une chose passagère et inactive, étant donné que tout homme

raisonnable croit à ces paroles, et ça aurait été du sophisme. On ne dit pas que le but de cette preuve consiste à s'attacher tout simplement aux paroles des gens du moment que ceci comporte le réel et le figuré. Peut- être cela veut dire que mon corps est entré ou sorti, car nous avons pris comme preuve le témoignage de la raison et la nature innée en expliquant ces propos, car ce sont le bon sens et la raison de quiconque qui témoignent qu'il est sorti ou entré ou s'est déplacé et non pas le corps seul. Et le témoignage à ces deux facultés ressemble de ces paroles en les attribuant à l'âme et au corps selon le témoignage de chacun d'eux et sa véracité sans se contenter du sens des paroles.

Or, le corps n'est que comme une monture pour l'âme qui en dispose. Ceci est pareil au cavalier qui monte un cheval pour entrer, sortir et se déplacer. Si l'âme n'était pas apte à entrer, sortir et se déplacer, elle serait semblable à ce cavalier qui laisserait sa monture entrer et sortir sans lui. Donc cette sortie et cette entrée de l'homme sont vues par les yeux (du corps) et constatées par l'âme grâce à la raison et au savoir.

Si vraiment l'âme est un accident ou un élément passager, l'homme serait capable de changer cent mille âmes et même plus, mais il est un homme par son âme et son corps. Et puisque l'âme est qualifiée par le savoir, l'intelligence, l'amour, la haine, la satisfaction, le mécontentement ou autre, c'est bien l'essence de l'âme qui éprouve tout cela, et par la suite, l'âme est un élément inhérent au corps, autrement elle sera considérée comme une chose inerte. Il y a donc une certaine union entre l'âme et le corps et l'âme ne peut pas le quitter pour habiter un autre corps.

Les hommes raisonnables sont tous d'accord que l'homme est cet être vivant, parlant et évolué qui est mû par la volonté. Il existe dans la société en âme et corps. Et on peut conclure qui si l'âme était ancienne, l'homme serait moitié ancien moitié créé, ce qui est illogique et inconcevable.

Sous- chapitre

À ceux qui ont dit que l'âme a une forme et occupe un endroit, on a répondu par les preuves suivantes:

1 - Les hommes sensés disent fréquemment: «L'âme et le corps» ou «l'esprit et le corps» en les considérant comme indépendants du «corps» seul. Si l'âme était un «corps» leurs dires n'auraient aucun sens.

2 - Il est constaté que dans les choses existantes, il en est celles qui sont indivisibles tels que le point et l'atome [cette théorie datait des siècles avant la fission nucléaire] et leur existence est nécessaire. Donc la connaissance de cela doit être aussi indivisible ainsi que ce qui est qualifié par cette connaissance qui est l'âme. Et si l'âme était un corps elle serait divisible.

3 - Les images mentales en totalité sont immatérielles et leur immatérialité est dûe: Soit à cause de l'original ou à cause du moyen de la perception. La première est à rejeter car les images sont prises des personnes décrites dans les mesures et les positions différentes. Donc c'est la deuxième cause qu'on doit admettre et qui est la force mentale et qui est l'âme.

4 - La force mentale est capable à faire des actes indéterminés, tandis que la force corporelle n'en est plus capable parce qu'elle est répartie entre les membres.

5 - Si la force mentale était corporelle elle serait affaiblie au temps de la vieillesse, et ce n'est pas toujours le cas.

6 - La force mentale se suffit du corps dans ses actes, et ce qui se suffit du corps peut s'en suffire en lui- même.

7 - La force corporelle se lasse et s'affaiblit à cause de ses actes multiples, car Ses matières constituantes sont sujet à la décomposition et la langueur, à l'inverse de la force mentale qui garde toujours son énergie et même elle récupère cette énergie après la faiblesse, donc elle ne doit pas être corporelle.

8 - Si l'âme était un corps le poids du corps serait plus lourd quand elle y entre à l'instar d'une outre qu'on remplit de l'eau. En fait le corps est plus léger quand l'âme s'y trouve, et quand elle le quitte il sera plus lourd.

9 - Si l'âme était un corps, elle aurait acquis toutes les conditions du corps telles que: La légèreté, la lourdeur, la chaleur, la froideur, la finesse et la grossièreté. Or les conditions- ou les états- de l'âme sont les vertus et les mauvaises mœurs.

10 - Ce qui caractérise le corps est son aptitude à la division et la plus petite particule n'est pas comme la grande. Et si l'âme était apte à être divisée, l'homme aurait plusieurs âmes et non pas une seule.

11 - Le corps a besoin de l'âme pour son existence, sa garde et sa demeure. C'est pourquoi qu'il commence à s'anéantir quand elle le quitte.

Les répliques à ces preuves sont les suivantes:

1 - Si l'on donne à l'âme l'appellation «corps», ce n'est qu'une chose conventionnelle adoptée par les hommes savants.

2 - Quant à la susceptibilité de la division, elle est basée sur ces quatre points:

A - Il en est des choses qui sont absolument indivisibles.

B - Ce sont des choses connues.

C - Cette connaissance n'est pas fragmentée.

D - Ceci doit être adopté comme tel, car si c'était un corps, il serait divisible. On les a defié de nommer une de ces choses qui sont indivisibles matériellement ou fictivement. Plutôt vous l'avez adoptée comme étant une chose nécessaire en elle- même. Telle est la doctrine de ceux qui renient la nature d'Allah (le Très Haut), de Ses qualités et Epithètes, le considérant comme une nécessité absolue. Vous avez renié ce qui est dans les livres célestes, la science d'Allah, Son omnipotence, Sa vue, Son ouïe, et en même la création des cieux et de la terre en six jours etc...

3 - Au sujet des images mentales, que voulez- vous dire au juste: Voulez- vous dire que ce qui est connu s'est produit dans la personne du savant ou bien la connaissance de cette chose qui s'est produite!.

La première hypothèse est absurde tandis que la deuxième est réelle. Mais ceci ne vous profite en rien, car toute l'affaire commune entre toutes les personnes est l'humanité et non plus sa connaissance. Or, l'humanité n'existe pas en dehors car cette existence est réservée à ce qui est visible, et la connaissance dépend de ce qui est connu et elle est spécifiée. Elle est aussi une image qui s'applique à plusieurs êtres. Donc il n'y a dans l'esprit ou en dehors de lui une image divisée. L'image entière qu'ils considèrent comme

un état de l'âme, n'est que l'image d'une personnalité spécifiée qui a subi des accidents personnels.

4 - Quant à la force- ou la capacité- mentale, on n'admet pas qu'elle soit apte à tout faire. Sa perception des choses est limitée même si dans chaque âme il y a mille mille perceptions qui auront absolument une fin. Ce qui corrobore cette réalité sont les dires d'Allah: **«Et au- dessus de tout homme détenant la science il y a un savant (plus docte que lui)»** [Coran XII,76].

﴿وَفَوْقَ كُلِّ ذِى عِلْمٍ عَلِيمٌ﴾ [يوسف: ٧٦].

qui est sans doute, Allah (le Très Haut). Et ceci même si vous dîtes que la force de l'imagination, de la réflexion et du rappel est apte à évoquer des choses qui n'ont pas une fin, sachant que vous avez dit que l'âme a un corps.

5 - Au sujet de l'affaiblissement de la force mentale à l'âge de vieillesse, on vous répond par les faits suivants:

A - On n'a pas le droit de dire que toute la force mentale exige une proportion déterminée de la salubrité du corps; et pour avoir un corps sain on ne tient pas compte de la force mentale. Si cela était admis, on pourrait dire ensuite que cette proportion qui demeure jusqu'au vieillissement est suffisante pour garder la raison.

B - Il se peut que le vieillard soit apte à toutes les perceptions tant qu'il garde une raison saine grâce à quelques uns de ses membres qui sont encore sains, et une fois ces derniers devenus malades, sa raison et ses perceptions deviennent nulles.

C - Rien n'empêche que certaines humeurs soient plus compatibles que d'autres avec certaines forces, donc l'humeur du vieillard pourra lui procurer une force mentale et c'est pourquoi cette dernière sera plus forte chez lui.

D - Lorsque cette humeur est forte et rigoureuse, les autres forces le seront, et ainsi la force passionnelle et coléreuse devient intense en sorte qu'elle empêche la raison d'être toujours saine. Mais en réalité, cette force s'affaiblit avec l'âge ce qui entraîne aussi la faiblesse de l'esprit.

E - Comme le vieillard, durant sa vie, a appris tant de choses et il est passé par beaucoup d'expériences, tout cela l'aide à être

avisé et cette circonspection pourra compenser la perte de certaines forces corporelles.

F - Dans un hadith authentifié, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «L'homme vieillit mais deux qualités surgissent en lui: La cupidité et le long espoir». En fait ceci est constaté de nos jours. Sachant que ces deux qualités proviennent des forces corporelles, la faiblesse du corps n'entraîne pas leur faiblesse.

G - Nous voyons que plusieurs vieillards deviennent radoteurs et cette défaillance est confirmée par les dires d'Allah (le Très Haut): **«Tel parmi vous sera reconduit jusqu'à l'âge le plus vil, de sorte qu'après avoir su, il arrive à ne plus rien savoir»** [Coran XVI,70].

﴿وَمِنكُم مَّن يُرَدُّ إِلَىٰٓ أَرْذَلِ ٱلْعُمُرِ لِكَىْ لَا يَعْلَمَ بَعْدَ عِلْمٍ شَيْـًٔا﴾ [النحل: ٧٠].

H - Il n'y a pas une concomittance entre la force corporelle et celle de l'âme ou entre la faiblesse de l'une et l'autre. Tu trouves par exemple un homme fort et robuste et en même temps poltron et faible d'esprit, et l'inverse est vrai.

8 - Dire que si l'âme était un corps elle alourdirait le corps dans lequel elle entre, et ce n'est pas toujours le cas. Prenons par exemple un morceau de bois qui est lourd. Lorsqu'on lui ajoute le feu il devient léger. Un autre exemple aussi l'enveloppe [ou le ballon] qui devient plus léger quand le vent y entre. Peut- être ce principe s'applique aux corps lourds qui s'installent dans des places déterminées. Quant aux corps qui s'élèvent de par leur nature vers le haut ils deviennent plus légers encore quand on leur ajoute une chose lourde.

9 - Vous dites que si l'âme était un corps, elle aurait joui de différentes qualités telles que la légèreté, la finesse etc... tout comme celles des corps, or, ces qualités ne doivent pas être communes, étant donné qu'Allah (qu'Il soit glorifié) a distingué les unes des autres. Car il en est celles qui sont tangibles et visibles et celles qui ne le sont pas. L'âme a des particularités qui ne sont pas communes avec le corps.

10 - Si l'âme était apte à la division, il y aurait plusieurs âmes que puisse avoir un corps, et ceci est impossible et illogique même si elles forment une seule.

- Le 20⁰ Sujet: L'âme et l'esprit constituent- ils une même chose ou ils sont différents?

La majorité d'ulémas ont avancé qui sont une et ont la même appellation.

D'autres ont dit que l'esprit est l'essence et l'âme est le souffle de vie.

Selon l'auteur de cet ouvrage, l'âme, dans le Coran, signifie la personne même en se référant à ces versets:

-**«Adressez- vous mutuellement des salutations»** [Coran XXIV,61].

﴿فَسَلِّمُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِكُمْ﴾ [النور: ٦١].

- **«Le jour où chaque âme viendra, plaidant pour elle- même»** [Coran XVI,III].

﴿يَوْمَ تَأْتِى كُلُّ نَفْسٍ تُجَـٰدِلُ عَن نَّفْسِهَا﴾ [النحل: ١١١].

- **«Toute âme est l'otage de ce qu'elle a acquis»** [Coran LXXIV,38].

﴿كُلُّ نَفْسٍۭ بِمَا كَسَبَتْ رَهِينَةٌ ۝٣٨﴾ [المدثر: ٣٨].

Quant à l'esprit, on ne lui donne pas au corps ni seul ni avec l'âme. Il signifie aussi le Coran comme il est dit dans ce verset: **«Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un esprit (le Coran) provenant de Notre Ordre»** [Coran LXII,52].

﴿وَكَذَٰلِكَ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ رُوحًا مِّنْ أَمْرِنَا﴾ [الشورى: ٥٢].

Il signifie aussi les révélations descendues sur les prophètes et les messagers selon ces versets:

- **«Il envoie par Son ordre l'Esprit sur celui qu'Il veut parmi Ses serviteurs, afin que celui- ci avertisse du jour de la Rencontre»** [Coran XL,15].

﴿يُلْقِى ٱلرُّوحَ مِنْ أَمْرِهِۦ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ لِيُنذِرَ يَوْمَ ٱلتَّلَاقِ﴾ [غافر: ١٥].

- **«Il fait descendre, par Son ordre, les anges, avec la révélation sur qui Il veut parmi Ses serviteurs»** [Coran XVI,2].

﴿يُنَزِّلُ ٱلْمَلَـٰٓئِكَةَ بِٱلرُّوحِ مِنْ أَمْرِهِۦ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦٓ﴾ [النحل: ٢].

L'esprit est aussi le souffle de vie grâce auquel le corps est ranimé. Selon d'autres ulémas et les soufis, l'esprit est autre chose que l'âme.

Selon Mouqatel Ben Soulayman, l'homme possède une vie, un esprit et une âme. Quand il s'endort, son âme, par laquelle il perçoit les choses, sort du corps sans le quitter définitivement, plutôt, elle sort telle une corde rayonnante grâce à laquelle il voit toutes les choses. Quant au souffle de la vie et à l'esprit, ils demeurent dans le corps, par lesquels il respire et change de position. Quand il se meut, l'âme retourne à la vitesse d'un clin d'œil. Si c'est le terme de sa mort, Allah (à Lui la puissance et la gloire) retient l'âme. Il a dit aussi: «Lorsque l'homme s'endort, l'âme s'élève puis elle descend pour raconter à l'esprit ce qu'elle a vu et l'esprit sera au courant de tout cela».

'Abdullah Ben Mandah a dit, d'après certains ulémas, que l'origine de l'âme est le sable et le feu, et celle de l'esprit la lumière. D'autres ont avancé que l'esprit est divin et l'âme est humaine.

Selon d'autres l'esprit est autre chose que l'âme qui n'existe que par le premier. L'âme représente l'homme et ses passions et la cause de ses épreuves. Elle est l'ennemi de l'homme parce qu'elle ne recherche que le bas monde, tandis que l'esprit recherche l'au- delà et le préfère à l'autre. Le diable suit l'âme et les passions. L'ange est avec la raison et l'esprit, et c'est Allah (le Très Haut) qui accorde à l'âme la réussite.

Une question se pose: «L'esprit meurt- il avec la mort des âmes et des corps?». Certains ont répondu que l'esprit est immortel. D'autres ont dit que le croyant possède trois esprits et le mécréant un seul.

Et l'auteur de commenter cela en disant: «L'esprit qui est retenu ou recueilli est l'âme. L'esprit par lequel Allah (le Très Haut) soutient Ses amis est un autre esprit comme il est dit dans ce verset: **«Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les aidés de Son secours»** [Coran LVIII,22].

﴿أُوْلَٰٓئِكَ كَتَبَ فِي قُلُوبِهِمُ ٱلْإِيمَٰنَ وَأَيَّدَهُم بِرُوحٖ﴾ [المجادلة: ٢٢].

Il est différent aussi de l'esprit par lequel Il a soutenu Jésus fils de Marie comme Il a dit: **«Et quand Allah dira: «Ô Jésus fils de Marie, rappelle- toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère quand Je te fortifiais du Saint- Esprit»** [Corzn V,110].

﴿إِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ٱذْكُرْ نِعْمَتِي عَلَيْكَ وَعَلَىٰ وَٰلِدَتِكَ إِذْ أَيَّدتُّكَ بِرُوحِ ٱلْقُدُسِ﴾ [المائدة: ١١٠].

L'esprit qu'Allah (le Très Haut) envoie sur qui Il veut parmi Ses serviteurs est autre chose que l'esprit qui habite le corps.

Quant aux facultés qui se trouvent dans le corps, on les appelle aussi des esprits: L'esprit voyant, l'esprit audient etc... Ceux- ci sont déposés dans le corps et meurent avec sa mort, et ils sont différents de l'esprit qui demeure immortel. On donne l'appellation esprit également à la faculté de la connaissance d'Allah, Son amour et la confiance en Lui. Ajoutons aussi que la science a un esprit ainsi que la bienfaisance, la sincérité... Les gens diffèrent les uns des autres par ces esprits.

- Le 21° Sujet: L'âme est- elle une ou bien trois?

Nombre de gens commettent une erreur en disant que l'homme a trois âmes: Une âme apaisée, une âme qui ne cesse de blâmer et une âme instigatrice du mal. Et il en est des gens dont l'une de ces âmes les obsède. Ils tirent argument de ces trois versets:

- **«Ô toi âme apaisée»** [Coran LXXXIX,28].

﴿يَٰٓأَيَّتُهَا ٱلنَّفۡسُ ٱلۡمُطۡمَئِنَّةُ ﴿٢٧﴾﴾ [الفجر: ٢٨].

- **«Mais non, je jure par l'âme qui ne cesse de blâmer»** [Coran LXXV,2].

﴿وَلَآ أُقۡسِمُ بِٱلنَّفۡسِ ٱللَّوَّامَةِ ﴿٢﴾﴾ [القيامة: ٢].

- **«Car l'âme est très incitatrice au mal»** [Coran XII,53].

﴿إِنَّ ٱلنَّفۡسَ لَأَمَّارَةُۢ بِٱلسُّوٓءِ﴾ [يوسف: ٥٣].

En vérité, ces trois âmes ne forment qu'une seule qui jouit de plusieurs qualités. Elle est apaisée parce qu'elle se tranquillise à Son Seigneur, Son amour et Sa servitude. Elle se fie à Lui, agrée ce qui Il lui décrète. Cet apaisement à Allah (le Très Haut) est une vérité qui descend de Lui au cœur égaré de l'homme pour le rendre à Lui, il sera comme quelqu'un qui se tient devant Lui, de sorte qu'il voit, entend et se meut par Lui. Et l'on ne peut acquérir cette tranquillité que par l'évocation d'Allah comme Il a dit: **«Ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquillisent à l'évocation d'Allah. N'est- ce point par l'évocation d'Allah que se tranquillisent les cœurs?»** [Coran XIII,28].

﴿ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَتَطْمَئِنُّ قُلُوبُهُم بِذِكْرِ ٱللَّهِ ۗ أَلَا بِذِكْرِ ٱللَّهِ تَطْمَئِنُّ ٱلْقُلُوبُ ﴿٢٨﴾﴾
[الرعد: ٢٨].

La vraie tranquillité consiste à connaître les noms et epithètes d'Allah grâce auxquels les poitrines se dilatent et le cœur se réjouit. Le cœur ne cesse d'être perplexe jusqu'à ce que la foi se mêle avec la vraie connaissance d'Allah, Son unicité et Sa grandeur. Ainsi cette tranquillité descend sur le cœur telle l'eau qui tombe sur le cœur brûlant de soif. Alors le cœur s'attendrit et les membres se relaxent. Et si tous les habitants du bas monde contredisent ce croyant, cela ne saurait diminuer en rien sa tranquillité, et tel est le premier degré de la vraie tranquillité. Il ne devient que plus fort en entendant réciter l'un des versets du Coran. Il croit avec quiétude à tout ce qui a relation avec la vie future comme- il est montré dans ce verset: **«qui croient fermement à la vie future»** [Coran II,4].

﴿وَبِٱلْءَاخِرَةِ هُمْ يُوقِنُونَ﴾ [البقرة: ٤].

Un jour Hâritha dit au Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue): «Je suis devenu croyant». Il lui répondit: «Toute chose a une réalité, quelle est la réalité de ta foi?».

- Mon âme, dit- il, s'est détournée du bas monde et de ses habitants. Il me semble voir clair le Trône de mon Seigneur, les élus du Paradis qui échangent les visites et les damnés de l'Enfer qui subissent le châtiment.

Cependant il y a deux sortes de tranquillité aux Epithètes d'Allah (le Très Haut): La foi en elles et leur constatation, et la deuxième leurs effets et ce qui s'ensuit. Donnons comme exemple la foi au destin auquel l'homme se tranquillise étant sûr qu'il sera incapable de repousser de lui- même, ce qui est décrété. Donc il s'en satisfait sans se courroucer ni se plaindre, et sa foi s'affermit de plus en plus.

Allah (le Très Haut) a parlé de cela clairement dans ce verset:

- «Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah, afin que vous ne vous tourmentiez au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné» [Coran LVII, 22-23].

﴿مَآ أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا فِيٓ أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَٰبٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَآ ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ ۝٢٢ لِّكَيْلَا تَأْسَوْا۟ عَلَىٰ مَا فَاتَكُمْ وَلَا تَفْرَحُوا۟ بِمَآ ءَاتَىٰكُمْ ۗ ۝٢٣﴾ [الحديد: ٢٢-٢٣].

- **«Nul malheur n'atteint (l'homme) que par la permission d'Allah. Et quiconque croit en Allah (Allah) guide son cœur. Allah est Omniscient»** [Coran LXIV,11].

﴿مَآ أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۗ وَمَن يُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ يَهْدِ قَلْبَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ۝١١﴾ [التغابن: ١١].

Quant à la tranquillité de l'Ihsan, la bienfaisance ou le perfectionnement- elle consiste à Se soumettre aux ordres d'Allah avec toute sincérité sans leur préférer un autre ordre ni une passion, ni recourir au doute. S'il arrive à l'homme de subir telles suggestions, il doit passer outre et chercher l'apaisement dans le repentir et sa douceur. Or, chaque passion a son ivresse et celle du péché est plus grave que celle du buveur du vin.

On attire l'attention sur un fait c'est qu'Allah (qu'Il soit glorifié) a accordé la perfection à chaque membre de l'homme, par exemple la perfection de la vue par l'œil, celle de l'ouïe par l'oreille et celle de la parole par la langue. Lorsque l'une de ces facultés est imparfaite, l'homme ressent un trouble et une perplexité. Ainsi la perfection du cœur consiste à connaître Allah parfaitement pour recourir à Lui dans les moments difficiles et chercher la tranquillité auprès de Lui. Y a-t-il une parole qui soit plus expressive que ce verset: **«C'est Toi (seul) que nous adorons, et c'est Toi (seul) dont nous implorons secours»** [Coran I,5].

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ۝٥﴾ [الفاتحة: ٥].

Donc l'âme apaisée est celle qui croit à la rencontre de son Seigneur.

Lorsque l'âme Se tranquillise à la certitude contre le doute, à la science contre l'ignorance, à la sincérité contre la perfidie, à la modestie contre l'orgueil, elle aura trouvé en fait la tranquillité. Et tout ceci on ne l'obtient que par l'éveil qui est la clef de tout le bien, car l'insouciance de l'homme ressemble à son sommeil.

Dans ce sens, un poète a dit:

Ô âme, malheur à toi,

aide- moi à faire les actes cultuels dans les ténèbres de la nuit.
Peut- être, au jour de la résurrection tu réussiras,
à obtenir la douceur de la vie,
dans les plus hauts degrés.

Peut- être cet éveil accorde à l'homme une certaine lumière grâce à laquelle il œuvre pour l'au- delà en constatant que la vie présente est éphémère, et qu'il ne dise plus tard: «**Malheur à moi pour mes manquements envers Allah**» [Coran XXXIX,56].

﴿يَٰحَسۡرَتَىٰ عَلَىٰ مَا فَرَّطتُ فِي جَنۢبِ ٱللَّهِ﴾ [الزمر: ٥٦].

Puis, à la lumière de cet éveil, il voit ses propres vices et ce qu'il a commis comme mauvaises œuvres, et il constate qu'il est méconnaissant aux bienfaits qu'Allah lui a accordés. Alors il s'écrie: «Je reconnais toutes les faveurs dont Tu m'as comblées et j'avoue mes péchés, pardonne- moi car il n'y a autre que Toi qui pardonnes les péchés. Alors il s'adonne aux actes cultuels et à multiplier ses bonnes œuvres.

Sous- chapitre

Quant à l'âme qui ne cesse de blâmer, les opinions divergent à son sujet.

Certains ont dit qu'elle est l'âme qui ne connaît pas la stabilité, c'est à dire qu'elle est hésitante. Car à tout moment elle change de situations et d'états: Tantôt elle se rappelle, tantôt elle oublie, tantôt elle se montre satisfaite et tantôt elle s'irrite etc...

D'autres ont dit qu'il s'agit de l'âme du croyant qui le pousse parfois à commettre un péché puis il blâme lui- même, tandis que le méchant ne ressent aucun blâme.

Selon d'autres, elle est l'âme qu'Allah et Ses anges la blâment pour avoir manqué à ses devoirs, elle est donc injuste et ignorante.

Sous- chapitre

L'âme la plus méprisée est celle qui incite au mal et ordonne de faire les mauvaises œuvres. A cet égard, Allah (le Très Haut) a

cité la parabole de la femme d'Al-Aziz (l'intendant du roi en Egypte) qui a convié Joseph à forniquer avec elle, mais il a refusé. Cette femme a dit: **«Je ne m'innocente cependant pas, car l'âme est incitatrice au mal»** [Coran XII,53].

﴿وَمَا أُبَرِّئُ نَفْسِيٓ ۚ إِنَّ ٱلنَّفْسَ لَأَمَّارَةٌۢ بِٱلسُّوٓءِ﴾ [يوسف: ٥٣].

Allah (le Très Haut) a dit aussi: **«Et n'eussent été la grâce d'Allah envers vous et Sa miséricorde, nul d'entre vous n'aurait jamais été pur»** [Coran XXIV,21].

﴿وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ مَا زَكَىٰ مِنكُم مِّنْ أَحَدٍ أَبَدًا﴾ [النور: ٢١].

Et en s'adressant à Son Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), Il lui dit: **«Et si Nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux»** [Coran XVII,74].

﴿وَلَوْلَآ أَن ثَبَّتْنَٰكَ لَقَدْ كِدتَّ تَرْكَنُ إِلَيْهِمْ شَيْـًٔا قَلِيلًا ﴿٧٤﴾﴾ [الإسراء: ٧٤].

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue), de sa part, enseignait aux Compagnons de dire au cas du besoin: «Louange à Allah, nous Le louons, implorons Son secours, et Son pardon. Nous nous refugions auprès d'Allah contre les maux de nous-mêmes et nos mauvaises actions. Celui qu'Allah dirige nul ne l'égare. Celui qu'Allah égare nul ne le dirige». Car le mal se trouve dans l'âme et pousse à commettre les mauvaises actions.

Si Allah laissait l'homme à lui- même, il serait perdu; mais Il le sauve et l'aide à s'abstenir des mauvaises œuvres.

Allah (qu'Il soit glorifié) éprouve l'homme par ces deux âmes: Celle qui incite au mal et celle qui ne cesse de blâmer, comme Il l'a, d'autre part, honoré par l'âme apaisée, et son apaisement est l'apogée de sa perfection, à savoir que ces trois âmes ne sont qu'une seule. En honorant cette âme, Allah (le Très Haut) a fait que des anges soient Ses compagnons qui la dirigent, jettent en elle la vérité, l'éloignent du faux en lui montrant l'aspect laid de ce faux. Ils l'encouragent aux œuvres pies, à l'évocation d'Allah et à la lecture du Coran, et à s'aquitter de tous les devoirs cultuels tels que: La prière, le jeûne, le pèlerinage et les aumônes...

A l'âme instigatrice du mal, Allah (le Très Haut) a destiné un démon comme compagnon inséparable. Ce démon lui promet tant de choses, lui donne de faux espoirs, jette le faux en elle, lui

ordonne de faire le mal en le lui embellissant etc..

Dans ce sens, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Le diable a une touche sur le fils d'Adam ainsi que l'ange a une autre. Celle du diable consiste à pousser l'homme au mal et renier la vérité, tandis que celle de l'ange consiste à croire au vrai. Celui qui a subi la touche du diable, qu'il demande refuge auprès d'Allah». Allah (le Très Haut) a dit: **«Le diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses»** [Coran II,268].

﴿ٱلشَّيْطَٰنُ يَعِدُكُمُ ٱلْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُم بِٱلْفَحْشَآءِ﴾ [البقرة: ٢٦٨].

L'âme apaisée et l'ange sont le résultat de la foi, car ils commandent à l'âme les œuvres pies, la piété, la bienfaisance, la patience, se fier à Allah et le fait de se débarrasser des suggestions du diable. Celui qui réussit à réaliser, même une partie de cela, aura garanti sa délivrance.

L'âme instigatrice du mal s'est dressée contre l'âme apaisée et les deux sont entrées en lice permanente. Par exemple, lorsque l'âme apaisée a la foi et témoigne de l'unicité d'Allah, l'autre essaye de semer le doute et l'hypocrisie pour contester l'un et l'autre, et ainsi de suite...

L'âme instigatrice du mal présente à l'homme la sincérité sous une forme laide comme étant une apostasie; l'aumône et la zakat comme une diminution de biens, le Jihad (le combat dans le sentier d'Allah) comme une exposition à la mort...

Il se peut qu'une chose ait deux aspects: Le premier loué et l'autre méprisé. Donnons comme exemple: L'ostentation: Celle qu'Allah aime est celle qui est manifestée en combattant dans Son Sentier, mais Il la méprit dans d'autres circonstances. Et dans ce sens, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «On ne doit être envieux que dans deux circonstances: Quand on voit un homme qui a reçu d'Allah le Coran et le récite à tous les moments du jour, à tous les instants de la nuit, ou un homme à qui Allah a donné la fortune et qui la dépense à tous les moments du jour, à tous les moments de la nuit».



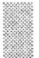
- Sous chapitre

- La différence entre l'humilité de la foi et celle de l'hypocrisie

La première est celle du cœur et le recueillement en Allah en l'exaltant et Le vénérant et avoir honte de Lui. Alors le cœur devient abattu par la crainte d'Allah, Son amour et Son respect, en reconnaissant Ses bienfaits contre ce qu'il a commis comme péchés par ses membres. Quant à l'humilité de l'hypocrisie, elle se manifeste par les membres par afféterie et maniérisme alors que le cœur n'est plus recueilli en Allah. La première brise les passions du cœur sans les exercer et elles sont remplacées par une lumière qui apaise l'âme et procure le recueillement. Prenons l'exemple du croyant qui se prosterne devant le Seigneur par humilité et vénération, son cœur est pareil à un endroit où l'eau stagne; tandis que le cœur de l'orgueilleux ressemble à un endroit élevé où l'eau ne demeure point. L'honneur de l'âme consiste à la préserver contre les turpitudes et la bassesse.

- La différence entre la prouesse et la grossièreté

La première est le sevrage de l'âme du lait d'un sein qui est la source de péchés et de choses blâmables. La deuxième est la dureté du cœur et la méchanceté de tempéraments.



- La différence entre la modestie et l'humiliation

La première est acquise par la vraie connaissance d'Allah, Ses attributs, Son amour et Sa grandeur. Elle consiste aussi à ce que l'homme reconnaisse ses propres vices. Des deux connaissances naît un caractère qui porte l'homme à s'humilier devant Allah et, par miséricorde, à abaisser l'aile de l'humilité aux autres croyants, en sorte que l'homme n'ait aucun avantage sur les autres et qu'il se fut acquitté de ses droits envers eux. L'humiliation est la bassesse de l'âme pour obtenir les biens de ce monde et assouvir les passions. Allah (qu'Il soit glorifié) aime la modestie et méprit la bassesse, et le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Il

m'a été révélé d'être modeste, donc soyez modestes pour que les uns ne s'enorgueillissent pas sur les autres».

La modestie devant Allah (le Très Haut) consiste à se soumettre totalement à Lui, à observer Ses permis et Ses interdits et à s'acquitter de Ses droits.

- La différence entre la générosité et la prodigalité

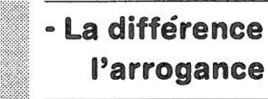
Sache que le généreux est le sage qui donne au méritant et comble le besoin du nécessiteux. Tandis que le prodigue est celui qui gaspille ses biens à tort et à travers, même s'il lui arrive de donner à un besogneux.

Allah (le Très Haut), de par Sa sagesse, a prescrit des droits sur les biens. Ces droits peuvent être fixes et permanents comme la zakat et les dépenses obligatoires (pour la famille ou autre). Les autres sont des actes de libéralité tels que: Le droit de l'hôte, la récompense du donateur ou par quoi on préserve l'honneur. Le généreux est pareil à celui qui sème les grains dans une terre fertile d'où viennent brouter les bestiaux. Tandis que le gaspilleur ressemble à un homme qui sème les grains dans une terre marécageuse.

- La différence entre la grandeur et l'orgueil

La grandeur est l'une des traces du remplissage du cœur par la crainte révérencielle d'Allah, Son amour et Sa munificence. Alors le cœur devient comblé de lumière et de tranquillité et en le vêtant de l'habit du respect, ce qui lui procure l'amour des autres qui s'attachent à lui et trouvent la douceur de sa compagnie.

L'orgueil n'émane que d'un cœur qui est rempli d'injustice, d'infatuation et d'ignorance. L'orgueilleux regarde les gens avec dédain, se pavane par ostentation, égoïste et ne connaît point l'altruisme. Il revendique ses droits des autres et méconnait leurs grâces sur lui.



- La différence entre la préservation et l'arrogance

Celui qui préserve sa personne est pareil à un homme qui porte un habit neuf d'une blancheur éclatante et couteux. Il le porte et entre chez les rois et ceux qui leur sont inférieurs et essaye de ne point le salir par la poussière et les ordures afin de garder sa propreté et sa blancheur. Il évite donc tous les endroits qui puissent tacher cet habit. Et s'il est taché par une saleté quelconque il hâte à l'enlever. Ainsi est le cas de celui qui préserve son cœur contre les péchés qui puissent laisser leur impact et ses traces sur lui.

Quant à l'arrogant, s'il subit l'une de ces traces, il cherche toujours à s'élever au- dessus des autres et les soumettre à sa volonté.

- La différence entre le courage et l'audace

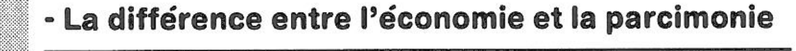
Le courage surgit du cœur. Il consiste à être ferme devant les périls. Il émane de la patience et la pensée du bien d'Allah. Quant à la poltronnerie elle provient de la pensée du mal d'Allah et de l'impatience, et aussi des mauvaises suggestions de l'âme.

Mais l'audace consiste à s'aventurer et courir les risques par manque d'initiative et par insouciance sans penser aux conséquences.

- La différence entre la résolution et la poltronnerie

L'homme ferme et résolu est celui qui joint sa volonté à sa raison et sa capacité en laissant chacune d'exercer son rôle. Quant au poltron et impuissant, il nous suffit de le décrire par ces vers:

L'irrésolu est celui qui ne profite pas d'une occasion,
et après l'avoir ratée, il l'impute au destin.



- La différence entre l'économie et la parcimonie

L'économie est un caractère louable qui émance des deux

autres caractères qui sont l'équité et la sagesse. Par l'équité on donne et on retient, et par la sagesse on met chaque chose à sa place qui lui est convenable. Donc l'économie est la synthèse de ces deux caractères, et ces deux versets le confirment:

- **«Ne porte pas ta main enchaînée à ton cou (par avarice), et ne l'étend pas non plus largement, sinon tu te trouveras blâmé et chagriné»** [Coran XVII,29].

﴿وَلَا تَجْعَلْ يَدَكَ مَغْلُولَةً إِلَىٰ عُنُقِكَ وَلَا تَبْسُطْهَا كُلَّ ٱلْبَسْطِ فَتَقْعُدَ مَلُومًا مَّحْسُورًا ﴿٢٩﴾﴾

[الإسراء: ٢٩].

- **«Qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni prodigues ni avares mais se tiennent au juste milieu»** [Coran XXV,67].

﴿وَٱلَّذِينَ إِذَآ أَنفَقُوا۟ لَمْ يُسْرِفُوا۟ وَلَمْ يَقْتُرُوا۟ وَكَانَ بَيْنَ ذَٰلِكَ قَوَامًا ﴿٦٧﴾﴾

[الفرقان: ٦٧].

- La différence entre la circonspection et la pensée du mal

Le circonspect est pareil à un homme qui sort de chez lui avec ses biens et sa monture. Il évite tout chemin où se trouve un détrousseur ou tout lieu plein de maux et périls. Il pend toutes ses précautions et ses préparatifs pour obvier à tout cela, tout comme le guerrier qui s'apprête à rencontrer son émule, car son seul souci sera la délivrance.

Quant à la pensée du mal, elle est le remplissage du cœur de doute et de mauvaises conjectures au point que sa langue les traduise en paroles. Alors, les gens se méfient de lui et il se méfie d'eux. Par la suite, il y aura de la médisance, de la haine et de la calomnie. Tandis que le circonspect fréquente les gens en toute sécurité et échange avec eux les bons conseils et les actes de charité.

- La différence entre la physiognomonie et la conjecture

La conjecture tombe parfois juste et parfois mal et Allah (le Très Haut) nous a ordonnés de l'éviter, car une partie de conjectures est péché.

D'autre part, Allah (le Très Haut) loue ceux qui sont doués de la physiognomonie comme Il a dit:

- **«Voilà vraiment des preuves, pour ceux qui savent observer»** [Coran XV,75].

﴿إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَاتٍ لِّلْمُتَوَسِّمِينَ ﴿٧٥﴾﴾ [الحجر: ٧٥].

- **«Et que l'ignorant croit (les nécéssiteux) riches parce qu'ils ont honte de mendier- tu les reconnaitras à leur aspect»** [Coran II,273].

﴿يَحْسَبُهُمُ الْجَاهِلُ أَغْنِيَاءَ مِنَ التَّعَفُّفِ تَعْرِفُهُم بِسِيمَاهُمْ﴾ [البقرة: ٢٧٣].

- **«Tu les reconnaitras très certainement au ton de leur parler»** [Coran XLVII,30].

﴿وَلَتَعْرِفَنَّهُمْ فِي لَحْنِ الْقَوْلِ﴾ [محمد: ٣٠].

Car la vraie physiognomonie est accordée au cœur pur et exempt de toute souillure, l'homme est considéré comme proche d'Allah et voit par Sa lumière. Et ceci est affirmé par ce hadith divin: «Mon Serviteur ne cesse de s'approcher de Moi par les actes surérogatoires jusqu'à ce que je devienne son oreille par laquelle il entend; son œil par laquel il voit, sa main par laquelle il frappe et son pied par lequel il marche». De sa part, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) voyait de par son derrière ceux qui priaient avec lui comme s'ils étaient devant lui. Dans le récit du voyage nocturne, il leur décrit la ville de Jérusalem comme si elle était devant lui. Et en creusant la tranchée autour de Médine lors de la bataille «Al-Khandaq» il a vu les palais de Châm, les portes de Çan'a et les villes de Kisra.

On a raconté que Al-Chafé'i et Mouhammad Ben Al-Hasan étaient un jour assis dans la Mosquée sacrée. Un homme entra et, après l'avoir scruté, Qafé'i dit: «Il est un forgeron. Et l'homme de repondre, en fait j'étais un forgeron, mais maintenant je pratique la menuiserie.

Abou Sa'id Al-Kharraz raconte: «J'étais dans la Mosquée sacrée quand un homme pauvre entra ne portant que de haillons». Alors je me dis: «Un homme comme ce type- là est une charge aux gens». Alors il me regarda et dit: **«Et sachez qu'Allah sait ce qu'il y a dans vos âmes»** [Coran II,235].

﴿وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي أَنفُسِكُمْ﴾ [البقرة: ٢٣٥].

Je dus alors implorer le pardon d'Allah secrètement, et l'homme de poursuivre: **«Et c'est Lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir»** [Coran XLII,25].

﴿وَهُوَ ٱلَّذِى يَقْبَلُ ٱلتَّوْبَةَ عَنْ عِبَادِهِۦ﴾ [الشورى: ٢٥].

Tel est l'effet de la physiognomonie qui est une lumière qu'Allah jette dans le cœur du croyant qui devine des choses, et cette lumière monte à l'œil pour qu'il voie ce qu'un autre ne voit pas.



- La différence entre le conseil et la médisance

Le conseil a pour but de mettre le musulman en garde contre un innovateur ou un lentateur ou un tricheur. Tu lui donnes le bon conseil quand il te le demande. Il n'y a aucun mal à ce que tu donnes ton avis sur l'un de ceux- là. Donnons comme exemple le conseil qu'a donné le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) à Fatima Bent Qays au sujet de Mou'awya et Abou Jahem qui demandèrent sa main en mariage. Il lui dit: «Abou Jahm est un homme dur, et Mou'awya un pauvre».

Si la médisance est une sincérité envers Allah, Son Messager et Ses serviteurs musulmans, elle est considérée en tant que bonne action et un rapprochement d'Allah. Mais si elle est une atteinte à la personne de ton frère coreligionnaire, à son honneur et un dénigrement, alors elle est comme une maladie incurable et consume toutes les bonnes actions.



- La différence entre le cadeau et le pot de vin

Même s'ils ont un aspect similaire, le soudoyeur n'a pour but que renier un droit ou réaliser un faux, et il a été maudit par la bouche du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue). Et si ceci est pour repousser une injustice, alors le soudoyé seul sera maudit. Si celui qui présente un cadeau a pour but d'obtenir l'amitié ou un renseignement, ceci est admis. S'il demande une récompense, il le fait comme acte de compensation, mais s'il cherche un profit quelconque, il est alors un exigeant.

- La différence entre la patience et la dureté

La patience est un caractère acquis dont jouit l'homme. Elle consiste à retenir l'âme d'avoir peur, ou d'être effrayée ou de se plaindre. Il se contient pour ne plus se courroucer, contient sa langue de la plainte et d'empêcher ses membres de commettre l'inconvenable. Elle est la fermeté du cœur contre les sentences légales et ce qu'apporte le destin.

Quant à la dureté elle est un endurcissement du cœur qui le retient de réagir ou d'être influencé par les calamités. Et les cœurs sont de trois sortes:

1 - Un cœur sec et épais telle une main rigide ou une pierre et il ne s'émotionne pas.

2 - Un cœur mou comme l'eau et très fin. Et ces deux cœurs sont imparfaits.

3 - Un cœur pur et sensible et aussi ferme qui, grâce à ces caractères, distingue le vrai du faux. Il accepte le vrai, le garde et le défend.

Il est dit dans un hadith: «Les cœurs sont les récipients d'Allah sur la terre. Le plus aimé de Lui est le cœur le plus tendre, le plus ferme et le plus pur.

Allah (le Très Haut) a dit:

- **«Malheur donc à ceux dont les cœurs sont endurcis contre l'appel d'Allah»** [Coran XXXIX,22].

﴿فَوَيْلٌ لِّلْقَٰسِيَةِ قُلُوبُهُم مِّن ذِكْرِ ٱللَّهِ﴾ [الزمر: ٢٢].

- **«Puis, en dépit de tout cela, vos cœurs se sont endurcis; ils sont devenus comme des pierres ou même plus durs encore»** [Coran II,74].

﴿ثُمَّ قَسَتْ قُلُوبُكُم مِّنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ فَهِىَ كَٱلْحِجَارَةِ أَوْ أَشَدُّ قَسْوَةً﴾ [البقرة: ٧٤].

- **«Afin de faire, de ce que jette le Diable, une tentation pour ceux qui ont une maladie au cœur et ceux qui ont le cœur dur»** [Coran XXII,53].

﴿لِّيَجْعَلَ مَا يُلْقِى ٱلشَّيْطَٰنُ فِتْنَةً لِّلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ وَٱلْقَاسِيَةِ قُلُوبُهُمْ﴾

[الحج: ٥٣].

Dans ce dernier verset, Allah parle des cœurs déviés de la

modération: L'un à cause de sa dureté et l'autre par une maladie, et Il a fait que le diable soit leur tentateur, mais une miséricorde au troisième cœur qui est pur et qui fait une distinction entre ce que jette le diable et ce que jette l'ange, et qui devient humble en acceptant la vérité, comme il est montré à la suite du verset précité, en disant: **«Et afin que ceux à qui le savoir a été donné sachent que (le Coran) est en effet, la vérité venant de ton Seigneur, qu'ils croient alors, et que leurs cœurs s'y soumettent en toute humilité. Allah guide certes vers le droit chemin»** [Coran XII,54].

﴿وَلِيَعْلَمَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ أَنَّهُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَيُؤْمِنُوا۟ بِهِۦ فَتُخْبِتَ لَهُۥ قُلُوبُهُمْ ۗ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهَادِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٥٤﴾﴾ [الحج: ٥٤].

- La différence entre le pardon et l'humiliation

Le premier signifie le délaissement d'un droit par charité et générosité étant capable de la vengeance, à l'inverse de l'humiliation qui ne recourt pas à la vengeance par incapacité et crainte d'opprobre, ce qui est méprisable, car le vengeur juste jouit d'une situation meilleure que celle du premier. A cet égard Allah (le Très Haut) a dit: **«Et qui, atteints par l'injustice, ripostent»** [Coran XLII,39].

﴿وَٱلَّذِينَ إِذَآ أَصَابَهُمُ ٱلْبَغْىُ هُمْ يَنتَصِرُونَ ﴿٣٩﴾﴾ [الشورى: ٣٩].

Il fait leur éloge, car ils sont capables de se venger à cause de l'injustice qu'ils ont subie, mais ils ne recourent pas à la vengeance, plutôt ils se montrent indulgents et pratiquent le pardon. Il a dit à leur sujet:

- **«La sanction d'une mauvaise action est une mauvaise action (une peine) identique. Mais quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Allah. Il n'aime pas les injustes»** [Coran XLII,40].

﴿وَجَزَٰٓؤُا۟ سَيِّئَةٍ سَيِّئَةٌ مِّثْلُهَا ۖ فَمَنْ عَفَا وَأَصْلَحَ فَأَجْرُهُۥ عَلَى ٱللَّهِ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٠﴾﴾

[الشورى: ٤٠].

Si l'on objecte et dit: «Comment Il fait leur éloge alors que la vengeance et le pardon sont deux qualités contradictoires?». On répond: Il ne les loue pas à cause de leur vengeance, mais parce qu'ils pardonnent du moment qu'ils sont capables de se venger pour récupérer leur droit, en préférant le premier au deuxième. Et

ceci est un signe de la perfection de l'âme, tout comme Allah s'est loué en disant: **«Allah est Pardonneur et Omnipotent»** [Coran IV,149].

﴿فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَفُوًّا قَدِيرًا﴾ [النساء: ١٤٩].

Il est dit dans les traditions que les anges porteurs du Trône glorifient Allah par ces termes: «Ô notre Seigneur, gloire et louange à Toi, comme Tu es clément après Ton savoir; comme Tu es Pardonneur après Ton pouvoir». Et dans le même sens, Jésus (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit au Seigneur: **«Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage»** [Coran V,118].

﴿إِن تُعَذِّبْهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ وَإِن تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١١٨﴾﴾ [المائدة: ١١٨].

Ce qu'il faut retenir consiste à savoir que le pardon est l'un des caractères de l'âme apaisée et l'humiliation caractérise l'âme qui incite au mal et que la vengeance est autre chose que la défense d'un droit, et nul n'agit de la sorte que celui qui a un cœur tendre et n'attend le salaire que de son Seigneur. Tandis que l'âme instigatrice du mal n'est satisfaite qu'après assouvissement de vengeance.

- La différence entre la pureté du cœur et l'idiotie

La première provient de la connaissance du mal sans le pratiquer ni le vouloir, à l'inverse de l'idiotie qui est une ignorance des choses, et qui est un défaut. Il faut donc connaître la réalité du mal et ses moyens sans avoir l'intention de l'exercer pour avoir un corps pur.

'Omar Ben Al-Khattab (qu'Allah l'agrée) disait: «Je ne suis pas un trompeur et je ne laisse pas le fourbe me tromper». Et 'Omar jouissait de la clairvoyance et de la probité. Et dans le même sens, Allah (le Très Haut) a dit: **«Le jour où ni les biens, ni les enfants ne seront qu'une futilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain»** [Coran XXVI, 88-89].

﴿يَوْمَ لَا يَنفَعُ مَالٌ وَلَا بَنُونَ ﴿٨٨﴾ إِلَّا مَنْ أَتَى ٱللَّهَ بِقَلْبٍ سَلِيمٍ ﴿٨٩﴾﴾ [الشعراء: ٨٨ـ ٨٩].

- La différence entre la confiance et l'égotisme

La confiance est une quiétude appuyée par des signes et des

preuves auxquels s'apaise le cœur, et tant qu'ils sont forts, la confiance est plus raffermie. Et tant que le cœur s'attache à Allah et à Son amour en se fiant à Lui dans toutes les circonstances, il ne trouve refuge qu'auprès de Lui sans rien craindre des vicissitudes des temps.

Quant à l'égoïsme, il n'est que le cas de l'infatué dont le diable est son compagnon qui lui fait de fausses promesses. Il attend vainement le bien de sa part tout comme l'homme qui se trompe en croyant que le mirage est une source d'eau. Allah (le Très Haut) décrit son cas dans ce verset: «**Quant à ceux qui ont mécru, leurs œuvres sont comme un mirage dans une plaine désertique que l'assoiffé prend pour de l'eau. Puis quand il y arrive, il s'aperçoit que ce n'était rien; mais y trouve Allah qui lui règle son compte en entier, car Allah est prompt à compter**» [Coran XXIV,39].

﴿وَالَّذِينَ كَفَرُوا أَعْمَالُهُمْ كَسَرَابٍ بِقِيعَةٍ يَحْسَبُهُ الظَّمْآنُ مَاءً حَتَّىٰ إِذَا جَاءَهُ لَمْ يَجِدْهُ شَيْئًا وَوَجَدَ اللَّهَ عِندَهُ فَوَفَّاهُ حِسَابَهُ وَاللَّهُ سَرِيعُ الْحِسَابِ ﴿٣٩﴾﴾ [النور: ٣٩].

Et au sujet des leurrés et infatués, Allah (le Très Haut) a dit:

- «**Dis: «Voulez- vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien**» [Coran XVIII, 103-104].

﴿قُلْ هَلْ نُنَبِّئُكُم بِالْأَخْسَرِينَ أَعْمَالًا ﴿١٠٣﴾ الَّذِينَ ضَلَّ سَعْيُهُمْ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَهُمْ يَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ يُحْسِنُونَ صُنْعًا ﴿١٠٤﴾﴾ [الكهف: ١٠٣- ١٠٤].

Et lorsque ces gens- là seront découverts et dénoncés, ils sauraient qu'ils ne tenaient sur rien: «**et leur apparaîtra, de la part d'Allah, ce qu'ils n'avaient jamais imaginé**» [Coran XXXIX,47].

﴿وَبَدَا لَهُم مِّنَ اللَّهِ مَا لَمْ يَكُونُوا يَحْتَسِبُونَ﴾ [الزمر: ٤٧].

Il est dit: «Lorsque tu constates qu'Allah (qu'Il soit glorifié) t'accorde plus de bienfaits alors que tu ne cesses de Lui désobéir, sache qu'Il ne fait que te conduire par étapes pour te saisir, et la preuve est ce verset: «**Puis lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes donnant sur toute chose (l'abondance); et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes, et les voilà désespérés**» [Coran VI,44].

﴿فَلَمَّا نَسُوا۟ مَا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦ فَتَحْنَا عَلَيْهِمْ أَبْوَٰبَ كُلِّ شَىْءٍ حَتَّىٰٓ إِذَا فَرِحُوا۟ بِمَآ أُوتُوٓا۟ أَخَذْنَٰهُم بَغْتَةً فَإِذَا هُم مُّبْلِسُونَ ﴿٤٤﴾﴾ [الأنعام: ٤٤].

Les diables leurrent ces gens- là en les incitant à persévérer dans les péchés et en leur promettant le repentir et le pardon, jusqu'à ce que la mort leur survienne alors qu'ils se trouvent dans les pires des situations. A cet égard Allah (le Très Haut) a dit: «**Et de vains espoirs vous ont trompés, jusqu'à ce que vint l'ordre d'Allah. Et le séducteur (le diable) vous a trompés au sujet d'Allah**» [Coran LVII,14].

﴿وَغَرَّتْكُمُ ٱلْأَمَانِىُّ حَتَّىٰ جَآءَ أَمْرُ ٱللَّهِ وَغَرَّكُم بِٱللَّهِ ٱلْغَرُورُ﴾ [الحديد: ١٤].

- La différence entre l'espoir et le souhait

Il n'y a d'espoir qu'après avoir déployé tous les efforts et consumé toutes les forces pour obtenir la réussite. Tandis que le souhait est une suggestion de l'âme qu'on peut obtenir ce que l'on désire sans recourir à aucun moyen pour l'avoir.

Allah (le Très Haut) a dit: «**Certes, ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ceux- là espèrent la miséricorde d'Allah**» [Coran II,218].

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ أُو۟لَٰٓئِكَ يَرْجُونَ رَحْمَتَ ٱللَّهِ﴾ [البقرة: ٢١٨].

Et Allah par ce verset a dissipé l'espoir des autres. Mais les dupes ont dit que Les désespérés de la miséricorde d'Allah sont ceux qui enfreignent Ses ordres, n'observent pas Ses interdits, font ce qui courrouce Allah sans pratiquer ce qui Le rend satisfait d'eux. Ce ne sont que des paroles erronées qui proviennent de l'egotisme. Car l'espoir n'est consacré qu'à celui dont le cœur est rempli de foi en Allah et au Jour dernier. La promesse d'Allah du Paradis et de l'honneur paraît devant lui et il s'attache et croit à elle. Il craint de manquer le Paradis et les actes qui l'empêchent de l'obtenir. Il est pareil à un homme qui demande la main d'une femme qui jouit d'un rang noble. Et quand le jour de la signature du contrat de mariage arrive, les nobles et l'élite parmi les gens le convoquent. Alors il se lave, porte les plus beaux habits, fait sa toilette, se coupe les cheveux et se parfume, puis il se rend à la

maison de sa fiancée en évitant tout ce qui le salit même la fumée et la poussière. Quand il y arrive, le maître de la maison l'accueille et lui donne une place très confortable pour s'asseoir où il sera la cible des yeux de ceux qui seront présents. Si, chemin faisant, il avait passé par les dépotoirs et les lieux immondices et sali ses vêtements, le concierge de la maison, le ferait retourner chez lui déçu et désespéré. Le premier est celui qui aspire et le deuxième celui qui fait des souhaits.

En vérité, celui qui espère est le croyant qui ne vise que le Paradis et ce qu'Allah lui a préparé comme bonne récompense. Il désire la vie future et fait tous ses efforts pour y tendre. Voilà celui dont le zèle sera reconnu. Son cœur est celui du peureux. Il ne laisse pas son âme assouvir ses passions et fuit le diable en émigrant vers Allah. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a parlé de la foi et dit qu'elle comporte plusieurs branches ainsi que des œuvres apparentes et cachées. Il a dit aussi que le vrai émigré est celui qui s'abstient de commettre ce qu'Allah a interdit, et le vrai combattant est celui qui lutte contre sa propre âme en pensant à Allah.

Quant aux souhaits, ils sont le capital des gens en faillite. Ils font sortir ces souhaits en forme d'espoir, d'un cœur occupé par les passions et ignorant. En vérité ces souhaits ne sont que des suggestions de l'âme qui les jette au cœur. Allah (le Très Haut) a dit: «**Ceci ne dépend ni de vos désirs ni des désirs des gens du Livre. Quiconque fait du mal sera rétribué pour cela, et ne trouvera en sa faveur, hors d'Allah, ni allié ni secoureur**» [coran IV,123].

﴿لَّيْسَ بِأَمَانِيِّكُمْ وَلَآ أَمَانِيِّ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ مَن يَعْمَلْ سُوٓءًا يُجْزَ بِهِۦ وَلَا يَجِدْ لَهُۥ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿١٢٣﴾﴾ [النساء: ١٢٣].

- La différence entre le fait de raconter les bienfaits d'Allah et la fierté de leur possession

Celui qui raconte les bienfaits d'Allah ne fait que parler des quelques unes des Epithètes d'Allah, de Sa générosité et Sa charité en Lui rendant grâce, en les racontant et manifestant sa reconnaissance. Ainsi il pousse son âme à en demander davantage de Lui seul.

Quant à la fierté de les avoir, elle consiste à se montrer plus puissant que les autres et le plus favorisé parmi eux. Ainsi il abuse de ses richesses pour soumettre les gens à son autorité et les asservir.

Dans ce sens, Al-Nou'man Ben Bachir a dit: «Le diable a des embûches et des pièges et parmi eux l'abus des bienfaits d'Allah pour maltraiter les gens et s'enorgueillir sur eux.

- La différence entre la joie du cœur et celle de l'âme

La joie par Allah en Le bien connaissant, L'aimant et croyant à Ses paroles, provient du cœur. Car Allah (le Très Haut) a dit: «**Et ceux à qui Nous avons déjà donné le Livre se réjouissent de ce qu'on a fait descendre vers toi**» [Coran XIII,36].

﴿وَٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَفْرَحُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ﴾ [الرعد: ٣٦].

Si c'était le cas des gens du Livre, les amis d'Allah, ceux qui suivent Son Messager (qu'Allah le bénisse et le salue) auraient plus de droit de s'en réjouir et Allah (le Très Haut) a dit: «**Et quand une sourate est révélée, il en est parmi eux qui dit: «Quel est celui d'entre vous dont elle fait croître sa foi». Quant aux croyants, elle fait certes croître sa foi, et ils s'en réjouissent**» [Coran IX,124].

﴿وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ فَمِنْهُم مَّن يَقُولُ أَيُّكُمْ زَادَتْهُ هَٰذِهِۦٓ إِيمَٰنًا فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَزَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَهُمْ يَسْتَبْشِرُونَ ﴿١٢٤﴾﴾ [التوبة: ١٢٤].

Hilal Ben Yassaf a dit: «La grâce et la miséricorde d'Allah sur vous sont l'Islam vers lequel Il vous a guidés. Le Coran qu'Il vous a enseigné vaut mieux pour vous que l'or et l'argent que vous thésaurisez».

Voilà la joie du cœur qui émane de la foi et l'homme en sera rétribué, car sa joie est une manifestation de sa satisfaction. Et cette joie est fonction de l'amour d'Allah, étant donné que l'on ne se réjouit que lorsque on aura obtenu ce que l'on désire. Donc, la joie par Allah, Ses noms et Ses épithètes, par Son Messager; Sa sunna et ses paroles, tout cela n'est que la foi pure qui est le meilleur don.

La joie de la vie future et la rencontre d'avec Allah n'est pas

moins grande que celle d'avoir obtenu dans la vie présente. Il en est encore une autre joie de ce qu'Allah accorde à l'homme en s'acquittant de Ses droits avec toute sincérité, se fiant à Lui, Le craignant et espérant tout de Lui. Il en est aussi une autre joie qui est la plus étonnante et la plus précieuse, qui est celle du repentir quand il est agréé d'Allah et nulle autre, ne lui est égale. A cet égard, le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) a dit: «Allah se réjouit du repentir de Son serviteur plus qu'un homme se trouvant dans une terre déserte, ayant sa monture qui portait sa nourriture et sa boisson. Cet homme s'endormit, et quand il s'éveilla, il trouva que sa monture l'avait quitté emportant toute sa provision. Il la rechercha mais en vain. Comme il éprouva une soif excessive, il se dit: «Je retourne à la place que j'occupais et je rendormis jusqu'à ce que la mort me survienne. Alors il posa sa tête sur sa main, attendant la mort. Il fut réveillé ensuite pour trouver sa monture devant lui. Allah se réjouit du repentir de Son serviteur plus que cet homme qui a retrouvé sa monture et ses provisions». Mais notons que l'on ne peut pas parvenir à ce repentir que d'après tant d'épreuves, de difficultés et du militantisme».

Cependant, la joie la plus intense est celle qu'on éprouve lors de la mort quand les anges viennent au croyant pour lui annoncer sa rencontre avec Allah. Et l'ange de la mort recueille son âme en lui disant: «Ô âme bonne, sors pour avoir du repos et de la grâce, et rencontrer un Seigneur satisfait de toi: **«Ô toi, âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée, entre donc parmi Mes serviteurs; et entre dans Mon Paradis»** [Coran LXXXIX, 28-30].

﴿يَٰٓأَيَّتُهَا ٱلنَّفْسُ ٱلْمُطْمَئِنَّةُ ﴿٢٧﴾ ٱرْجِعِىٓ إِلَىٰ رَبِّكِ رَاضِيَةً مَّرْضِيَّةً ﴿٢٨﴾ فَٱدْخُلِى فِى عِبَٰدِى ﴿٢٩﴾
وَٱدْخُلِى جَنَّتِى ﴿٣٠﴾﴾ [الفجر: ٢٨- ٣٠].

Cette âme sera élevée au ciel comme nous en avons déjà parlé. Si l'homme n'avait que cette joie, elle lui aurait suffi des autres.

- La différence entre la tendresse du cœur et l'émotion violente

L'émotion violente est une faiblesse dans l'âme et une peur dans le cœur, et les deux sont suppléées par la cupidité et

l'ambition, et elles émanent de la faible foi au destin. Or, quand on sait que tout ce qui est prédestiné arrivera indubitablement, cette crainte sera considérée comme un deuxième malheur. A ce propos, Allah (le Très Haut) a dit: **«Afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné»** [Coran LVII,23].

﴿لِّكَيْلَا تَأْسَوْا عَلَىٰ مَا فَاتَكُمْ وَلَا تَفْرَحُوا بِمَا آتَاكُمْ﴾ [الحديد: ٢٣].

Mais ceci ne contredit pas la tendresse du cœur qui émane de la miséricorde. Or Allah (qu'Il soit glorifié) fait miséricorde à ceux parmi Ses serviteurs qui font miséricorde. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) avait le cœur le plus tendre et pourtant il ne s'émotionnait pas violemment. Car cette émotion ne se trouve que dans un cœur malade enveloppé par la fumée de l'âme qui incite au mal, elle le rétrécit et obstrue tous les chemins de l'au- delà. Ce cœur devient emprisonné dans la prison des passions et celle âme. Comme cette prison est étroite et obscure, ce cœur s'émotionne et éprouve de la peur au moindre malheur qu'il subit sans pouvoir l'endurer. Mais une fois ce cœur rempli par la lumière de la foi et de la certitude et aussi par l'amour d'Allah, il devient tendre et la pitié et la miséricorde l'envahissent. Alors il fait pitié à tout proche et musulman, même à la fourmi dans son trou et à l'oiseau dans son nid.

Il est dit dans la tradition:

- «Celui qui n'est pas miséricordieux envers les autres, on ne l'est plus envers lui».

- «Faites miséricorde à ceux qui sont sur la terre afin que celui au ciel vous fasse miséricorde».

- «Les habitants du Paradis sont ces trois: Un gouverneur équitable et bienfaiteur; un homme au cœur tendre qui a pitié envers tout proche et musulman; et un homme chaste et probe qui a une nombreuse famille».

- La différence entre la haine et la rancune

La haine est la vive hostilité qui porte à souhaiter ou à faire du mal à quelqu'un, et ce sentiment ne quitte jamais le cœur.

Tandis que la rancune est le ressentiment qu'on garde d'une injustice, alors l'âme porte l'homme à écarter ce mal ou cette injustice. Une autre différence: La haine ne quitte pas facilement le cœur, tandis que la rancune est à l'inverse et ne perdure pas.

- La différence entre la compétition et la jalousie

La compétition consiste à prendre l'initiative pour se perfectionner et affronter l'émule, jusqu'à ce que tu l'égales ou le dépasses. Elle émane de la grandeur d'âme et de la haute considération. A cet égard, Allah (le Très Haut) a dit: **«Que ceux qui la convoitent entrent en compétition (pour l'acquérir)»** [Coran LXXXIII,26].

﴿وَفِي ذَٰلِكَ فَلْيَتَنَافَسِ ٱلْمُتَنَافِسُونَ﴾ [المطففين: ٢٦].

Les compagnons du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) entraient en compétition dans les actes du bien et trouvaient un grand plaisir en y participant. De sa part, Allah commande aux gens de faire cela et les encourage, comme on le constate dans ces versets:

- **«Rivalisez donc dans les bonnes œuvres»** [Coran II,148].

﴿فَٱسْتَبِقُوا۟ ٱلْخَيْرَٰتِ﴾ [البقرة: ١٤٨].

- **«Hâtez- vous vers un pardon de votre Seigneur ainsi qu'à un Paradis aussi large que le ciel et la terre»** [Coran LVII,21].

﴿سَابِقُوٓا۟ إِلَىٰ مَغْفِرَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَجَنَّةٍ عَرْضُهَا كَعَرْضِ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ﴾ [الحديد: ٢١].

'Omar Ben Al-Khattab (qu'Allah l'agrée) entrait en compétition avec Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) pour faire les actes de bien, mais chaque fois Abou Bakr devançait 'Omar jusqu'à ce qu'il fut élu calife. Alors 'Omar s'écria: «Désormais je n'entrerai plus en compétition avec toi».

Quant à la jalousie, elle est un caractère méprisable qui n'apporte aucun bien. L'âme envieuse jalouse celui qui a acquis les biens et les mérites au point de souhaiter la disparition de tout cela pour qu'il soit égal à lui dans l'indigence. Et Allah affirme ceci dans ces versets:

- **«Ils aimeraient vous voir mécréants comme ils ont mécru alors vous seriez tous égaux»** [Coran IV,89].

﴿وَدُّوا۟ لَوْ تَكْفُرُونَ كَمَا كَفَرُوا۟ فَتَكُونُونَ سَوَآءً﴾ [النساء: ٨٩].

- **«nombre de gens du Livre aimeraient par jalousie de leur part, pouvoir vous rendre mécréants après que vous ayez cru. Et après que la vérité s'est manifestée à eux»** [Coran II,109].

﴿وَدَّ كَثِيرٌ مِّنْ أَهْلِ الْكِتَابِ لَوْ يَرُدُّونَكُم مِّن بَعْدِ إِيمَانِكُمْ كُفَّارًا حَسَدًا مِّنْ عِندِ أَنفُسِهِم مِّن بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ﴾ [البقرة: ١٠٩].

Le jaloux est l'ennemi des bienfaits en souhaitant les avoir à la place de celui dont il est favorisé. Il le concourt pour les avoir et pour qu'il soit supérieur à lui. Mais les âmes vertueuses profitent de la compétition pour acquérir les mérites du bien.

On donne parfois l'appellation: Jalousie à la compétition louable en nous basant sur les dires du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue): «On ne doit être envieux que dans deux circonstances: Quand on voit un homme qui a reçu d'Allah le Coran et le récite à tous les moments du jour, à tous les instants de la nuit, ou un homme à qui Allah a donné une fortune et qui la dépense à tous les moments du jour, à tous les instants de la nuit». C'est une jalousie de compétition qui émane d'une âme vertueuse dans le but d'imiter les gens du bien.

- La différence entre l'amour de l'autorité et l'amour du commandement d'appeler à Allah

Elle est pareille à la différence entre l'exaltation de la déité et d'être sincère envers Lui, et entre l'exaltation de l'âme pour se perfectionner. Car celui qui conseille les autres d'être sincères envers Allah et qui L'aime, aime aussi que les autres obéissent à Allah sans Lui désobéir, que Sa Parole soit la plus haute et que la religion soit entièrement à Allah, qu'on exécute Ses ordres et s'abstienne de Ses interdits. Cet homme- là est sincère dans sa servitude à Allah et dans son appel des autres à Allah. Il aime être un guide dans la religion et demande à son Seigneur de faire de lui un guide aux pieux pour l'imiter comme il a, lui- même, incité les pieux. Si cet homme qui appelle à Allah aime être respecté et aimé des autres, et aussi d'être obéi pour l'imiter en suivant la tradition du Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) par ses soins, tout cela ne lui causera aucun mal, plutôt on fait son éloge. C'est

pour cela qu'Allah (qu'Il soit glorifié) a choisi pour Lui- même certains parmi Ses serviteurs en faisant leur éloge et leur réservant la plus grande récompense quand ils le rencontreront. Il a dit en parlant d'eux: **«Et qui disent: «Seigneur, donne- nous en nos épouses et nos descendants, la joie des yeux, et fais de nous un guide pour les pieux»** [Coran XXV,74].

﴿وَٱلَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَا هَبْ لَنَا مِنْ أَزْوَٰجِنَا وَذُرِّيَّٰتِنَا قُرَّةَ أَعْيُنٍ وَٱجْعَلْنَا لِلْمُتَّقِينَ إِمَامًا ﴿٧٤﴾﴾ [الفرقان: ٧٤].

L'imam de la prière et ceux qui prient derrière lui se sont accordés dans l'obéissance à Allah en Lui demandant à les aider pour obtenir Sa satisfaction. Et ceci exige de leur part la patience et la certitude comme il est dit dans ce verset: **«Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets»** [Coran XXXII,24].

﴿وَجَعَلْنَا مِنْهُمْ أَئِمَّةً يَهْدُونَ بِأَمْرِنَا لَمَّا صَبَرُوا۟ وَكَانُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا يُوقِنُونَ ﴿٢٤﴾﴾ [السجدة: ٢٤].

Quant à la recherche de l'autorité et du pouvoir, ceux qui les convoitent ont pour but principal la réalisation de leurs projets comme la supériorité sur la terre, d'être obéis, aimés et aidés des gens pour l'obtention de ce qu'ils désirent malgré qu'ils les ont soumis à leur autorité. Et tout ceci entraîne l'injustice, la haine et la sédition, toutefois sans observer les droits d'Allah. Mais, Malheureusement, tout ceci ne sera réalisé que par cela et par la corruption. Et dans l'au- delà ces chefs seront piétinés par les croyants pour les humilier comme ils les ont humiliés dans le bas monde.

- La différence entre l'amour par ou en vue d'Allah et l'amour avec Allah

Chaque individu est tenu de distinguer l'un de l'autre. Car l'amour par Allah émane de la foi complète, tandis que l'autre amour n'est qu'une sorte d'association.

L'amour d'un aimant suit l'amour d'Allah, et lorsque l'amour d'Allah est ancré dans le cœur d'un homme, il aime ce qu'Allah

aime, tout comme il aime Ses messagers, prophètes, anges et amis, parce qu'Allah aime tous ceux- là. Par la suite, il déteste ce qu'Allah déteste. Le signe de cet amour et cette détestation est que l'homme n'aime pas celui qu'Allah déteste même s'il lui a rendu un service quelconque ou lui a comblé un besoin. Et cet amour en vue d'Allah ne sera pas transformé en une détestation s'il subit de la part de l'aimé un préjudice ou un mal quelconque, soit par inadvertance ou de propos délibéré. Or la religion se repose sur quatre bases: Un amour, une détestation, une exécution et un délaissement. Lorsque l'homme aime, déteste, exécute et délaisse en vue d'Allah, sa foi est complète. Quant à l'amour avec Allah, il est de deux sortes:

1 - Celui qui conteste l'unicité d'Allah et qui est une association, comme l'amour des polythéistes pour leurs idoles. A ce sujet, Allah (le Très Haut) a dit: **«Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah»** [Coran II,165].

﴿وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ﴾ [البقرة: ١٦٥].

Cet amour qui est un pur polythéisme, Allah ne le pardonne point, et la foi n'est plus complète que lorsqu'on déteste ces idoles et ces égaux à Allah. Même il faut lutter contre lui, et c'est pour cela qu'Allah a envoyé Ses messagers et fait descendre Ses Livres.

2 - L'amour des choses qu'Allah a enjolivées aux gens et que ceux- ci les convoitent, tels que: Les femmes, les enfants, l'amoncellement de l'or et de l'argent, les chevaux marqués, le bétail et les champs. Cet amour est pareil à celui d'un affamé pour la nourriture ou l'assoiffé pour l'eau, et c'est bien l'amour d'un passionné. Mais si l'homme aime ces biens pour parvenir à l'amour d'Allah et à Sa satisfaction, il ne commet aucun péché, plutôt il en sera récompensé et à condition que l'amour de ce qu'Allah aime soit préféré à toutes ces choses- là. Il est vrai que le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) aimait les femmes, comme il est dit dans un hadith, mais ces femmes étaient pour lui un appui et une aide pour l'amour d'Allah et la divulgation du Message.

- La différence entre la confiance en Allah et l'impuissance

Se fier à Allah est un acte du cœur et une manifestation de la servitude, en mettant toute la confiance en Lui, en se refugiant auprès de lui et se montrant satisfait de ce qu'Il a décrété. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) était le meilleur de ceux qui se fiaient à Allah et pourtant il portait son heaume et son bouclier dans les combats contre les associateurs. Il s'était retiré dans la grotte trois jours en se fiant à la cause et non pas au moyen.

Quant à l'impuissance, elle consiste à rendre nul l'un et l'autre. Ou l'un d'eux. Ou bien il rend le moyen nul, par impuissance, prétendant que ceci est une confiance en Allah. Ou bien il recourt au moyen en s'y appuyant et oubliant celui qui le lui a facilité. Si celui- ci lui vient à l'esprit il ne se tient pas avec lui ni son cœur ne s'attache pas fermement à lui, alors son cœur sera avec Allah et son corps avec le moyen. Dans ce cas sa confiance sera une impuissance et vice versa.

A ce sujet les gens se sont répartis en deux groupes. Le premier rend nul le moyen pour sauvegarder la confiance, et l'autre fait l'inverse. Cependant un autre groupe se tient au juste milieu et constate que la vraie confiance ne se complète pas sans recourir au moyen, alors il se fie à Allah par le même moyen. Celui qui rend nul le moyen prétendant qu'il se fie à Allah, il est leurré et trompé et ne fait que des souhaits. Il est pareil à celui qui rend nuls le mariage et la cohabitation avec les captives en espérant avoir un enfant sans eux en se fiant à Allah, ou bien il est pareil à celui qui laisse le manger et le boire pour être rassasié par la confiance.

Donc la confiance est pareille à l'espoir et l'impuissance au souhait.

Car la réalité de la confiance consiste à prendre Allah comme protecteur et garant, tout comme quelqu'un qui charge son mandataire de s'occuper de toutes ses affaires en se fiant à sa loyauté et ses expériences. Allah (qu'Il soit glorifié) a ordonné à Son serviteur d'user de captation en lui garantissant qu'Il fera

sortir de sa ruse ce qui pourra le réformer. Par exemple Il lui ordonna de labourer la terre et de la semer en y cherchant ses biens, comme Il les lui a destinés d'après Sa sagesse et que son cœur ne se soit attaché qu'à Lui, en le mettant en garde s'il met sa confiance en un autre et l'informant qu'Il est le vrai solvable qui remplit cette garantie. Le vrai impuissant est celui qui ne tient pas compte de tout cela, s'adonne à l'indolence disant que les biens recherchent leur propriétaire tout comme le terme le recherche. Il dit aussi: «Ce qui m'est destiné je l'aurai malgré ma faiblesse et je ne l'obtiendrai pas en vertu de ma force. A celui- là on répond: «Tout ceci est vrai. Mais comment le sais- tu si cela sera grâce à tes efforts ou aux efforts d'un autre que toi?. Si c'était grâce à tes efforts quelle serait la raison? Et si cela t'est inconnu, comment es-tu sûr qu'il t'est prédestiné gratuitement sans aucun effort? Combien des choses as- tu réalisées par tes propres efforts et sont devenues la part d'un autre que toi, et vice versa? Tel est ce que ton âme t'a suggéré et que tu dois l'écarter ainsi que ses causes et ses effets même les causes de l'entrée au Paradis et la delivrance de l'Enfer vas-tu les suspendre sous prétexte de te fier à Allah seulement ou bien les prendre en considération avec cette confiance?.

On trouve, certes, sur la terre, l'homme qui s'est adonné à Allah seul ayant confiance et espoir en Lui. Cependant, son cœur se trouve à l'étroit sans pouvoir exercer aucun moyen (d'acquisition). Ainsi il ne rend pas ce moyen inefficace mais il préfère à lui la confiance en Allah qui lui assure l'obtention des biens. Son cas est meilleur que celui dont l'acquisition est sa seule préoccupation sans penser à Allah ni se fier à Lui. Mais le cas idéal consiste à réunir les deux, qui était celui des messagers et prophètes, à savoir que Zakaria était un menuisier et Allah a ordonné à Noé de fabriquer l'arche.

- La différence entre la prévoyance et la suggestion

La prévoyance consiste à s'enquêter du comportement du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) et de ses compagnons

pour les imiter sans toutefois exagérer ni rien manquer, et elle est telle qu'Allah agrée.

Quant à la suggestion, elle est l'innovation des choses qui contredit les traditions que ni le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) ni ses compagnons n'ont pas pratiquée. Donnons comme exemple l'homme qui, au cours de ses ablutions, se lave un membre plus de trois fois croyant que cela sera plus parfait. Mais, en fait, il ne fait que gaspiller l'eau, ou qui lave son habit propre par mesure de précaution.

- La différence entre l'inspiration de l'ange et la récitation du diable

Tout ce que l'homme reçoit comme inspiration- ou révélation et conforme à ce qu'a apporté le Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue) pour obtenir la satisfaction d'Allah, ceci lui provient de l'ange, et tout ce qui le contredit, il lui provient du diable qui le lui dicte. Le premier procure une lumière au cœur et dilate la poitrine de l'homme surtout quand il possède un cœur pur et éclairé par la lumière d'Allah, à l'inverse du deuxième qui cause la perplexité au cœur sombre et touché par le diable.

- La différence entre l'économie et le manquement

L'économie est le fait de se tenir au juste milieu entre la parcimonie et le gaspillage qui sont deux choses opposées. A cet égard, Allah (le Très Haut) a dit:

- **«Qui, lorsqu'ils depensent, ne sont ni prodigues ni avares mais se tiennent au juste milieu»** [Coran XXV,67].

﴿وَالَّذِينَ إِذَا أَنفَقُوا لَمْ يُسْرِفُوا وَلَمْ يَقْتُرُوا وَكَانَ بَيْنَ ذَٰلِكَ قَوَامًا ﴿٦٧﴾﴾

[الفرقان: ٦٧].

- **«Ne porte pas ta main enchaînée à ton cou (par avarice), et ne l'étend pas non plus largement»** [Coran XVII,29].

﴿وَلَا تَجْعَلْ يَدَكَ مَغْلُولَةً إِلَىٰ عُنُقِكَ وَلَا تَبْسُطْهَا كُلَّ الْبَسْطِ﴾ [الإسراء: ٢٩].

- **«Et mangez et buvez; et ne commettez pas d'excès»** [Coran VII,31].

﴿وَكُلُوا وَاشْرَبُوا وَلَا تُسْرِفُوٓا۟﴾ [الأعراف : ٣١].

La sunna appelle à se maintenir dans la bonne voie entre l'innovation et l'exagération en pratiquent la religion d'Allah, et les efforts doivent tendre à être modéré. Or l'incitation du diable est double: Soit l'exagération en outrepassant les mesures, soit au manquement aux devoirs, qui sont deux vices, et Allah ne commande ni l'un ni l'autre, plutôt il faut suivre les enseignements du Prophète (qu'Allah le bénisse et le salue).

- La différence entre le conseil et la réprimande

Le conseil est un acte de bien qu'on avance à un homme par pitié de lui, et qui émane d'une tendresse et d'une compassion. Ce sera comme un médecin savant qui traite un malade avec douceur en supportant le mauvais caractère du malade et sa méchanceté. Il use de la bonté pour lui donner le médicament convenable.

Quant au blâmeur qui réprimande un autre, il n'a pour but que de l'avilir et de l'humilier en lui adressant les reproches et les blâmes, même s'il paraît comme un conseiller.

Une autre différence entre le conseiller et le blâmeur, c'est que le premier n'est pas considéré comme un ennemi même si le conseillé n'accepte pas son avis ou son conseil. Car le conseiller n'attend sa rétribution que d'Allah. Il ne montre pas non plus les vices du conseillé devant les gens.

- La différence entre l'initiative et la hâte

Prendre l'initiative signifie saisir l'occasion pour faire quelque chose sans l'ajourner, c'est à dire au moment opportun. Donc il ne faut pas la faire avant son moment ni après avoir raté l'occasion. Quant à la hâte elle consiste à prendre une chose avant son terme et par cupidité comme l'homme qui cueille un fruit avant son mûrissage. C'est pourquoi on considère que la hâte provient du diable, et une légèreté de l'homme qui émane d'un tempérament fougueux qui l'empêche d'être raffermi et indulgent.

- La différence entre l'information et la plainte

Cette différence existe malgré la ressemblance des deux cas. L'informateur vise à montrer un cas précis à un autre ou à le mettre en garde contre une chose répugnée dans laquelle il est tombé. Dans ce cas il est considéré en tant qu'un conseiller sincère, surtout quand il lui explique son cas en détail. On a rapporté qu'un homme vint trouver Al-Ahnaf pour se plaindre d'une chose. Il lui répondit: «Ô fils de mon frère, j'ai été atteint par la cécité depuis tant et tant d'années et je n'ai mis personne au courant de mon cas». En lui montrant son état, il n'a voulu que le pousser à l'imiter, et en supportant et endurant un mal quelconque, peut- être on en sera rétribué.

Mais la plainte est démunie de tout but et n'est qu'un moyen pour manifester son mécontentement. Et la plainte à Allah (qu'Il soit glorifié) est une demande de compassion et de miséricorde comme les dires de job (Ayoub): «**Et Job, quand il implora son Seigneur: «Le mal m'a touché. Mais Toi, Tu es le plus miséricordieux des miséricordieux»** [Coran XXI,83],

﴿وَأَيُّوبَ إِذْ نَادَىٰ رَبَّهُۥٓ أَنِّى مَسَّنِىَ ٱلضُّرُّ وَأَنتَ أَرْحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿٨٣﴾﴾

[الأنبياء: ٨٣].

et aussi les dires de Jacob: «**Je ne me plains qu'à Allah de mon déchirement et de mon chagrin»** [Coran XII,86].

﴿قَالَ إِنَّمَآ أَشْكُوا۟ بَثِّى وَحُزْنِىٓ إِلَى ٱللَّهِ﴾ [يوسف: ٨٦].

Après l'échec de sa mission à Taëf, le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) implora Allah (le Très Haut) en ces termes: «Seigneur, je me plains auprès de Toi de la faiblesse de mes forces, du manque de mes moyens et de mon humiliation devant les gens. Ô le plus miséricordieux des miséricordieux. Tu es le Seigneur des faibles (ou impuissants) et Tu es mon Seigneur. A qui me confies- tu? A une personne lointaine qui m'accueillera avec rudesse, ou à un ennemi qui me dominera? Tant que Tu n'es pas courroucé contre moi, je n'en ferai pas cas. Mais une préservation de Ta part est toujours plus agréable. Je demande protection auprès de la lumière et Ton visage par laquelle s'illuminent les

ténèbres et s'arrange l'affaire d'ici- bas et de l'au- delà, contre Ta colère qui descendrait ou contre ton irritation qui s'installerait chez moi. Je demande Ton pardon jusqu'à ce que Tu sois content. Il n'y a de force ni puissance si ce n'est qu'en Toi». La plainte à Allah (qu'Il soit glorifié) ne contredit pas la patience comme Allah a dit en parlant de Job: **«Nous l'avons trouvé endurant. Quel bon serviteur! Sans cesse il se repentait»** [Coran XXXVIII,44].

﴿إِنَّا وَجَدْنَٰهُ صَابِرًا نِّعْمَ ٱلْعَبْدُ إِنَّهُۥٓ أَوَّابٌ﴾ [ص: ٤٤].

Donc, quand on se plaint d'un mal ou d'un malheur à Allah (le Très Haut), on doit manifester la patience et l'endurance en l'implorant avec humilité et espoir.

- Sous- chapitre

Nous avons cité toutes ces différences afin que les gens puissent discerner entre le bien et le mal, le vrai et le faux etc... Ce discernement qui est mentionné dans le Coran sous différentes appellations et dans des différentes circonstances, et l'homme intelligent peut s'en suffire. Or, toute la religion est à Allah et Son Livre est un Discernement; et le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a ditingué les gens les uns des autres selon leur foi.

Au sujet des pieux, Allah (le Très Haut) a dit: **«Ô vous qui croyez! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal)»** [Coran VIII,29].

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِن تَتَّقُواْ ٱللَّهَ يَجْعَل لَّكُمْ فُرْقَانًا﴾ [الأنفال: ٢٩].

Et au jour de la bataille de Badr, Allah a donné le nom: «Le jour du discernement». Car en ce jour- là, Il a distingué Ses amis de Ses ennemis. Or toute la guidée est un discernement. Quant à l'égarement, il est la réunion des deux choses, comme les associateurs ont réuni l'adoration et l'amour d'Allah à l'adoration et l'amour des idoles, ainsi entre ce qu'Il aime et agrée, et entre ce qu'Il a prédestiné et décrété, quand ils ont dit: **«Le commerce est tout à fait comme l'intérêt (l'usure)»** [Coran II,275].

﴿إِنَّمَا ٱلْبَيْعُ مِثْلُ ٱلرِّبَوٰاْ﴾ [البقرة: ٢٧٥].

Ils ont considéré aussi la bête morte comme celle qui est

immolée légalement en disant: «Comment devons- nous manger de ce que nous avons tué de nos mains et non pas de ce qu'Allah a tué?».

Les clairvoyants sont certes les gens du discernement, et ceci provient d'une lumière qu'Allah jette dans le cœur de qui Il veut parmi Ses Serviteurs pour éviter tout ce qu'il prête au doute, car: **«Celui qu'Allah prive de lumière n'a aucune lumière»** [Coran XXIV,40].

﴿وَمَن لَّمْ يَجْعَلِ ٱللَّهُ لَهُۥ نُورًا فَمَا لَهُۥ مِن نُّورٍ﴾ [النور: ٤٠].

De ce qui précède, nous avons voulu montrer les états de l'âme apaisée; l'âme instigatrice et l'âme qui blâme qui sont en fait une seule âme, par quoi elles se distinguent et les points communs; cette même âme qui peut être l'une ou l'autre selon l'intention et le but.

Nous implorons, Allah (qu'Il soit glorifié) de nous accorder une âme apaisée qui Le craint et Le désire, et nous demandons la protection auprès de lui contre le mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres, et que nous ne soyons point du nombre de ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien».

ténèbres et s'arrange l'affaire d'ici- bas et de l'au- delà, contre Ta colère qui descendrait ou contre ton irritation qui s'installerait chez moi. Je demande Ton pardon jusqu'à ce que Tu sois content. Il n'y a de force ni puissance si ce n'est qu'en Toi». La plainte à Allah (qu'Il soit glorifié) ne contredit pas la patience comme Allah a dit en parlant de Job: **«Nous l'avons trouvé endurant. Quel bon serviteur! Sans cesse il se repentait»** [Coran XXXVIII,44].

﴿إِنَّا وَجَدْنَٰهُ صَابِرًا نِّعْمَ ٱلْعَبْدُ إِنَّهُۥٓ أَوَّابٌ﴾ [ص: ٤٤].

Donc, quand on se plaint d'un mal ou d'un malheur à Allah (le Très Haut), on doit manifester la patience et l'endurance en l'implorant avec humilité et espoir.

- Sous- chapitre

Nous avons cité toutes ces différences afin que les gens puissent discerner entre le bien et le mal, le vrai et le faux etc... Ce discernement qui est mentionné dans le Coran sous différentes appellations et dans des différentes circonstances, et l'homme intelligent peut s'en suffire. Or, toute la religion est à Allah et Son Livre est un Discernement; et le Messager d'Allah (Qu'Allah le bénisse et le salue) a ditingué les gens les uns des autres selon leur foi.

Au sujet des pieux, Allah (le Très Haut) a dit: **«Ô vous qui croyez! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal)»** [Coran VIII,29].

﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِن تَتَّقُواْ ٱللَّهَ يَجْعَل لَّكُمْ فُرْقَانًا﴾ [الأنفال: ٢٩].

Et au jour de la bataille de Badr, Allah a donné le nom: «Le jour du discernement». Car en ce jour- là, Il a distingué Ses amis de Ses ennemis. Or toute la guidée est un discernement. Quant à l'égarement, il est la réunion des deux choses, comme les associateurs ont réuni l'adoration et l'amour d'Allah à l'adoration et l'amour des idoles, ainsi entre ce qu'Il aime et agrée, et entre ce qu'Il a prédestiné et décrété, quand ils ont dit: **«Le commerce est tout à fait comme l'intérêt (l'usure)»** [Coran II,275].

﴿إِنَّمَا ٱلْبَيْعُ مِثْلُ ٱلرِّبَوٰاْ﴾ [البقرة: ٢٧٥].

Ils ont considéré aussi la bête morte comme celle qui est

immolée légalement en disant: «Comment devons- nous manger de ce que nous avons tué de nos mains et non pas de ce qu'Allah a tué?».

Les clairvoyants sont certes les gens du discernement, et ceci provient d'une lumière qu'Allah jette dans le cœur de qui Il veut parmi Ses Serviteurs pour éviter tout ce qu'il prête au doute, car: **«Celui qu'Allah prive de lumière n'a aucune lumière»** [Coran XXIV,40].

﴿وَمَن لَّمْ يَجْعَلِ ٱللَّهُ لَهُۥ نُورًا فَمَا لَهُۥ مِن نُّورٍ﴾ [النور: ٤٠].

De ce qui précède, nous avons voulu montrer les états de l'âme apaisée; l'âme instigatrice et l'âme qui blâme qui sont en fait une seule âme, par quoi elles se distinguent et les points communs; cette même âme qui peut être l'une ou l'autre selon l'intention et le but.

Nous implorons, Allah (qu'Il soit glorifié) de nous accorder une âme apaisée qui Le craint et Le désire, et nous demandons la protection auprès de lui contre le mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres, et que nous ne soyons point du nombre de ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien».

INDEX

INTRODUCTION 3

1^0 - **Sujet:** Les morts connaissent- ils leurs visiteurs et entendent- ils leur salut ou non? 5

Sous- chapitre 12

2^0 - **Sujet:** Les âmes des morts se rencontrent- elles, échangent- elles les visites? 15

3^0 - **Sujet:** Les âmes des vivants se rencontrent- elles avec celles des morts ou pas? 19

La vision réelle est de plusieurs sortes: 29

C'est un sujet qui a suscité tant d'opinions 29

4^0 - **Sujet:** L'âme meurt- elle ou seul le corps périt? 33

5^0 - **Sujet:** Par quoi l'âme sera caractérisée après sa séparation du corps? 36

6^0 - **Sujet:** L'âme sera-t- elle rendue au corps lors de la question? 39

Sous- chapitre 46

Sous- chapitre 49

Sous- chapitre 50

7^0 **Sujet:** Par quoi on répond aux dénégateurs et athées qui renient le tourment de la tombe? 54

Sous chapitre 66

8^0 **Sujet:** Pourquoi le tourment de la tombe n'est pas cité clairement dans le Coran? 67

Le 9^0 Sujet: Quelles sont les causes du tournent de la tombe?... 71

Le 10^0 Sujet: Les causes et actes qui délivrent 72

Le 11^0 Sujet: La question dans la tombe est- elle générale ou limitée? 75

- **Le 12^0 Sujet:** Les musulmans sont- ils les seuls concernés par la question de Mounkar et Nakir? 77
- **LE 13^0 Sujet:** Les enfants seront- ils interrogés? 78
- **Le 14^0 Sujet:** Le châtiment de la tombe est- il permanent?...... 79
- **Le 15^0 Sujet:** Où se trouve la demeure des âmes entre la mort et le jour de la résurrection?.. 80
Sous- chapitre... 83
Sous- chapitre... 85
Sous- chapitre... 87
Sous- chapitre... 89
Sous- chapitre... 91
Sous- chapitre... 93
Sous- chapitre... 94
- **Le 16^0 Sujet:** Les âmes des morts profitent- elles des œuvres des vivants?.. 97
Sous- chapitre... 99
Sous- chapitre... 108
Sous- chapitre... 110
Sous- chapitre... 114
- **Le 17^0 Sujet:** Les âmes sont- elles anciennes ou créées 115
Sous chapitre 118
Sous- chapitre... 124
Sous- chapitre... 127
- **Le 18^0 Sujet:** Les âmes sont- elles créées avant les corps ou après?.. 130
Sous- chapitre... 137
Sous- chapitre... 142
- **Les 19^0 Sujet:** Quelle est la réalité de l'âme? Fait- elle partie du corps?.. 146
Sous- chapitre... 155
Sous- chapitre... 156
- **Le 20^0 Sujet:** L'âme et l'esprit constituent- ils une même chose ou ils sont différents? 161

- Le 21⁰ Sujet: L'âme est- elle une ou bien trois? 163
Sous- chapitre.. 166
Sous- chapitre.. 166
- Sous chapitre - La différence entre l'humilité de la foi et celle de l'hypocrisie.. 169
- La différence entre la prouesse et la grossièreté 169
- La différence entre la modestie et l'humiliation 169
- La différence entre la générosité et la prodigalité..................... 170
- La différence entre la grandeur et l'orgueil 170
- La différence entre la préservation et l'arrogance..................... 171
- La différence entre le courage et l'audace 171
- La différence entre la résolution et la poltronnerie 171
- La différence entre l'économie et la parcimonie 171
- La différence entre la circonspection et la pensée du mal 172
- La différence entre la physiognomonie et la conjecture.......... 172
- La différence entre le conseil et la médisance 174
- La différence entre le cadeau et le pot de vin 174
- La différence entre la patience et la dureté 175
- La différence entre le pardon et l'humiliation.......................... 176
- La différence entre la pureté du cœur et l'idiotie 177
- La différence entre la confiance et l'égotisme........................... 177
- La différence entre l'espoir et le souhait.................................... 179
- La différence entre le fait de raconter les bienfaits d'Allah et la fierté de leur possession 180
- La différence entre la joie du cœur et celle de l'âme................. 181
- La différence entre la tendresse du cœur et l'émotion violente 182
- La différence entre la haine et la rancune.................................. 183
- La différence entre la compétition et la jalousie........................ 184
- La différence entre l'amour de l'autorité et l'amour du commandement d'appeler à Allah 185
- La différence entre l'amour par ou en vue d'Allah et l'amour avec Allah 186
- La différence entre la confiance en Allah et l'impuissance...... 188

- La différence entre la prévoyance et la suggestion 189
- La différence entre l'inspiration de l'ange et la récitation du diable 190
- La différence entre l'économie et le manquement.................. 190
- La différence entre le conseil et la réprimande 191
- La différence entre l'initiative et la hâte 191
- La différence entre l'information et la plainte........................ 192
- Sous- chapitre.. 193